

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020**APPROBATION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) pour la période 2018 - 2023****Exposé des motifs :**

Afin de répondre à la demande conjointe du ministère de l'économie et des finances (direction générale des finances publiques) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'UCBL a entamé une démarche de validation de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour la période 2018 – 2023.

Le SPSI doit permettre, sur la base du diagnostic précis du parc immobilier, la définition et la mise en œuvre d'une démarche stratégique quinquennale visant à accroître la performance globale du parc immobilier.

Le 10 juillet 2018, une première version provisoire du SPSI a été présentée au Conseil d'administration de l'Université pour information. A la suite, ce document a été transmis aux services du Rectorat pour une première analyse.

Au cours de l'année 2019, le document a évolué afin d'intégrer les remarques du Rectorat, il s'est également ajusté à l'actualité du nouveau Contrat de Plan Etat Region (CPER 2021 -2027) qui a fait l'objet d'une demande d'un premier travail préparatoire par les services de l'Etat et les collectivités concernées.

Le document définitif après présentation au CA du 17 décembre 2019 a donc été transmis au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, au Recteur et au Préfet de la Region Auvergne – Rhône Alpes.

- Le 29/05/2020, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a émis un avis favorable au SPSI soulignant la grande qualité du document produit
- Le 23/06/2020, le ministère de l'action et des comptes publics a approuvé ce document « au regard de sa cohérence par rapport aux enjeux de l'établissement et de sa conformité aux principes de la politique immobilière de l'Etat ».

Cette dernière approbation est assortie de recommandations :

- Poursuite de l'actualisation des données dans le RT-ESR (Référentiel Technique informatisé du Ministère)
- Compléter l'analyse de l'utilisation des surfaces de bureau et confirmer le bon ratio Surface Utile Nette (SUN) et postes de travail
- Préciser et consolider les besoins de surface par grand type d'activité (recherche, enseignement, administration) au regard des évolutions prévues
- Mise en œuvre de la convention d'occupation du bâtiment Neurocampus
- Poursuivre la démarche dynamique de maîtrise de la consommation énergétique de l'Université

Ces observations feront l'objet d'une prise en compte par l'UCBL, certaines relevant de corrections techniques et administratives (mise à jour de référentiel technique, occupation de Neurocampus), d'autres relevant de démarches de long terme déjà en cours (maîtrise énergétique, optimisation continue des occupations).

L'instruction du SPSI étant arrivée à son terme et ce schéma stratégique ayant été approuvé par les ministères compétents, il est proposé au Conseil d'Administration de valider la SPSI transmis en annexe de la présente délibération.

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a adopté** le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2023

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 14
Nombre de voix favorables : 14
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire
Pour l'administrateur provisoire et par délégation


Le Vice-président du Conseil d'Administration

Frédéric FLEURY
Frédéric REVEL



Université Claude Bernard



Lyon 1

**SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE DE
L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
PERIODE 2018-2023**

I. TABLE DES MATIERES

I.	TABLE DES MATIERES.....	2
II.	PRÉAMBULE.....	5
A.	La démarche e SPSI de l'Université Claude Bernard Lyon 1.....	5
B.	Bilan des SPSI 2011 et 2015 et orientations pour le SPSI 2018-2023.....	7
III.	PHASE DIAGNOSTIC.....	9
A.	Présentation générale de l'université Claude Bernard Lyon 1.....	9
1.	L'université Lyon 1 en quelques chiffres.....	9
2.	Répartition des effectifs de l'UCBL.....	11
a)	Effectifs et répartition des étudiants.....	11
b)	Effectifs et répartition des personnels.....	14
B.	Diagnostic du parc immobilier.....	15
1.	Recensement et inventaire des biens de l'UCBL.....	15
a)	Campus LyonTech-La Doua (La Doua Ouest).....	20
b)	Le Campus Lyon Santé Est.....	22
c)	Le campus de Lyon Sud-Charles Mérieux.....	25
d)	Le site de Gerland.....	26
e)	Les sites de l'IUT.....	28
f)	Le site de l'observatoire à Saint-Genis Laval.....	31
g)	Les sites de l'INSPE.....	33
h)	Le gymnase Léon Jouhau.....	36
i)	Le site de Tamaris.....	37
j)	Logement de fonction.....	37
2.	Diagnostic technique, réglementaire et fonctionnel des biens.....	39
a)	Les sites principaux.....	42
(1)	Le campus LyonTech-la Doua (La Doua Ouest).....	42
(a)	Sécurité Incendie.....	43
(b)	Accessibilité.....	44
(c)	Utilités.....	45
(d)	Confort thermique.....	46
(2)	Le campus Lyon Santé Est.....	46
(a)	Sécurité Incendie.....	46
(b)	Accessibilité.....	47
(c)	Utilités.....	48
(d)	Confort thermique.....	48
(3)	Le campus de Lyon Sud.....	48
(4)	Le site de Gerland.....	49
(5)	Les sites de l'IUT.....	49
(6)	Le site de l'observatoire à Saint-Genis Laval.....	49
(7)	Les sites de l'INSPE.....	51
(8)	Le gymnase Léon Jouhau.....	52
(9)	Le site de Tamaris.....	52
b)	Occupation des locaux d'enseignement.....	53
c)	Performances énergétiques et Ecologiques du parc immobilier.....	53
(1)	Consommations Energétiques.....	54
(2)	Energie Renouvelable.....	55
(3)	Emissions De Gaz A Effet De Serre.....	55

(4) Consommation D'eau Potable	56
3. Etat des lieux financiers du parc.....	57
a) Gros Entretien Renouvellement	59
(1) Les dépenses.....	59
(2) Les besoins.....	60
b) Focus Amiante	61
c) Consommation des fluides	61
d) Focus Eau de nappe :.....	62
e) Maintenance.....	64
C. Des moyens financiers	65
1. Les données de la comptabilité budgétaire 2017	65
2. Les données de comptabilité générale.....	67
3. L'évolution des principaux équilibres.....	69
4. Recettes.....	71
a) Subventions ministérielles :.....	71
b) Autres sources de financement.....	71
D. Des moyens humains et compétences.....	72
IV. PHASE STRATÉGIQUE	75
A. « Données d'entrée » préalables à la stratégie immobilière de l'opérateur	77
1. Spécificités « singulières » et « métiers » de l'opérateur.....	79
2. Définition et expression des besoins immobiliers.....	82
B. Stratégie patrimoniale	83
1. Principes directeurs et objectifs de la stratégie	83
2. Opérations patrimoniales envisagées	84
a) SITE LA DOUA.....	Erreur ! Signet non défini.
(1) L'opération CREM réhabilitation des quartiers scientifiques	84
(2) Opérations anticipées et d'accompagnement du plan Campus Lyon Tech	85
(3) Réhabilitation des bâtiments hors périmètre des Opérations Plan Campus.....	86
(4) Rénovation des locaux d'enseignement	87
(a) Rénovation et rationalisation des plateformes de TD et de TP	87
(b) Amphithéâtres	89
(c) Salles informatiques mutualisées.	90
(5) Rationalisation et mutualisation.....	91
(a) Accueil des étudiants	91
(b) Relogement du CRIS au sein de l'UFR STAPS	92
(c) Relocalisation du CRAL sur le site La Doua et restructuration du quartier de la Physique :	93
(d) Accueil et réorganisation de l'hébergement des services centraux	94
(e) Restauration des personnels au sein du Campus LyonTech-la Doua.....	94
(f) Collections et Centre de Ressources	95
(g) Centre de calcul et de données LyonTech-la Doua	95
b) CAMPUS LYON SANTE-EST.....	97
(1) la stratégie de développement du campus Lyon Santé Est	98
(2) Le NeuroCampus , site Le Vinatier	99
(3) Campus La Buire - Laennec	99
(4) Campus Rockefeller	102
(a) Terminer la rénovation du bâtiment principal	102
(b) Créer des espaces d'enseignement adaptés aux enjeux des formations de Santé,	102
(c) Créer une vie de campus pour les étudiants et les personnels.	103
(d) Regrouper les formations réalisées par l'ISTR et de relocaliser les activités hébergées dans le bâtiment Nétien.....	104

(e)	Réorganiser et rationaliser les locaux administratifs	104
(f)	Répondre aux besoins des unités de recherche présentes sur le site Santé-Est	104
(5)	BILAN des projets et rationalisation des locaux sur le campus Lyon Santé Est	105
c)	SITE CHARLES MERIEUX – LYON SUD	107
d)	SITE GERLAND	108
e)	IUT	110
(1)	Mise aux normes et rénovation des bâtiments des sites de l'IUT	110
(2)	Développement des locaux.....	110
(a)	Création et équipement d'un lieu de vie à destination des étudiants sur le site de Bourg-en-Bresse	110
(b)	Vie étudiante site de Villeurbanne Doua : Aménagement des extérieurs et d'une piste cyclable	110
(c)	Efficienc e énergétique et développement durable des bâtiments du site de Villeurbanne Gratte-ciel.....	111
(d)	Cordée Lycée-IUT-Entreprise site de Villeurbanne Gratte-ciel de l'IUT Lyon 1.....	111
(e)	LyonTech Management Villeurbanne Doua de l'IUT Lyon 1	111
(f)	Serre site de Villeurbanne Doua	111
f)	POLITIQUE IMMOBILIERE POUR LES INSPE	113
(1)	INSPE du Rhône Le Clos Croix Rousse	113
(2)	INSPE de la Loire La Richelandière - Saint Etienne.....	113
(3)	INSPE de l'Ain Bourg en Bresse.....	113
g)	AUTRES SITES.....	115
(1)	Site de Tamaris.....	115
(2)	Site de l'Observatoire St Genis Laval	115
h)	POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT UNIVERSITAIRE.....	116
(1)	Projets en cours	116
(2)	Perspectives	116
(a)	Stades interuniversitaires campus lyon-tech la doua	116
(b)	Equipements extérieurs	116
(c)	Etanchéité des toitures et rénovation des façades et des vitrages de 5 gymnases.....	117
(d)	Autres projets.....	117
C.	Stratégie d'intervention sur le parc projeté	118
1.	Mise en conformité règlementaire	118
a)	Programmation des travaux de Mise en accessibilité	118
b)	Schéma directeur de Sécurité Incendie	118
c)	Financement	120
2.	Réhabilitation thermique des bâtiments – Economie d'énergie – Préservation des ressources.....	121
(a)	Démarche TEE	121
(b)	Préservation des ressources en eau.....	122
V.	CONCLUSION	124
VI.	TABLEAU RESUME DES OPERATIONS	125

II. PRÉAMBULE

A. LA DEMARCHE SPSI DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Dès la fin de 2009, afin de répondre à la demande du ministre du budget, l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) a engagé un travail important pour élaborer son Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI). Le SPSI de l'UCBL, qui s'inscrit dans une démarche quinquennale, vise à mieux connaître les biens fonciers et immobiliers de l'établissement (aussi bien dans leurs aspects physique et technique que fonctionnel, réglementaire et financier), à recenser les besoins pour chaque activité de l'UCBL et à définir des orientations stratégiques dans le cadre de la politique immobilière de l'établissement.

Dans cet objectif, une première version du SPSI, élaborée sur la base des données patrimoniales existantes à l'époque, a été transmise au Ministère fin 2011. Elle s'appuyait sur des fiches techniques bâtementaires et une analyse préliminaire de l'occupation des locaux par les structures d'enseignement et de recherche et les services de l'université. Il convient de noter que ces données, pour beaucoup non fiabilisées, conduisaient à une réflexion sur les besoins en infrastructures immobilières non suffisamment aboutie.

Cette première version du SPSI devait également faire l'objet d'une validation des instances de l'établissement, notamment en ce qui concerne la politique d'implantation des activités. **Cette validation qui aurait dû avoir lieu en 2012 a été reportée car des orientations stratégiques nouvelles sont apparues en matière d'hébergement des activités d'enseignement et de recherche lors de l'élaboration d'une politique immobilière articulée autour d'opérations d'envergure intégrées au projet Lyon Cité Campus ou aux projets CPER en négociation, et pilotées à l'échelle de l'Université de Lyon.** Il s'agissait également de tenir compte de l'évolution des effectifs (étudiants et personnels) et des besoins impliquant une réflexion approfondie à moyen et long termes sur les infrastructures en lien avec les missions de l'UCBL. Ainsi, **un complément rectificatif a été envoyé fin décembre 2013 dans lequel l'établissement précisait sa politique immobilière sur certains sites, notamment ceux de Santé Est.**

Depuis 2013, l'établissement a investi des moyens conséquents dans l'élaboration d'éléments de diagnostic et d'aide à la décision pour une définition de sa politique immobilière en adéquation avec ses besoins et ses projets dans ses missions stratégiques. La cellule spécialisée dans les données patrimoniales, au sein de la Direction du Patrimoine, a été renforcée. Par ailleurs, un grand nombre de documents ont été produits (schémas directeurs immobiliers, études et diagnostics). Dans ce cadre, plusieurs étapes ont été franchies : les différentes composantes et instances de l'établissement ont été consultées, les financements mobilisables ont été précisés et des décisions stratégiques ont été prises, notamment en termes de libération de locaux et de site. **Ainsi, des opérations immobilières prévues en 2011 ont été abandonnées, d'autres ont été confirmées, d'autres enfin ont évolué, parfois très largement, dans leur contenu.**

Une actualisation profonde du SPSI 2011, rectifié partiellement en 2013, a été produite en 2015. Ses grandes orientations stratégiques ont été présentées au conseil d'administration de l'UCBL d'avril 2015 et approuvées par le CA le 19 janvier 2016, en cohérence avec le budget pluriannuel immobilier de l'établissement.

Ce SPSI 2015-2020 a été transmis au rectorat de l'académie de Lyon en novembre 2015.

Compte tenu de la refonte prévue initialement en 2016 du guide d'élaboration du SPSI, et du planning de déploiement de l'outil RTESR également prévu initialement pour 2016, le rectorat et France Domaine n'ont pas souhaité instruire ce SPSI 2015-2020 de l'UCBL, dans l'attente de la publication de la circulaire qui s'adressait à tous les opérateurs pour une refonte homogène de chaque SPSI.

L'objectif de ce SPSI 2015-2020 tel qu'il avait été rédigé, même s'il n'était pas exactement dans le format imposé par le nouveau guide de rédaction des SPSI 2017, et qui n'a pu faire l'objet d'une instruction, ni d'une validation ministérielle, définissait un certain nombre d'axes stratégiques mis en cohérence avec la trajectoire de l'établissement liée à l'évolution de ses activités et aux orientations retenues pour les grandes opérations immobilières (Lyon Cité Campus et Contrat de Plan Etat-Région). Cette politique immobilière telle que décrite reposait sur des éléments chiffrés fiabilisés qui ont permis d'évaluer avec précision les besoins de l'établissement tout en recherchant la meilleure

rationalisation des implantations et une optimisation de la soutenabilité budgétaire de la fonction immobilière.

Ces grandes orientations stratégiques définies en 2015, inchangées en 2018, sont reprises dans le présent SPSI 2018-2023 et précisées pour chacun des sites de Lyon 1. Depuis 2015 un certain nombre d'opérations immobilières ont pu se concrétiser davantage et quelques changements ont été opérés.

Dans le cadre de l'IDEXLYON, un établissement cible est en cours de constitution, avec comme premier périmètre 5 établissements du site Lyon St Etienne. La création de ce nouvel établissement va modifier l'organisation actuelle des établissements concernés, dont Lyon 1. Les projets immobiliers de l'université Lyon1 seront donc à intégrer dans une vision plus large de ce nouvel établissement. Il est à noter que l'Université de Lyon, la COMUE actuelle du site, a déjà une fonction de pilotage et de définitions d'éléments stratégiques au niveau immobilier.

B. BILAN DES SPSI 2011 ET 2015 ET ORIENTATIONS POUR LE SPSI 2018-2023

Le SPSI de 2011 a fait l'objet d'un avis des domaines en date du 24 août 2012 qui invite à valoriser 9000 m² d'espaces vacants avant toute augmentation du parc immobilier et à optimiser 100 000 m² d'espace d'enseignement excédentaire, ainsi que d'un avis ministériel en date du 29 octobre 2012 validant ce premier projet de SPSI. **Comme étayé ci-avant, ces surfaces « excédentaires » et « vacantes » ont été par la suite vérifiées et infirmées en 2013. La démonstration a été faite qu'il s'agissait d'une erreur majeure liée à des relevés non fiabilisés.**

Il en a découlé une révision de la stratégie immobilière de l'établissement entre 2013 et 2015, reposant sur deux modifications majeures :

- la réévaluation et la fiabilisation de l'occupation des locaux du campus Lyon Santé Est conduisant à la **nécessité de maintenir le site de la Buire**, qui était proposé d'être libéré en 2011, et confirmant l'ambition des projets de développement immobilier autour du neuro-campus (site du Vinatier) et du centre international de recherche en infectiologie (site de Gerland).
- la validation du programme et la **révision à la baisse du périmètre d'intervention du plan campus LyonTech La Doua**, pour des raisons budgétaires. Le coût du projet dans son périmètre initial n'était pas finançable dans l'enveloppe allouée, ce coût ayant été majoré notamment par la découverte d'une problématique majeure de sécurité incendie sur ce parc immobilier relevant de procédés constructifs des années 60.

Par ailleurs, les **discussions avec les collectivités territoriales dans le cadre du CPER 2015-2020 ont également eu un impact dans la priorisation et la réorientation de certains choix stratégiques immobiliers** (création du pôle paramédical à la Buire, validation du programme de travaux de la tranche 2 de la requalification de Rockefeller, regroupement du CIRI en plusieurs phases, évolution du projet du neurocampus...)

Enfin, la stratégie patrimoniale sur les sites occupés par l'INSPE a été clarifiée, et la **libération du site de la Soie** a été mis en œuvre en 2016.

Les opérations ainsi prévues au SPSI 2011 qui ont été abandonnées dans le SPSI 2015 sont les suivantes :

- Abandon du projet de libération du site de La Buire
- Abandon de la construction de deux hôtels à projet sur la Doua et des 10 000 m² de création de surface d'accueil d'entreprise
- Modification de programme de travaux pour les bâtiments Berthollet, Nautibus, Braconnier, et sortie du périmètre plan campus de Darwin et Dirac. Réévaluation à la baisse du programme des travaux et abandon de certains regroupements d'équipes de recherche en quartiers scientifiques
- Abandon du projet de regroupement de l'INSPE sur le site de la Soie, et abandon de la rénovation du site INSPE de Saint Etienne dans l'optique de trouver une solution de relogement de cette entité à court terme.

Les grandes opérations immobilières déjà engagées en 2015 ou programmées pour la période 2015-2020 sont principalement des opérations de restructuration ou de grosse rénovation de bâtiments de recherche et d'enseignement. Les deux opérations de grande envergure concernent le site La Doua avec **Le Plan Campus LyonTech-La Doua**, qui concerne l'ensemble du campus universitaire UCBL-INSA de la Doua. Les travaux de réhabilitation en contrat Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) représentent un budget total de 344 M€ entre 2012 et 2020 et portent sur 23 bâtiments d'enseignement et de recherche réhabilités, soit environ 140 000 m² de patrimoine des deux établissements affectataires, UCBL et INSA. A cela s'ajoutent 9 constructions représentant environ 32 000 m², 6 opérations de réhabilitation d'équipements sportifs, 2 résidences étudiantes et l'aménagement d'un axe paysager de déplacements doux. La seconde opération d'envergure concerne la **requalification du bâtiment Rockefeller** du site Santé-Est.

Sur l'ensemble des sites de Lyon1, **sept opérations de construction pour un montant global d'environ 110 millions d'euros sont livrées entre 2015 et 2020**. Elles concernent à la fois, la recherche, l'enseignement, la vie étudiante et sont réparties sur les sites de Sciences et Santé. Il est prévu par ailleurs à court terme la **démolition de 7 bâtiments** : 4 groupes de préfabriqués, les ailes ABC du bâtiment Curien, le pavillon Nétien et le gymnase Rockefeller, soit plus de 14 742 m² SHON.

Le bilan de ces opérations est résumé dans le tableau suivant :

Année	SHON initiale en m2	Bâtiments démolis ou restitués	Bâtiments créés	SHON finale en m2
2016	475 876	Démolition amphitheâtre Lavoisier (688 m2) et libération du site de l'ESPE La Soie (13 236 m2)		461 952
2017	461 952		Axel'One (2 628 m2) La Préfabrique (409 m2) Poste de livraison Nord (12 m2)	465 001
2018	465 001		Lederer (6 378 m2) Serre enseignement (153 m2) Cens Eli (5 404 m2) Neurocampus (7 381 m2)	484 317
2019	484 317		IUT Doua Pôle de vie (1 575 m2)	485 892
2020	485 892	Curien (3 ailes du bâtiment sont démolies, une est conservée et réhabilitée) + préfas TD: 11 156 m2 environ	INL CPE (9 153 m2) CIRI (3 043 m2)	486 932
2021 et +	486 932	Démolition Pavillon Nétien (3 028 m2) et gymnase Rockefeller (558 m2).	Espace Gymnique (430 m2), Accueil des étudiants Quai 43 (500 m2)	484 276

Tableau 1 : Bilan des surfaces créées et démolies ou restituées sur la période 2016-2021

La différence de surface entre les données du référentiel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (RT ESR) 2017 et ce tableau est liée à quelques imprécisions dues à une non mise à jour du logiciel Chorus : l'amphithéâtre Lavoisier a été démolie, la MPU n'a pas été comptée (prise en compte dans les surfaces INSA, la convention étant en cours) et le gymnase Jouhaux a été noté comme multi-affectataire dans le RT ESR.

Dans ce calcul, nous avons également comptabilisé les bâtiments construits sur des terrains dont LYON1 est le principal affectataire, même s'ils font l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) et ne sont pas utilisés par Lyon1 (Axel'One et la Préfabrique).

Outre la mise en œuvre d'opérations immobilières Plan Campus ou CPER permettant le développement notamment de projets emblématiques de recherche et d'enseignement, le SPSI de 2018-2023 réaffirme la nécessité de s'engager par ailleurs dans une politique

- De **requalification de ses campus majeurs et de les intégrer davantage dans son environnement urbain et le tissu économique** de la métropole du Grand Lyon
- De **renovation de ses locaux d'enseignement** pour mieux accueillir les étudiants et mieux répondre aux nouveaux besoins d'enseignement (**augmentation de la capacité d'accueil d'effectifs étudiants** en hausse d'environ 2 à 3% par an, politique de standardisation des aménagements et de dimensionnement des locaux pour les TP et ED, intégration des nouvelles approches pédagogiques numériques, meilleure gestion mutualisée des locaux...),
- De **mise en œuvre d'un programme de Gros Entretien Renouvellement (GER), de rénovation énergétique et de mise en accessibilité. La thématique de la sûreté** est une nouvelle dimension prise davantage en compte depuis 2017
- D'un **meilleur suivi juridique et financier de l'occupation des locaux** (signature des conventions d'utilisation, mise à jour et établissement de nombreuses AOT définissant notamment les charges incombant à chacune des parties, suivi des données patrimoniales, évaluation des coûts de fonctionnement des locaux en vue d'établir un partage des coûts et **mieux évaluer la soutenabilité de l'entretien du parc...**).

L'établissement a par ailleurs mis en cohérence ses outils que sont le programme pluriannuel d'investissement (PPI) et le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), de façon à n'envisager que les opérations soutenables budgétairement. Ces grandes orientations sont confirmées et développées dans le présent SPSI qui présente également les opérations et les orientations à plus long terme que 5 ans, sous réserve des éventuelles nouvelles orientations induites par l'IDEX.

III. PHASE DIAGNOSTIC

A. PRESENTATION GENERALE DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

1. L'UNIVERSITE LYON 1 EN QUELQUES CHIFFRES

L'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) est une université scientifique, technologique et de santé qui accueille 43 700 étudiants en 2017, auxquels il faut ajouter environ 4000 inscrits en école de soins infirmiers (IFSI) et 800 inscrits à l'institut catholique de Lyon (ICLY). C'est le plus grand établissement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre d'étudiants, près de 20 % des effectifs totaux. Elle représente le tiers des étudiants des établissements membres de la COMUE Université de Lyon (UdL).

C'est la première université de France en santé avec environ 16 800 étudiants en médecine, maïeutique, pharmacie, odontologie et sciences paramédicales. Le secteur Sciences comptabilise près de 18 700 étudiants comprenant entre autre environ 5200 étudiants de l'IUT, et 2600 étudiants en STAPS. L'UCBL est l'établissement de rattachement de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (INSPE) qui assure la formation d'environ 2 000 étudiants aux métiers de l'enseignement. Enfin, près de 1 500 doctorants sont inscrits chaque année dans 12 Ecoles Doctorales rattachées à l'UCBL. Chaque année, l'UCBL délivre 450 diplômes différents (dont plus de 200 Diplômes Universitaires ou Diplômes Inter Universitaires de Santé) pour environ 10 000 diplômés par an. Les effectifs se répartissent entre le niveau licence (60 %) et le niveau master/doctorat (40%).

La formation continue et en alternance constitue une part importante de l'activité de formation de l'UCBL avec environ 13 000 stagiaires de la formation continue gérée par le service FOCAL dont le chiffre d'affaires est de 12.1 M€, ce qui porte l'UCBL au premier rang national des universités françaises dans ce domaine.

L'université Claude Bernard Lyon 1 est un établissement membre de la COMUE Université de Lyon, composée de 12 établissements membres et de 24 établissements associés, et site académique d'excellence à vocation mondiale labellisé IDEX en 2017. Au sein de cette politique de site l'UCBL porte comme les autres établissements membres trois ambitions majeures que sont la conception d'une grande université attractive, responsable, bénéficiant d'une réputation d'excellence et d'innovation, et dotée d'un fort rayonnement international, la proposition d'une offre de formation et des axes de recherche d'excellence, en adéquation avec les attentes et les mutations de la société, et le développement et la valorisation de la dynamique du site Lyon Saint-Étienne, en lien avec tous les acteurs du territoire : citoyens, associations, entreprises, collectivités locales. L'UCBL est une université qui est activement engagée dans la dynamique de structuration du site Lyon-Saint Etienne tant dans son volet académique, autour de trois grands axes (Biosanté et Société, Sciences et Ingénierie, Humanités et Urbanité), que dans son volet institutionnel. Elle s'appuie notamment sur la construction, dès l'horizon 2020, d'une université cible associant cinq établissements membres du consortium IDEXLYON.

L'université Claude Bernard Lyon 1 est une université multidisciplinaire résolument tournée vers la recherche et l'innovation allant du plus fondamental aux applications les plus novatrices avec de nombreux partenariats industriels et de la recherche translationnelle notamment dans le secteur médical. Elle comprend actuellement 65 unités de recherche contractualisées qui couvrent de nombreux domaines scientifiques principalement Biologie/médecine/santé (23 unités), physique (3 unités), chimie (9 unités), mathématiques (1 unités), Sciences et technologies de l'information et de la communication (6 unités), Sciences de l'ingénieur (8 unités), sciences de la Terre et de l'Univers (2 unités), sciences humaines et humanités y compris et sciences des activités sportives (4 unités), Sciences de la Société (3 unités), sciences agronomique et écologique (6 unités). Dans le domaine de la santé, les activités de recherche développent les connaissances en médecine, sciences pharmaceutiques, odontologie, et dans les disciplines paramédicales.

Ces 65 unités se répartissent en trois grands secteurs de recherche : Sciences et technologie, sciences de la vie et de l'environnement, sciences humaines et sociales. Elles se structurent autour des grandes catégories suivantes :

- 49 Unités Mixtes de Recherche (UMR), dont 29 avec le CNRS, 3 avec l'INSERM, 2 avec l'IFSTTAR, 1 avec l'INRA, 6 avec le CNRS et l'INSERM, 5 avec le CNRS et l'INRA, 1 avec le CNRS et l'INRIA, et 2 avec l'INSERM et l'INRA
- 16 équipes d'accueil, dont 9 mixtes avec d'autres partenaires (HCL, Lyon 2, UJM en particulier).

A ces unités viennent s'ajouter :

- 12 fédérations de recherche qui rassemblent des unités pouvant relever de plusieurs organismes ou établissements d'enseignement supérieur, autour d'un ou plusieurs thèmes scientifiques partagés. Ces SFR ont vocation à héberger des plateaux technologiques (Equipex, plateformes...)
- 5 Unités Mixtes de Services (UMS) qui mettent des moyens matériels à la disposition des structures de recherche et qui mènent des actions d'accompagnement de la recherche.

Il convient de prendre également en considération l'appui de plusieurs grandes infrastructures de recherche partenaires de l'UCBL, telles que le laboratoire de haute sécurité P4 (Gerland), le centre de RMN à hauts champs et le centre de calcul de l'IN2P3 (La Doua), le centre d'imagerie du vivant CERMEP (Bron).

La qualité et l'importance de sa recherche placent l'UCBL dans les tous premiers établissements français de rang mondial (10ème université française dans le top 200 des universités mondiales au classement ARWU de Shanghai malgré l'absence de regroupement de site). Elle a produit près de 5200 publications internationales en 2016 ce qui correspond à 6,2% de la part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française. Dans le domaine de la valorisation, l'UCBL enregistre d'excellents résultats puisqu'elle est la première université dans le classement pour le dépôt de brevets industriels (31e rang du palmarès national des déposants de brevets auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle INPI).

Enfin, l'UCBL est constituée autour de 13 composantes : cinq Unités de Formation et de Recherche (UFR), un Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU), quatre instituts, deux écoles et un département d'université. Il est nécessaire également de mentionner l'école supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon (CPE) hébergée par l'UCBL et rattachée au titre de l'article 718-16 du code de l'éducation depuis janvier 2015. Pour l'essentiel, les sciences et technologies se trouvent majoritairement sur le site de La Doua (campus LyonTech-La Doua) et Gerland alors que les composantes de santé occupent les sites Lyon Est (campus Rockefeller/ La Buire-Laennec) et Lyon Sud (campus Lyon Sud-Charles Mérieux).

L'UCBL est installée sur 14 sites sur une surface totale de 824 616 m². Un total de 158 bâtiments représente une surface totale bâtie de 465 001 m², localisée dans le Grand Lyon (93,8% des surfaces), à Bourg-en-Bresse (3,5%), à St-Etienne (2,3%) et dans le Var (0,4%).

Désignation du site	Nombre de bâtiments	Nombre de parcelles cadastrales	Surfaces du terrain d'assiette	Surface bâtie (emprise au sol en m2)	Surface non bâtie en m2	SHON en m2
CAMPUS LYONTECH LA DOUA (dont SIUAPS)	66	17	486864	84200	402664	229 352
SANTE EST - LA BUIRE	7	3	41490	11849	29641	30 877
SANTE EST - ROCKEFELLER	6	9	42677	15270	27407	62 870
CAMPUS CHARLES MERIEUX - LYON SUD	10	3	23710	6350	17360	15 539
CAMPUS CHARLES MERIEUX - GERLAND	2	3	12796	3295	9501	10 118
IUT DOUA	16	3	61598	13301	48297	29 073
IUT GRATTE-CIEL	10	4	28420	13365	15055	32 101
IUT BOURG EN BRESSE	1	1	16450	4016	12434	9 379
OBSERVATOIRE DE LYON	22	1	37327	2720	34607	5 919
LYON 3 - GYMNASSE LEON JOUHAUX	1	1	3582	1250	2332	3 395
TAMARIS - LA SEYNE SUR MER	3	5	3244	775	2469	1 450
ESPE BOURG-EN-BRESSE	5	1	14506	3353	11153	6 919
ESPE LE CLOS	2	3	20806	7852	12954	17 379
ESPE SAINT-ETIENNE	6	1	31146	4529	26617	10 571
LOGEMENT DE FONCTION - VILLEURBANNE	1	1	nc	nc	nc	59
TOTAL	158	56	824 616	172 125	652 491	465 001

Tableau 2: surfaces bâties et non bâties

Le périmètre immobilier présenté dans ce document est celui en l'état au 31/12/2017. Les nouveaux bâtiments livrés en 2017 ont été pris en compte (Axel One, la préfabrique de l'Innovation) et ceux livrés en 2018 n'ont pas été intégrés (Lederer, CENS ELI, la serre enseignement notamment) : voir tableau 1.

L'université Lyon1 contribue efficacement au développement des territoires de l'ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes, région qui soutient ses initiatives. L'UCBL représente un tiers de la surface bâtie de la COMUE Université de Lyon, et est à ce titre acteur majeur et signataire de la charte de transition énergétique et écologique portée par l'Université de Lyon depuis 2015. Cette charte définit la stratégie de réduction progressive des consommations de fluide et de l'empreinte carbone basée notamment sur la rénovation de son patrimoine (68 327MWhEF/an – 11 421 TeqCO₂/an), et affirme une politique de sobriété énergétique pour répondre aux enjeux climatiques et écologiques, réduire les dépenses de fonctionnement, et former de futurs citoyens écoresponsables.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 compte 2 766 enseignants chercheurs et enseignants en janvier 2018, dont 700 exercent également en milieu hospitalier. Près de 1 750 personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, et personnels de Santé et de Service (BIATSS), assurent les missions de soutien et d'appui à l'enseignement et à la recherche de l'université. Du fait des compétences élargies, depuis le 1er janvier 2009, l'Université Claude Bernard Lyon 1 fonctionne actuellement avec un budget de 400 millions d'euros (dont 293M€ de budget dédié aux dépenses de masse salariale).

2. REPARTITION DES EFFECTIFS DE L'UCBL

A- Effectifs et répartition des étudiants

Pour l'année universitaire 2017/2018, le nombre d'étudiants à l'UCBL atteint 43 751 inscrits (inscriptions principales et secondes cumulées, et hors IFSI, ICLY et CPGE, qui par ailleurs n'utilisent pas ou peu les locaux UCBL (BU...)).

Depuis plusieurs années, on note une hausse sensible et régulière des inscriptions principales hausse de 8,27% entre 2013 et 2016 (hors CPGE, IFSI et ICLY), qui laisse entrevoir une augmentation supérieure à la tendance nationale (+9% prévisible en moyenne entre 2013 et 2023). (Cf Figure 1) La hausse d'effectif a touché tous les secteurs de formation et particulièrement le secteur Sciences avec une hausse de 19,3% entre 2011 et 2016, et le secteur santé de Lyon Sud (+20% sur cette même période).

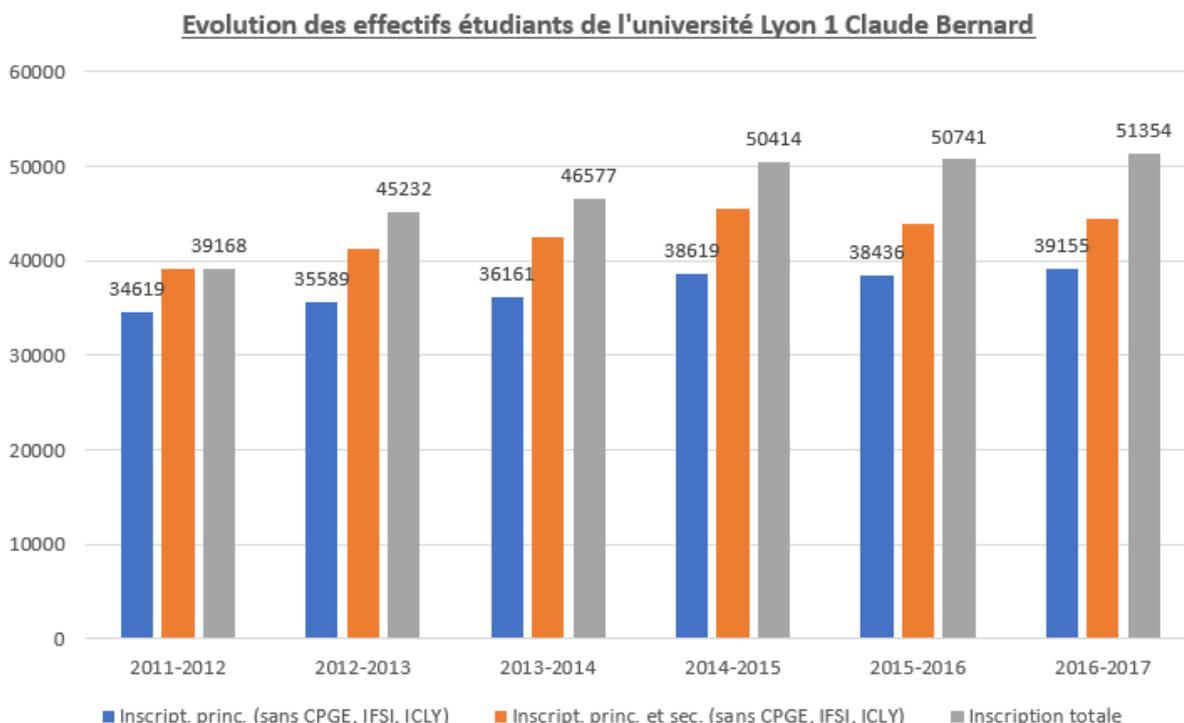


Figure 1: Evolution des effectifs étudiants à l'Université Lyon 1 à partir des inscriptions définitives de chaque année universitaire (source Apogée). Les inscriptions principales concernent les étudiants inscrits administrativement et

pédagogiquement à l'université. N'ont pas été comptabilisés les étudiants qui sont inscrits à l'université mais qui ne suivent pas d'enseignements délivrés par l'université. Cela concerne les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les étudiants des Instituts de Formation en Soins infirmiers (IFSI) et les étudiants de l'institut catholique de Lyon (ICLY). Les inscriptions secondaires concernent des étudiants qui suivent deux formations à Lyon1, ce qui occasionne l'utilisation de ressources pédagogiques (enseignants, équipements, locaux). De ce fait, les barres orange représentant les inscriptions principales et secondaires (sans les étudiants inscrits en CPGE, IFSI et ICLY) représentent les effectifs d'étudiants utilisant les ressources pédagogiques et des services communs de l'université, dont entre autres, les locaux d'enseignement.

Pour l'année 2017-18, à février 2018, les inscriptions se répartissent entre étudiants de santé (45,9%), étudiants de sciences (33,9%), étudiants IUT (11,9 %) étudiants de l'INSPE (4,9%) et doctorants (3,4 %). Ces effectifs ne tiennent pas en compte les étudiants inscrits en CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), en IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), et en ICLY (Institut Catholique de Lyon) et en master MEEF de l'INSPE.

Il est à noter que cette hausse des inscriptions ne suit pas les prévisions nationales qui envisageaient une baisse des effectifs dans les domaines des Sciences et STAPS entre 2008 et 2017 (note¹ du MESR-Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance 1) alors que l'UCBL a accueilli près de 2 300 étudiants supplémentaires en 5 ans, dans ces disciplines, soit près de 16% de ces effectifs.

En santé, les effectifs semblent plus stabilisés sur le campus Lyon Santé Est même s'ils peuvent varier de plusieurs centaines entre deux années successives. Une nette augmentation est constatée sur la faculté de médecine de Lyon Sud à partir de 2015, date à partir de laquelle la livraison de nouveaux locaux a rendu possible une nouvelle capacité d'accueil, notamment pour les étudiants en PACES. Mais on note aussi une forte augmentation du numerus clausus pour l'accès des étudiants en 2^{ème} année des études médicales (augmentation de 411 à 527 = +116 étudiants à la rentrée 2016), qui augmente les effectifs des étudiants en formation d'année en année.

En 2015, les prévisions de la DEPP envisagent des hausses de l'ordre de 1 % en Licence et Master sur la période 2013-2023. Ces tendances obligent l'établissement à être très prudent dans sa politique de rationalisation des locaux d'enseignement afin de ne pas contraindre un fonctionnement futur qui laisse le libre accès aux formations. De plus, l'impact des réformes concernant l'enseignement supérieur (loi ORE, réforme des études de Santé et notamment du premier cycle de ces études) vont entraîner des changements d'effectifs étudiants pour le premier cycle difficilement prévisible à ce jour.

¹ Note 0832 de novembre 2008

Campus	Composante	2 011 - 2 012		Total 2011-2012 (définitif)	2 012 - 2 013		Total 2012-2013 (définitif)	2 013 - 2 014		Total 2013-2014 (définitif)	2 014 - 2 015		Total 2014-2015 (définitif)	2 015 - 2 016		Total 2015-2016 (définitif)	2 016 - 2 017		Total 2016-2017 (définitif)	2 017 - 2 018		Total 2017-2018 (donnée s au 26/02/2018)
		Inscriptions principales	Inscriptions secondaires		Inscriptions principales	Inscriptions secondaires		Inscriptions principales	Inscriptions secondaires		Inscriptions principales	Inscriptions secondaires		Inscriptions principales	Inscriptions secondaires		Inscriptions principales	Inscriptions secondaires		Inscriptions principales	Inscriptions secondaires	
LyonTech-La Doua-Ouest	Faculté des Sciences et Technologies (FST)	7303	809	8112	8119	1251	9370	8073	1069	9142	8858	1228	10086	9198	1106	10304	9467	1180	10647	9414	809	10223
	CPGE (rattachés à la FST)													1964	5	1969	1941	6	1947	1942	5	1947
	Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUL)	113		113	145		145	138	35	173	123	43	166	131		131	111	1	112	134	1	135
	Polytech	596	35	631	588	19	607	658	25	683	716	30	746	766	14	780	775	20	795	776	18	794
	UFR STAPS	2275	168	2443	2218	176	2394	2343	184	2527	2443	145	2588	2614	71	2685	2669	22	2691	2661	28	2689
	Total Sciences Doua Ouest sans CPGE	10917	1012	11929	11070	1446	12516	11212	1313	12525	12140	1446	13586	12709	1191	13900	13022	1223	14245	12985	856	13841
LyonTech-La Doua-Est / gratte-ciel / Aia	IUT tout site	4863	86	4949	4975	83	5058	5093	47	5140	5143	92	5235	5029	71	5100	5036	92	5128	5144	75	5219
Campus Santé Est	UFR de Médecine Lyon Est	7221	637	7858	7711	523	8234	7741	638	8379	7491	648	8139	7674	636	8310	7651	801	8452	7706	1031	8737
	Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)	1838	372	2210	1839	379	2218	1900	359	2259	1947	365	2312	1948	322	2270	2009	348	2357	1981	263	2244
	Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation	1279	258	1537	1278	244	1522	1304	181	1485	1270	102	1372	1336	46	1382	1326	3	1329	1463	4	1467
	Département de Biologie Humaine (BH)	314	711	1025	327	900	1227	338	985	1323	346	1033	1379	367	1039	1406	370	1118	1488	320	1170	1490
	IFSI (rattachés à BH)				3689	1	3690	4072	1	4073	4090	5	4095	4118		4118	4292		4292	4004		4004
	UFR Odontologie	649	125	774	629	97	726	638	93	731	627	105	732	628	103	731	619	105	724	606	127	733
	Total Santé Est sans IFSI	11301	2103	13404	11844	2143	13987	11921	2256	14177	11681	2253	13934	11953	2146	14099	11975	2375	14350	12076	2595	14671
Campus Charles Mérieux (Gerland-Lyon Sud)	Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA)	679	321	1000	717	353	1070	740	358	1098	737	413	1150	702	374	1076	669	389	1058	595	382	977
	UFR de Médecine Lyon Sud Charles Mérieux	3939	434	4373	4165	372	4537	4166	395	4561	4230	385	4615	4497	409	4906	4758	468	5226	4783	650	5433
ESPE Croix-Rousse/Ain/Loire	ESPE sans ICLY	1256	140	1396	1121	1091	2212	1349	1212	2561	3046	1466	4512	1918	448	2366	2034	582	2616	2066	57	2123
	ICLY									857		857	761		761	819		819	811	1	812	
Tout site	Etudes doctorales	1661	85	1746	1637	80	1717	1680	81	1761	1641	76	1717	1625	74	1699	1660	78	1738	1475	12	1487
	Spécialités médicales	3	368	371	183	183		681	681	1	712	712	3	744	747	1		1				
Tout site	Total (sans CPGE,IFSI,ICLY) :	34619	4549	39168	35589	5753	41342	36161	6343	42504	38619	6843	45462	38436	5457	43893	39155	5207	44362	39124	4627	43751
Tout site	Total (avec IFSI et ICLY, sans CPGE)	34619	4549	39168	39478	5754	45232	40233	6344	46577	43566	6848	50414	43315	5457	48772	44200	5207	49407	43939	4628	48567
Tout site	Total toute inscription:	34619	4549	39168	39478	5754	45232	40233	6344	46577	43566	6848	50414	45279	5462	50741	46141	5213	51354	45881	4633	50514

Tableau 3: Répartitions des effectifs étudiants par composante disciplinaire et site (source Apogée, inscriptions définitives jusqu'en 2017, inscriptions au 26/02/2018 pour 2017-18)

En complément de la formation initiale, l'UCBL est très impliquée dans la formation continue et occupe, à cet égard, l'une des toutes premières places parmi les universités françaises. En 2016-2017, 64 558 h d'enseignement ont été dispensées au titre de la formation continue. Ce volume horaire, par application d'une simple règle de proportionnalité, pourrait se traduire par environ 5 100 équivalents étudiants. Ce chiffre augmente de façon importante : en 2014-2015, le nombre d'heures était de 40 000 pour un équivalent étudiant de 3 160. Soit une augmentation en 2 ans de 38 %. Ce développement de la formation continue se fait en partie par la création de nouveaux diplômes d'université (DU) qui génèrent un besoin de salles d'enseignement : 7 DU créés sur la période 2011-2018. Mais la part la plus importante de développement de la formation continue a concerné l'optimisation des places des formations existantes avec l'accueil d'alternants plus important dans une formation à nombre de groupes constant. Ce développement ne génère pas de besoin de salle supplémentaire. Pour le futur, le développement de la FC continuera sur ce même modèle, une part (la moins importante) avec la création de nouvelles formations et l'autre part avec l'accueil de plus en plus nombreux d'alternants ou de publics de FC dans les formations existantes, poussé par l'apparition des blocs de compétences dans les formations. Le numérique, peut réduire le besoin de salle même si ce n'est pas la motivation première de sa mise en place.

B- Effectifs et répartition des personnels

Le nombre total de personnels UCBL équivalent temps plein à la date de janvier 2018 est de 4471, dont 3 026 titulaires et 1 445 contractuels, doctorants et professeurs associés compris. A ce chiffre, s'ajoutent environ 4 079 personnels hébergés. L'UCBL emploie également quelques 3 000 vacataires (ce dernier chiffre étant variable selon les années).

Les tableaux suivants précisent la répartition des personnels titulaires entre enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs et BIATSS par composantes, services centraux et services communs. 809 personnels travaillent dans les services centraux et communs.

Les enseignants chercheurs de l'UCBL sont tous affectés à des composantes. Les enseignants du second degré (PRCE ou PRAG) sont, quant à eux, soit rattachés à des composantes soit à des services communs en particulier le service commun des langues. En revanche, les personnels BIATSS sont rattachés soit à des composantes et aux unités de recherche qui leur sont associées, soit à des services communs et généraux.

Etat au 31/12/2017	Nombre d'agents BIATSS		Total	Nombre d'enseignants ou ensei- gnants-chercheurs			Total
	Titu- laires	contrac- tuels		Titulaires	contrac- tuels	Total	
Composantes d'en- seignement	720,2	270,83	991,03	1708,1	962,25	2670,35	3661,38
Services centraux	388,2	99,16	487,36	0	0	0	487,36
Services communs	128,9	93,42	222,32	51,1	13,5	64,6	286,92
Services interuni- versitaires	29,8	5,5	35,3	0	0	0	35,3
Total	1267,1	468,91	1736,01	1759,2	975,75	2734,95	4470,96

Tableau 4: Répartition des personnels de l'UCBL au 1er janvier 2018

B. DIAGNOSTIC DU PARC IMMOBILIER

1. RECENSEMENT ET INVENTAIRE DES BIENS DE L'UCBL

L'université Claude Bernard Lyon 1 a renseigné l'outil en ligne RT ESR (référentiel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche), et fait les demandes d'actualisation des données renseignées au sein de Chorus ReFX. **L'année 2017 a été prise comme année de référence du référentiel technique pour établir le présent SPSI. Le périmètre immobilier présenté dans ce document est celui en l'état au 31/12/2017.**

Le parc immobilier de l'UCBL est constitué de 158 bâtiments répartis sur 14 sites ou campus selon le cas. L'ensemble forme un patrimoine foncier de 82,5 ha à fin 2017. Ce patrimoine bâti et foncier évoluera à la hausse à fin 2018 à la livraison de deux bâtiments supplémentaires sur les centres hospitaliers du Vinatier (Bâtiment de recherche Neurocampus) et de Lyon Sud (bâtiment de recherche CENS-ELI).

La majorité des sites sont localisés dans l'agglomération lyonnaise mais 4 sont en dehors du département du Rhône (2 dans l'Ain, 1 dans la Loire et 1 dans le Var).

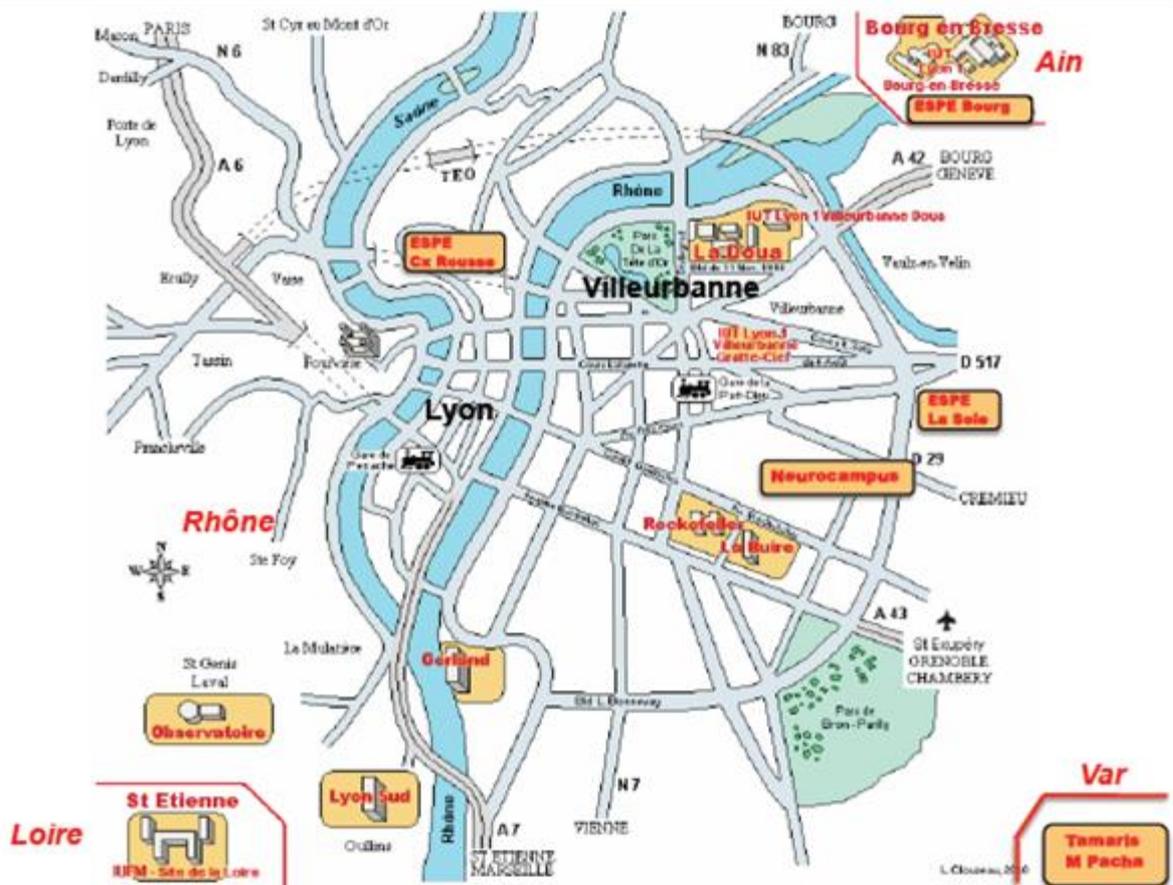


Figure 2: sites de l'université UCBL

La surface hors d'œuvre nette totale des bâtiments de l'UCBL est de 465 001 SHON.

Ces 14 sites de l'UCBL peuvent être organisés en quatre grands ensembles :

- sites de santé, avec 3 sites : campus Lyon Santé Est composé des domaines Rockefeller et de La Buire-Laennec, Lyon Sud, et Neurocampus à venir,
- sites de sciences, au nombre de 4 : LyonTech-La Doua (Doua Ouest), Gerland, Observatoire, Tamaris,
- sites IUT, au nombre de 3: La Doua Est, Villeurbanne Gratte-Ciel, Bourg en Bresse et
- sites de l'INSPE, au nombre de 3 : Croix Rousse Le Clos, Ain et Loire.

Le Gymnase Léon Jouhaux, situé à Lyon 3^{ème}, est un site isolé dans le RT ESR, mais s'intègre dans les équipements sportifs du SIUAPS (voir chapitre p 114).

D'un point de vue fonctionnel, les sites de santé et de sciences sont à la fois des lieux de recherche et de formation. Les sites de Santé qui associent des recherches à la fois en sciences et en santé avec un volet recherche translationnelle et clinique important sont en lien avec le CHU de Lyon : Hospices Civils de Lyon, avec une proximité géographique du site Santé-Est avec les Centres hospitaliers suivant

- Hôpital E.Herriot, Hôpital Femme-Mère-enfant et les hôpitaux Neurologiques et Cardiologiques pour le site Santé-Est
- le Centre hospitalier Lyon-sud pour le site Lyon-Sud

A noter également la proximité géographique avec le centre hospitalier Le Vinatier (hôpital psychiatrique) et le Centre de lutte contre le Cancer Léon Bérard pour le site Santé-Est.

Il y a un différentiel sur le nombre de bâtiments Lyon1 par rapport au référencement dans l'outil d'aide au diagnostic (OAD). Au 1^{er} février 2018, 155 bâtiments sont déclarés dans ChorusREFx (surface de 461 495m²). L'OAD prend en compte l'amphithéâtre Lavoisier qui a été détruit, mais ne prend pas en compte le bâtiment hébergeant le service de santé universitaire (bâtiment Doc'INSA, problème de création dans Chorus car pas de convention avec l'INSA), Axel One, La Préfabrique de l'innovation, le poste de livraison Nord (en cours de création dans CHORUS). Soit un total de 158 bâtiments au 31/12/18.

L'université occupe également d'autres locaux, actuellement non renseignés dans la base RT, dans l'attente de la formalisation ou de l'actualisation de conventions (travail de fiabilisation en cours): locaux mis à disposition par le centre hospitalier neuro-cardio, locaux appartenant à la ville de Roanne à destination des étudiants de Polytech Roanne, locaux de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, à destination des étudiants de l'IUT de Bourg en Bresse. De plus, L'université Lyon 1 utilise des bureaux dans la Cité Administrative d'Etat de la Part-Dieu (environ 160 m² SU). Ces locaux font l'objet d'une convention d'utilisation établie le 02/02/18 pour une durée de 9 ans. Il n'y a pas de loyer mais une participation aux charges du bâtiment. L'université Lyon1 assume, sous le contrôle du propriétaire, l'ensemble des responsabilités afférentes aux parties privatives de l'immeuble qu'ils utilisent pour la durée de la convention. L'UCBL supporte les dépenses d'entretien des parties occupées. Comme il s'agit d'une occupation à petite échelle dans un grand bâtiment sur lequel l'Université Lyon1 n'est pas titrée, celle-ci n'a pas été recensée sur CHORUS (cf. Tableau 6).

Par ailleurs, Comme le montre le Tableau 7, la répartition des activités est assez variée d'un site à l'autre

Valeurs au 31/12/2017	NOMBRE BATIMENTS	SHON TOTALE
CAMPUS LYONTECH LA DOUA (Hors IUT)	66	229 352
SANTE EST - LA BUIRE	7	30 877
SANTE EST ROCKEFELLER	6	62 870
TOTAL SANTE EST	13	93 747
MEDECINE CHARLES MERIEUX - LYON SUD	10	15 539
GERLAND	2	10 118
IUT DOUA	16	29 073
IUT GRATTE-CIEL	10	32 101
IUT BOURG EN BRESSE	1	9 379
TOTAL IUT	27	70 553
INSPE BOURG EN BRESSE	5	6 919
INSPE LYON LE CLOS	2	17 379
INSPE SAINT ETIENNE	6	10 571
TOTAL INSPE	13	34 869
OBSERVATOIRE DE LYON	22	5 919
GYMNASE LEON JOUHAUX	1	3 395
TAMARIS - LA SEYNE SUR MER (VAR)	3	1450
LOGEMENT DE FONCTION - VILLEURBANNE	1	59
TOTAL	158	465 001

Tableau 5: Sites et surfaces bâties composant le patrimoine de Lyon 1

Valeurs au 31/12/2017	NOMBRE BATIMENTS CONCERNES	SURFACES (à fiabiliser)
ALIMENTEC	3	4 570
B13 Neurocardio	1	2913
Polytech Roanne	1	955
Cité administrative	1	167
TOTAL	6	8 605

Tableau 6: Sites et surfaces bâties occupées par l'UCBL1 mais affectée à des tiers

Nom du site	Nbr de bâtiments	Total m2 SHON	Total m2 SU	SU enseignement	SU recherche	SU Administration	SU Vie sociale et culturelle	SU Documentation	SU Restauration	SU Logistique / Locaux techniques	SU Installations sportives	SU Hébergement	SU Occupés par un tiers	Nbre d'inscriptions étudiantes totale (hors doctorat, ICLY,CGPE,ISFY)	SU enseignement/Nb inscription
DOUA OUEST	66	229 352	158 530	33 766	57 069	15 259	3 547	10 917	2 175	15 052	16 675	1 208	2 862	13 841	2,44
OBSERVATOIRE	22	5 919	3 742	0	1 424	256	428	9	0	608	0	1 017	0	NC	NC
INSPE 01	5	6 919	4 522	2 310	0	518	0	0	150	867	0	202	475	2 123	4,01
INSPE 42	6	10 571	5 803	1 850	0	916	699	318	107	1 442	230	241	0		
INSPE 69	2	17 379	11 305	4 346	0	1 970	277	1 202	147	2 028	210	1 113	12		
IUT 01	1	9 379	5 839	3 685	0	1 158	196	0	0	580	0	81	139	5 219	5,81
IUT DOUA	16	29 073	19 892	13 155	364	3 135	264	0	12	2 694	0	268	0		
IUT GRATTE-CIEL	10	32 101	21 763	13 489	0	3 347	208	0	0	2 967	693	0	1 059		
Gymnase LJ	1	3 395	2 553	0	0	0	0	0	0	348	1 880	0	325	NC	NC
LYON SUD	10	15 539	10 439	4 168	2 429	1 245	248	485	10	1 486	90	278	0	5 433	0,77
GERLAND	2	10 118	6 404	1 547	2 645	491	16	120	193	900	0	91	401	977	1,58
ROCKEFELLER	6	62 870	43 510	11 509	12 798	4 258	945	3 846	0	7 863	0	357	1 934	14 671	1,08
BUIRE	7	30 877	21 295	4 318	8 158	1 684	387	371	144	2 407	2 440	499	887		
SALENGRO	1	59	50	0	0	0	0	0	0	0	0	50	0	NC	NC
LA SEYNE SUR MER	3	1 450	893	105	388	139	0	0	0	130	0	131	0	NC	NC
TOTAL	158	465 001	316 540	94 248	85 275	34 376	7 215	17 268	2 938	39 372	22 218	5 536	8 094	42 264	2,23
% SU totale UCBL				30%	27%	11%	2%	5%	1%	12%	7%	2%	3%		

Tableau 7: répartition des surfaces par activité en fonction des sites (La liste des tiers évoqué dans le présent tableau figure en Annexe 3)

Le Tableau 7 met bien en avant que l'université Lyon1 est un établissement tourné vers ses 2 missions principales que sont la formation et la recherche. Cela explique le pourcentage important des locaux d'enseignement (30%) et de recherche (27%).

Les locaux dédiés au centre commun de documentation représentent 5% des SU du patrimoine de Lyon1. En effet, ces surfaces représentent celles des différentes bibliothèques universitaires (BU)/centres de documentation (5% du total des SU), qui accueillent les étudiants de l'université Lyon1, mais également ceux des autres universités de l'académie du fait d'un accord inter-universitaire. Ces locaux accueillent aussi bien les étudiants que les chercheurs. Les BU Lyon 1 proposent près de 2 500 places assises dans des espaces diversifiés et adaptés aux besoins de chacun (salles de lecture, de travail en groupe, espaces individuels, informatiques...) sur les différents sites de Lyon1. Labellisées NoctamBU+, trois BU Lyon 1 accueillent les étudiants 7 jours sur 7 sur trois sites différents (LyonTech - la Doua, Rockefeller et Lyon Sud), jusqu'à 14 heures par jour. La fréquentation de ces BU est très importante, notamment sur les 3 sites cités ci-dessus.

Les installations sportives représentent quant à elles 7% du patrimoine, mais sont mutualisées à plusieurs universités, dans le cadre du Service Inter-universitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS).

Ce tableau est également à mettre en lien avec les taux d'occupation des locaux d'enseignement (voir chapitre Spécificités « singulières » et « métiers » de l'opérateur et Tableau 29). On voit que les sites ayant les taux d'occupations les plus importants sont également ceux qui ont des ratio SU enseignement / nombre d'étudiants les plus bas (Lyon Sud : 0,77 et site Santé Est-Rockefeller-L Buire : 1,08).

Les chapitres suivants vont décrire les différents sites. Il faut noter que cette présentation va respecter la segmentation en sites géographiques et fonctionnels. Cela concerne essentiellement les sites des IUT et des INSPE qui seront toujours traités ensemble. Cela implique que le site La Doua est donc présenté en 2 parties : Lyon-Tech-La Doua OUEST comprenant les activités tournées vers les sciences et les STAPS et La Doua EST présentée avec les sites de l'IUT.

A- Campus LyonTech-La Doua (La Doua Ouest)



Ce site est le plus important de l'établissement en terme immobilier (**48 % du patrimoine total**). Il accueille près de 14 000 étudiants (13 841 en 2017). Il regroupe la plupart des services administratifs centraux dont la présidence de l'UCBL et accueille l'essentiel des activités de formation et de recherche en Biochimie, Biologie, Chimie, Mathématiques, Physique, Sciences de la terre, Sciences pour l'ingénieur, et Science des activités physiques et sportives ainsi que plus de 40 % des locaux de l'IUT dans le secteur Doua-Est.

Il comprend 66 bâtiments (hors IUT) pour un total de 229 352m² SHON répartis sur plus de 34 hectares. Est intégré également à ce site l'IUT Doua Est formé de 16 bâtiments représentant 29 073 m² SHON.

Le campus Lyon Tech La Doua est un campus multi-établissement : l'UCBL, l'INSA, l'ENSSIB, CPE, CNRS y sont implantés, ainsi que certaines activités « privées » ayant un lien fort avec la recherche: centre de calcul IN2P3, CETIAT, CEI, EZUS, auxquelles s'ajoute le complexe d'activités du double-mixte. L'INSA et LYON 1 sont les occupants majoritaires du campus.

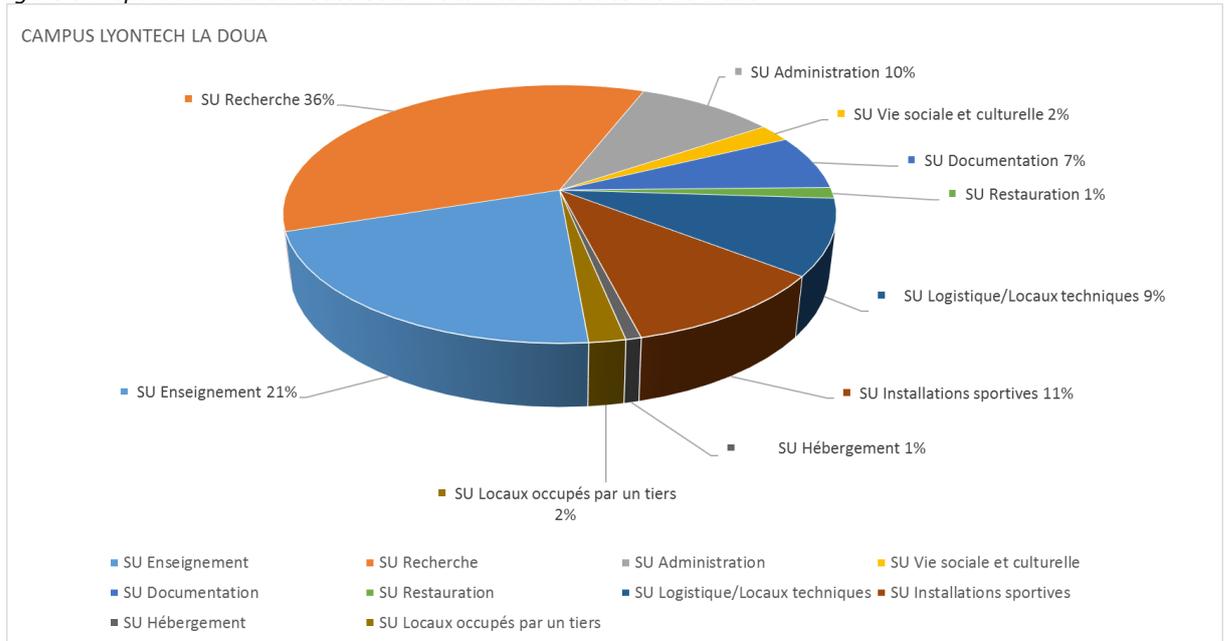
Chaque établissement est affectataire et exploitant de son patrimoine bâti et dispose de sa propre organisation en terme de patrimoine, sécurité et logistique. Néanmoins, des structures de gestion commune existent et permettent une mutualisation de moyens : le SIDD, le CISR et le SIUAPS.

Pour le patrimoine non bâti, pour les espaces publics ne relevant pas des infrastructures et avoisinants sportifs ou de l'IUT Doua (Doua Est), un service interuniversitaire rattaché à l'INSA (le **SIDD**, service interuniversitaire du domaine de la Doua) assure la gestion, la maintenance et le gros entretien de ces espaces verts et viaires. Les investissements sur les réseaux d'eaux usées et d'éclairage public relèvent du SIDD, ceux sur les infrastructures de télécommunication relèvent du **CISR** (Centre Inter-établissement pour les services Réseaux), ceux de la haute tension des Dirpat, et ceux des concessionnaires desdits concessionnaires (gaz, eau potable, chauffage urbain).

La gestion des équipements sportifs est également mutualisée à l'échelle de la Doua, via le **SIUAPS** (service interuniversitaire des activités et pratiques sportives) rattaché à l'UCBL.

La contribution au budget de fonctionnement du SIDD pour l'ensemble des infrastructures de Lyon 1 s'évaluait pour 2017 à 300 001€ (301 594€ pour l'INSA et 9409 pour l'ENSSIB).

Figure 3: répartition des surfaces selon l'activité sur le site de La Doua



B- Le Campus Lyon Santé Est



Le campus Lyon Santé Est comprend les deux domaines de Rockefeller et de La Buire-Laennec distants de quelques centaines de mètres auxquels s'ajoutent les bâtiments du neurocampus qui est en cours de construction (livraison prévue fin 2018) sur le site de l'hôpital du Vinatier. La présence de nombreux hôpitaux sur le site (Édouard Herriot, Neuro-Cardio, Hôpital Femme-Mère-Enfant, Le Vinatier, Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard) est indispensable pour la formation dans les domaines de la santé et permet une collaboration nécessaire et efficace entre l'université, CHU et autres partenaires hospitaliers.

Ce campus, qui accueille plus de 14 000 étudiants (14 671 en 2017) est également un site majeur de la recherche médicale lyonnaise notamment dans les domaines des neurosciences, de la cardiologie, maladies neuro-musculaires et de l'oncologie. Il bénéficie, outre la présence de nombreux hôpitaux, de centres de recherche et de traitement du cancer de haut niveau (Centre Léon Bérard, Centre International de Recherche sur le Cancer), d'animaleries (bâtiment Ulysse) et d'un BioParc. Ce campus est également un lieu stratégique de développement de la recherche translationnelle en santé.

Le domaine de Rockefeller est le site historique de la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon. Il constitue le plus vaste ensemble de santé de l'UCBL avec 6 bâtiments d'une surface hors d'œuvre nette totale de 62 870 m². Parmi ces bâtiments, le bâtiment principal de Rockefeller, construit en 1930, occupe une surface de plus de 50 000 m² SHON (c'est le plus grand bâtiment du patrimoine de l'UCBL). Il se situe dans le périmètre de protection des abords d'un monument historique, l'hôpital Edouard Herriot. Le site comprend aussi un restaurant universitaire et un bâtiment annexe d'enseignement (bâtiment Cier) construits en 2009. Les activités d'enseignement concernent la faculté de médecine Lyon Est, la faculté de Pharmacie (Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques ISPB) et l'Institut des Sciences et Technique de Réadaptation ISTR. C'est également un site accueillant d'importantes activités de recherche.

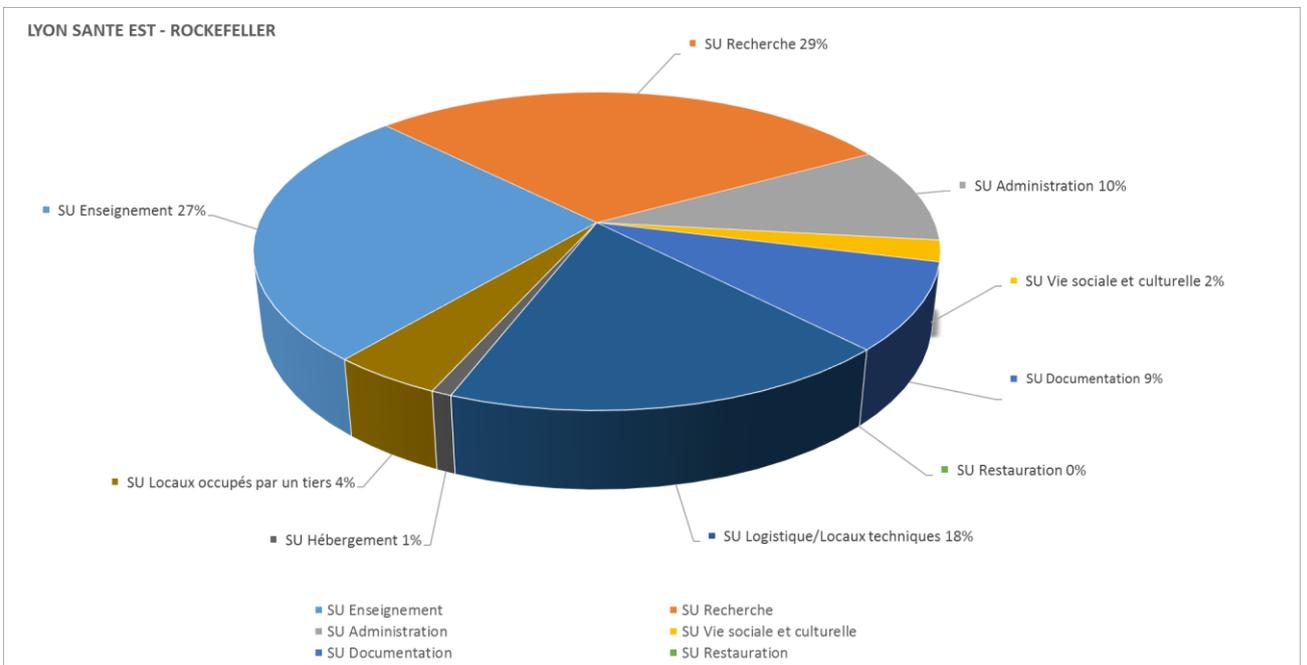


Figure 4: répartition des locaux selon l'activité sur le domaine Rockefeller²

² A noter que le « tiers » qui occupe une partie du bâtiment principal (représentant 4% de la SU dans le graphique ci-dessus), est le CROUS, qui offre un service de restauration à destination des étudiants. La part SU Restauration n'est donc pas en réalité de 0% mais de 4% de la surface globale.



Le domaine de la Buire (7 bâtiments, 30 877 m² SHON) accueille des locaux d'enseignement de l'UFR de médecine de Lyon-Est (bâtiment Laennec A), des laboratoires de recherche biomédicale regroupés au sein d'un IFR (bâtiment Laennec B), et les locaux de l'UFR d'odontologie. Il bénéficie également de la présence d'un gymnase (Halle 3D).

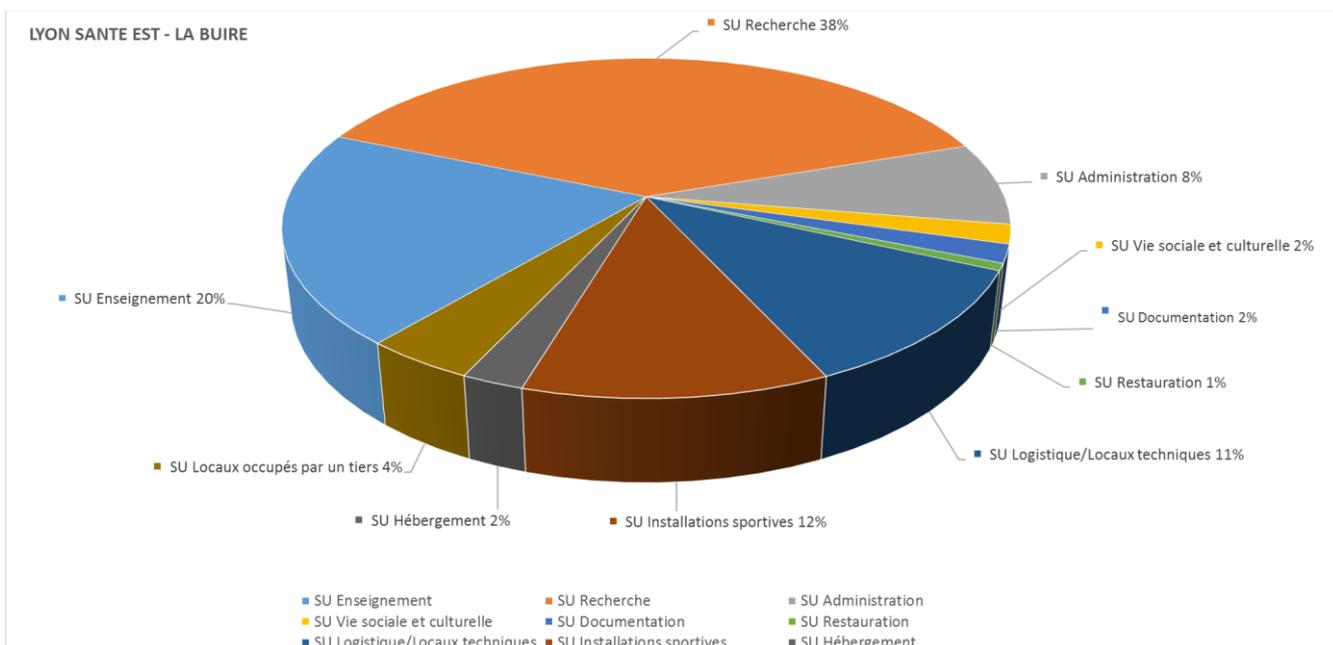


Figure 5: répartition des locaux selon l'activité sur le domaine

C- Le campus de Lyon Sud-Charles Mérieux



Le campus Lyon Sud- Charles Mérieux est constitué de la faculté de médecine et de maïeutique Charles Mérieux – Lyon Sud implantée au sein du domaine des HCL du CHU Lyon Sud (commune de Pierre-Bénite). Ce site accueille plus de 5 000 étudiants (5 433 en 2017).

Dix bâtiments (15 539 m² SHON) composent le campus de Lyon Sud qui abrite des activités d’enseignement (40% du site) et des structures de recherche biomédicale, dont l’excellence est reconnue dans les domaines de l’onco-hématologie et de la nutrition humaine.

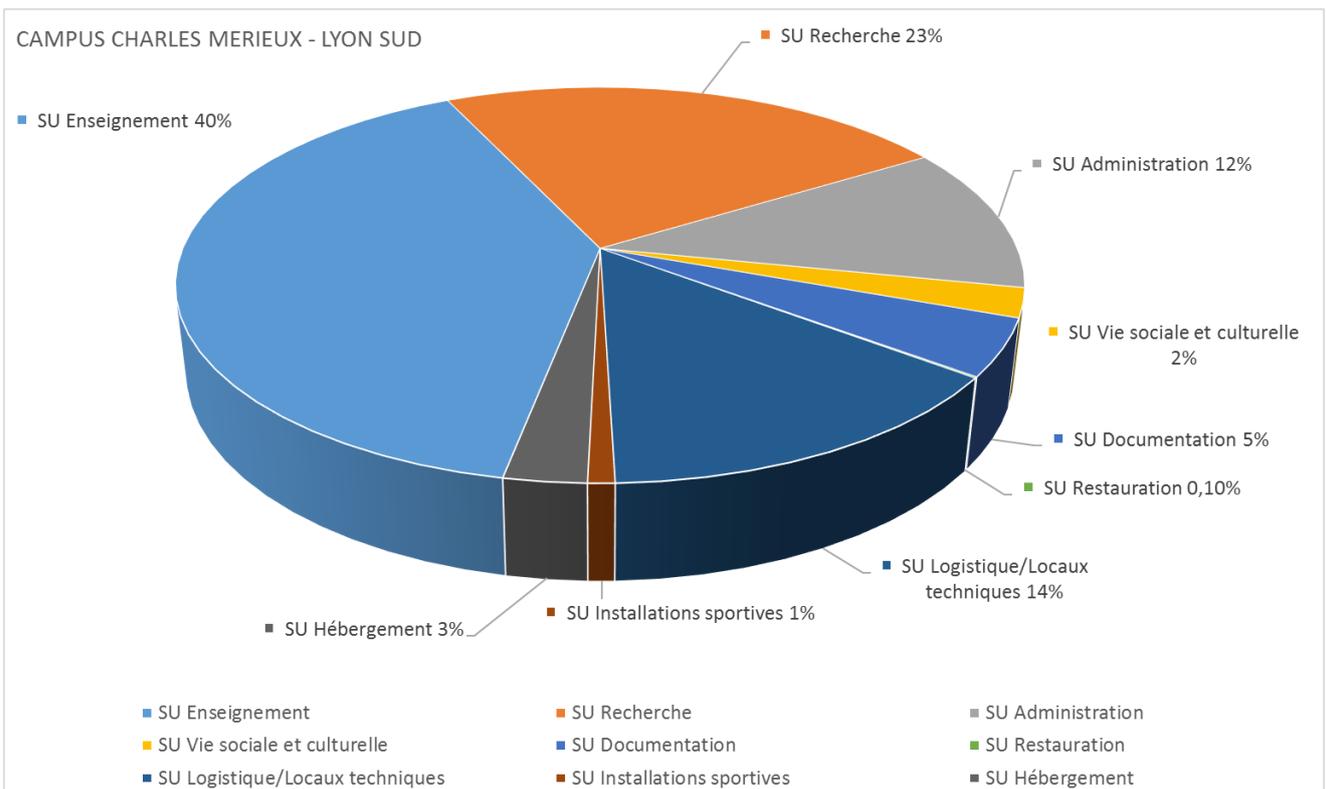


Figure 6: répartition des locaux selon l'activité sur le campus Lyon-Sud

D- Le site de Gerland



Le site de Gerland a été créé en 2001 par la construction d'un bâtiment recherche et d'un bâtiment enseignement marquant la volonté de l'université de s'implanter au sein du quartier Lyon Biopole avec l'infectiologie comme thématique dominante. Il accueille des laboratoires de recherche biomédicale et une école d'actuaire (ISFA). Au titre de l'ISFA, le site accueille environ un millier d'étudiants (977 à la rentrée 2017), mais également des étudiants d'autres formations. Il bénéficie de la proximité de l'ENS Lyon, de grands équipements comme le laboratoire P4 et l'IRT Infectiologie BioAster, de laboratoires INSERM et de grands groupes industriels (Sanofi, Merial, Bio Mérieux).

Ce site de Gerland est constitué d'un bâtiment dédié à l'enseignement (6 660 m² SHON) et d'un bâtiment dédié à la recherche (3 457 m² SHON).

Ce site verra la construction d'un bâtiment recherche pour regrouper une grande partie des équipes constituant le CIRI (centre international de recherche en infectiologie).

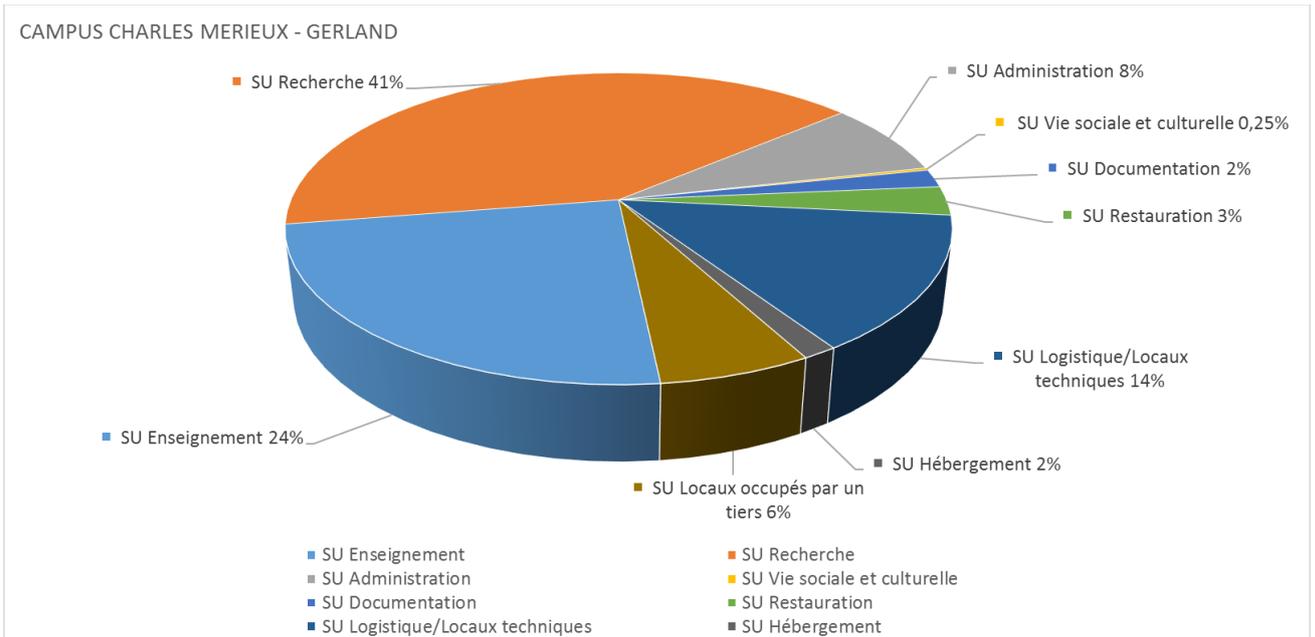


Figure 7: répartition des locaux selon l'activité sur le site Gerland

E- Les sites de l'IUT

L'IUT est implanté sur 3 sites à Villeurbanne la Doua Est, Villeurbanne Gratte-Ciel et Bourg-en-Bresse. L'ensemble est formé de 27 bâtiments et représente 70 553 m² SHON. Son activité essentielle est l'enseignement (plus de 5 000 étudiants, 52 DUT, 13 DU et 39 licences professionnelles). La répartition de cette activité sur les trois sites est la suivante :

- Bourg-en-Bresse (Génie Biologique, GTE, Informatique et des groupes du département GEA qui dépendent de Villeurbanne Doua),



- Villeurbanne La Doua Est (Chimie, Génie Biologique, Génie Civil et Construction Durable, Génie Chimique - Génie des Procédés, GEA et Informatique),



- Villeurbanne Gratte-Ciel (TC, GMP, GIM, GEII).

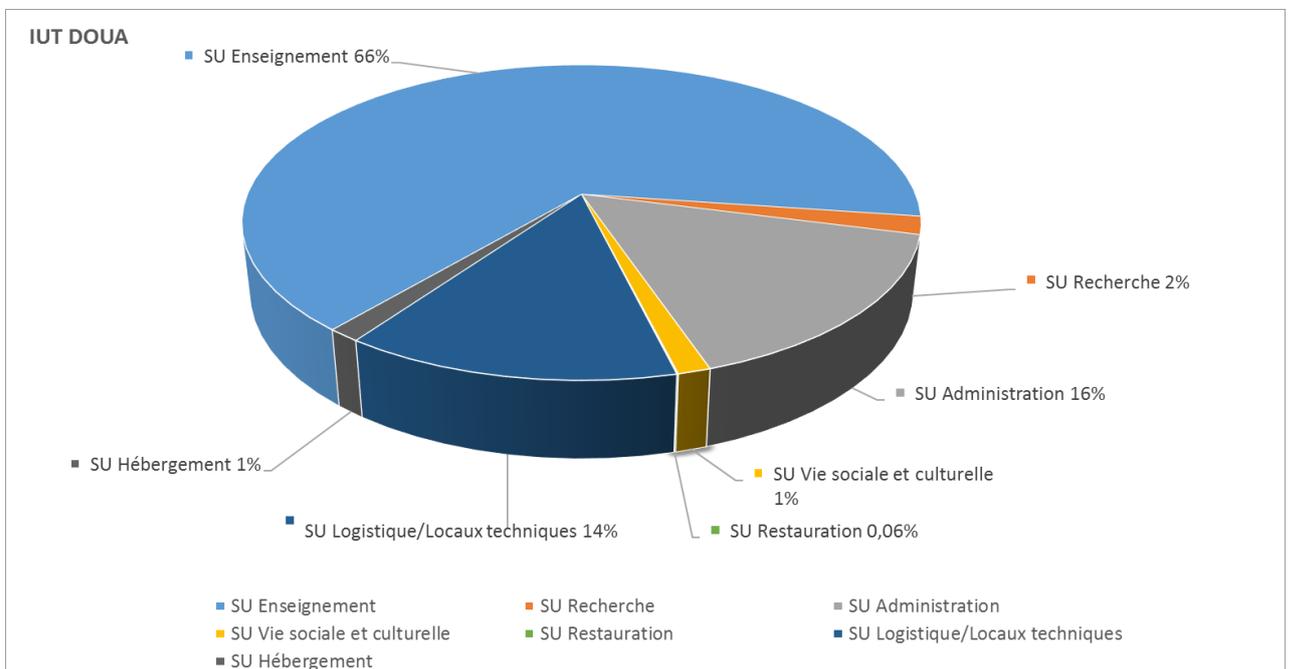


Figure 8: répartition des locaux selon l'activité sur le site IUT La Doua

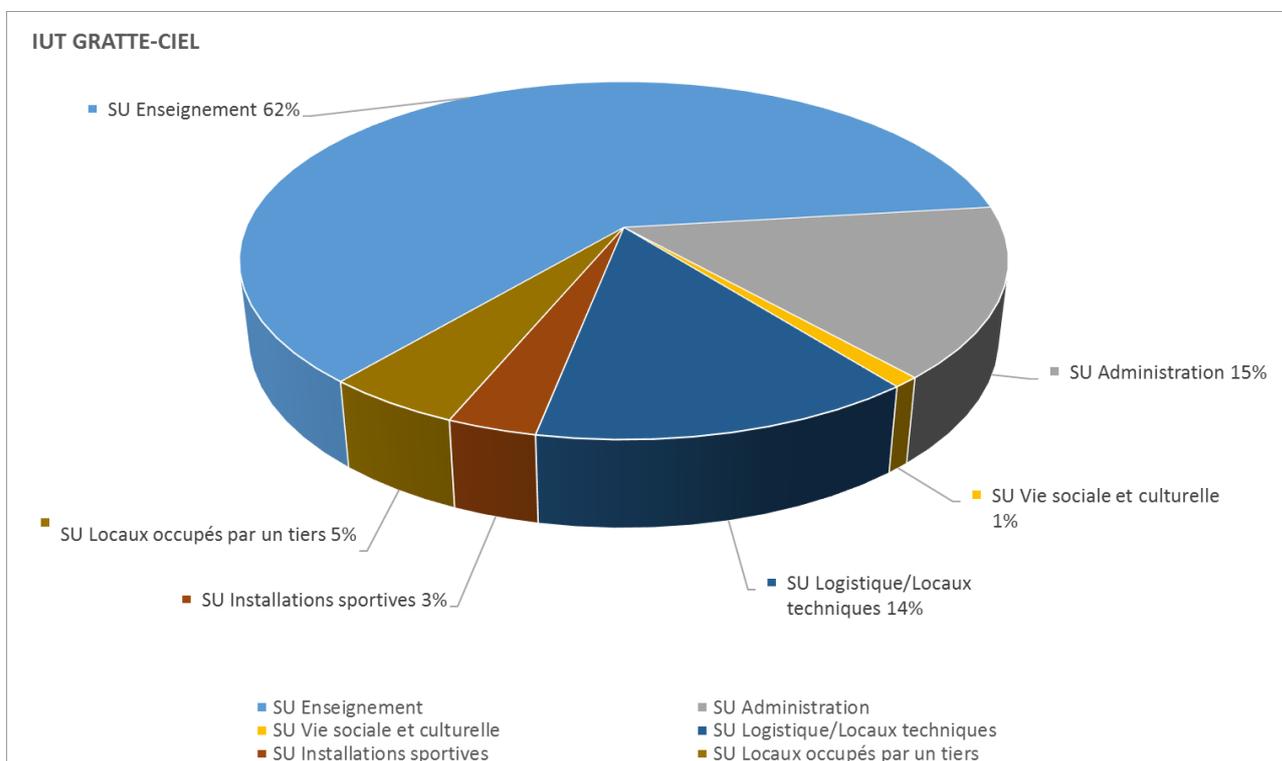


Figure 9: répartition des locaux selon l'activité sur le site IUT Gratte-Ciel

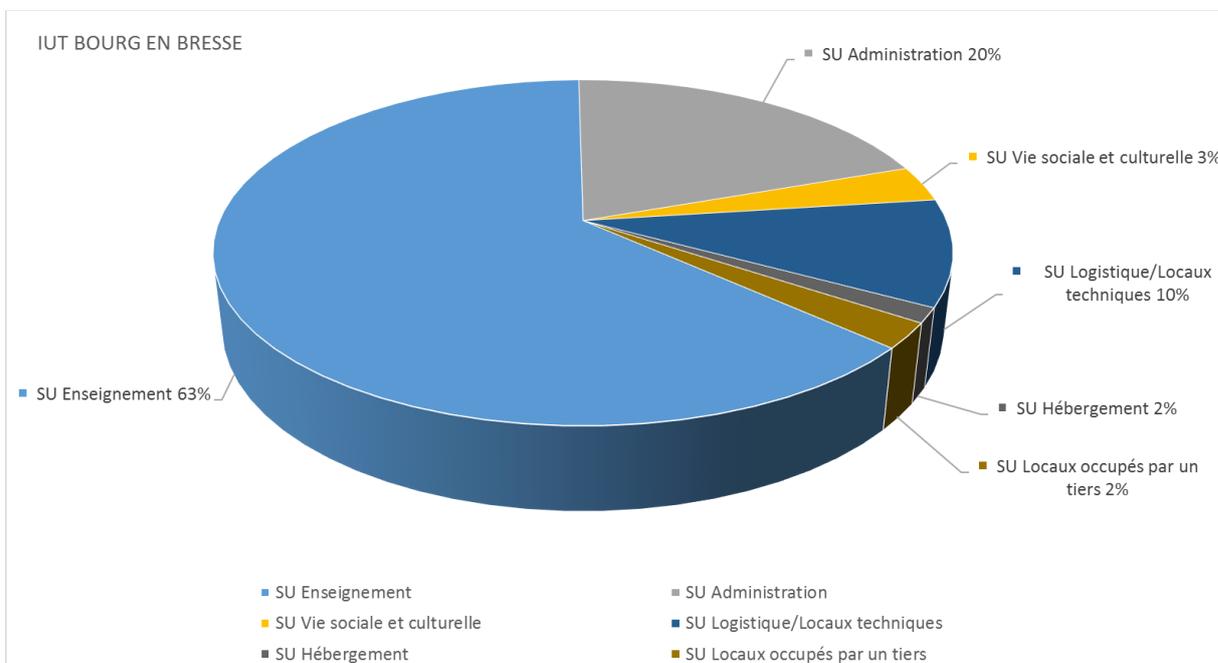


Figure 10: répartition des locaux selon l'activité sur le site IUT Bourg-en-Bresse

F- Le site de l'observatoire à Saint-Genis Laval



Ce site présente la particularité d'être constitué de nombreux bâtiments de faible surface (22 bâtiments pour une SHON totale de 5 919 m²). Autrefois station météorologique d'observation, le site a été cédé en 2009 par la ville de Lyon à l'État, qui l'a mis à disposition de l'UCBL par une convention d'utilisation signée en 2010. Une inscription aux monuments historiques depuis le 9 mai 2007 concerne la façade, la toiture, les mires astronomiques, le château d'eau, le sidérostas et sa lunette fixe, le pavillon Lagrange, le parc et le mur de clôture, ainsi que la galerie souterraine. La lunette équatoriale coudée et son bâtiment sont quant à eux classés depuis le 21 avril 2008.

Il héberge l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) et abrite des pièces patrimoniales d'exception comme la lunette équatoriale coudée. Les bâtiments sont entourés d'un parc arboré dont certains spécimens sont classés. Le site accueille du public et des astronomes amateurs et joue un rôle important de diffusion des connaissances scientifiques et techniques.

Le site a aussi la particularité d'accueillir 3 villas servant actuellement de logement de fonction pour le personnel de l'observatoire, dont le directeur (voir *Tableau 8*). Ces logements dont l'existence et la typologie sont liées à l'histoire du site (villa des cadres de l'observatoire), présentent de ce fait des surfaces importantes en comparaison à la surface globale.

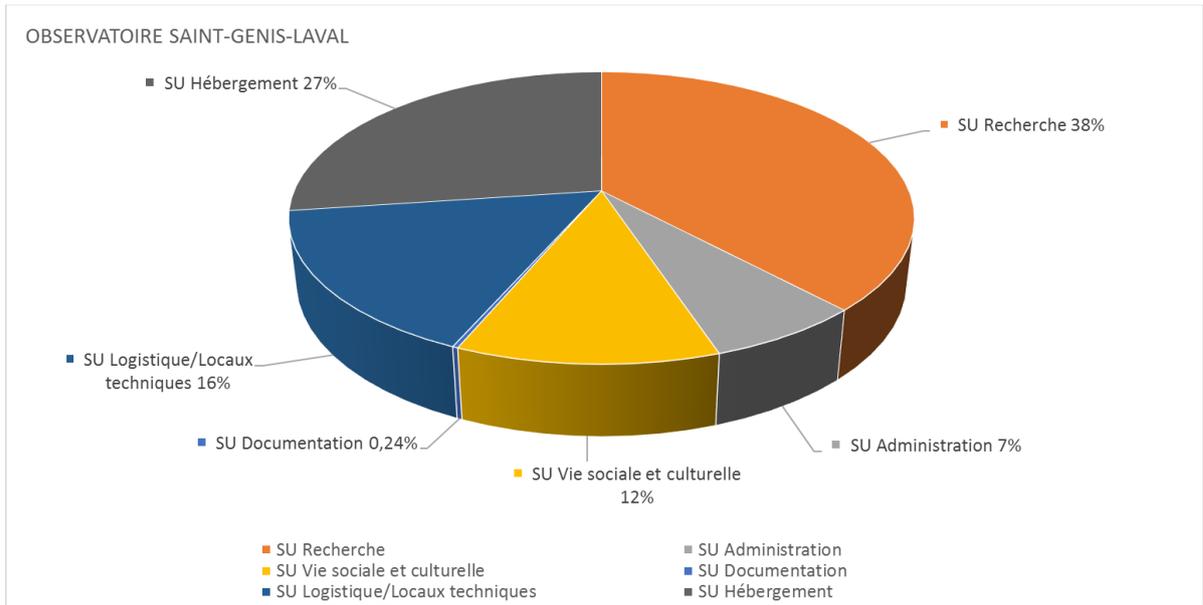


Figure 11: répartition des locaux selon l'activité sur le site StGenis-Laval

G- Les sites de l'INSPE

Les sites de l'INSPE sont au nombre de trois : le site du Clos à Lyon Croix Rouse (17 379m² SHON), le site de Bourg-en-Bresse (6 919 m² SHON) et le site de Saint-Etienne (10 571 m² SHON). Ils comptent au total 13 bâtiments représentant 34 870 m². Ces 3 sites accueillent environ 2 000 étudiants (2.123 en 2017).

Les sites de l'INSPE sont des biens immobiliers appartenant aux départements et faisant l'objet de conventions. Le site de Croix-Rousse a été transféré à la Métropole de Lyon au 1 janvier 2015.

En 2014, il a décidé la fermeture du site de La Soie à Villeurbanne, qui représente plus de 13 236 m² SHON répartis sur 3 bâtiments. Les activités d'enseignement ont été transférées sur le site du clos de la Croix-Rousse. Plus aucune formation n'est hébergée sur le site de La Soie depuis la rentrée 2014 et il a été entièrement libéré fin 2015. Dès janvier 2016, le site de la Soie a fait l'objet d'une remise à l'Etat à l'issue d'une procédure administrative pilotée par le rectorat de l'académie de Lyon.

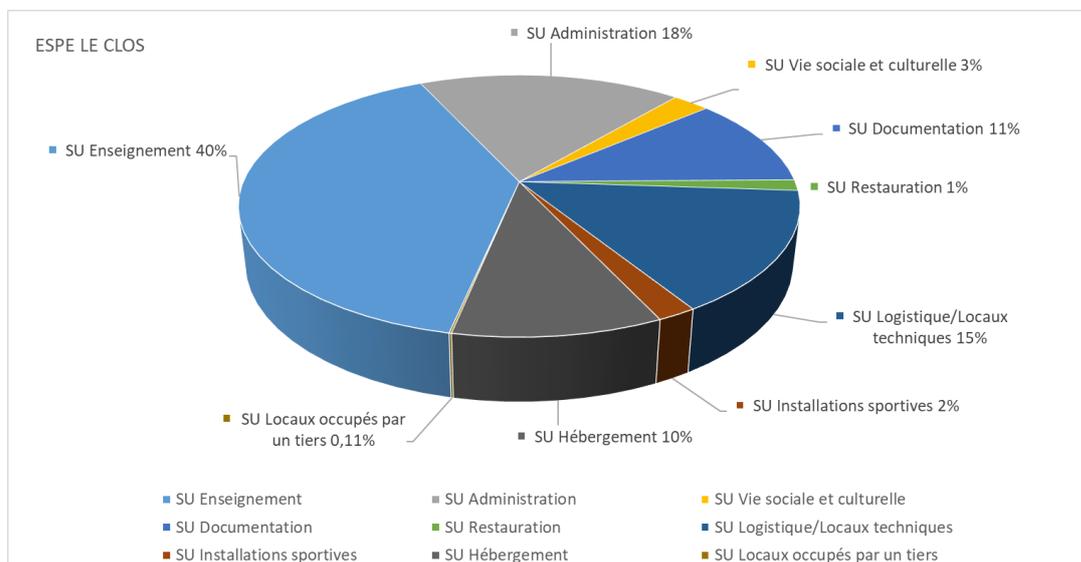


Figure 12: répartition des locaux selon l'activité sur le site INSPE Croix Rouse

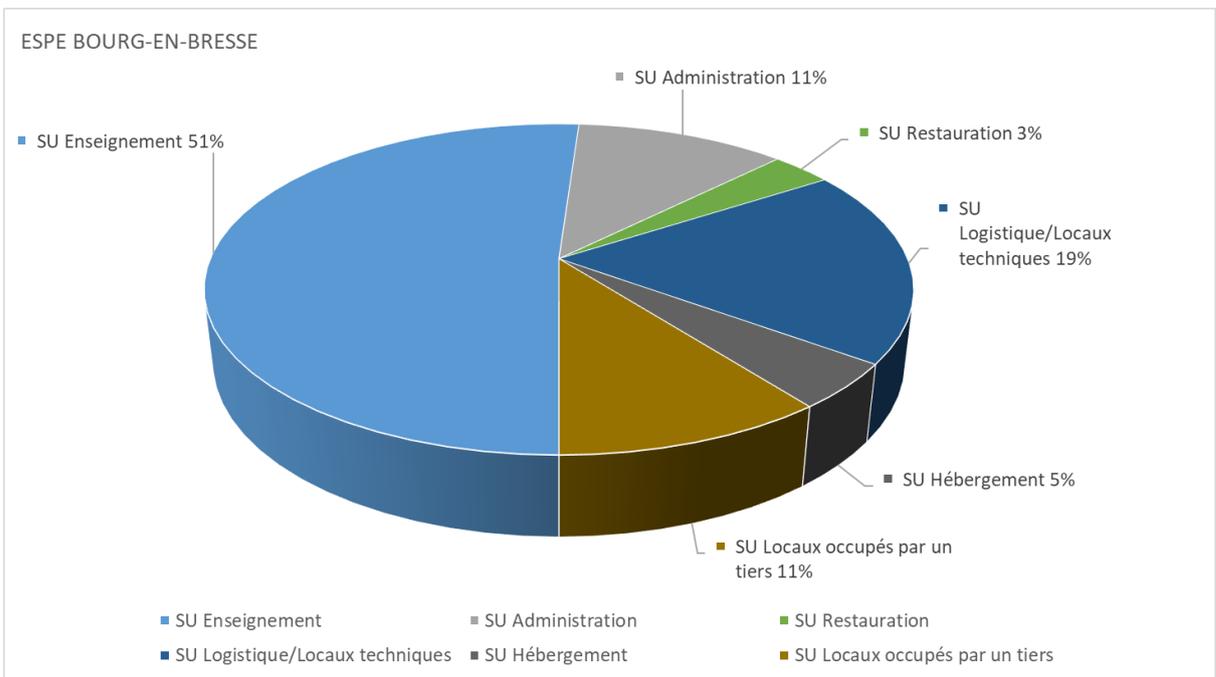


Figure 13: répartition des locaux selon l'activité sur le site INSPE Bourg en Bresse

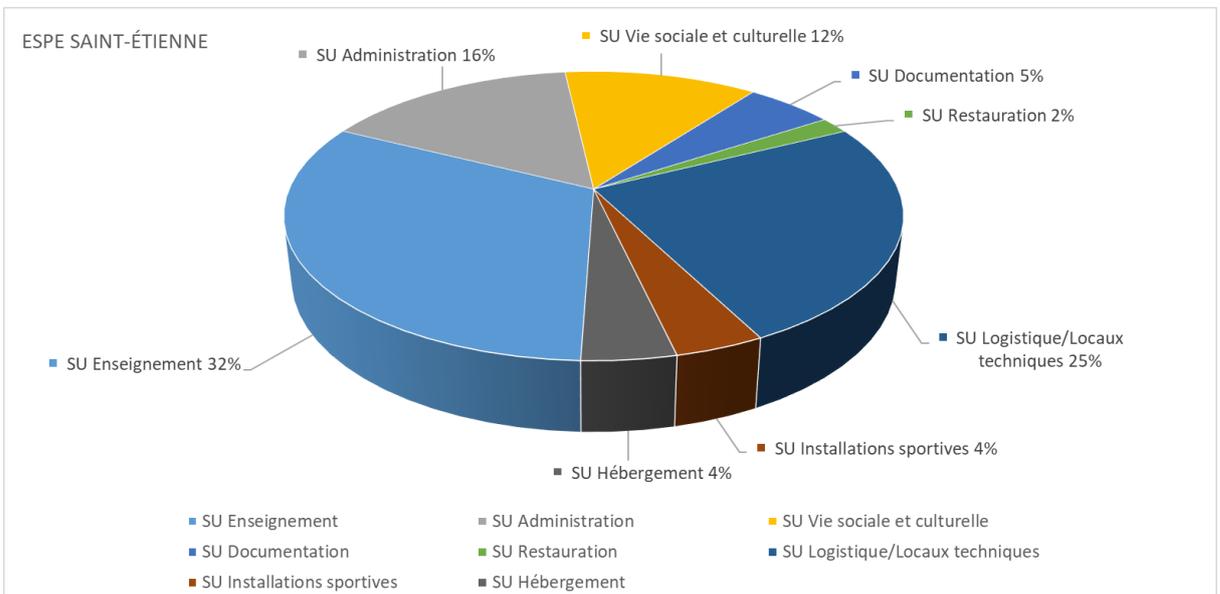
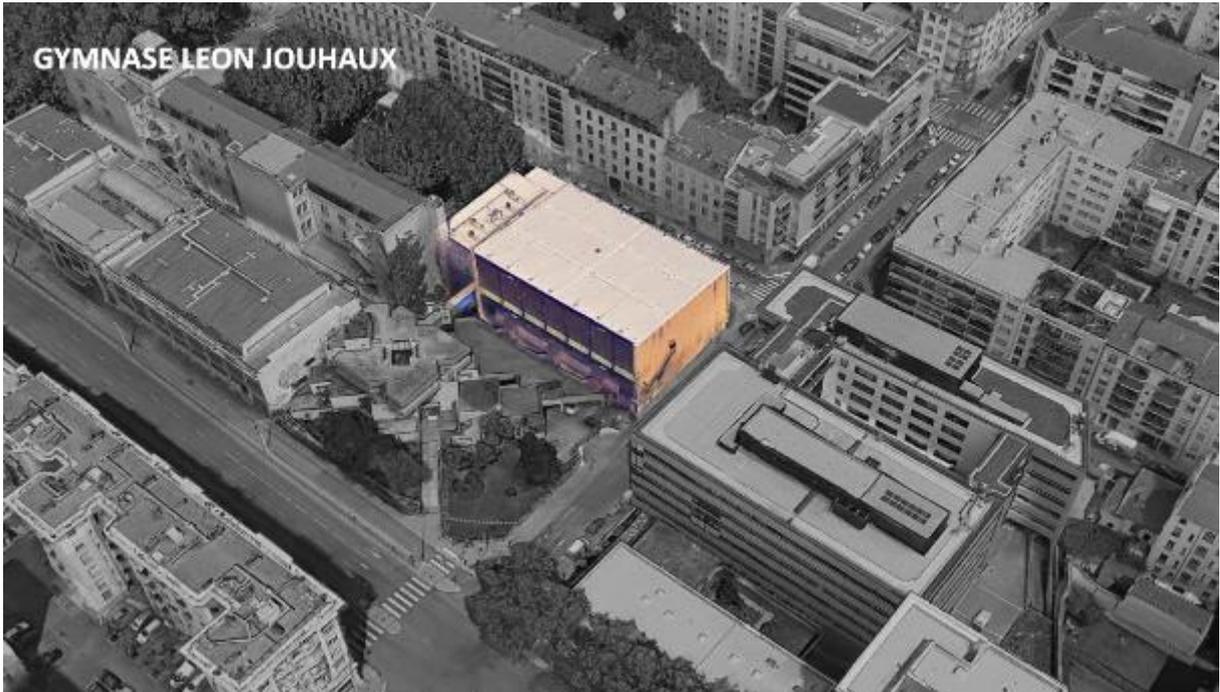


Figure 14: répartition des locaux selon l'activité sur le site INSPE Saint Etienne

H- Le gymnase Léon Jouhaux



Le gymnase Léon Jouhaux d'une surface SHON de 3 395 m², situé près de la gare de la Part Dieu, dans le 3ème arrondissement de Lyon, est une entité isolée. Ce gymnase est géré par le Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS), qui est rattaché à l'UCBL.

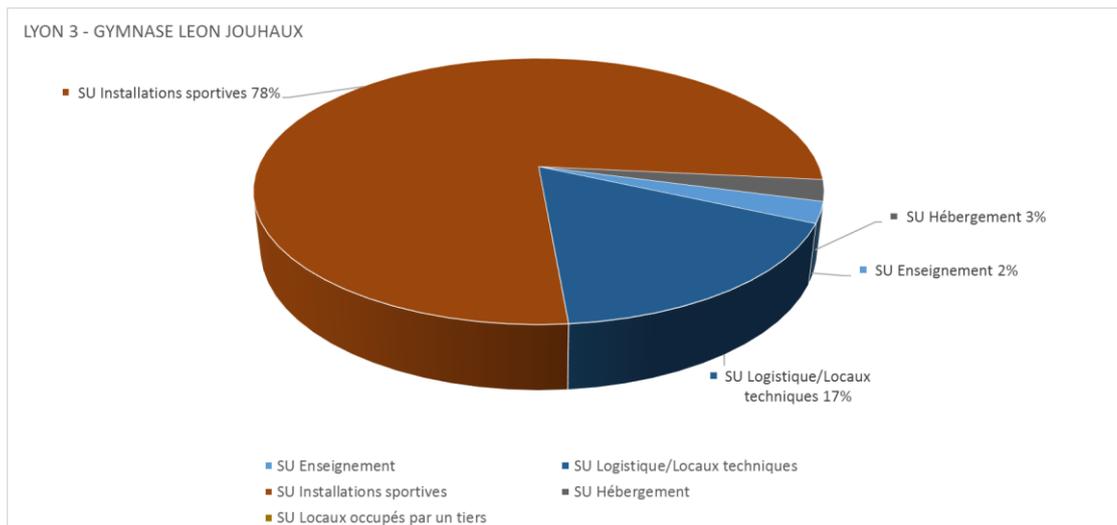


Figure 15: répartition des locaux selon l'activité sur le site Léon Jouhaux

I- Le site de Tamaris

Situé à La Seyne-sur-Mer (Var), le site de Tamaris est le siège de l'Institut Michel Pacha, composé de 3 petits bâtiments d'une surface totale de 1 450 m² SHON, utilisés pour des activités d'enseignement et de recherche. Michel Pacha avait légué l'institut de Tamaris à l'Université de Lyon en 1890, pour y développer des activités de recherche en lien avec la physiologie marine. Il a également été utilisé pour former sur le terrain des générations d'étudiants en biologie des organismes vivants dans les milieux marins. Depuis mai 2008, ces formations ne sont plus dispensées sur le site qui continue à accueillir des activités de recherche notamment avec une équipe du CNRS pour le projet Antarès dont l'objectif est la construction du premier télescope sous-marin à neutrinos cosmiques de très haute énergie.

J- Logement de fonction

Comme cela est visible sur les graphiques présentant la répartition des locaux selon l'activité, les bâtiments de l'université sont affectés à marginalement à du logement de fonction.

SITE	Type	NAS/COP	Surface habitable DIRPAT hors surfaces annexes
INSPE Croix-Rousse	F4	NAS	75,91
INSPE Croix-Rousse	F3	NAS	68,65
INSPE Croix-Rousse	F3	COP	69,25
INSPE Croix-Rousse	F4	NAS	106,12
INSPE Croix-Rousse	F4	NAS	69,43
INSPE Croix-Rousse	F3	COP	64,73
INSPE St Etienne	F4	COP/A	75,28
INSPE St Etienne	F3	NAS	55,36
Gerland	F4	NAS	90,99
IUT A	F6	NAS	154,48
IUT A	F5	NAS	113,71
IUT Bourg en Bresse	F4	NAS	80,71
LA BUIRE	F3	NAS	78,23
LA BUIRE (SIUAPS)	F4	NAS	83
LA BUIRE	F3	NAS	149,22
LA BUIRE	F4	NAS	83,22
LA BUIRE	F4	NAS	95,06
La Doua	F3	NAS	52,98
La Doua	F3	NAS	69,9
La Doua	F3	NAS	69,36
La Doua	F4	NAS	67,40
La Doua	F3	NAS	75,05
La Doua	F5	NAS	128,58
La Doua	F3	NAS	67,68
La Doua	F4	NAS	64,83
La Doua	F3	NAS	81,48
La Doua	F3	NAS	64,59
Lyon Sud	F3	NAS	76,27
Observatoire	F3	NAS	86,68
Observatoire	F5	NAS	311,00
Observatoire	F7	COP/A	181,84
ROCKEFELLER	F4	NAS	111,66
ROCKEFELLER	F4	NAS	101,11
ROCKEFELLER	F4	NAS	85,77
La Doua (SIUAPS)	F2	NAS	40,87
La Doua (SIUAPS)	F3	NAS	70,78
La Doua (SIUAPS)	F4	NAS	81,73
La Doua (SIUAPS)	F3	NAS	59,86
Villeurbanne	F3	COP	50

Tableau 8: Surface et typologie des logements de fonction COP pour convention d'occupation précaire. NAS pour concession par nécessité de service.

La réforme du régime des concessions de logements est intervenue en mai 2012 (décret n°2012-752 du 9 mai 2012).

Ces dispositions réglementaires visaient à :

- définir une liste limitative des fonctions ouvrant droit à une concession par NAS : agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes, des animaux et des expérimentations scientifiques, agents assurant une fonction de gardiennage
- supprimer les concessions par utilité de service (US)
- créer un régime de COP avec astreinte (COP/A). Les fonctions ouvrant droit à ce régime d'occupation sont les suivantes : directeur ou responsable en charge de la sécurité de la continuité de l'activité du site. Les personnels logés en COP/A s'acquittent d'une redevance correspondant à 50 % de la valeur locative réelle du logement.
- prévoir une adaptation des surfaces à la composition de la famille du bénéficiaire

L'objectif ministériel était la réduction du nombre des logements NAS.

Pour la mise en œuvre de ce cadre réglementaire, l'UCBL a fixé des nouvelles règles en matière d'organisation du gardiennage et des astreintes techniques et de sécurité sur les sites de l'établissement qui ont conduit à redéfinir les charges de travail des agents logés. Une charte relative à l'occupation des logements de fonction a été approuvée par le conseil d'administration le 7 juillet 2009. La charte décrit également les conditions d'occupation des logements. Le fonctionnement du gardiennage en trinôme a été successivement mis en place sur les sites de la Doua (2008), de la Buire (2009), de Rockefeller (janvier 2010) et de l'INSPE Croix Rousse et la Soie (fin 2010). Pour chaque site, les dispositifs (organisation du gardiennage et des astreintes / proposition d'attribution des logements) ont reçu l'approbation du conseil d'administration et un avis favorable des services fiscaux / France Domaine.

La réorganisation des charges de travail des personnels logés au sein de l'établissement s'est accompagnée d'une réduction du nombre de logements occupés par NAS sur les différents sites.

Evolution du nombre de logements concédés par NAS à l'UCBL:

- 56 logements en 2009
- 42 logements en 2012
- 39 logements en 2018

Entre 2009 et 2018, on observe une réduction de 17 logements occupés par NAS soit 34 % du parc de logements NAS suite aux réorganisations du gardiennage effectuées sur les sites.

Par ailleurs, la suppression des logements devenus vacants, exceptionnelle jusqu'en 2009, est devenue courante notamment dans le cadre d'opérations immobilières de restructuration des locaux et notamment sur le site de Rockefeller.

2. DIAGNOSTIC TECHNIQUE, REGLEMENTAIRE ET FONCTIONNEL DES BIENS

Le patrimoine de Lyon 1 est de construction ancienne : 1930 pour le bâtiment Rockefeller, années 1960/1970 pour le site de la Doua et la Buire. Quelques indicateurs permettent d'avoir un aperçu sur l'âge de ce patrimoine :

- Age moyen: 56 ans (calculé sur la base de la date de construction);
- Plus de la moitié des bâtiments ont plus de 50 ans = durée moyenne de vie des bâtiments, période de calcul des couts globaux.
- Saint Genis Laval: les 2/3 des bâtiments ont plus de 100 ans, près de 80% plus de 50 ans avec problématique de bâtiment inscrit ou classé
- La Doua: Granulométrie resserrée (2 tranches d'âge) avec peu de bâtiments neufs (<10 ans) ni très ancien (>100 ans);
- Lyon Sud et Gerland: une seule tranche d'âge (entre 10 et 50 ans).

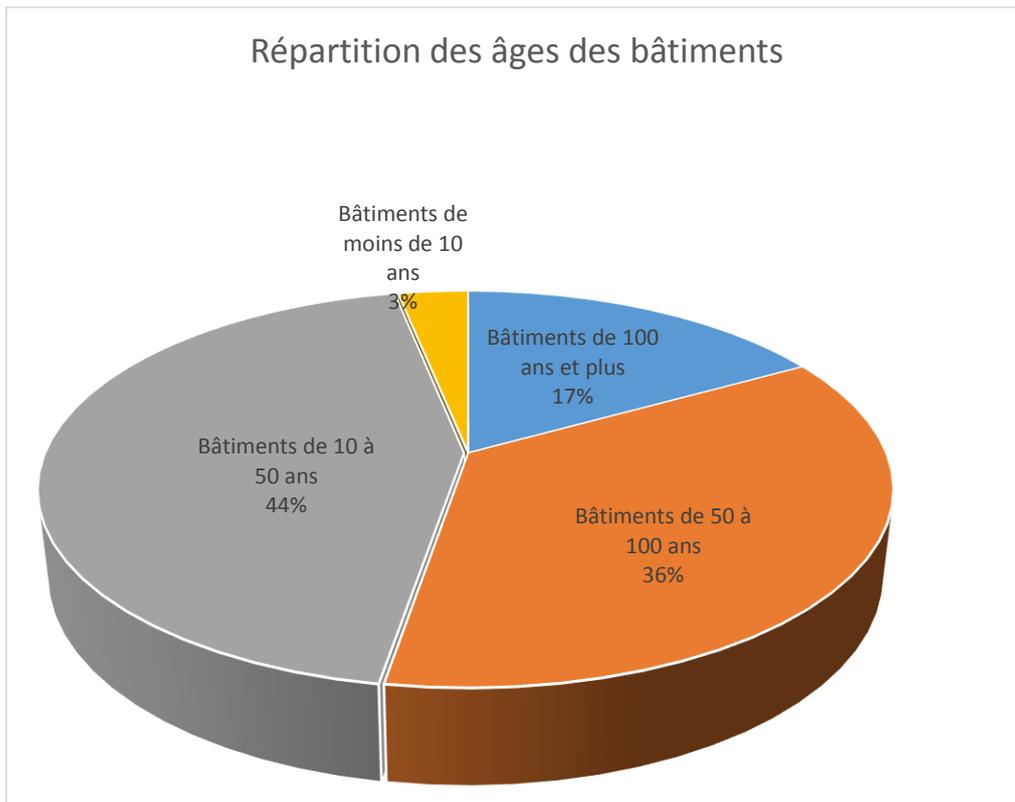


Figure 16: répartition des âges des bâtiments

Ce patrimoine est majoritairement en mauvais état (67 % de bâtiment en état peu et pas satisfaisant) comme l'indique le Tableau 12

Nota : les indicateurs de ce tableau sont ceux utilisés dans l'ERT ESR. Ils ont été établis en s'appuyant sur les audits réalisés par un prestataire extérieur, dans le cadre d'une étude sur l'état du bâti et la programmation des travaux de gros entretien renouvellement (voir ci-après) commandée par l'UCBL1 en 2015 et mis à jour annuellement en fonction des travaux entrepris (voir tableau mis à jour fin 2017 ci-après).

Cet audit ne portait cependant que sur les corps d'état structurant participant directement à la salubrité du bâtiment (enveloppe, la structure, les équipements et infrastructures Electricité/Plomberie/Chauffage Ventilation). Les résultats de cette étude ont été ensuite rectifiés pour intégrer les travaux de réhabilitation intérieurs réalisés sur les bâtiments, qui sans prolonger durablement leur durée de vie, participent néanmoins à leur valorisation.

Une large majorité du patrimoine Lyon 1 est donc vieillissante et nécessite de lourds travaux de remise en état. Cet état est bien entendu directement lié à l'âge du bâti et à l'absence de réhabilitation majeure depuis la création des différents campus.

Les bâtiments les plus dégradés sont majoritairement ceux liés à la recherche, justifiant ainsi le fait que la majorité des investissements se soient dirigés vers ceux-ci (voir les différentes opérations plan Campus évoquées ci-après).

Les bâtiments dédiés exclusivement à l'enseignement sont dans un état plus satisfaisant au global mais avec des différences très notables selon les sites (liés à des politiques de fonctionnement, d'investissement et de mutualisation de locaux différenciées).

Les bâtiments dédiés à la vie des personnels (locaux de vie sociale et culturelle, logements de fonction, fonction restauration) sont eux aussi parmi les plus dégradés.

Les locaux de documentation ont fait l'objet d'important investissement durant les dix dernières années et sont donc dans un état globalement satisfaisant.

On note également que les installations sportives sont majoritairement hébergées dans des installations d'état « peu satisfaisant » ou « satisfaisant ». Ce parc est donc globalement de qualité moyenne. Voir Tableau 12.

Réglementation accessibilité et sécurité incendie :

Les dates de construction de la majorité des bâtiments qui constituent le patrimoine de l'université étant antérieures aux réglementations en vigueur en matière d'accessibilité et de sécurité incendie, ceux-ci présentent, vis-à-vis de ces problématiques, de grands écarts de conception avec les normes actuelles.

Des travaux ont été néanmoins entrepris depuis les années 90 pour pallier ces déficits et maintenir l'accueil des publics et des personnels dans des conditions de sécurité acceptables.

Les sites de la DOUA et de Rockefeller de par leur âge et le nombre d'étudiants accueilli sont considérés comme prioritaires et font l'objet de mesures particulières.

Activité principale	Bâtiments Etat Très Satisfaisant		Bâtiments Etat Satisfaisant		Bâtiments Etat Peu Satisfaisant		Bâtiments Etat Pas Satisfaisant		TOTAL	
	Nbr bât	SHON	Nbr bât	SHON	Nbr bât	SHON	Nbr bât	SHON	Nbr bât	SHON
ENSEIGNEMENT	4	11762	11	22593	22	48164	3	1763	40	84282
RECHERCHE	5	9422	3	9358	17	36007	8	25691	33	80478
ADMINISTRATION			4	3359	3	8721			7	12080
TECHNIQUE/LOGISTIQUE	2	632	3	2485	8	1256	3	199	16	4572
RESTAURATION					2	5374			2	5374
SPORT	1	2 626	5	15009	4	16346			10	33981
LOGEMENT	1	314	3	518	8	2244			12	3076
DOCUMENTATION			2	15396	1	2150			3	17546
VIE SOCIALE CULTURELLE	1	409	1	334	4	2745	1	134	7	3622
MIXTE ENS/ RECH			4	34619	9	121011			13	155630
MIXTE ENS/ADMIN	3	16266	4	11925	6	33442			13	61633
MIXTE ENS/VSC			2	2726					2	2726
MIXTE ENS/DOC									0	0
TOTAL	17	41431	42	118322	84	277460	15	27787	158	465000
% TOTAL	11%	9%	27%	25%	53%	60%	9%	6%		

Tableau 9 État global à fin 2017 du parc immobilier de l'UCBL par activité. Les indicateurs de ce tableau sont ceux utilisés dans l'ERT ESR. Ils ont été établis en s'appuyant sur les audits réalisés par un prestataire extérieur, dans le cadre d'une étude sur l'état du bâti et la programmation des travaux de gros entretien renouvellement commandée par l'UCBL1 en 2015 et mis à jour annuellement en fonction des travaux entrepris.

Cette partie décrira en détail l'état du parc immobilier de l'UCBL pour les sites principaux de l'UCBL.

A- Les sites principaux

1- Le campus LyonTech-la Doua (La Doua Ouest)

Le patrimoine du Campus LyonTech-la Doua a été majoritairement construit entre 1962 et 1972 (60 bâtiments). Une quinzaine de bâtiments ont été construits entre 1985 et 2004 comme par exemple Ariane, Condorcet, Curien EFG ou encore le Quai 43. Certaines extensions de bâtiments ont même moins de 10 ans comme celle de la piscine. Jusqu'en 2012, ce patrimoine vieillissant, de 50 ans d'âge pour une vingtaine de bâtiments, n'a pas donné lieu à des opérations de réhabilitation d'envergure associant des aménagements intérieurs et des travaux lourds de clos et couvert. Certaines opérations comme l'extension de Nautibus ou la réhabilitation de la BU ont cependant permis d'améliorer l'état de certains de ces bâtiments.

Une partie de ce site, vieillissant, fait l'objet d'un important programme de réhabilitation dans le cadre des opérations Lyon Cité Campus (rénovation de 11 bâtiments). Cette opération de réhabilitation représente 38 % de la surface bâtie du campus LyonTech-La Doua avec des interventions principalement dédiées au clos couvert, à l'enveloppe énergétique et aux mises aux normes pour la plupart d'entre eux.

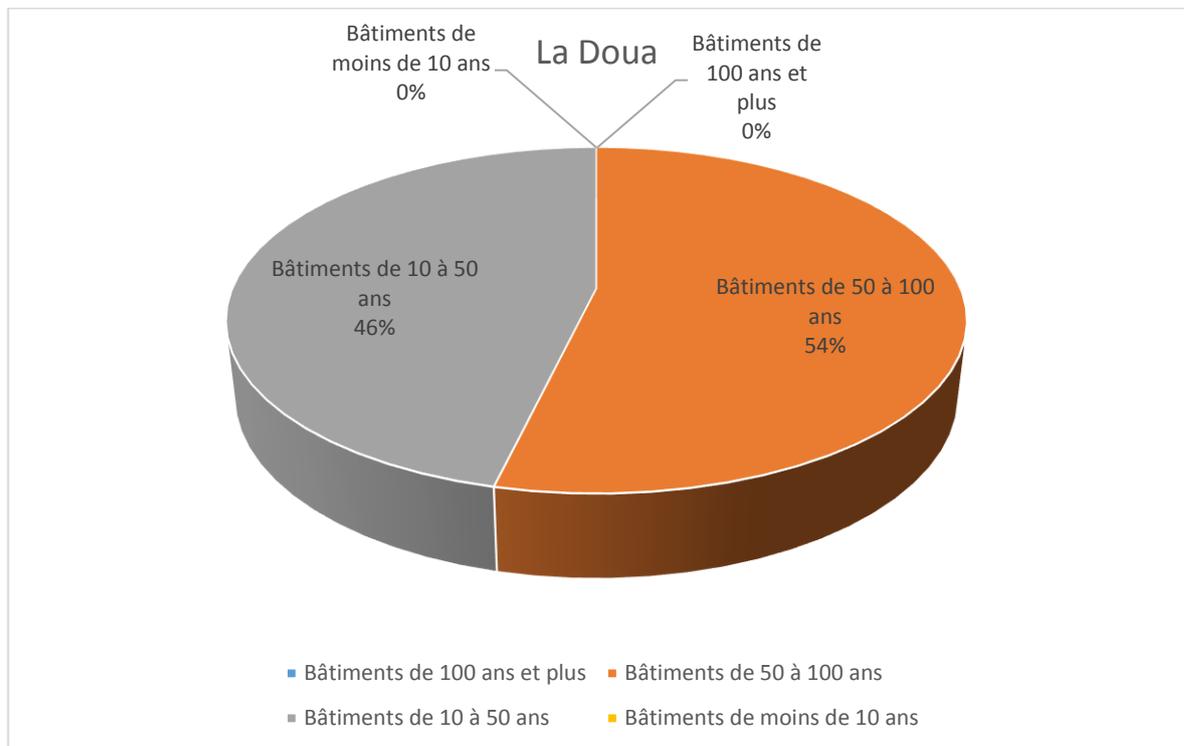


Figure 17: Bâtiments du campus de La Doua en fonction de leur âge (sur la base de la date de la construction)

Avant le démarrage des opérations plan campus, deux bâtiments du quartier de la Chimie avaient fait l'objet de réhabilitation intérieure partielle pour 7,2 M€ (Raulin et Chevreul Nord).

La réhabilitation du bâtiment Chevreul, sous maîtrise d'ouvrage UDL, s'est poursuivie, en intégrant des travaux de requalification de l'enveloppe thermique pour s'achever en février 2018.

Majoritairement, le patrimoine du campus LyonTech-la Doua est constitué de bâtiments en béton d'une bonne conception fonctionnelle, simples et dont les matériaux ont bien résisté au temps. Il peut être fait sur ce patrimoine les constats suivants :

Selon leur usage et leur catégorie d'ERP, les bâtiments nécessiteraient d'importantes mises aux normes du point de vue de la sécurité incendie et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. (voir ci-dessous)

Si des investissements ont été réalisés au cours de ces 10 dernières années pour rénover des plateaux de recherche ou d'enseignement, on constate que les parties communes et servantes (circulations, ascenseurs, sanitaires...), les réseaux (plomberie, distributions électriques, ...), et les menuiseries extérieures n'ont pas fait l'objet de campagnes régulières et ambitieuses de renouvellement.

Il existe une disparité de niveau d'investissement en gros entretien / maintenance entre les bâtiments.

Un audit de l'état des bâtiments de ce site montre que certains bâtiments qui ne bénéficieront pas du Plan Campus sont dans un état très dégradé du point de vue des lots techniques relevant du GER : Haefely, Van de Graaf, Thémis, MPU, Déambulatoire 1^{er} cycle, Maison d'Hôtes, Ariane, Marie Curie, Darwin.

(a) Sécurité Incendie

Historiquement, le site de la DOUA a fait l'objet de différentes vagues de mise aux normes de sécurité incendie.

La première vague s'est déroulée dans le milieu des années 90 avec la réalisation de diagnostics de sécurité sur la plupart des bâtiments recevant du public et le déploiement suite à ceux-ci de système de sécurité incendie.

La seconde vague a consisté au milieu des années 2000, en la création du PC de sécurité et la professionnalisation des agents de l'université.

La 3^{ème} vague est en cours et a été initiée, suite à la réalisation en 2013, d'une campagne de diagnostics structures, qui a mis en lumière un défaut de stabilité au feu sur 13 bâtiments du Campus Lyon Tech la DOUA. Parmi ces 13 bâtiments, 9 de classés de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie étaient des bâtiments recevant du public. Face à ce constat, la commission départementale de Sécurité Incendie a émis un avis défavorable à l'exploitation pour ces 9 bâtiments et a imposé la mise en place d'un schéma directeur de sécurité incendie (Tableau 13).

BATIMENT	Effectif	Réglementation		Echéance de mise en conformité
		ERP		
		Type	Catégorie	
700-Patio 1 er cycle	3760	R	1	Opération plan CAMPUS, livraison de l'ERP Mendel-Oméga-Berthollet en 2021 Dernières actions correctives jusqu'en 2025
CPE ABCD / CURIEN	814	RLS	2	Plan Campus 2021
RAULIN	227	R	4	Plan Campus 2020
CHEVREUL	227	R	4	Plan Campus 2018
Darwin ABC	1261	RL	2	2025
Darwin D	828	R	2	
Dirac	300	R	4	2025
Grignard	1310	RL	2	2025
Lippmann	1060	RL	2	Opération plan campus fin 2018 – Dernières actions correctives jusqu'en 2025

Tableau 10: Bâtiments en avis défavorable (fin 2018)

L'opération Plan Campus Lyon-Tech La Doua permettra de mettre en œuvre, sur les bâtiments concernés 90% des actions correctives exigées par le schéma directeur dont l'échéance est prévue en 2025.

(b) Accessibilité

La conception architecturale du campus imaginé par Perrin-Fayolle contraint très fortement la mise en accessibilité. En effet, le campus de la Doua a été conçu sur plusieurs niveaux, en déblais-remblais, avec des niveaux semi-enterrés.

Les bâtiments d'enseignement sont généralement dotés de parvis situés au niveaux des voiries principales sans toutefois être de plein pieds avec celles-ci (présence de 3 à 10 marches pour accentuer l'effet parvis). Ces bâtiments d'enseignement sont reliés, par leur façade arrière, via des passerelles bétons, aux bâtiments de recherche, distribués en peigne, mais dont l'accès se situe généralement, un niveau plus bas que celui du parvis du bâtiment enseignement.

Une même logique est observée pour la desserte de certains amphithéâtres, eux aussi, situés à l'arrière des bâtiments enseignements.

Cette logique de desserte sur plusieurs niveaux rend la présence des escaliers assez prédominante et tend à complexifier la mise en accessibilité.

Une première vague de mise en accessibilité a toutefois été mise en œuvre dans les années 2000 avec la mise aux normes et la création d'ascenseur pour rendre accessible les locaux d'enseignement et les espaces de travail de la plupart des bâtiments.

Aussi de fait, si à fin 2017, aucun des bâtiments n'était conforme du point de vue de la mise en accessibilité, la majorité d'entre eux demeuraient accessibles à une personne en fauteuil roulant, avec l'assistance d'un accompagnateur.

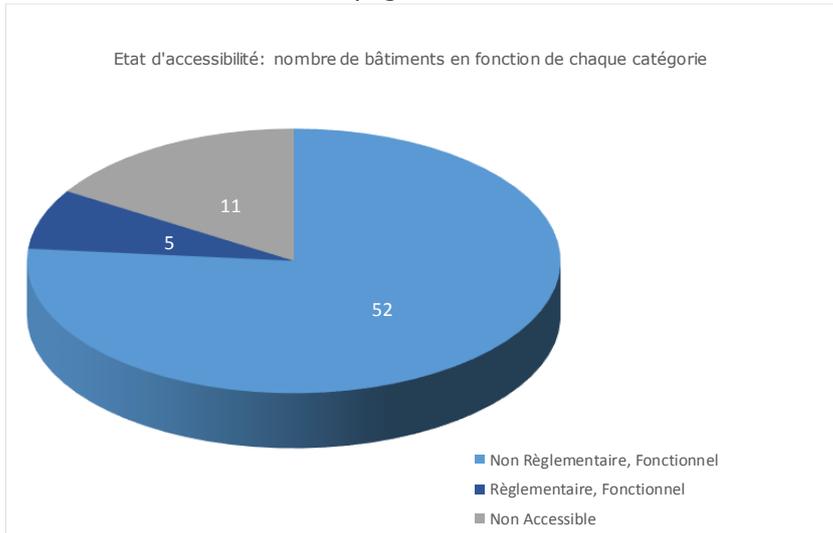


Figure 18: Etat d'accessibilité sur le Campus de la DOUA à fin 2017

(c) Utilités

Au niveau du campus LyonTech-la Doua, le mode de chauffage principal est assuré par réseau de chaleur.

Les bâtiments possèdent des sous-stations d'échange alimentées par le réseau primaire. Le réseau primaire est à charge de Dalkia. Le réseau secondaire est géré et régulé par les équipes de la maintenance des bâtiments de la Direction du Patrimoine.

La construction datant très majoritairement des années 1960-70, l'absence d'isolation est la norme, avec des menuiseries extérieures en simple vitrage, dont les menuiseries bois laissent désormais apparaître des jours et donc des infiltrations d'air. Le renouvellement d'air est donc « naturel », c'est-à-dire non-contrôlé au gré des infiltrations, avec, à certains endroits, des grilles d'aérations situées directement au contact des émetteurs de chaleur (radiateurs), ce qui implique qu'une partie de la chaleur est distribuée à l'extérieur du bâtiment.

Sur le campus LyonTech-la Doua, la quasi-totalité des bâtiments (>90% des surfaces) est alimentée par le réseau de chaleur du campus (chaufferie centrale et réseau particulier du campus, commun avec l'INSA Lyon). Un tiers des bâtiments (32% en surfaces) est alimenté au gaz naturel ; mais puisque seuls 8% des surfaces de l'établissement sur le campus ne sont pas alimentées par le réseau de chaleur urbain, le recours au gaz naturel ou à l'électricité comme chauffage principal est marginal. Le recours à des chauffages électriques d'appoint, type convecteurs électriques mobiles, est toutefois courant, étant donné l'état de performance thermique souvent médiocre des bâtiments.

(d) Confort thermique

Le confort thermique est assez mauvais dans les bâtiments les plus vieux : froid l'hiver, chaud l'été. Il est considéré comme « correct » dans les bâtiments plus récents : la chaleur d'été peut être compensée par des systèmes de climatisations mobiles dans certains bureaux. La direction de l'établissement ne souhaite pas installer de climatisation dans les bureaux, une interdiction qui demeure néanmoins difficile à mettre strictement en application.

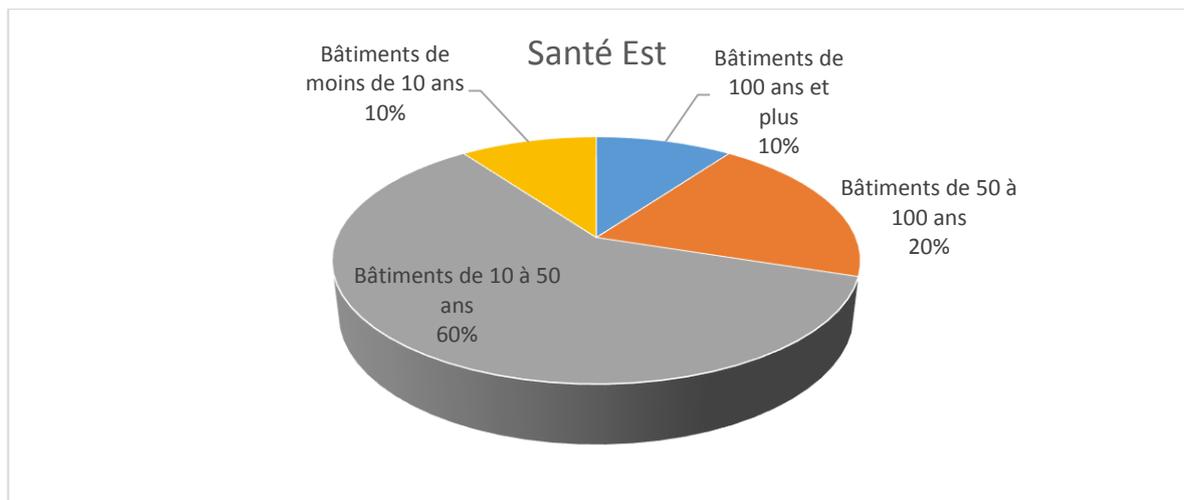
2- Le campus Lyon Santé Est

Figure 19: âges des bâtiments sur le site Lyon Est

Sur le site de Rockefeller, le bâtiment principal, construit en 1930, nécessite d'importantes opérations de réhabilitation et mises aux normes. Sa rénovation/requalification est un des objectifs prioritaires de l'UCBL1. Le ravalement des façades du bâtiment principal a été achevé en 2010 et la restructuration de l'intérieur est désormais en cours. Des problèmes importants de sécurité sont à traiter : aménagement des circulations, compartimentage des activités, mise en sécurité incendie des locaux, mise aux normes du système électrique (avec passage du 230 V triphasé au 400 V), etc.

Une première tranche de travaux de requalification du bâtiment principal s'est achevée en 2017 pour un budget de 20,9 M€ (interventions sur les circulations verticales, la BU, la vie sociale et culturelle des étudiants, des locaux d'enseignement). Elle se poursuit par une seconde tranche de travaux pour 32,5 M€ dans le cadre du Contrat Plan Etat Région (CPER) et de l'accompagnement de soutien aux Campus de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Ces travaux de requalification interviennent sur l'ensemble des composants du bâtiment à l'exception du gros œuvre et visent à lui redonner une durée de vie équivalente à celle d'un bâtiment neuf, tout en préservant la typicité et la valeur de la construction d'origine.

Outre le bâtiment principal, ce site associe des bâtiments récents dont l'état est excellent (médiathèque, CIER) et des bâtiments dont le niveau de dégradation devrait conduire à leur destruction (Nétien et Gymnase).

L'état général du site de la Buire est médiocre et des problèmes de sécurité restent à traiter. Le stockage des produits dangereux est à créer à Laennec et la sécurisation des accès à traiter sur tout le site.

(a) Sécurité Incendie

Courant 2008, suite à la formulation d'un avis défavorable à l'exploitation par la commission périodique de sécurité incendie, l'UCBL1 a engagé une démarche d'élaboration d'un schéma directeur de mise en sécurité du site de Rockefeller; dont les principales préconisations étaient :

- accord sur la dérogation pour l'insuffisance de stabilité de la structure en contrepartie de la réalisation d'un PC sécurité avec centralisation des alarmes de plusieurs bâtiments du site, gérée par une équipe de 3 personnes,
- réalisation à court terme du PC sécurité (celui-ci est opérationnel depuis Septembre 2010), de la réfection de la centralisation de l'éclairage de sécurité du bâtiment principal, remplacement du transformateur au pyralène : tous ces travaux ont été réalisés,
- réalisation à moyen terme (2009 / 2012) de :
 - la mise en conformité du cloisonnement traditionnel et des dégagements,
 - la création de désenfumage pour les halls du rez-de-chaussée et du 1er étage,
 - l'isolement des magasins de la bibliothèque,
 - la création des gaines techniques permettant la gestion de l'ensemble des fluides, avec le changement de mode de distribution électrique et la mise en conformité de l'installation, la mise en conformité de l'installation gaz et la création d'une VMC.

Le bilan d'étape réalisé en Avril 2014 par l'Université a montré que plusieurs points restaient à traiter et qu'une mise à jour du schéma directeur de mise en sécurité du bâtiment principal serait utile. Cette mise à jour a été réalisée en 2016 (voir paragraphe IV. C2 du présent document) suite à la réception des travaux de la tranche 1 de requalification.

A noter que ce schéma directeur concerne principalement le bâtiment Principal, les autres bâtiments du site étant majoritairement de conception récente et donc conforme à la réglementation.

Les bâtiments du site de La Buire sont en avis favorable. Une mise en sécurité a été opérée à partir des années 2000 afin de les doter d'un système de sécurité incendie de type 1 relié au PC de sécurité de Rockefeller.

(b) *Accessibilité*

Du point de vue de l'accessibilité, le site Rockefeller est plutôt fonctionnel. En effet, si les bâtiments CIER, la médiathèque et le restaurant universitaire, ont été conçus avant la réglementation de 2007, ils ont intégré dans leur conception les principes de la réglementation et présentent une accessibilité générale toute à fait satisfaisante.

Le bâtiment principal présente par ailleurs l'avantage d'être de plein pieds et de disposer de plusieurs ascenseurs aux normes. Par ailleurs, l'accueil de formations à destination des personnes malvoyantes depuis le milieu des années 2000 a permis de créer des cheminements adaptés. Enfin, les travaux de première tranche de Requalification, réceptionnés en 2016, ont aussi contribué à améliorer grandement l'accessibilité de ce bâtiment.

Le site de La Buire avec son dénivelé assez marqué et ses bâtiments de conception année 70, avec parvis surélevés, doit faire l'objet d'importants travaux pour être rendu accessible. Une partie d'entre eux a déjà été mise en œuvre puisque le bâtiment A qui accueille les amphithéâtres, a été rendu accessible en 2017.

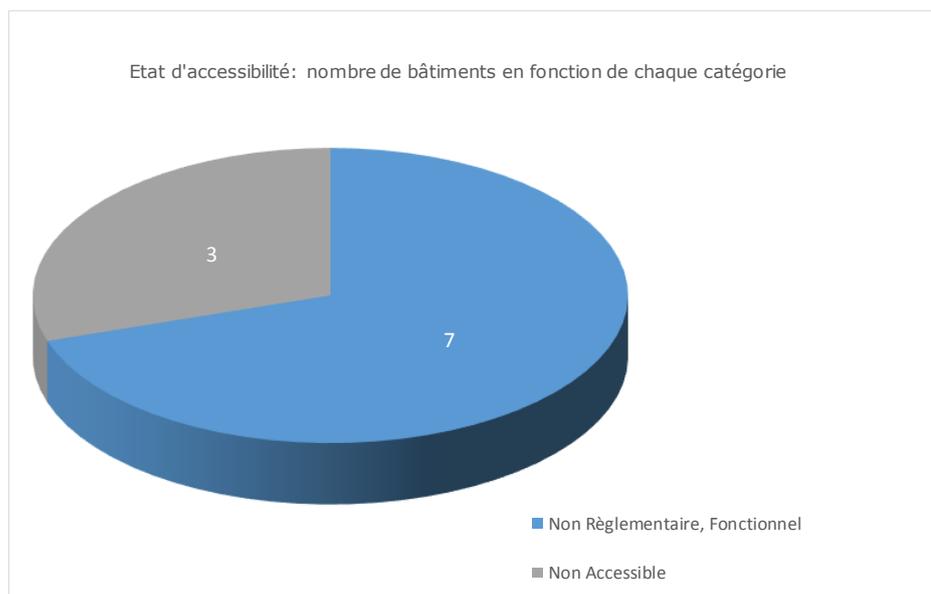


Figure 20: Etat d'accessibilité sur le Campus Santé Est à fin 2017

(c) Utilités

Les bâtiments Principal, Gymnase et Jean-François Cier du site de Rockefeller sont raccordés au réseau de chaleur urbain de Lyon-Villeurbanne-Bron. Les autres bâtiments du domaine sont chauffés au gaz naturel. Cependant des travaux sont en cours afin de raccorder le domaine de la Buire au réseau de chaleur urbain.

(d) Confort thermique

Pour le domaine de La Buire, le confort thermique des bâtiments est mauvais : chaleur en été, froid en hiver.

Il en est de même pour le domaine de Rockefeller, sauf dans les parties déjà réhabilitées.

3- Le campus de Lyon Sud

Le campus de Lyon Sud a été construit entre 1970 et 1972, à l'exception du bâtiment « EVE » plus récent. L'extension de la faculté du Plan Campus, réalisé en PPP, a permis de répondre aux besoins des étudiants en créant de nouveaux amphithéâtres de grande capacité pour accueillir les étudiants de PACES et de nouvelles salles d'enseignement dirigé et d'anatomie. L'opération Plan Campus a permis également de reloger dans des locaux adaptés l'ensemble de l'administration de la faculté de Médecine et Maïeutique. Globalement ce patrimoine a été bien entretenu et la majorité des bâtiments a fait l'objet d'opérations de réhabilitation lors du quadriennal 2007-2010, notamment l'amphithéâtre Boiron qui a pu être totalement requalifié.

L'amphithéâtre 2 reste encore à rénover. La CVC a déjà été remplacée et les opérations de remise aux normes électriques sont programmées.

Au niveau de la vie étudiante, un restaurant universitaire a été construit sur ce site (et inauguré en décembre 2016) et la bibliothèque universitaire est en cours de travaux pour augmenter sa capacité d'accueil.

Le site est chauffé au gaz naturel.

Compte tenu des importants travaux qui ont été menés durant la dernière décennie, le site de Lyon Sud présente un bon niveau d'accessibilité et demeure globalement conforme aux normes en vigueur en matière de sécurité incendie.

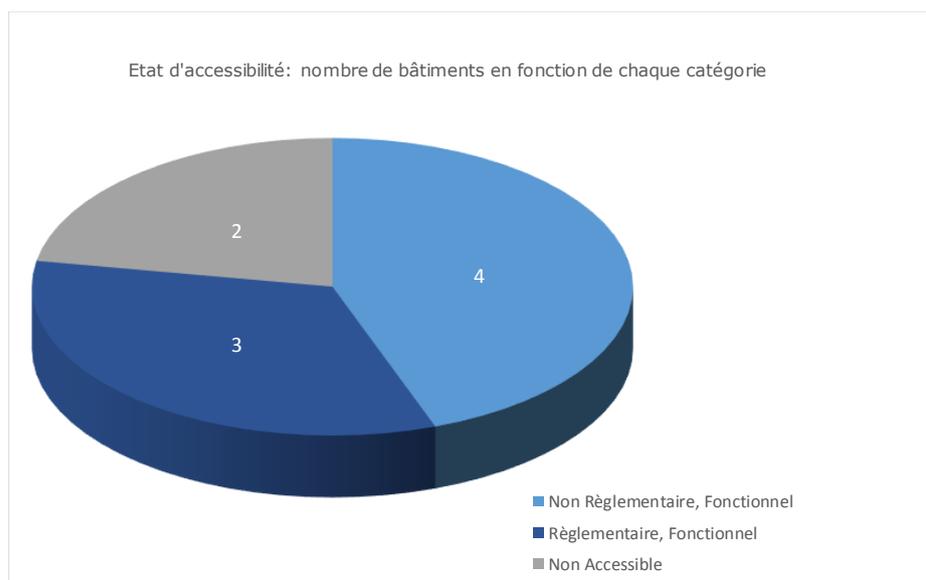


Figure 21: Etat d'accessibilité sur le Campus Lyon Sud à fin 2017

4- Le site de Gerland

De construction récente (2001), les bâtiments ont déjà donné lieu à des investissements lourds pour réparer des désordres liés à des malfaçons de construction (étanchéité, plomberie, climatisation, ascenseurs, portes et escaliers de secours). Les plus importants concernent les façades vitrées et menuiseries extérieures du bâtiment enseignement dont l'état a posé des problèmes graves de sécurité et qui a imposé l'installation d'un échafaudage, condamnation des coursives de circulation en lien avec la façade et une limitation du nombre de personnes accueillies dans le bâtiment.

L'UCBL a dépensé plus de 600 000 € depuis l'ouverture du site en travaux de réparation et de mise en sécurité. Un contentieux ouvert en 2005, pour lequel plus de 100 000 € de frais de procédure ont été payés par l'UCBL, s'est conclu fin 2014 et début 2015 par deux jugements du tribunal administratif de Lyon condamnant le maître d'oeuvre ainsi que des entreprises au versement d'indemnités à l'UCBL à hauteur d'environ 1 200 000 €.

Les travaux de la façade ont été achevés en 2018 pour un total de d'environ 2 millions d'euros et a permis au site de retrouver une fonctionnalité d'accueil des étudiants, en pouvant utiliser à nouveau les coursives qui desservent les différents « peignes » du bâtiment.

Sur les volets accessibilité et sécurité incendie, les bâtiments de conception récentes sont globalement fonctionnels et ne présentent pas de non-conformités majeures.

Le site est chauffé au gaz naturel

5- Les sites de l'IUT

Sur le site Villeurbanne Doua, la majorité des locaux datent de 1970 à l'exception de ceux du département de Génie Chimique Génie des Procédés construits en 1990 et du bâtiment des services Travaux Maintenance mis en service en 2005. Dans l'ensemble, les bâtiments du site sont dans un état satisfaisant, Le bâtiment B6 nécessite des travaux importants de mise à niveau (isolation notamment).

Sur le site Villeurbanne Gratte-Ciel, les locaux datent, pour les plus anciens, de 1963. Seule une ancienne caserne, occupée par le département de Techniques de Commercialisation, a été entièrement réhabilitée en 2009. A l'exception de ce dernier bâtiment, les bâtiments de Gratte-Ciel sont dans un état relevant d'une maintenance standard

Sur le site de Bourg-en-Bresse, les bâtiments principaux datent de 1993 et ceux de Génie Thermique de 2001, une extension de plus de 1 000 m² a été livrée en septembre 2012. Les bâtiments de ce site sont dans un état très satisfaisant.

Tous les sites de l'IUT sont chauffés au Gaz naturel. Un raccordement du site de la Doua au chauffage urbain a été réalisé en 2018. Le bâtiment de génie chimique est encore alimenté au gaz, le raccordement au chauffage urbain de ce dernier bâtiment sera réalisé en 2019.

Les coûts de raccordement sont de 720 k€ TTC environ. Les estimations d'économie s'évaluent à 553 k€ TTC sur 10 ans et à 296 tonnes de CO₂/an économisées.

6- Le site de l'observatoire à Saint-Genis Laval

Ce site présente plusieurs spécificités architecturales et topographiques. Tout d'abord un patrimoine ancien et historique, datant des années 1880 (logements et leurs annexes, bâtiments abritant différents équipements d'astronomie historique : pavillon de la lunette équatoriale coudée, méridien, sidéostat...), constitue le socle historique du site. La lunette équatoriale coudée est un équipement classé à l'inventaire des monuments historiques et à ce titre a bénéficié en 2014-2015 d'une opération de rénovation pour la partie instrumentale et d'une réhabilitation du pavillon abritant la lunette sous la maîtrise d'oeuvre d'un architecte en chef des monuments historiques.

Ce patrimoine a été complété dans les années 1960 à 1980 par différents petits bâtiments de recherche dont les plus récents datent des années 2000 : coupes, bureaux, halle d'intégration de très haute technologie. Ce sont ces derniers bâtiments qui sont majoritairement utilisés et qui bénéficient de la majorité des investissements. Le patrimoine historique est globalement dégradé nécessiteraient d'important travaux de sauvegarde et de remise en valeur. Une programmation importante de GER reste à envisager pour ces bâtiments dont l'état a été jugé comme Peu satisfaisant de par leur ancienneté.

Seules la salle de conférence de 2008 et la halle d'intégration sont récents et en bon état.

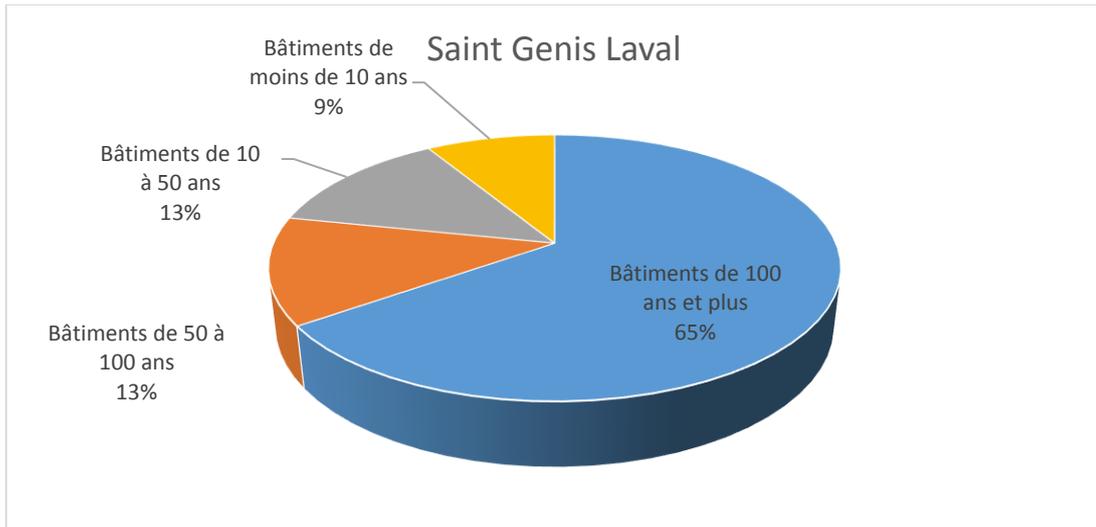


Figure 22 : âges des bâtiments sur le site St Genis-Laval

La topographie du site situé en haut d'une colline d'observation rend également difficile toute opération de mise en accessibilité aux personnes handicapées.

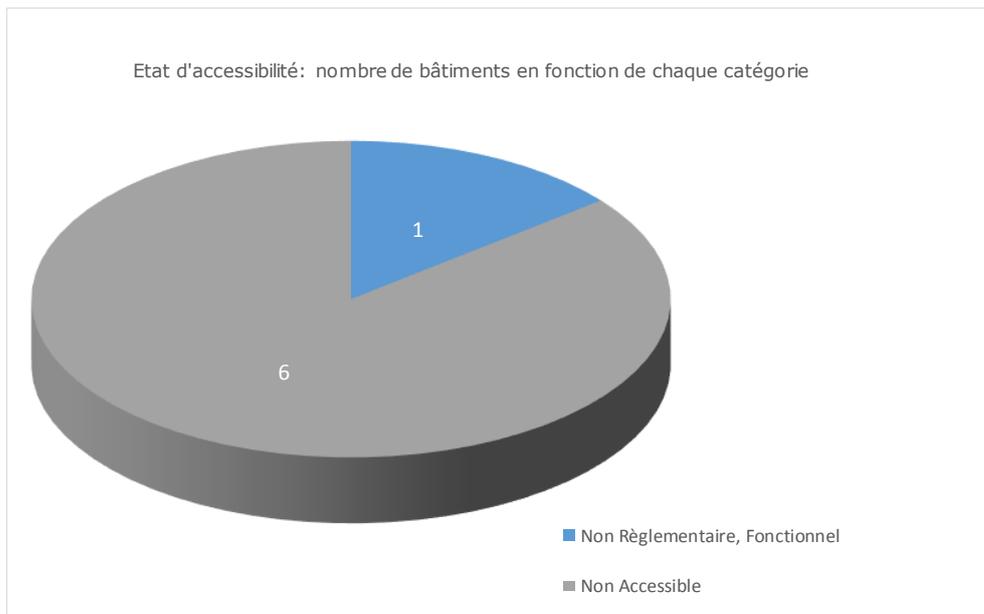


Figure 23 : Etat d'accessibilité sur le Campus Saint-Genis à fin 2017

La mise en sécurité incendie, ne constitue pas en revanche un enjeu important. Les bâtiments accueillent assez peu de public en dehors des manifestations scientifiques et leur caractéristique dimensionnelle favorisent l'évacuation.

Enfin, une réflexion sur la rationalisation du chauffage de ces divers petits bâtiments disparates est à engager en vue de réaliser de substantielles économies d'énergie.

Le site est chauffé majoritairement au fioul.

7- Les sites de l'INSPE

Le **bâtiment principal de l'INSPE du Clos (Lyon)** a été construit en 1880. Il est actuellement fortement dégradé et inadapté dans son agencement pour répondre aux missions d'enseignement qui y sont dispensées. Une opération d'ampleur sous maîtrise d'ouvrage du département avait été initiée et inscrite dans le cadre du CPER 2007-2013. Toutefois elle a été suspendue du fait de l'intégration de l'IUFM à l'UCBL en 2007.

La mise aux normes et la restructuration de ce patrimoine nécessiterait un investissement évalué à 25 millions d'euros. Des travaux de mise en sécurité notamment au niveau de la toiture (infiltration d'eau, reprise des charpentes dégradées par les infiltrations d'eau et les termites) sont en cours de programmation). Une délibération a été prise en ce sens par la Métropole à hauteur de 5,7 millions € pour des travaux s'exécutant essentiellement sur l'année 2020. Une rationalisation du site et une valorisation du foncier sont à envisager en vue de préserver le bâtiment ancien à valeur patrimoniale dans le cadre d'un projet économiquement acceptable. Des crédits d'études sont inscrits au CPER 2015-2020. La médiathèque Etienne Dolet est quant à elle une construction récente et fonctionnelle, qui est également un équipement de quartier apprécié des riverains du site.

Le site de l'INSPE à St Etienne est également un site ancien, avec un terrain d'assiette présentant une forte déclivité, et de nombreux bâtiments de valeur patrimoniale hétéroclite. Ces bâtiments ont fait l'objet de peu de travaux de réhabilitation. Ils nécessitent une rénovation du clos-couvert et d'importants travaux de mise aux normes en termes d'accessibilité notamment. En outre, la fonctionnalité du site est très perfectible avec un éparpillement important des usages, un surdimensionnement des locaux et par voie de conséquence des coûts de fonctionnement qui pourraient être largement optimisés. Le site ne présente pas une taille suffisante pour permettre le développement d'une fonction de restauration viable. Une opération de restructuration du site a été estimée à 17 millions d'euros. Ces montants élevés de travaux, incompatibles avec le budget de l'établissement, obligent à engager rapidement la réflexion sur l'avenir de ce site dans la partie stratégie du présent document.

Le site de l'INSPE à Bourg en Bresse, dont le propriétaire est le Département de l'Ain, est constitué d'un patrimoine diversifié dont les bâtiments les plus anciens datent de 1882 et les plus récents des années 70. Il s'organise autour d'un bâtiment principal en R+2 datant de cette époque et n'ayant pas subi de transformation, ni de requalification d'importance. Aussi les menuiseries extérieures, les façades et les toitures nécessiteraient des travaux de gros entretien renouvellement massifs.

Le bâtiment principal présente un faible taux d'accessibilité, la mise aux normes de celui-ci incombe au propriétaire. Les travaux d'accessibilité sont prévus par le département de l'Ain avant 2023 :

- Équipements des escaliers (mains courantes, nez de marches ...)
- Mise en accessibilité des sanitaires
- Mise aux normes des largeurs de portes et seuils
- Mise en place d'un ascenseur

Les bâtiments annexes (pour certains Préfabriqués) sont dans un état encore plus dégradés avec pour certains des fuites sur toitures (amiantées) et des problèmes de renouvellements d'air. Les installations techniques de productions de chaleurs sont vétustes et à remplacer dans les 10 prochaines années.

Utilités : Les sites du Clos et de St Etienne sont chauffés principalement au fuel.

Les installations techniques (à l'exception de celles de la BU Etienne Dolet) de production de chaleurs sont vétustes et à remplacer dans les 10 prochaines années.

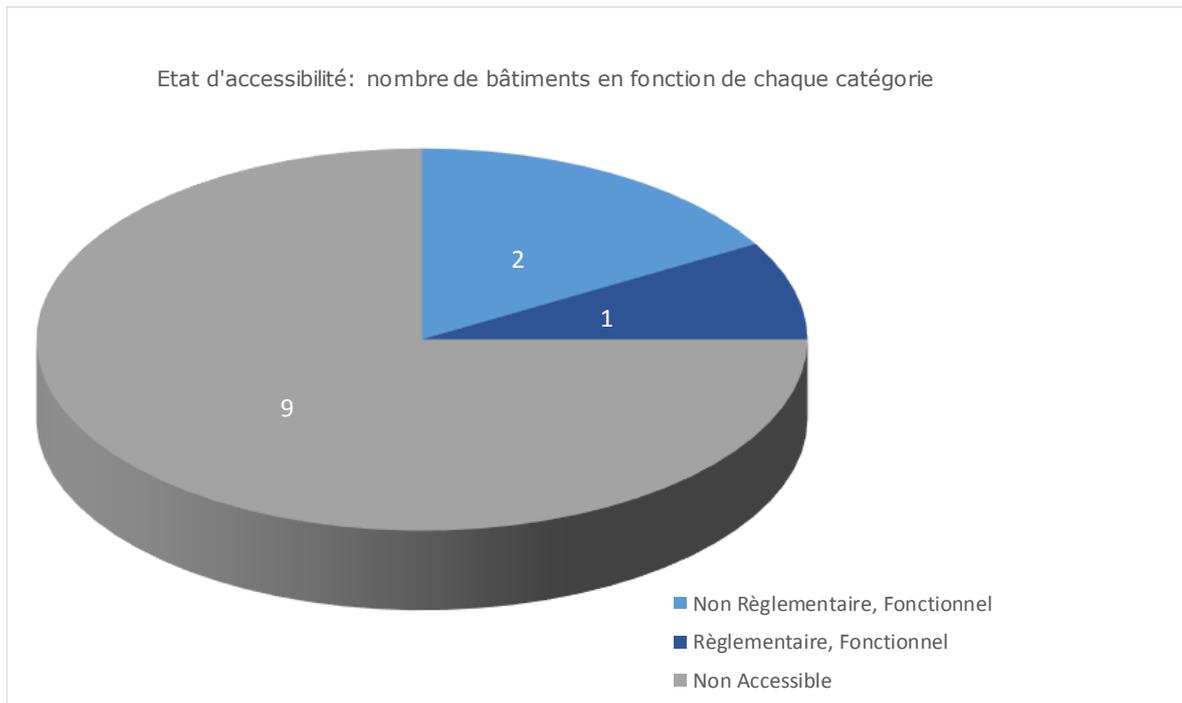


Figure 24: Etat d'accessibilité des INSPE fin 2017

8- Le gymnase Léon Jouhaux

Ce gymnase présente la particularité d'être une entité isolée des différents campus de l'UCBL et constitue de ce fait un site séparé. Ce bâtiment, construit en 1950, a fait l'objet d'une réhabilitation dans les années 70. Le clos couvert est ancien et par endroit très dégradé, il nécessite d'importants travaux. Le gymnase Léon JOUHAUX n'a pas été mis en accessibilité. Cet établissement est composé de deux niveaux avec une salle de sport à chaque niveau. Il est à traiter dans le cadre d'une réflexion globale menée par une équipe de maîtrise d'œuvre à programmer.

9- Le site de Tamaris

Ce patrimoine, est composé principalement du bâtiment Dubois et de ses annexes (garage, appentis, abris métalliques), d'un laboratoire (bâtiment PERES) construit en 1968 et de son extension comprenant bureaux et chambres.

Suite à la décision du 28 février 2018 de la Cour de cassation, le droit de propriété de l'Université Claude Bernard LYON 1 sur l'Institut Michel PACHA n'est plus juridiquement contesté.

« Il lui appartient de jouir de son bien dans le strict respect des charges et conditions grevant la donation en mettant en place des activités dans le domaine de l'étude de la nature et en nouant des partenariats avec des organismes extérieurs, publics ou privés, pourvu que leurs activités fussent consacrées au progrès et au développement de la recherche scientifique, ainsi qu'à la diffusion des connaissances acquises. »

Actuellement le 1er Etage du bâtiment DUBOIS est occupé par le Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM), cette occupation a fait l'objet d'une convention qui arrive à son terme en Mai 2019. Cette convention doit être reconduite, le CPPM devrait trouver sa place dans la restructuration et la valorisation du site à intervenir.

Le bâtiment DUBOIS est à ce jour fortement dégradé pour ce qui est de son enveloppe extérieure (enduits à refaire, menuiseries métalliques à changer...). Des travaux de rénovation intérieure sont à envisager également. Du mobilier ancien et de qualité (vitrines et collections marines) est encore présent, même si la majorité des collections a été déplacée et remplacée par une bibliothèque. Les zones de laboratoires sont vétustes et inutilisables sans travaux lourds.

Des travaux de reprise des clôtures et du muret d'enceinte en front de mer ainsi qu'une démolition des appentis insalubres, qui présentaient un risque pour le voisinage, ont été réalisés en 2016-2017.

B- Occupation des locaux d'enseignement

Les taux d'occupation des locaux d'enseignements sont assez variables en fonction des sites et des particularités des fonctions délivrées sur chaque site. De ce fait, la description et l'analyse des taux d'occupation sont présentes dans le chapitre « SPECIFICITES « SINGULIERES » ET « METIERS » DE L'OPERATEUR », page 82.

C- Performances énergétiques et Ecologiques du parc immobilier

Une étude portée en 2016 par l'UDL, sur pratiquement³ l'ensemble du parc immobilier, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de transition énergétique, a permis de dresser une typologie spécifique des bâtiments en fonction de leur profils énergétiques.

Le classement par typologie des bâtiments de l'établissement mène au résultat suivant⁴ :

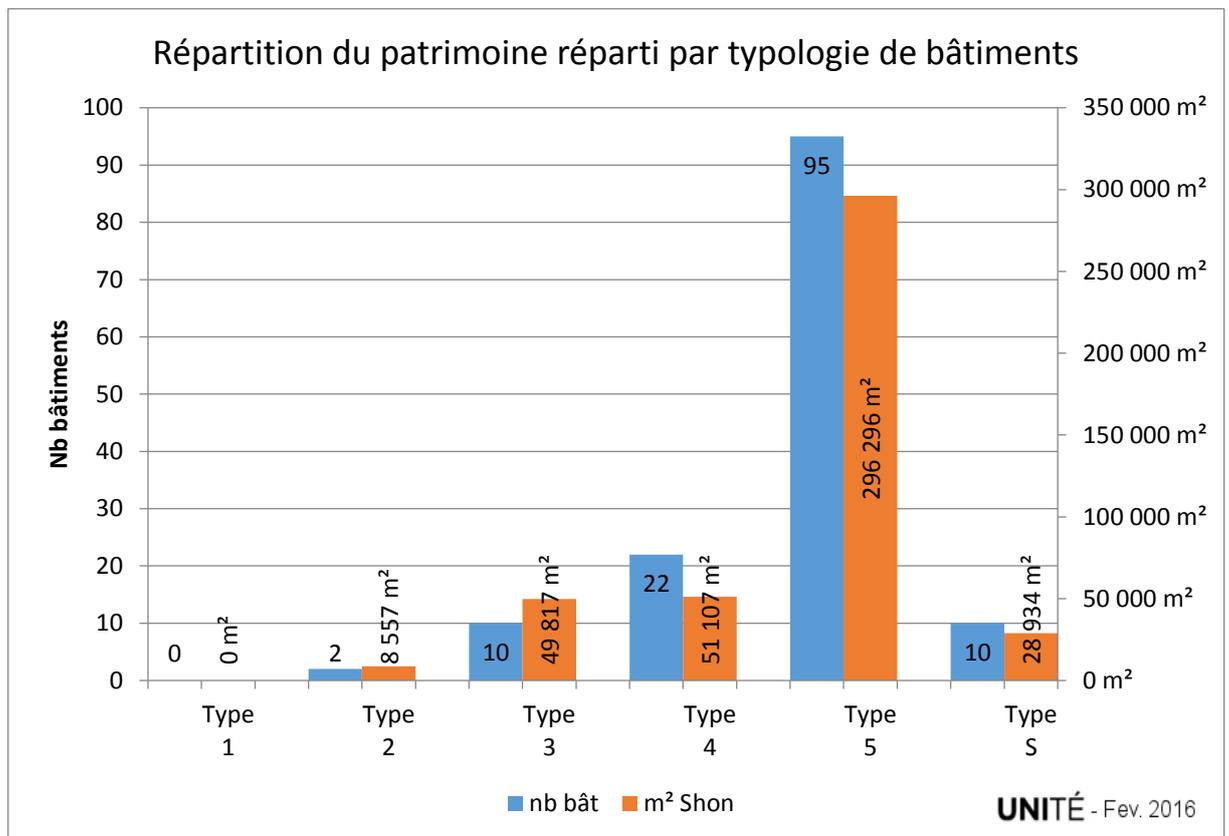


Figure 25: répartition du patrimoine par typologie de bâtiment

Etant donné que l'Université Claude Bernard Lyon 1 possède des bâtiments des années 1960/70, la majorité de son patrimoine est peu performant. Ceci explique que plus de la moitié des bâtiments est classée de **type 5** (bâtiments à mauvaises performances, typiquement ceux construits avant 1974.).

Les bâtiments de **type 4** (bâtiments à performances faibles, typiquement ceux construits après 1974) sont les bâtiments de même époque constructive ayant bénéficié de rénovations partielles. Les bâtiments de **type 3** (bâtiments à performances incertaines, typiquement ceux construits après 1990) sont des bâtiments de même époque constructive ayant bénéficié de rénovations importantes ou des bâtiments datant d'avant 1990.

³ Hors site ESPE Bourg-en-Bresse, IUT Bourg en Bresse, Tamaris, bâtiments préfabriqués de la DOUA, soit une SHON de 434 000 m²

Les bâtiments de **type 2** (bâtiments à performances correctes, typiquement ceux relevant de la RT 2005) correspondent aux bâtiments les plus récents, construits sur la période 1990/2010. Les bâtiments de **type 5** (bâtiments relevant de réglementations spécifiques) sont tous des installations sportives à l'exception de la serre de La Doua.

A noter qu'en 2018, eu égard aux nouvelles constructions, 4 nouveaux bâtiments vont rentrer dans la type 1 (bâtiments à très bonnes performances, typiquement ceux relevant de la RT 2012), et que 4 bâtiments vont passer du type 5 au type 2 (livrés dans le cadre du CREM).

1- Consommations Energétiques

L'évaluation des consommations d'énergie repose sur des méthodes de calcul réglementaires, en particulier pour le calcul de l'énergie primaire et des émissions de gaz à effet de serre.

Energie finale :

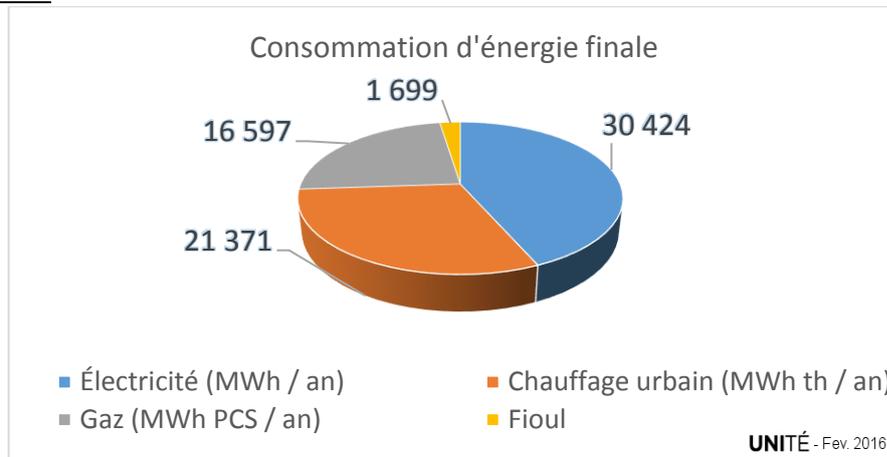


Figure 26: consommation d'énergie finale

La consommation de l'établissement laisse apparaître une forte part de consommation de chaleur issue du réseau de chaleur du campus LyonTech-la Doua, donc, en pratique, du gaz naturel.

En adoptant une vision où le vecteur énergétique chaleur est remplacé par la source énergétique gaz, on obtient le résultat suivant :

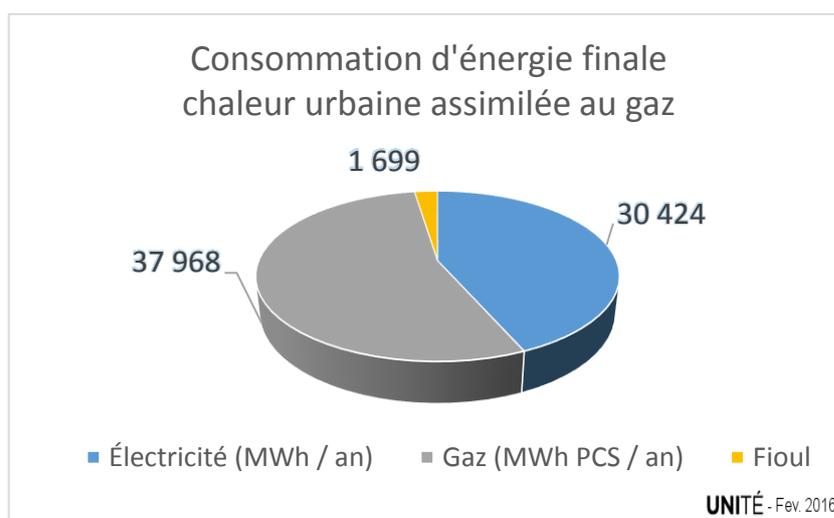


Figure 27: consommation d'énergie finale chaleur urbaine

Quelle que soit la vision adoptée, il apparaît clairement que les besoins de chaleur sont prépondérants dans la structure de la consommation et représente environ 60% du total.

La consommation annuelle moyenne d'énergie finale de l'établissement est de :

161 kWh / m² shon.an

L'impact des fluides sur le bilan de l'établissement est détaillé ci-après.

Energie primaire :

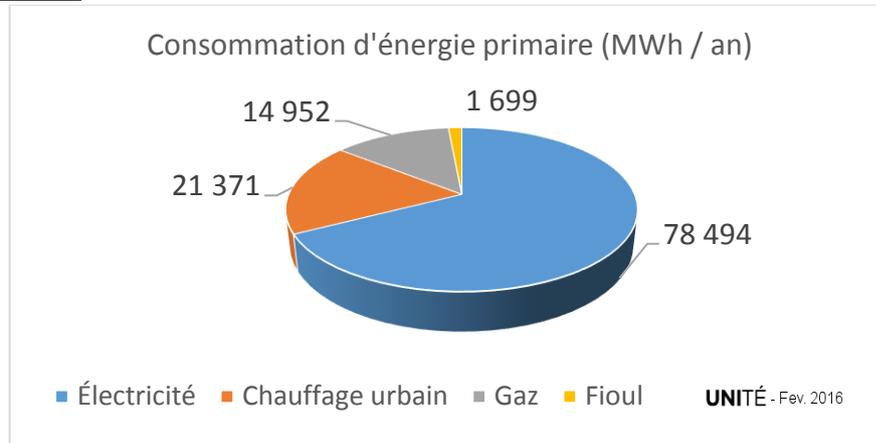


Figure 28: consommation d'énergie primaire

La consommation d'énergie primaire, qui traduit la consommation des ressources énergétiques naturelles, laisse apparaître l'empreinte plus importante de l'électricité, puisque celle-ci est en très forte majorité d'origine non-renouvelable (à 80% issue du nucléaire, donc de ressources minières).

La consommation annuelle moyenne d'énergie primaire de l'établissement est de :

268 kWh / m² shon.an

2- Energie Renouvelable

Il n'y a pas d'installation de production d'énergie renouvelable (ENR) sur le périmètre de l'établissement. Toutefois, la chaleur du réseau urbain de Lyon-Villeurbanne-Bron, utilisée sur certains bâtiments du domaine de Rockefeller, est considérée comme renouvelable à 26% car majoritairement issue de l'incinération de déchets. Jusqu'en 2020 le campus Lyon Tech La Doua fonctionne avec une chaufferie 100% gaz et au moment du raccordement complet avec le Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de Lyon Villeurbanne Bron, la nouvelle chaufferie bois de Surville sera en fonctionnement avec un taux d'ENR supérieure à 50 %.

3- Emissions De Gaz A Effet De Serre

Les émissions de gaz à effet de serre présentées ci-après sont calculées sur la base des consommations énergétiques constatées. Elles ne sont pas issues du bilan d'émission de gaz à effet de serre réalisé en 2013 car celui-ci était partiel.

Les émissions de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent annuel tonnes de Gaz à Effet de Serre (GES), montrent le poids prédominant du gaz naturel, énergie fossile. Il représente 25% de la consommation énergétique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et 40% des émissions de GES de l'établissement.

L'électricité représente une part plus faible que le réseau de chaleur urbain au niveau de l'émission de CO₂, cette énergie étant, en France, majoritairement issue du nucléaire, peu émetteur de CO₂.

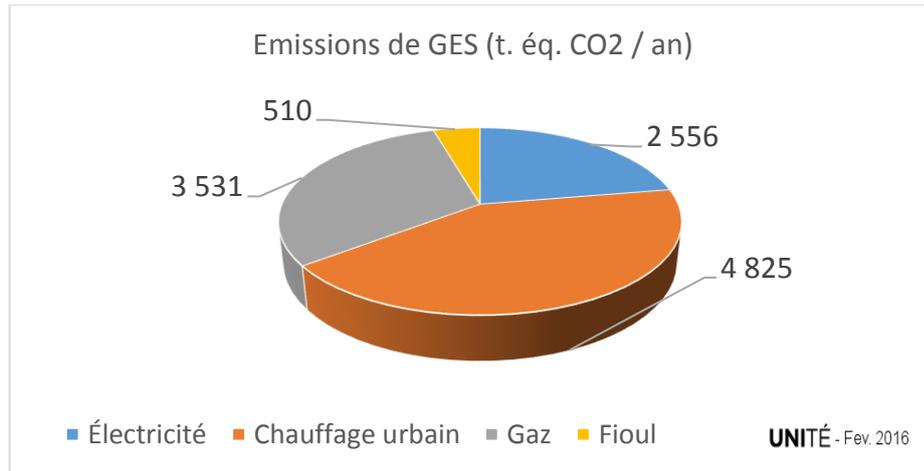


Figure 29: émission de gaz à effet de serre

4- Consommation D'eau Potable

L'eau potable utilisée provient du réseau local communal. Le gestionnaire est variable selon la localisation du site :

- Pour les implantations lyonnaises : Eau du Grand LYON
- Pour les sites stéphanois : Saint-Etienne Métropole ;

Le suivi de consommation en eau du site est assuré par la Direction du Patrimoine.

Les consommations anormales sont relevées d'une part par le fournisseur qui alerte les services de la direction du Patrimoine, mais aussi par un suivi en interne des consommations. Cela permet d'intervenir rapidement sur d'éventuelles fuites.

Le campus LyonTech-la Doua possède également des installations de prélèvement d'eau de nappe. Cette eau est essentiellement utilisée pour le refroidissement de procédés et l'utilisation de la climatisation. Une partie de ces prélèvements est rejetée dans la nappe, l'autre est envoyée dans le réseau d'assainissement. Des déclarations annuelles sont envoyées à la Métropole de Lyon et à l'Agence de l'Eau. Une réflexion est en cours pour privilégier l'utilisation de l'eau de nappe comme source de refroidissement pour les expériences qui le permettent, ce qui devrait conduire à une réduction considérable de la consommation d'eau de ville de certains bâtiments.

3. ETAT DES LIEUX FINANCIERS DU PARC

Les dépenses liées à la fonction immobilières sur l'ensemble du parc immobilier de l'UCBL sont récapitulées dans le tableau ci-après.

La bonne compréhension du *Tableau 11* nécessite les précisions suivantes :

- Les dépenses de masses salariales intègrent le traitement des agents en charge de l'hygiène et de la sécurité ainsi que de l'infrastructure réseau. Cette masse de personnel est plus importante que celle du personnel en charge de la maintenance des installations (voir tableau ci-après détaillant la répartition en ETP entre ces différentes fonctions)
- Les travaux de gros entretien renouvellement recouvrent une notion plus large que celles retenues dans les classes de maintenance, à savoir qu'ils ne se limitent pas aux corps d'état structurant, et intègrent des travaux de second-œuvre ou sur des lots techniques, lorsqu'ils impactent sensiblement l'aménagement d'un bâtiment et visent à une mise aux normes en termes de sécurité incendie et ou mise en accessibilité. Cela explique la forte évolution de cette ligne sur les deux dernières années, majoritairement liée à l'opération de requalification de Rockefeller qui contribue très largement au poids de cette ligne

Le tableau intègre les dépenses immobilières de tous les services de l'université y compris hors périmètre DIRPAT (IUT, INSPE avant 2017)

Le parc immobilier de Lyon1 nécessite de gros travaux de rénovation et de remise aux normes. Les différents plans en cours sur ce parc participent à la remise à niveau de certains bâtiments. C'est le cas pour le gros programme de requalification du site Rockefeller, qui permet une réorganisation technique du bâtiment, une requalification énergétique et une rénovation des installations d'enseignement, recherche et administratives. Le plan **Campus contribue à l'amélioration des installations sur le site LyonTech-La Doua et sur le site de Lyon-Sud.**

Les dépenses d'exploitation et de maintenance sont assez stables depuis 2011 : entre 34 et 37 euros/m².

	2014	2015	2016	2017	€/ m ² - 2017	€/ m ² moyen
MASSE SALARIALE						
Nettoyage des locaux	5 339 265	4 972 221	4 810 918	4 862 137	10,5	10,8
Entretien, maintenance, exploitation des bâtiments	9 803 399	10 266 549	10 707 463	10 953 883	23,7	22,5
Pilotage, projets immobiliers, fonctions support	554 109	471 959	381 969	648 020	1,4	1,1
TOTAL MASSE SALARIALE IMMOBILIER	15 696 773	15 710 729	15 900 351	16 464 040	35,6	34,4
CHARGES D'EXPLOITATION - MAINTENANCE						
Fluides	7 961 209	7 242 388	7 448 958	7 594 997	16,4	16,3
Loyer et charges locatives	689 372	782 814	973 732	960 336	2,1	1,8
Entretien, maintenance	4 992 270	5 881 330	4 699 998	4 927 838	10,6	11,1
Contrat Nettoyage des locaux	1 707 998	1 593 019	1 931 682	2 126 591	4,6	4,0
Autres services extérieur (gardiennage, contrôles;déchets)	1 637 829	2 121 199	2 868 928	3 049 677	6,6	5,2
TOTAL CHARGES EXPLOITATION - MAINTENANCE	16 988 678	17 620 750	17 923 299	18 659 440	40,3	38,4
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS						
GER	4 949 400	7 734 556	6 044 213	12 872 685	27,8	17,1
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS HORS GER	6 920 276	8 144 536	5 767 083	12 976 468	28,0	18,3
TOTAL INVESTISSEMENT IMMO	11 869 676	15 879 092	11 811 296	25 849 153	55,9	35,3
TOTAL DEPENSES IMMOBILIERES	44 555 128	49 210 571	45 634 945	60 972 633	131,8	108,2

RATIOS	2014	2015	2016	2017	<i>Moyenne</i>
Evolution des surfaces SHON en m2	454 626	471 970	463 057	462 723	463 094
Dépenses d'exploitation / maintenance par m ²	37,4	37,3	38,7	40,3	38,4
Dépenses de GER par m ²	10,9	16,4	13,1	27,8	17,1

Tableau 11: Dépenses de la fonction immobilière sur les 4 dernières années pour l'ensemble de l'université Lyon1

A- Gros Entretien Renouvellement

1- Les dépenses

Site	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne	Surface	Cout moyen/m ²
DOUA	1 388 788 €	596 182 €	698 843 €	997 348 €	564 699 €	764 085 €	258 425 m ²	3 €
ESPE	4 530 €					4 530 €	34 869 m ²	0 €
GERLAND		104 943 €			1 075 855 €	399 033 €	10 118 m ²	39 €
LABUIRE	7 523 €	14 992 €	37 857 €	918 €		15 322 €	30 877 m ²	0 €
Lyon Sud	27 293 €	191 448 €	58 402 €	80 438 €	81 502 €	87 817 €	15 539 m ²	6 €
OBS		1 152 €	150 035 €	90 391 €	61 620 €	75 800 €	5 919 m ²	13 €
ROCK	31 795 €	237 €	273 825 €	2 291 523 €	9 906 242 €	1 836 035 €	62 870 m ²	29 €
Tamaris			28 454 €	34 578 €	65 114 €	42 715 €	1 450 m ²	29 €
TousSites	796 874 €	4 040 447 €	6 487 139 €	2 629 456 €	1 199 154 €	2 389 579 €	465 000 m ²	5 €
TOTAL	2 256 802	4 949 400	7 734 556	6 124 651	12 954 187			

Tableau 12: dépenses GER par site

Les coûts ci-dessus recouvrent aussi bien les dépenses GER intégrées dans les opérations immobilières globales, de type requalification du bâtiment Rockefeller, que des opérations annuelles dédiées, visant les corps d'états participant à la salubrité des bâtiments.

A ce titre, l'UCBL octroie à la direction du Patrimoine, une ligne annuelle de 1 M€, spécifique à cette problématique. Pour le site de Lyon Sud, la prise en compte du GER pour les bâtiments livrés depuis 2015 s'effectue au travers du paiement d'un loyer.

Pour le site de la DOUA, le niveau de dépense est régulier et homogène dans le temps mais paraît insuffisant compte tenu de l'âge moyen des bâtiments du campus. A noter que les investissements réalisés dans le cadre de l'opération de réhabilitation des quartiers scientifiques qui impacte 11 bâtiment et 39.5% de la SHON construite, ne sont pas pris en compte puisque portés par l'UDL. Il est à noter toutefois, que le niveau d'investissement GER à prévoir pour la DOUA, à l'issu du Plan Campus, devrait diminuer, du fait de la mise à niveau de ces 11 bâtiments. Les efforts devront être concentrés sur les 156 000 m² restant.

Le niveau de dépense GER anormalement élevé pour un site comme Gerland dont les bâtiments ont à peine plus de dix ans s'explique par un nombre de malfaçon et des défauts de conception important sur ce bâtiment, ayant notamment conduit en 2017, à la dépose/repose d'une façade entière.

Le niveau de dépense GER sur le site Rockefeller est rehaussé par les travaux de la requalification qui participent très largement à renouveler l'ensemble des corps d'état sur les niveaux impactés par l'opération. A noter que ce projet est pratiquement financé intégralement par des fonds CPER, Lyon 1 finançant quelques opérations dans lesquelles il y a un peu de GER (remplacement de fenêtres, par exemple). Mais le choix de consacrer une grande partie de ce budget CPER à de la remise à niveau technique du bâtiment est une revendication forte de l'UCBL.

Pour le site de la Buire, le ratio de GER est faible pour la période écoulée. Cependant l'UCBL est amenée à intervenir de manière très importante dans les années à venir. Restructuration et isolation thermique du bâtiment B dans le cadre de l'opération ISTR (Institut des Sciences et Techniques de la Rééducation) /IFMKDV (Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeute Déficiant Visuels). Les menuiseries métalliques et la façade du bâtiment odontologie doivent également être rénovées dans le cadre d'une opération spécifique.

La diminution des dépenses GER sur les dernières années, sur le site de Lyon Sud est liée au déroulement en parallèle du Plan Campus et de la livraison de nouveaux bâtiments ainsi qu'au fait que ce site a été grandement rénové entre 2011 et 2014, la plupart des bâtiments sont dans un état plutôt meilleur que sur les autres sites. Les loyers de GER du Partenariat Public Privé de ce site sont repris dans le tableau 11 ci-dessus.

Le mode de gestion des travaux sur l'INSPE (sous responsabilité de la composante jusqu'en 2017) ainsi que la non détention par l'UCBL, des droits et obligations du propriétaire sur ces sites (St Etienne excepté), explique le faible niveau d'investissement GER sur le patrimoine des INSPE. La Métropole investit 5,7 millions € dans des travaux de clos couvert sur l'INSPE Croix Rousse avec une exécution prévue à compter de l'année 2020.

Ces montants sont aussi à relativiser au regard de la ligne concernant tous les sites qui diminue sur les dernières années. En effet, cette diminution de la ligne générique « tous sites » est essentiellement due à une meilleure fiabilisation des données budgétaires via une saisie des commandes plus rigoureuse et mieux référencée, ce qui permet une imputation plus précise par site.

2- Les besoins

Fin 2015 la DIRPAT a missionné un bureau d'étude pour dresser l'état des lieux de 93 bâtiments affectés à l'UCBL et identifier une stratégie GER sur les années budgétaires 2016 à 2020.

Cet audit portait sur l'ensemble des composants bâtimentaires dont l'état participe à la salubrité des immeubles et dont la dégradation est susceptible de les rendre impropre à leur destination. Etaient particulièrement ciblés les corps d'états suivants :

- Clos et couvert : menuiseries extérieures, façades, couverture et étanchéité
- Equipements et infrastructures techniques liées aux utilités (Chauffage, ventilation, climatisation, électricité, plomberie)
- Appareils ascenseurs

Le résultat de cet audit a permis dans un premier temps d'évaluer le niveau de vétusté des bâtiments et mettre à jour les enquêtes relatives à l'état du parc immobilier (cf Tableau 13). Dans un second temps, il a permis d'identifier le budget d'investissement que représenterait une mise à niveau de l'ensemble des éléments bâtimentaires dont l'état est jugé comme vétuste et/ou inopérant.

Cet investissement, détaillé par site dans le tableau ci-après était estimé en 2015 à 83 M€ TTC.

	Clos Couvert	Infrastructure elec.	Plomberie	CVC	TOTAL
L. Santé	8 645	1 753	0	0	10 398
Observ.	512	322	40	0	874
Lyon Sud	185	281	0	406	871
Gerland	911	0	239	0	1 150
La Doua	16 901	13 829	19 936	19 252	69 917
Total	27 154	16 184	20 214	19 657	83 209

Tableau 13: Investissement en K€ TDC pour une mise à niveau GER par corps d'état et par site (hors opérations de restructuration identifiées plan CAMPUS sur la Doua et Rockefeller 2^{ème} tranche)

Il est important de noter que la notion de GER est plus restrictive que celle utilisée dans le tableau récapitulatif des dépenses immobilières puisqu'elle se limite à des corps d'état très spécifiques.

Dans un second temps, il a été demandé de prioriser ces travaux en intégrant les capacités d'investissement de l'UCBL1 (enveloppe de 0,8 M€ par an ciblées spécifiquement pour du GER) mais aussi de fonctionnement. En effet, ces travaux sont générateurs d'importantes nuisances, difficilement compatibles avec le maintien des bâtiments en activités, restreignant de fait les capacités de réalisation. Ces travaux devaient aussi intégrer la problématique amiante, avec tout ce qu'elle génère en terme de complexification des interventions et d'ajout de contraintes calendaires supplémentaires.

Ces investissements ont été par ailleurs ciblés principalement sur des bâtiments d'enseignements.

Ce scénario a conduit à la priorisation du plan GER suivant :

	Toiture-Terrasse	Men. ext.	Réseaux humides	Electricité	Autres Urgences	TOTAL
2017/2018	528 000	378 000	14 400	177 600	1 320 000	2 418 000
2019/2020	2 760 000	540 000	264 000	0	0	804 000
2021/2022/2023	1 476 000	4 452 000	126 000	504 000	0	5 082 000
Total (€TTC)	4 764 000	5 370 000	404 400	681 600	1 320 000	7 776 000

Tableau 14: Investissement priorisé en € TDC pour une mise à niveau GER par corps d'état

Les travaux identifiés sur 2017/2018 ont été réalisés à hauteur de 30 % du montant provisionné ci-dessus, sont en cours de réalisation pour 24%, ou ont été intégrés dans une opération de réhabilitation plus large pour 46%.

B- Focus Amiante

Le parc immobilier de l'UCBL est fortement impacté par la problématique amiante.

On en retrouve dans les bâtiments plus anciens tel que le bâtiment principal de Rockefeller, qui ont au fur et à mesure de leur réaménagements intérieurs, ont été rénovés avec des produits contenant de l'amiante (principalement dans les colles de carrelages, certains faux plafonds, les mastics de menuiseries extérieures) Dans les campus des années 60 – 70 (La Doua, Lyon Sud et La Buire), ces matériaux ont été utilisés lors de la construction, dans de nombreux composants (colle de plinthe, dalles de sol vinyle, faux plafonds, enduits, joints dans dormants menuiseries extérieures). De ce fait, toute opération de travaux sur ces bâtiments nécessite quasiment systématiquement un désamiantage préalable. En effet, l'université Lyon1 a une politique volontariste de désamiantage systématique et pas d'encapsulation.

Le tableau ci-dessous illustre la part que représente le désamiantage dans les dépenses d'investissement travaux, pour chaque année, depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017
Total investissement travaux TTC	5 971 688	11 268 395	15 007 108	10 583 022	20 653 570
Part Désamiantage (TTC)	589 628	742 521	641 464	812 621	584 699
%	10%	7%	4%	8%	3%

Tableau 15: Dépenses d'investissement liées au désamiantage

C- Consommation des fluides

Le Tableau 16 retrace pour une partie des sites les dépenses fluides sur les 5 dernières années concernant les principaux sites de Lyon1.

Site	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne	Surface	Cout moyen/m ²
DOUA OUEST	4 464 491 €	5 098 519 €	6 387 798 €	5 143 935 €	6 318 117 €	5 482 572 €	229 352 m ²	24 €
GER-LAND	203 117 €	220 440 €	189 873 €	220 123 €	292 808 €	225 272 €	10 118 m ²	22 €
LA-BUIRE	545 677 €	472 217 €	608 589 €	505 045 €	680 587 €	562 423 €	30 877 m ²	18 €
Lyon Sud	155 950 €	148 650 €	119 449 €	126 017 €	179 700 €	145 953 €	15 539 m ²	9 €
ROCK	753 725 €	838 184 €	685 143 €	802 952 €	1 111 682 €	838 337 €	62 870 m ²	13 €
	6 122 960 €	6 778 010 €	7 990 852 €	6 798 072 €	8 582 895 €			

Tableau 16: Coûts Fluides sur les principaux sites (hors IUT, hors Observatoire, hors INSPE)

Le cout moyen des fluides par m² (17 €/m²) est globalement très important par rapport à la moyenne nationale sur les locaux d'enseignement supérieurs, qui se situe aux environs de 12 €/m².

De même par fluide, les couts moyens constatés sont relativement importants en comparaison à d'autres université : 7,3 € /m² pour l'électricité (contre un ordre de grandeur de 5 €), 7,3 € pour l'ensemble Gaz/Chauffage (contre un ordre de grandeur de 5 €), 2,6 € pour l'eau (contre un ordre de grandeur inférieur à 1 €)

Ce décalage s'explique en partie par la présence de laboratoires de recherche qui, de par la nature de leurs recherches, ont de gros besoins. Cela est particulièrement flagrant lorsque l'on focalise l'analyse sur les bâtiments.

Sur la DOUA par exemple, où certains bâtiments sont mono-activité, les bâtiments associés à la recherche en biologie sont très consommateurs en eau potable, du fait d'un nombre important d'équipements de procédés refroidis sur eau ; ceux dévolus à la recherche en physique sont très consommateurs en électricité du fait de la présence de lasers et d'accélérateurs de particules, et ceux du quartier de la chimie, très consommateurs en chauffage, du fait de la présence de sorbonnes (fort renouvellement d'air).

La vétusté et le vieillissement des bâtiments constituent aussi une des origines de ces importantes surconsommations. L'inconfort thermique généré par des menuiseries dégradées incite les usagers à l'installation de dispositifs électriques d'appoint de traitement d'air, qui augmente de fait les consommations dans les périodes de froid ou de chaud intenses.

Une part de ces consommations peut aussi provenir d'une faible sensibilisation des utilisateurs sur les mesures simples d'économie d'énergie à mettre individuellement en place. Cette faible sensibilisation est accrue par le fait que les consommations en fluide ne sont pas répercutées sur le budget des unités de recherche ou composantes.

D- Focus Eau de nappe :

Depuis les années 1960, l'eau de la nappe est utilisée dans les bâtiments du campus de la Doua. Les différents laboratoires ont fait réaliser des forages au droit des bâtiments en fonction des besoins et plusieurs réseaux de nappe très localisés ont été créés afin d'alimenter en eau plusieurs bâtiments à partir d'un même forage.

Au fil des années, des piquages ont été réalisés sur le réseau d'eau de nappe (réseau d'eau brute, à différencier du réseau d'eau de ville qui transporte une eau traitée de qualité eau potable). Ces piquages peuvent alimenter en eau brute des systèmes de climatisation, des systèmes de refroidissement de machines utilisées dans les expériences scientifiques, mais aussi des toilettes, des lavabos, des éviers de paillasses de laboratoires etc... De la même façon, des piquages d'eaux usées (évier, lavabos...) ont pu être réalisés par méconnaissance sur le réseau d'eau de nappe (réinjection).

L'utilisation de l'eau comme fluide de refroidissement pour les expérimentations s'est rependue dans la plupart des bâtiments du campus alors que la qualité d'eau captée se dégradait faute d'entretien des puits ; jusqu'au point de rupture, où les chercheurs ont créé dans leur laboratoire des bassines sur l'eau de ville afin de garantir une continuité des expérimentations.

Ainsi, du fait de la qualité d'eau de nappe dégradée sur un certain nombre d'années (qualité qui s'est nettement améliorée depuis 2014, sans que les pratiques évoluent), un grand nombre d'expérimentation et équipement de climatisation à eau perdue est raccordé sur le réseau d'eau potable, générant d'importante surconsommation.

Par ailleurs, localement, une partie du réseau d'eau de nappe retourne à la nappe via des ouvrages de réinjection, dans les autres cas les eaux de nappe rejoignent le réseau d'assainissement de la métropole.

Depuis 2014, la DIRPAT a régularisé les prélèvements à la nappe et les rejets au réseau d'assainissement, conformément aux sollicitations de Lyon Métropole et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Ainsi, les prélèvements en eau non réinjectés en nappe sont soumis à la redevance prélèvement de l'agence de l'eau et les rejets au réseau d'assainissement sont soumis à la redevance assainissement du Grand Lyon.

Les données du Tableau 17 récapitulent les consommations par site et leur coût ramené au m² de Shon. On constate que l'eau représente à l'échelle de l'UCBL un ratio de conso de 2,22€/m². La Doua est le campus le plus consommateur. Le second tableau s'attarde sur les bâtiments les plus gourmands notamment pour les raisons explicitées ci-dessus. Le ratio global de conso tombe à 1,27€/m² en supprimant ces bâtiments.

Il existe une perspective sensible d'économie en modifiant les usages ou les sources d'approvisionnement sur les bâtiments de la Doua fortement consommateurs d'eau de par leurs procédés.

2017

Site	Conso annuelle m3	Coût annuel € TTC	SHON m ²	Ratio €/m ²
INSPE 01	527	1 315	6 919	0,19
INSPE 42	835	7 108	10 571	0,67
INSPE 69	16 464	45 939	17 379	2,64
Gerland	4 426	12 808	10 118	1,27
Gratte-Ciel	4 634	13 756	32 101	0,43
IUT 01	1 460	1 550	9 379	0,17
IUT Doua	17 543	50 716	29 073	1,74
La Buire	13 010	41 025	30 877	1,33
LOGEMENT VIL-LEURBANNE	-	-	59	-
Lyon 3	915	2 828	3 395	0,83
Lyon-Sud	3 746	11 466	15 539	0,74
Lyontech la Doua	277 355	762 128	229 352	3,32
Observatoire	1 262	5 484	5 919	0,93
Rockefeller	25 957	76 812	62 870	1,22
Tamaris	-	-	1 450	-
Total	368 134	1 032 935	465 001	2,22

Dans le détail du site Lyontech La Doua (bâtiments utilisant des procédés consommateurs d'eau)

Lwoff	53 096	146 854	3 270	44,92
Forel	34 799	96 811	3 270	29,61
Géode	30 073	83 855	6 148	13,64
Istil	26 379	73 698	7 510	9,81
Lippmann	25 097	58 176	8 204	7,09
Darwin ABC	10 540	30 215	7 232	4,18
Total	179 984	489 608	35 633	13,74

En supprimant ces bâtiments:

Lyontech la Doua				
Corrigé	97 371	272 520	193 719	1,41
Total	188 150	543 327	429 368	1,27

Différence				-0,96
-------------------	--	--	--	--------------

Tableau 17: consommations en eau par site pour l'année 2017

E- Maintenance

Le service maintenance de la Direction du Patrimoine est composé de 45 agents répartis en six équipes :

- Quatre équipes assurent la maintenance préventive et curative de 152 bâtiments et sont réparties sur les principaux sites : Doua (hors CPE, SIUAPS et UFRSTAPS), Santé (Buire, Rockefeller, Lyon Sud hors PPP), Gerland/Observatoire, INSPE. Elles réalisent une partie des travaux en régie et encadrent les travaux confiés aux prestataires extérieurs (1,375 M€ comprenant uniquement les commandes de matériels pour utilisation en régie UCBL et prestataires pour travaux externalisés).
- Le pôle Méthodes pilote les réflexions liées à la programmation de la maintenance préventive (0.31 M€), gère les marchés publics, rédige les référentiels techniques, gère les stocks.
- Le pôle Energie/contrats globaux de maintenance assure le suivi des consommations de fluides (6.47 M€) et propose des actions visant à optimiser les coûts investissement/maintenance/consommation. Ce pôle assure par ailleurs le suivi des contrats globaux de maintenance des bâtiments à statut particulier (Contrat de Partenariat Public/Privé de Lyon Sud, CPE, Axel One et bientôt CensEly, Neurocampus).

Rappel : L'analyse ci-dessous ne concerne que les sites dont la maintenance est assurée par la Direction du Patrimoine de l'UCBL1 (soit 316 770 m² de SHON hors INSPE). Ne sont pas intégrés dans l'analyse les 3 sites de l'INSPE pris en charge par la Direction du Patrimoine depuis le 1^{er} septembre 2017.

Dépenses en maintenance curative	2014	Ratio / m ²	2015	Ratio / m ²	2016	Ratio / m ²	2017	Ratio / m ²	Moy. ratios
Doua	701 400	3.66	804 000	4.20	772 000	4.03	883 700	4.62	4.13
IUT	197 000	2.79	196 000	2.78	155 000	2.20	155 000	2.20	2.50
Rockefeller	214 100	3.40	272 000	4.32	268 000	4.26	285 400	3.54	3.88
Buire	90 500	2.93	101 100	3.27	111 000	3.59	110 100	3.57	3.34
Gerland	42 900	4.24	54 800	5.42	66 100	6.53	43 300	4.87	5.26
Lyon Sud⁵	29 400	3.27	34 700	3.86	24 500	2.73	21 800	2.42	3.07
Observatoire	30 400	5.14	33 500	5.66	22 100	3.73	49 300	8.33	5.71

Tableau 18: Dépenses de la Direction du Patrimoine et des services techniques de l'IUT en maintenance curative de 2014 à 2017(hors masse salariale)

Le budget annuel au m² consacré à la maintenance curative par la Direction du Patrimoine est homogène sur les trois principaux sites de l'Université (La Doua, Rockefeller et Buire couvrant 90% de la SHON totale des 6 sites maintenus par la Direction du Patrimoine jusqu'à fin 2017 et 70% de l'ensemble des sites) ainsi que sur le site Lyon Sud. Ce budget apparaît cohérent avec l'âge et l'état des bâtiments qui les composent. Le ratio au m² est par contre particulièrement élevé pour les bâtiments du site de Gerland qui font pourtant partie des plus récents du patrimoine étudié dans ce chapitre (construction de 2000). Ce constat est cependant cohérent avec l'analyse concernant les dépenses excessives en fluides sur ce site. Les deux bâtiments de Gerland ont en effet vieilli prématurément et nécessitent aujourd'hui des interventions de maintenance lourdes.

Le ratio concernant le site de l'Observatoire est aussi élevé. Il peut s'expliquer par un patrimoine très vieillissant, qui n'a peut-être pas été entretenu régulièrement avant la période étudiée ici.

Dépenses en maintenance préventive	2014	Ratio / m ²	2015	Ratio / m ²	2016	Ratio / m ²	2017	Ratio / m ²	Moy. ratios
Tous sites	310 600	0.98	250 000	0.79	274 600	0.87	259 200	0.82	0.86

Tableau 19: Dépenses de la Direction du Patrimoine en maintenance préventive de 2014 à 2017

⁵ les éléments concernant le site Lyon Sud (dépenses, surface prise en compte) s'entendent hors PPP. Pour information, les coûts de main d'œuvre en maintenances correctives s'élevaient à 15 000 € en 2016-1ere année de fonctionnement - et à 6200 € TTC en 2017

C. DES MOYENS FINANCIERS⁶

Le patrimoine immobilier de l'UCBL a été estimé par France Domaine fin 2009 à 341 M€. Les dernières estimations, montrent que le patrimoine de Lyon 1 est valorisé à 60,8 M€ pour les terrains et 236,3 M€ pour les constructions (voir Tableau 20).

		Brut	Amortissement	Valeur nette comptable
Terrains	Comptes 211 et 212	60 824 164,00		60 824 164,00
Constructions	Comptes 213 et 214	318 601 303,24	- 82 309 798,42	236 291 504,82

Tableau 20 Valorisation du patrimoine de Lyon 1 (données bilan UCBL agrégé au 31/12/2017, extrait actif)

1. LES DONNEES DE LA COMPTABILITE BUDGETAIRE 2017

L'exécution budgétaire 2017 (intégrant les budgets des deux services interuniversitaires) est arrêtée à 386,9 M€ d'autorisations d'engagement (soit 98 % d'exécution) et 387,8 M€ de crédits de paiement (soit 95 % d'exécution).

Les recettes, exprimées en encaissements, s'élèvent à 384,7 M€.

Le solde budgétaire 2017 s'établit à -3,1 M€, à rapprocher de la prévision budgétaire de -9,3 M€. Pour rappel, ce nouvel indicateur traduit les flux annuels générés par les opérations d'ordre budgétaire et leur impact sur la trésorerie de l'établissement. Selon les années, il peut être positif ou négatif en fonction des décalages entre encaissements et décaissements, notamment dans le cadre des opérations pluriannuelles, sans pour autant traduire une bonne ou mauvaise gestion de l'établissement

Le montant global des recettes encaissées s'élève à 384,7 M€ pour une prévision de 400 M€, ce qui représente un taux d'exécution de 96 %.

Sur le périmètre des recettes globalisées, la subvention pour charge de service public (SCSP) représente 81 % des encaissements. La part des autres subventions publiques finançant majoritairement des contrats de recherche est de 8 %, celle des ressources propres est de 11%.

Recettes			
	Budget N	Réalisé N	Taux d'exécution
Recettes globalisées	385 538 151	370 103 280	96 %
Subvention pour charges de service public	297 845 068	298 988 346	100 %
Autres financements de l'Etat et publics	45 223 582	29 578 927	65 %
Recettes propres	42 469 501	41 536 007	98 %
Recettes fléchées	14 427 080	14 602 209	101 %
Financements de l'Etat fléchés	1 740 000	1 915 129	81 %
Autres financements publics fléchés	11 687 080	11 687 080	104 %
Recettes propres fléchées	1 000 000	1 000 000	100 %
TOTAL DES RECETTES	399 965 231	384 705 489	96%

Tableau 21: Recettes 2017

⁶ L'ensemble des données financières propres à la problématique immobilière sont récapitulées dans l'annexe 1

Les recettes fléchées correspondent exclusivement aux opérations immobilières Rockefeller (tranches 1 et 2), CENS-ELI, Pôle paramédical et CIRI. Leur niveau est variable d'une année sur l'autre puisque conditionné à l'avancement de l'exécution des travaux. Pour 2017, les financements attendus ont été intégralement versés (taux d'exécution 101%), ce qui est dû au bon déroulement de ces opérations. La subvention de l'Etat concernant le pôle paramédical est en cours de notification et sera versée début 2018.

Une attention particulière est apportée au suivi de ces financements afin de ne pas mettre en déséquilibre la trésorerie de l'établissement (Tableau 22).

Opérations	Recettes prévues	Recettes encaissées	Taux de réalisation
Rockefeller tranche 1	1 172 880	1 172 880	100%
Rockefeller tranche 2	8 050 184	8 465 313	105%
CENS ELI	3 041 016	3 041 016	100%
Pôle paramédical	240 000	-	0%
CIRI	1 923 000	1 923 000	100%
TOTAL	14 427 080	14 602 209	101%

Tableau 22: Suivi de la réalisation des recettes

La participation des différents bailleurs de fonds pour les opérations immobilières en 2017 se répartit comme suit:

- Etat : 1 915 129 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 688 700 €
- Métropole de Lyon : 998 380 €
- LYSARC : 1 000 000 €

Le taux d'exécution global des autorisations d'engagement est de 98 %.

Une approche plus fine par enveloppe permet de décliner les taux d'exécution des AE.

DEPENSES	Budget d'engagement prévisionnel	Réalisation AE	Taux de réalisation 2017	Taux de réalisation 2016
Salaires	291 100 570	289 121 753	99,3 %	99,6 %
Fonctionnement	64 113 117	58 426 227	91,1 %	91,2 %
Investissement	39 690 625	39 328 571	99,1 %	65,4 %
Total	394 904 312	386 876 551	98,0 %	94,9 %

Tableau 23: Taux d'exécution des AE

Les taux d'exécution en fonctionnement et salaires sont conformes à ceux observés les années précédentes. Les deux budgets rectificatifs 2017 ont permis d'optimiser l'enveloppe investissement dont le solde s'établit à seulement 362 K€.

La nette progression de la réalisation en investissement est le fruit d'efforts constants de fiabilisation des prévisions en termes de travaux ou d'achats de matériels, d'ajustement de la programmation pour les opérations pluriannuelles immobilières.

En 2017, les opérations pluriannuelles en cours à l'UCBL représentaient plus de 205 M€, dont 51,7 M€ programmés sur l'exercice. Il s'agit de contrats de recherche, de contrats d'enseignement (hors reliquats de formation continue) et d'opérations inscrites au trois programmes pluriannuels d'investissement (immobilier, informatique et matériel scientifique).

En matière immobilière, il faut souligner l'importance et le bon avancement des travaux en cours (Tableau 24). Pour cela, il existe un suivi rapproché du plan pluriannuel immobilier par des réunions mensuelles des acteurs concernés.

Catégorie	AE ouvertes	AE consommées	Tx de réalisation AE	CP ouverts	CP consommés	Tx de réalisation CP
A - OP prioritaires	20 110 115	19 804 798	● 98%	18 178 102	20 541 474	● 113%
B - OP importantes	3 086 590	3 003 664	● 97%	2 934 981	2 785 611	● 95%
C - OP autres	882 888	592 724	● 67%	1 100 800	1 040 341	● 95%
IUT	927 846	1 044 657	● 113%	927 845	1 152 086	● 124%
PLCC - Plan Cité Campus	-	6	● 0%	-	899	● 0%
Total	25 007 439	24 445 849	● 98%	23 141 728	25 520 410	● 110%

Tableau 24: taux de réalisation par catégorie d'opérations à fin 2017

Sur une tranche 2017 prévue au dernier BR à hauteur de 25 M€, le taux de réalisation est de 98 % en AE (88 % en 2016). Les crédits de paiement ont été entièrement exécutés.

Outre la requalification du site Rockefeller et la construction du bâtiment CENSELI qui se poursuivent, de nouvelles opérations ont démarré en 2017 comme le pôle paramédical (7,2 M€ au total), l'aménagement et regroupement du CIRI (14,7 M€) ou encore la rénovation de plusieurs amphithéâtres sur le campus de la DOUA (4,1 M€ sur ressources propres de l'établissement). Pour 2018, près de 30,1 M€ ont été inscrits au budget initial. Au-delà de 2018, 42,6 M€ sont d'ores et déjà programmés.

Ces chiffres illustrent les choix faits et la politique ambitieuse de l'UCBL en matière de rénovation de son patrimoine, concernant notamment l'accessibilité, la mise en conformité et sécurité, ou encore le GER. Un pilotage renforcé et une centralisation de la gestion budgétaire et financière au sein d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) permet d'avoir une approche d'optimisation des crédits entre opérations mais aussi d'avoir de la visibilité et de dégager des marges de manœuvre pour de nouveaux financements ou des situations d'urgence.

2. LES DONNEES DE COMPTABILITE GENERALE

Le montant des recettes en droits constatés s'établit à 403,9 M€ en 2017.

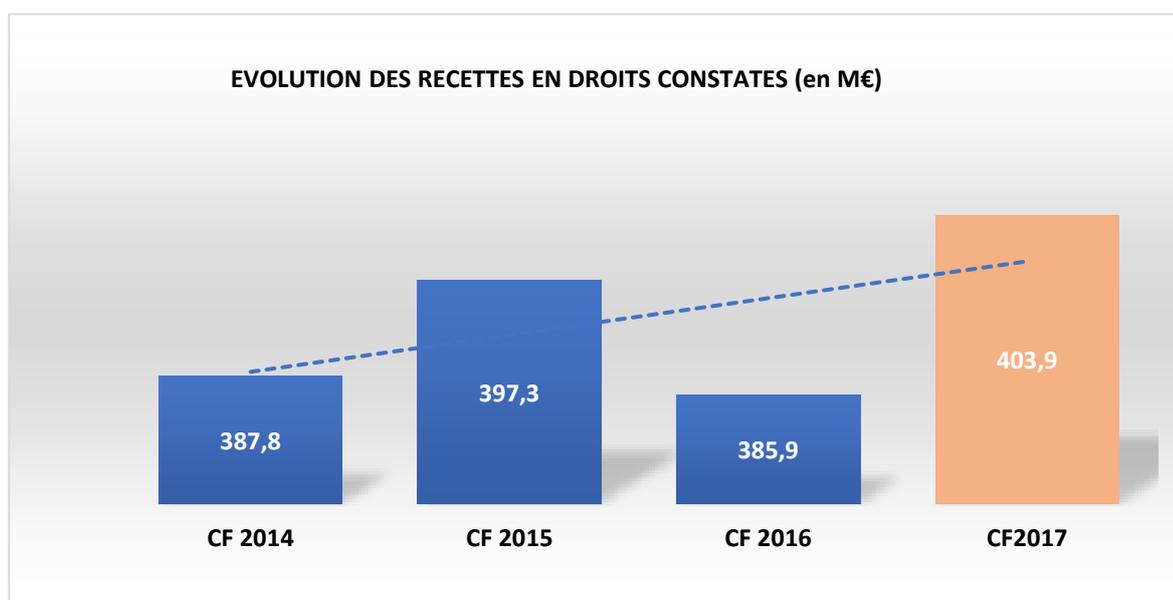


Figure 30: évolution des recettes en droits constatés

Deux facteurs expliquent la progression des recettes en 2017. D'une part, des moyens nouveaux ont été attribués aux établissements d'enseignement supérieur pour compenser la hausse de la démographie étudiante. 6,4M€ supplémentaires ont ainsi été alloués à l'UCBL. Si l'on ajoute les autres financements liés à des actions spécifiques ou à la mise en place/extension de mesures nouvelles, le montant de la SCSP a augmenté au global de 8,7 M€ par rapport à 2016.

D'autre part, les travaux importants de rénovation du patrimoine se sont accélérés cette année. Les dépenses générées ont ainsi justifié le versement d'acomptes à la même hauteur par les financeurs. Le montant des ressources d'investissement a presque doublé entre 2016 et 2017.

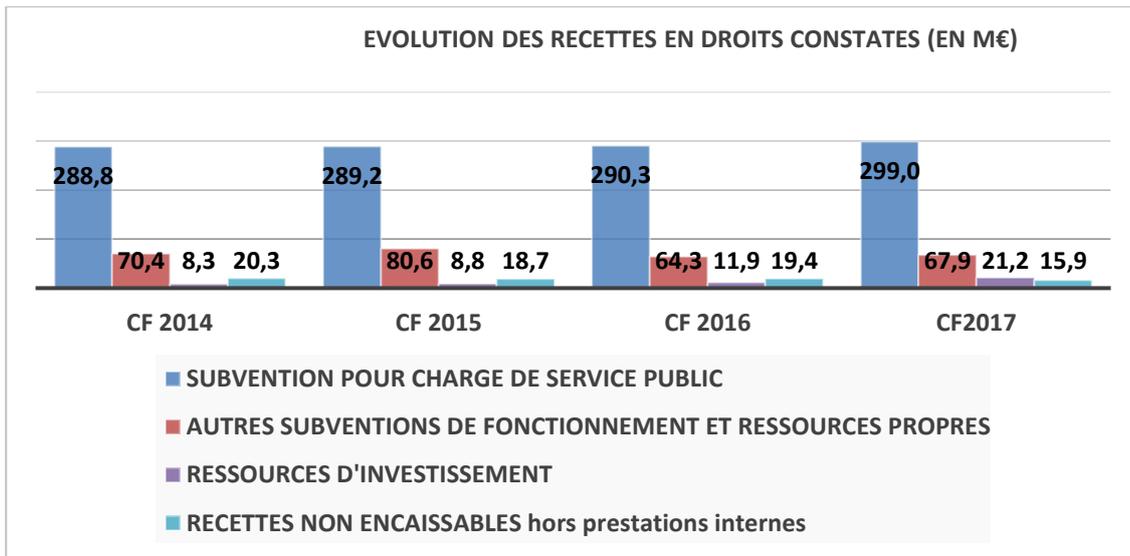


Figure 31: évolution des recettes en droits constatés

L'évolution sur le périmètre des droits constatés (hors prestations internes) suit la courbe ci-dessous:

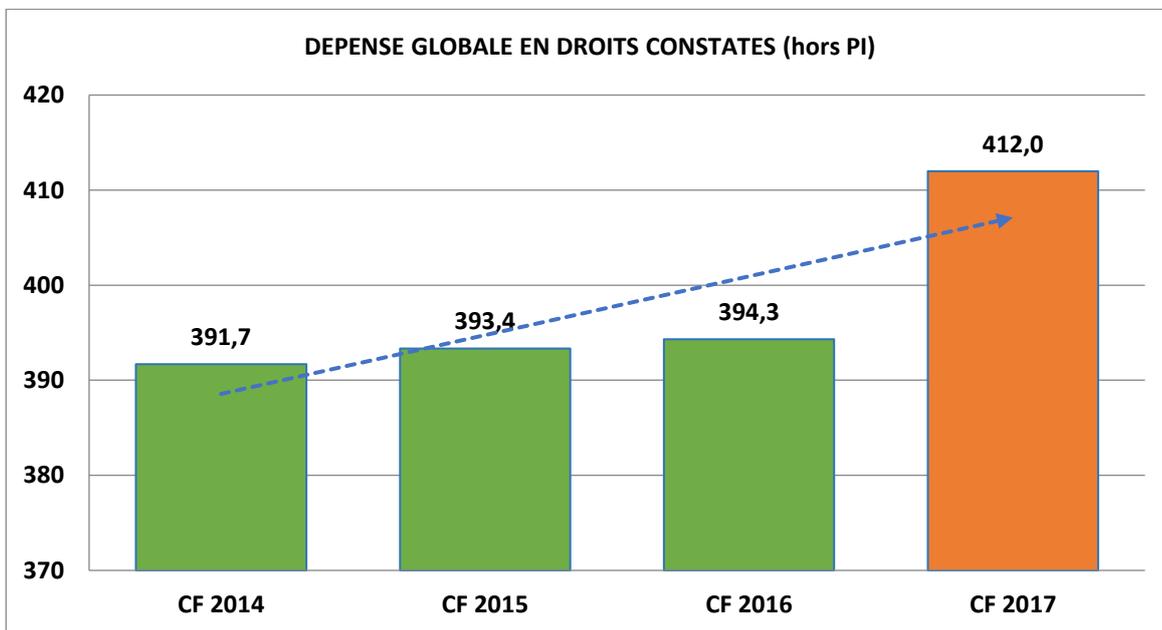


Figure 32: dépense globale en droits constatés

Cette trajectoire s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale (+2,4 %) et le poids des dépenses d'investissement (+64 %) comme le montre en détail le schéma suivant :

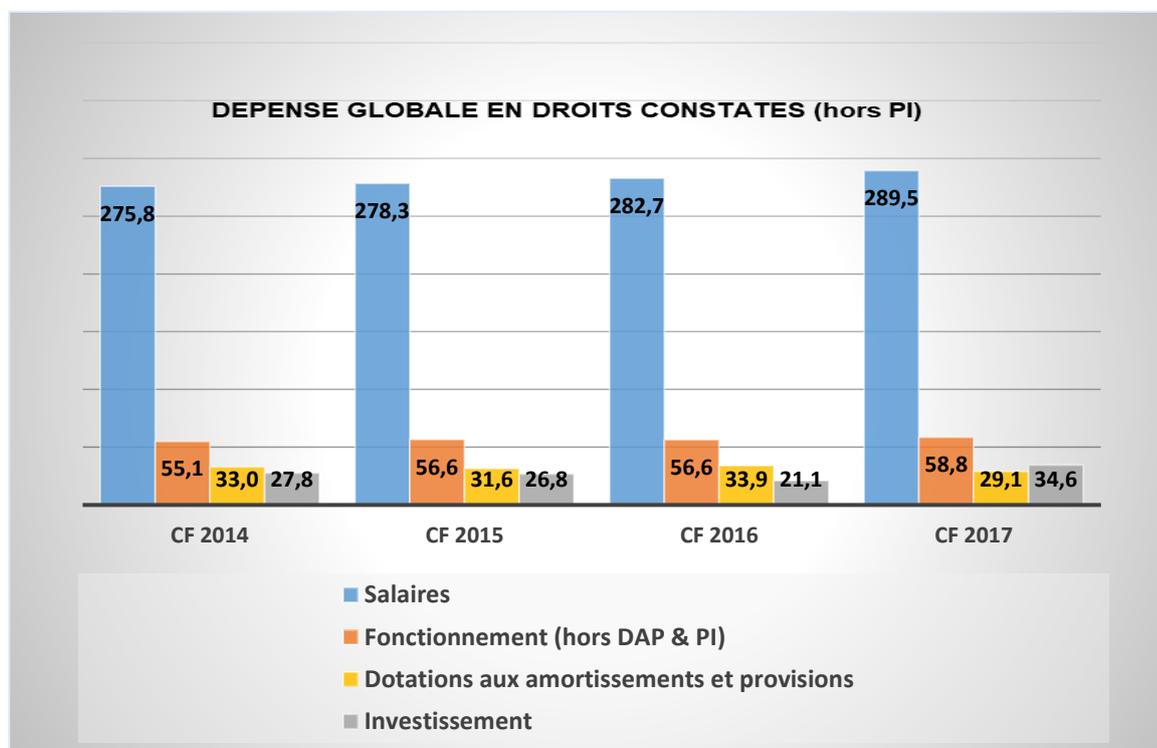


Figure 33: : dépense globale en droits constatés

La part relative de chacune des enveloppes de dépenses éclaire sur la structuration du budget :

- La masse salariale qui représente plus de 73 % du budget, en augmentation
- L'enveloppe fonctionnement, également en augmentation, mais maîtrisée et contenue à moins de 15% des dépenses
- Les investissements en très nette progression, en lien avec la politique immobilière de l'établissement et l'optimisation des différents programmes pluriannuels d'investissements
- Une dotation aux amortissements et provisions en baisse après les corrections comptables 2017 mais dont la part dans les charges reste importante.

	2014	2015	2016	2017
Salaires	68,1 %	70,7 %	71,7 %	73,4 %
Fonctionnement (hors DAP & PI)	13,6 %	14,4 %	14,3 %	14,9 %
Investissement	6,9 %	6,8 %	5,4 %	7,4 %
Dotations aux amortissements et provisions	8,1 %	8,0 %	8,6 %	8,8 %

Tableau 25: grandes masses budgétaires

3. L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX EQUILIBRES

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 5,4 M€, ce qui traduit la maîtrise des charges courantes et de la masse salariale au vu des ressources courantes.

Le résultat alimente la capacité d'autofinancement (CAF) de l'université, arrêtée à 18,6 M€. Celle-ci traduit la marge que l'établissement dégage à partir de son cycle de fonctionnement et qui lui donne les moyens pour investir. Ainsi, le taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF est de 54 %.

Le fonds de roulement de l'université est de 71,6 M€ au 31 décembre 2017, avec une variation positive de 8,6 M€. Au terme de l'exécution budgétaire 2017, l'établissement a pu couvrir ses besoins d'investissement avec les ressources annuelles sans recourir à un prélèvement sur les réserves. Ce niveau de FDR correspond à 74 jours de fonctionnement, au-dessus du seuil prudentiel de 30 jours. Ce fonds de roulement doit ensuite être corrigé des opérations pluriannuelles en cours afin de déterminer le fonds de roulement net mobili-sable.

Excédent des ressources stables sur les dépenses durables, le fonds de roulement a aussi vocation à couvrir le besoin en fonds de roulement (BFR), décalage temporel entre les décaissements et encaissements. Celui-ci étant négatif (-22,1 M€), il abonde le fonds de roulement pour constituer la trésorerie de l'établissement. Au global, la variation de la trésorerie après prise en compte des opérations non budgétaires comme les flux de TVA est de -2,9 M€. Cette variation amène le niveau de trésorerie à 93,7 M€ au 31 décembre 2017, la maintenant ainsi à un niveau confortable et solide.

Les indicateurs sont résumés dans le schéma suivant :

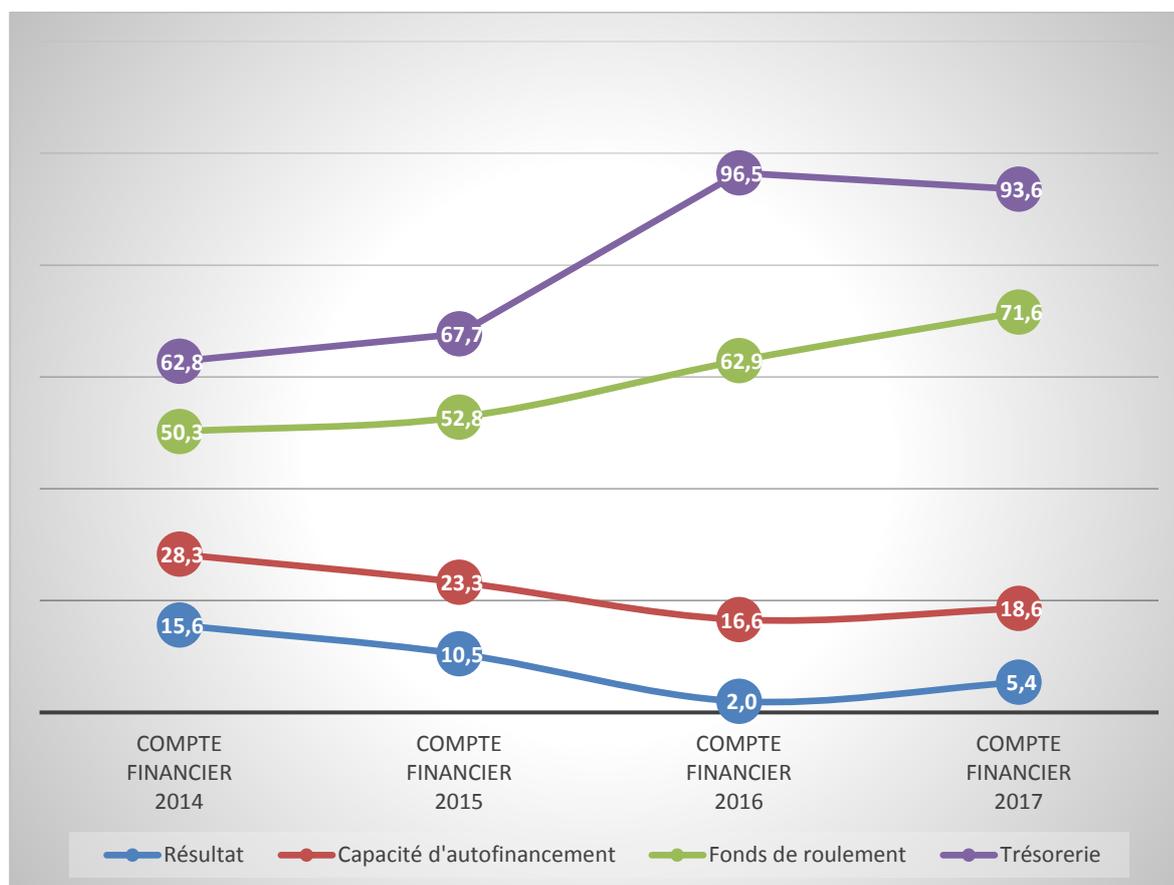


Figure 34: évolution des indicateurs financiers

En conclusion, l'exécution budgétaire 2017 ainsi que les indicateurs présentés ci-dessus démontrent la bonne santé financière de l'UCBL qui se confirme ainsi dans le temps : une programmation annuelle et pluriannuelle soutenable et a priori de qualité, un résultat équilibré et garant de l'autonomie de l'université, un fonds de roulement et une trésorerie robustes lui permettant d'assumer ses engagements pluriannuels et de mener des projets d'envergure.

Les points de vigilance restent l'évolution de la masse salariale, la maîtrise des dépenses de fonctionnement (fluides, hygiène et sécurité, entretien) ainsi que l'optimisation de l'exécution au niveau des contrats de recherche.

De manière générale, les équipes de l'UCBL travaillent constamment à la fiabilisation de la gestion budgétaire et comptable à travers plusieurs leviers : un dispositif de dialogue de gestion rénové et renforcé qui couvre toutes les structures de l'UCBL, un dispositif de suivi budgétaire généralisé, un calendrier d'exécution budgétaire étendu au maximum de ce qu'il était possible (crédits mis à disposition des usagers du 3 janvier 2017 au 28 décembre 2017), un dispositif de contrôle interne et maîtrise des risques exigeant ainsi qu'une politique achats adossée à la construction budgétaire et de plus en plus outillée.

4. RECETTES**A- Subventions ministérielles :**

	2016	2017
Subventions ministérielles		
Mise en sécurité verrière Gerland	-	520 000
Mise en sécurité Rockefeller	200 000	-
Accessibilité IUT	-	200 000
Mise en sécurité IUT	-	130 000
TOTAL	200 000	850 000

Tableau 26: subventions ministérielles

B- Autres sources de financement

	2016	2017
Autres subventions		
Rockefeller tranche 1 - Etat	607 495	500 000
Rockefeller tranche 1 - Métropole	281 620	48 380
Rockefeller tranche 1 - Région	3 409 525	624 500
Rockefeller tranche 1 - CROUS	16 025	-
Rockefeller tranche 2 - Etat	2 408 775	1 415 129
Rockefeller tranche 2 - Métropole	200 000	200 000
Rockefeller tranche 2 - Région	5 305 500	6 850 184
CENS ELI - Région	-	1 291 016
CENS ELI - Métropole	1 712 500	750 000
CENS ELI - LYSARC	1 000 000	1 000 000
Van de Graaf - Labex	160 000	-
CIRI - Région	-	1 923 000
Verrière Gerland - contentieux	226 132	-
Serre - CNRS	10 000	-
Eco Aquatron - Métropole	-	97 503
Sous-sol Lippman - indemnité assurance	-	26 922
Sous-sol Lippman - Région	-	105 000
MEIS IPNL - CNRS	-	67 000
TOTAL	15 337 572	14 898 634

Tableau 27: autres sources de financement

D. DES MOYENS HUMAINS ET COMPETENCES⁷

La gestion et le pilotage de la fonction immobilière est assurée de manière centralisée par la Direction du Patrimoine (DirPat). Il existe toutefois des nuances et des adaptations locales, qu'elles soient historiques ou situationnelles, qui dérogent à une politique immobilière de centralisation exclusive.

La DirPat est, à ce jour, composée de 70 agents. Un audit de la direction, établi en 2011, avait permis de conforter les missions et la structure de la direction autour de trois pôles :

- Programmation et Développement,
- Travaux
- Maintenance assistés d'une cellule administrative.

La maintenance et l'exploitation des systèmes de sécurité incendie, en revanche, relèvent d'un autre service, celui-ci totalement centralisé à l'échelle de l'ensemble des sites de Lyon 1. Il existe depuis peu un service sûreté et gestion des risques.

Pour ce qui est du cadre de fonctionnement normal piloté par la DirPat, toutes les interventions d'études, travaux et maintenance sur le cadre bâti et les infrastructures techniques primaires inhérentes au bon fonctionnement global du bâtiment et à sa conformité réglementaire relèvent de la direction du patrimoine (travaux du propriétaire). Les composantes et les unités de recherches ont connaissance des procédures et font appel à la Direction du Patrimoine pour toute demande de travaux ou de maintenance relevant du périmètre décrit ci avant. En revanche la maintenance des installations de recherche jusqu'au premier coffret électrique relève des occupants des bâtiments. Un accompagnement technique est apporté par la Direction du Patrimoine autant que de besoin pour chaque composante et unité de recherche.

Les dérogations au fonctionnement classique concernent les sites INSPE, IUT, des installations sportives gérées par le SIUAPS, et le site de Lyon Sud.

- Pour les INSPE: il faut distinguer le fonctionnement de chaque site, le statut particulier des INSPE lui permettant de bénéficier d'une occupation de locaux relevant des départements du Rhône (devenu Métropole), de l'Ain et de la Loire, chaque convention précisant ensuite de qui relève les travaux du propriétaire et si il y a participation aux charges de fonctionnement. Il faut également tenir compte de la distance géographique et de la notion de site isolé. Pour l'ensemble des sites INSPE, depuis le 1 sept. 2017, la maintenance des installations et du bâtiment a été rattachée à la DirPat. La direction du patrimoine exerce donc depuis cette date la même approche de gestion immobilière que sur un autre site, et est devenu un acteur en interface avec la métropole propriétaire du bâtiment en charge du gros entretien du clos et couvert notamment.
Pour l'INSPE de Bourg en Bresse, l'établissement conserve un agent technique multi tâches (bâti, espaces verts, logistique) qui n'a pas été intégré à la Dirpat de l'UCBL - Lyon 1
Pour l'INSPE de Saint Etienne, l'établissement conserve trois agents techniques multi tâches (bâti, espaces verts, logistique) qui n'ont pas été intégrés à la Dirpat de l'UCBL - Lyon 1
- Pour l'IUT, la Dirpat n'a pas d'interaction autre que la centralisation de données patrimoniales, et autres informations devant être consolidées à l'échelle de l'établissement. L'IUT dispose de son propre service technique pour gérer la fonction immobilière de l'IUT. Le service est composé d'une quinzaine équivalents temps plein ayant pour responsabilité également l'entretien des espaces verts (2 agents)
- Pour le SIUAPS, la maintenance est assurée par ce service et la Direction du Patrimoine réalise les travaux qui ne relèvent pas de cette maintenance courante Les financements pour la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) sont en cours de discussions avec les établissements partenaires.
- Pour Lyon Sud, la situation est également différente en ce qui concerne la maintenance des bâtiments, le personnel technique étant rattaché à la composante et non au service central.

Les effectifs de la Direction du Patrimoine ont augmenté en nombre depuis 2011 (59 ETP en 2012, 70 en 2018), mais aussi en compétences. En effet, le nombre d'ingénieurs d'étude a fortement augmenté en proportion, face à la technicité de plus en plus importante requise pour le montage des opérations immobilières.

⁷ L'ensemble des moyens humains propres à la problématique immobilière sont récapitulés dans l'annexe 2

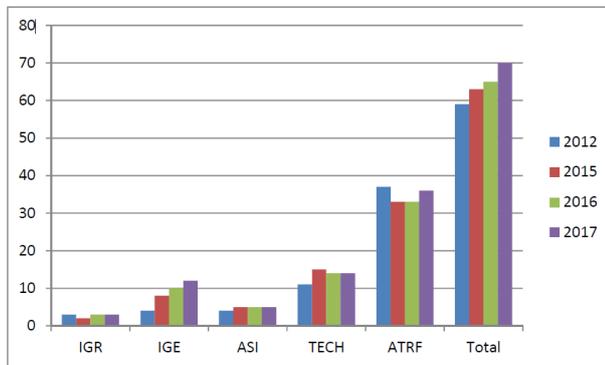


Figure 35: évolution des personnels de la DIRPAT (Hors SIDD)

Au 1er sept 2012 : 59 emplois dont la répartition par corps est la suivante :

- IGR : 3
- IGE : 4
- ASI : 4
- TECH : 11
- ATRF et 1 ADJAENES : 37

Au 1er sept 2017 : 70 emplois dont la répartition par corps est la suivante (y compris absorption des agents INSPE de Lyon):

- IGR : 3
- IGE : 12
- ASI : 5
- TECH: 14
- ATRF + ADJAENES : 36

Pour le personnel technique de l'IUT, il y a une stabilité des effectifs consacrés au bâtiment.

Au 1^{er} septembre 2012 : 14 emplois dont la répartition par corps est la suivante :

- 0 IGR
- 1 IGE
- 1 ASI
- 2 TECH
- 10 ATRF

Au 1^{er} sept 2017, la répartition est identique.

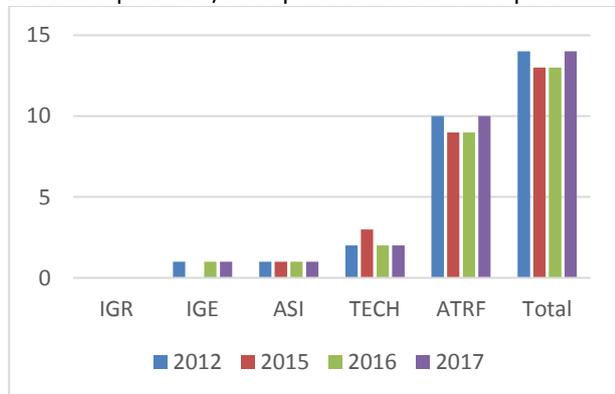


Figure 36: Evolution des personnels techniques de l'IUT

La fonction immobilière requiert aussi d'autres compétences, comme les fonctions d'entretien, de sécurité. L'ensemble des personnels impliqués sont résumés dans le tableau suivant.

Direction du patrimoine (hors IUT)	ETP
Construction et équipement CPER & Plan de relance : réaliser la maîtrise d'ouvrage	3,12
Construction, restructuration, 1er équipement : réaliser la maîtrise d'ouvrage	13,27
Fluides : pilotage gestion technique (Economie d'énergie)	0,75
Maintenance : Réaliser la maîtrise d'ouvrage (Assistance à maîtrise d'ouvrage)	11,1
Maintenance : Réaliser les travaux des lots techniques : CVC (y compris Sorbonne)	3,35
Maintenance : Réaliser les travaux des lots techniques : Electricité (courant fort)	15,05
Maintenance : Réaliser les travaux des lots techniques : Plomberie	10,65
Réaliser la maîtrise d'œuvre (suivi de chantier)	0,3
Total	57,59
Service travaux immobilier maintenance de l'IUT	ETP
Maintenance	11,5
Agents techniques demeurant à disposition des INSPE (Saint Etienne et Bourg en Bresse)	ETP
Part dédiée à la maintenance	0.6
Autres fonctions liées au patrimoine	ETP
Entretien : réaliser le nettoyage des locaux ou assurer des fonctions d'encadrement du personnel d'entretien	107,88
Sécurité : assurer la sécurité des personnes et des locaux (Règles d'hygiène et environnement)	16,06
Sécurité : assurer les analyses, diagnostics et contrôles réglementaires.	6,82
Total	130,76
Total général	201,95

Tableau 28: répartition des ressources humaines dédiées à la fonction immobilière de l'université Lyon1 y compris IUT et personnels exerçant des missions de maintenance au sein des INSPE

IV. PHASE STRATÉGIQUE

La stratégie immobilière de l'UCBL, définie dans son ensemble lors de l'opération U3M dans les années 2000, était classiquement réactualisée au début de chaque contrat quadriennal. Cette stratégie a été réorientée lors du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en 2009 suite à la loi LRU, qui s'est accompagnée d'une réorganisation des composantes et des services de l'établissement. De plus, à cette même période, des réflexions conduites dans le cadre des projets Lyon Cité Campus et des étapes successives de sa mise en œuvre ont considérablement contribué à préciser les besoins de l'établissement et à mieux définir l'organisation de ses sites avec une large concertation des acteurs de l'université.

La fusion des UFR en 2009 avec le passage de 4 à 2 facultés de médecine et le regroupement de 7 composantes Sciences en une seule UFR a permis à l'UCBL d'engager une réflexion sur l'optimisation de son patrimoine immobilier et sur une meilleure gestion de ses différents campus avec une direction du patrimoine centralisée.

En lien avec les autres établissements au sein de l'Université de Lyon (UdL) et dans le cadre d'une politique de site définie à l'échelle de la métropole Lyon-St Etienne, concrétisée par un Schéma de Développement Universitaire (SDU 2010-2020), l'UCBL s'est positionnée pour orienter sa politique immobilière vers un certain nombre de priorités visant

- à améliorer son attractivité ainsi que sa visibilité nationale et internationale par des infrastructures et équipements de standard européen,
- une différenciation thématique plus marquée de ses campus,
- un développement des relations avec le monde socio-économique par l'innovation et la valorisation,
- l'offre d'un meilleur cadre de vie pour les étudiants et personnels
- une intégration dans la ville en lien avec une société durable.

Ces orientations, qui se déclinent en différents projets immobiliers et d'aménagement des campus, sont envisagés en partenariat étroit avec les différentes tutelles de l'UCBL ainsi qu'avec les collectivités (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Lyon, Département) et le CROUS.

Dès 2009, l'UCBL s'est ainsi engagée à réorganiser et rationaliser son patrimoine immobilier au regard des activités d'enseignement et de recherche implantées sur ses différents sites dans l'objectif de regrouper en un même lieu les activités d'un domaine, secteur ou champ disciplinaire. La difficulté réside dans le fait que cette réflexion immobilière s'appuie sur un patrimoine éclaté géographiquement et s'organise dans un paysage fluctuant où les effectifs étudiants varient sensiblement chaque année, avec une tendance générale à l'augmentation mais de façon hétérogène entre disciplines. De plus, le contour des unités de recherche et le regroupement des équipes changent lors des phases de contractualisation (en 2011 et en 2016). Cette orientation, réaffirmée lors des différentes phases de programmation des opérations Plan Campus, et lors de l'élaboration des demandes CPER 2015-2020, devrait aboutir à une meilleure différenciation thématique et spécialisation des campus afin d'accroître la visibilité et offrir des moyens à la hauteur des ambitions de la recherche et des formations de l'UCBL, en cohérence avec l'implantation des infrastructures des autres établissements (INSA à la Doua ou P4 de l'INSERM à Gerland par exemple) et des acteurs socio-économiques de la métropole comme les HCL.

La pertinence de telles orientations repose sur une connaissance très précise du patrimoine de l'établissement, ce qui nécessite des données fiabilisées en termes de surfaces, d'affectation des activités et d'hébergement des structures (formations, unités de recherche, services communs), ainsi que sur une identification précise des besoins et des projets. L'obtention de tels éléments a nécessité la création d'une cellule « données patrimoniales » avec des moyens dédiés au sein de la DirPat (2 emplois ETP nouveaux en 2012), une longue phase de relevés au sein de tous les bâtiments et tous les sites et l'acquisition d'un nouveau logiciel de données patrimoniales en cours de finalisation. La fiabilisation de ces données est un processus continu, qui s'appuie depuis 2017 sur le travail d'un comité de gestion des locaux qui formalise les affectations de locaux libérés.

En outre, entre 2009 et 2016, l'UCBL a produit soit directement, soit par l'intermédiaire de l'UdL un nombre conséquent de schémas directeurs afin d'alimenter les grandes orientations immobilières de l'établissement. Ainsi ont été élaborés :

- le schéma directeur du site LyonTech-la Doua (aménagement, restauration, sécurité incendie), en date de 2009, définissant la notion de quartiers scientifiques. Ce schéma a été actualisé par un travail réalisé en 2013 par le cabinet Dumétier
- un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères et un schéma directeur de programmation du site de santé Lyon Sud (2012),

- un schéma directeur immobilier des sites du campus Lyon Santé Est élaboré en 2009 et actualisé en 2014
- un état technique de tous les bâtiments du patrimoine UCBL (2010) qui a été complété par une étude qui définit la programmation pluriannuelle des opérations de Gros Entretien et Renouvellement (GER) sur l'ensemble des sites (validation en 2017),
- **L'agenda d'accessibilité Programmé** validée en janvier 2016 par la préfecture du Rhône, qui définit les travaux de mise en accessibilité à mener sur les différents sites, sur une période de 9 ans.
- **des schémas directeurs de sécurité incendie sur les sites principaux :**
 - Le schéma directeur de mise en sécurité du domaine de Rockefeller présenté en 2008 afin de répondre à la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours, actualisé en 2016.
 - Le schéma directeur de sécurité incendie Campus LyonTech-la Doua proposé en Novembre 2013 par l'INSA, l'UCBL et l'Université de Lyon qui s'engagent auprès de la ville de Villeurbanne et de la SCDS. Ce schéma directeur présente des actions et les échéances qui seront mises en œuvre par les établissements et par l'Université de Lyon dans le cadre du Plan Campus. Les propositions qui sont faites dans le cadre de ce schéma directeur visent à répondre aux attentes de la commission de sécurité et de la Ville de Villeurbanne, d'un traitement d'un maximum de bâtiments identifiés comme présentant un risque spécifique lié à la stabilité au feu – impliquant une mise en sécurité à défaut d'une mise en conformité. Ces mesures compensatoires concernent un volet matériel avec des travaux, des équipements, et un volet organisationnel avec des moyens humains et des procédures.
 - IUT Gratte-Ciel : En 2015 un schéma directeur de sécurité incendie a été réalisé, chiffré et soumis à la gouvernance pour rechercher des financements dédiés et a été validé en fin 2015.
 - Lyon Sud : depuis 2013, un travail de mutualisation de la surveillance et de l'intervention en matière de sûreté et de sécurité incendie du site est organisée en vue d'une délégation par convention auprès des HCL. L'AOT avec HCL est établie depuis 2015.
 - INSPE Le Clos : Lancement d'un marché pour l'étude de la modernisation du système de sécurité incendie du bâtiment principal. L'étude a été réalisée par le SHS de Lyon 1 et transmise à la métropole pour travaux.

Dans ce contexte, les objectifs fixés par l'établissement sont :

- une optimisation de l'utilisation des locaux tout en maintenant des possibilités de développement pour de nouveaux projets,
- la réhabilitation de l'ensemble du patrimoine au même rythme entre les différents sites,
- le déploiement des opérations de mise en sécurité et d'accessibilité en respectant la réglementation et les échéances calendaires,
- la réduction de la consommation en fluides par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
- la construction si nécessaire de surfaces complémentaires en fonction du développement de certaines formations, pour l'IUT notamment mais également pour les enseignements de STAPS.

A. « DONNEES D'ENTREE » PREALABLES A LA STRATEGIE IMMOBILIERE DE L'OPERATEUR

L'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) est une Université scientifique, technologique et de santé dont l'activité est répartie sur plusieurs sites géographiques. La présentation de la partie stratégique sera réalisée selon cette logique par site. Néanmoins, il convient de rappeler les grands principes de l'organisation de l'université et la thématisation de chaque site :

- le site de la Doua est orienté sur une thématique scientifique et technologique, par la présence sur site de la Faculté des Sciences et Technologie (FST) et des unités de recherche adossées. Ce site accueille également l'UFR STAPS, qui bénéficie de la proximité des infrastructures sportives du site. Il faut noter que les services centraux et la gouvernance de Lyon 1 sont localisés en quasi-totalité sur ce site.
- le site Santé-Est est constitué du domaine Rockefeller et du domaine de la Buire. Ce site Santé accueille l'UFR de Médecine Lyon-Est, de l'ISPB-Faculté de Pharmacie de Lyon (ISPB), de l'Institut des Sciences et Technique de Réadaptation (ISTR). Cet ensemble, un peu éloigné géographiquement fonctionne avec une mutualisation totale des locaux des 2 domaines pour l'ensemble des formations réalisées sur le site Santé-Est.
- Le site de Gerland accueille l'Institut des Sciences Financières et Actuarielles ISFA et des laboratoires d'études en Neuro sciences et Infectiologie.
- le site Lyon-Sud accueille l'UFR de Médecine et Maïeutique Charles Mérieux Lyon-Sud.
- le site de Saint-Genis Laval accueille l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU).

Certaines structures ont une localisation multi-site :

- l'IUT de Lyon 1 est localisé sur le campus de la Doua, sur le site Gratte-Ciel (Villeurbanne) et également à Bourg-en-Bresse.
- l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation INSPE a 3 sites de formation : Lyon avec le site du clos, St Etienne et Bourg-en-Bresse.

Les projets immobiliers de grande envergure de l'UCBL sont en grande partie inscrits dans le Plan Lyon Cité Campus, qui ne concerne toutefois que les campus LyonTech-la Doua et Lyon Sud-Charles Mérieux. Le campus Lyon Santé Est, non retenu dans l'opération Plan Campus, a bénéficié d'un accompagnement via l'obtention de CPER qui a permis de lancer les 2 premières tranches de la requalification du domaine Rockefeller (Tranche 1 de 19,2 M€, Tranche 2 de 32.5 M€).

Les schémas directeurs réalisés sur ces trois sites, puis le Schéma de Développement Universitaire de l'Université de Lyon (SDU), ont positionné les grandes lignes de la stratégie immobilière de l'UCBL pour quinze ans. La poursuite de nos missions de service public sur un horizon de cinq ans se place bien évidemment dans cette perspective.

Le Plan Lyon Cité Campus a l'ambition de faire de la métropole de Lyon un lieu universitaire de référence à l'échelle internationale à l'horizon 2020. La clef d'entrée retenue est celle de la mise en adéquation des communautés scientifiques reconnues avec leur localisation spatiale de référence sur le site lyonnais. Ce plan a proposé une restructuration autour de deux pôles :

- LyonTech (La Doua), qui est identifié comme le pôle de développement des *Sciences et Technologies au service du Développement Durable* ;
- CHARLES MERIEUX (Lyon Sud, Gerland et Berges du Rhône), qui est identifié comme le pôle de développement des *Biosciences et Sciences Humaines et Sociales*.

La politique immobilière de Lyon1 s'insère dans un contexte de plus en plus large, aussi bien au niveau de Lyon via l'université de Lyon (COMUE UdL), mais aussi du site Lyon-St Etienne dans le cadre du projet IDEXLYON (voir ci-dessous).

A ce jour, les rapprochements en matière immobilière, au niveau du site Lyonnais se déclinent de la manière suivante :

- Pour les grands projets immobiliers, que ce soit un portage des projets campus ou un pilotage des projets en financement CPER, l'UdL a constitué un service de maîtrise d'ouvrage désormais structuré et qui est monté en puissance depuis 2014, au niveau de sa direction de la stratégie immobilière et de développement des campus. Ce service gère un portefeuille d'opérations immobilières inter-établissement par son approche « campus ». À titre d'exemple, le projet des quais pour le compte de Lyon 2 et 3, ou le projet de la Doua pour Lyon 1 et l'INSA, ou le projet de l'INSPE

Croix Rousse, inter-établissement. L'Udl s'est également engagée sur certaines thématiques immobilières transverses à l'échelle du site Lyon st Etienne (charte TEE et signature du plan bâtiment durable).

- Quelques projets ponctuels font également l'objet d'interactions entre Lyon 1 et d'autres établissements du site : exemple actuel de la question concernant INSPE sur St Etienne, qui entraîne des discussions avec l'université Jean Monnet de St Etienne.

- Sur d'autres projets plus ponctuels mais concernant plusieurs directions du patrimoine, les établissements se sont également organisés au sein de leur service achat pour constituer des groupements d'achat, tels que : le marché de fourniture électrique à l'échelle de Lyon1, Lyon2, Lyon3, INSA ST Etienne, ou encore l'achat du logiciel de données patrimoniales, ou encore divers marchés à commandes de fournitures (exemple : matériels électriques ...)

- Enfin sur des campus communs, les établissements se sont organisés (conventions, services interuniversitaires etc...) pour répondre à des besoins communs ayant une logique de site et non une logique individuelle d'établissement. A titre d'exemple, Lyon 1 et l'INSA ont créés 3 services interuniversitaires (CISR pour les réseaux, SIDD pour les espaces publics du domaine de la Doua, SIUAPS pour les équipements sportifs).

D'une manière générale, les directions du patrimoine des 4 plus gros établissements (Lyon1, Lyon2, Lyon3 et INSA) fonctionnent en réseau et tentent d'avoir une approche de site intégrant la notion de COMUE (exemple : l'arborescence de la base de données patrimoniales des 4 établissements est commune).

Dans le cadre de l'IDEXLYON, un établissement cible est en cours de constitution, avec comme premier périmètre les 4 établissements suivants : Université Claude Bernard Lyon 1, Université Jean Monnet Saint Etienne, Université Jean Moulin Lyon 3, Ecole Normale Supérieure de Lyon.

L'objectif du projet IDEXLYON est la construction d'une université intensive de recherche à forte visibilité internationale qui se concrétise, dans son volet institutionnel, par la création d'un nouvel établissement (Université Cible).

Le nouvel établissement, porteur de l'IDEXLYON, offrira un espace de travail transformé réunissant écoles et universités, au bénéfice de la réussite étudiante et d'une recherche d'excellence. Il simplifiera le paysage institutionnel de l'ESR local et renforcera sa visibilité et son attractivité internationale. Cet établissement devra se placer rapidement parmi les universités mondiales reconnues tant en recherche qu'en formation. Il aura vocation à développer les synergies, notamment pour assurer la pluridisciplinarité nécessaire à l'émergence de nouveaux champs de recherche et de formation. Les grands organismes de recherche présents sur le site en seront les partenaires privilégiés. Il entretiendra une étroite collaboration avec les autres établissements du territoire, et s'inscrira au sein d'une même coordination territoriale, dont il sera un acteur clé.

Dans ce contexte, l'organisation de la fonction immobilière va profondément changer dans les années à venir, pour avoir une vision globale à l'échelle de l'université cible.

La stratégie patrimoniale actuelle se place aussi dans un contexte de dévolution du patrimoine. L'UCBL s'est interrogée sur la pertinence et l'opportunité de la dévolution au regard de sa typologie de patrimoine et de ses capacités à autofinancer le gros entretien et le développement de son patrimoine.

Après analyse de la situation de Lyon 1, qui ne dispose pas de foncier à valoriser et dont l'état du patrimoine est très vieillissant, la conclusion de la gouvernance de Lyon 1 est de ne pas s'engager vers la dévolution sans un accompagnement financier pour mettre à niveau le patrimoine, le maintenir et le développer. Cette question de la dévolution devra se poser de façon plus large au sein de la future université cible.

1. SPECIFICITES « SINGULIERES » ET « METIERS » DE L'OPERATEUR

L'université Claude Bernard Lyon 1 se caractérise par :

- La diversité de ses activités d'enseignement : les formations réalisées à Lyon 1 sont très variées. On note des formations accueillant un nombre d'étudiant très important avec des promotions de plusieurs centaines (portail des licences de Sciences), voire plusieurs milliers d'étudiants (première année commune aux études de Santé : PACES) ou au contraire de promotions de petite taille. Les besoins pédagogiques et donc de locaux sont donc très diversifiés : nécessité d'amphithéâtres de grande capacité, salles d'enseignement dirigés, un besoin très large de salles de TP très spécialisées, notamment pour les formations professionnalisantes. Les tendances actuelles amènent une évolution des formations sur des outils numériques, mais aussi sur des locaux permettant un enseignement interactif (salles de type « learning-lab », salles dédiées à l'enseignement des langues) et sur le développement des enseignements par simulation (notamment en Santé). Afin d'utiliser de manière optimale les locaux dédiés aux enseignements, la modularité des salles est une priorité dans les projets de rénovation. Pour rappel, les locaux d'enseignement représentent 30% du parc immobilier de Lyon1.
-
- La diversité de ses activités de recherche, nécessitant des locaux de type tertiaire, des centres de calculs ou des équipements de haute technologie au sein de bâtiments très techniques (hall d'intégration de l'OSU, laboratoires de recherche de chimie ou de biologie). La recherche est hébergée dans 27% du parc immobilier
- Un parc immobilier très hétéroclite, au niveau géographique, architectural et technique.

La diversité des publics se conjugue aussi à l'évolution des effectifs de façon très variable selon les secteurs, mais avec une augmentation régulière du nombre d'étudiants depuis plusieurs années.

On peut identifier 5 spécificités au niveau de la formation :

- **Spécificités de la Licence Sciences Technologie Santé (STS)**
Les enseignements de la Licence STS se déroulent selon le calendrier de cette formation de septembre à mai. Les mois de janvier, juin et juillet sont consacrés aux examens (session 1 et 2) ainsi qu'aux jurys. Les unités d'enseignement (UE) sont regroupées en 5 séquences. Chaque responsable d'UE a la possibilité de planifier les cours, TD ou TP au sein de sa séquence sur des créneaux de 1h30 ou de 2h. Ce fonctionnement permet une flexibilité recouvrant les différents besoins de progression pédagogique au sein des mentions de la Licence STS. Lors des demandes de réservation des salles les responsables sont fortement incités à éviter les créneaux horaires les plus demandés à savoir 10h-12h ou encore 14h-16h. Aucun enseignement ne peut être planifié hors séquence, en dépassement des tirages attribués à chaque UE ou lors de la pause méridienne (13h-14h). Ce système de réservation des salles coexiste sur le campus de LyonTech la Doua avec les créneaux destinés aux formations en STAPS. Ainsi, sur certains créneaux (10h-12h et 14h-16h) à plusieurs périodes de l'année (octobre-novembre, mars et pendant les examens) les salles et amphithéâtres sont très demandés alors que à d'autres moments de l'année les locaux ne sont pas toujours utilisés.
- **Spécificités des études de Santé et de la première année commune aux études de Santé** : Les forts effectifs de PACES sont répartis sur les site Santé-Est et Lyon-Sud : environ 3 400 étudiants à Santé-est et environ 1 400 étudiants à Lyon Sud. Ces effectifs nécessitent de mobiliser en parallèle plusieurs amphithéâtres avec un système de visioconférence permettant à ce qu'un enseignement soit accessible à l'ensemble des étudiants de façon simultanée. Cela implique également la réservation de ces amphithéâtres à des heures fixes tous les jours pour les cours magistraux en promotion entière. Sur le campus Lyon Santé est, les amphithéâtres sont au nombre de 6 sur les domaines Rockefeller et de la buire : 4 amphithéâtres de grande capacité à Rockefeller (2 x 500 places, 400 et 250 places) et 2 des 5 amphithéâtres à Laennec. Sur le site Lyon-Sud, les enseignements de PACES se déroulent dans les 2 nouveaux amphithéâtres de 700 places. Il faut noter que les amphithéâtres sont aussi utilisés pour les enseignements dirigés qui se déroulent avec des groupes d'environ 200/250 étudiants. Les spécificités des études de Santé concernent aussi les enseignements par simulation, selon la règle « jamais la première fois sur un patient ». Des espaces de plus en plus importants sont et seront donc dédiés à ce type d'enseignement, en interaction avec les principaux lieux de stage des étudiants (Hospices Civils de Lyon, maitres de stages officinaux pour la pharmacie expérimentales, travaux pratiques en salle de simulation lors des études d'odontologie...).

- **Spécificité des études STAPS** : La présence de l'UFR Staps sur le campus de la Doua implique l'utilisation importante des installations sportives du site.
- **Spécificité de la formation des IUT** : Les IUT préparent au DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) qui repose sur un enseignement pratique et très spécialisé permettant d'être opérationnel en entreprise en 2 ans. Spécialisé dans les domaines de l'industrie et des services, les IUT forment des étudiants qui doivent être en capacité de s'adapter rapidement au marché du travail à un niveau, en cours d'évolution, intermédiaire entre le technicien et l'ingénieur. Il importe donc de pouvoir mettre à disposition de la formation des installations et des matériels qui soient miroirs des matériels et installations que vont utiliser les diplômés dans le monde professionnel. Il s'agit bien de former des professionnels rapidement opérationnels, s'adaptant au monde socio-économique considéré dans toute sa complexité. Le futur diplômé doit, établir des liens, des passerelles entre différents mondes, celui de la haute technicité, de la théorisation et de la modélisation, et celui des applications pratiques. C'est pourquoi les formations professionnalisantes dispensées en IUT comprennent dès le premier semestre de la formation des mises en situation dans le cadre de travaux pratiques. Au final, l'étudiant aura passé lors de la remise de son diplôme près de 50% de sa formation en travaux pratiques. L'IUT Lyon 1 forme chaque année plus de 4 000 étudiants en DUT et près de 1 000 alternants en licence professionnelle en les plaçant en situation professionnelle notamment dans un hall demi-grand ATEX pour les DUT chimie, dans un atelier spécialisé en mécanique et en robotique pour les DUT Génie mécanique et productique, dans une plateforme froid et clim pour les DUT Génie thermique et énergie, dans une salle de négociation client pour le DUT Techniques de commercialisation des systèmes industriels, ..., qui s'inspirent de l'industrie 4.0.

- **La formation des enseignants par les INSPE**

L'INSPE accueille environ 5000 étudiants et stagiaires et dispose d'une réelle dimension académique dans la mesure où elle fédère, organise et met en cohérence avec les objectifs de la loi d'orientation, l'ensemble des formations des enseignants du site Lyon /Saint Etienne en partenariat avec les 4 universités (Lyon1, Lyon2, Lyon3, St Etienne). Pour les Masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) et pour chaque parcours, chaque université inscrit les étudiants relevant de son offre de formation. Pour les parcours « premier degré », les étudiants sont répartis dans les quatre universités ; pour leur parcours « second degré », les inscriptions se font dans les 4 universités, dans les UFR, par spécialité d'enseignement. Pour les diplômes universitaires (DU), le CEVU (Conseil d'Etudes de la Vie Universitaire) du 10 juillet 2015 a souhaité l'inscription pédagogique de tous les étudiants à l'UCBL avec, pour le « second degré », la création de 6 entités sur les sites Lyon / Saint Etienne. L'INSPE de l'académie de Lyon inscrit également les stagiaires de l'ICly et se portent garant des contenus maquettes et des validations d'examens avec délivrances de diplômes. De plus, les étudiants de l'INSPE (toutes formations confondues) réalisent de nombreuses périodes de stage dans les établissements scolaires, périodes durant lesquelles ils ne sont pas physiquement présents sur les sites de l'INSPE. On note aussi des pointes d'utilisation des locaux, par exemple le mercredi après-midi où les étudiants reviennent pour des cours / retours d'expérience dans les locaux des INSPE. Enfin, des salles d'activités dédiées (art plastique, musique, biologie) sont assimilées à des salles de TP et se sont pas utilisées tout le temps, mais leur contenu pédagogique ne peut pas être déplacé.

Ces spécificités entraînent des difficultés actuelles sur les locaux d'enseignement :

Les taux d'occupation permettent d'avoir un aperçu des difficultés rencontrées sur l'utilisation des locaux d'enseignement. Le tableau suivant montre les taux d'occupation des amphithéâtres et des salles de travaux dirigés (TD) appelées salles banalisées. La majorité des activités réalisées dans ces locaux sont gérés par un logiciel commun à l'université Lyon 1 : ADE.

	Occupation des locaux	occupation locaux 2016-2017				A=T*SHON	TG= $\sum A / \sum SHON$
		Nombre d'heures d'utilisation U	Nombre de salles S	Surface SHON correspon- dante SHON=SU*1,5	Taux d'occupation réelle T=(U/S)/1120		
DOUA OUEST	Campus DOUA OUEST: Amphithéâtres	19880	23,00	8 666	77,17%	6688	77,10%
	Campus DOUA OUEST: Salles banalisées	130299	151	12 161	77,05%	9369	
SANTE EST	Campus SANTE EST: Amphithéâtres	32083	23	7 071	124,55%	8807	119,25%
	Campus SANTE EST : Salles banalisées	50448	41	3 992	109,86%	4385	
LYON SUD	Campus Lyon Sud : Amphithéâtres	8188	6	3 572	121,85%	4352	127,58%
	Campus Lyon Sud : Salles banalisées :	7628	4	480	170,27%	817	
IUT DOUA	Site IUT Site Doua: Amphithéâtres	2169,00	3,00	564,00	64,55%	364	70,20%
	Site IUT Site Doua: Salles banalisées :	57798	73,00	6 474	70,69%	4577	
IUT GRATTE CIEL	Site IUT Site Gratte Ciel: Amphithéâtres	2744,00	5,00	1081,50	49,00%	530	68,51%
	Site IUT Site Gratte Ciel: Salles banalisées :	60189	75,00	6 717	71,65%	4813	
IUT BOURG	Sites IUT Site Bourg en Bresse Amphithéâtres	1018,00	3,00	537,00	30,30%	163	36,66%
	Sites IUT Site Bourg en Bresse: Salles banalisées	7879	18,00	1 411,50	39,08%	552	
GERLAND	Site GERLAND: Amphithéâtres	3153	4	846	70,38%	595	67,07%
	Site GERLAND: Salles banalisées	5725	8	882	63,90%	564	
ESPE LE CLOS	Site ESPE Le Clos Amphithéâtres	963	2,00	651	42,99%	280	60,46%
	Site ESPE Le Clos Salles banalisées :	23369	32,00	2 396	65,20%	1562	
ESPE SAINT ETIENNE	Site ESPE Saint Etienne Amphithéâtres	717	2,00	495	32,01%	158	30,35%
	Site ESPE Saint Etienne Salles banalisées	6367	19,00	1 901	29,92%	569	
ESPE BOURG	Site ESPE Bourg en Bresse Amphithéâtres	168	1,00	185	15,00%	28	33,65%
	Site ESPE Bourg en Bresse Salles Banalisées	4124	10,00	1 083	36,82%	399	
	TOTAL LYON 1 Amphithéâtres	71083,00	72,00	23667	88,15%	20862	79,04%
	TOTAL LYON 1 : Salles banalisées	353826	431	37496	73,30%	27484	
	Taux d'occupation global (amphithéâtres et salles banalisées)						

Tableau 29: taux d'occupation des locaux d'enseignement (enquête 2016-2017). Ces taux d'occupation sont calculés sur la base DGESIP : 35h par semaine sur 32 semaines par an.

On observe un taux d'occupation très important sur les **sites Santé Lyon-Est et Lyon-Sud** avec un besoin de plus en plus important de salles de TD, actuellement en nombre insuffisant.

Les taux d'occupation (67 % en moyenne) sur le **site de Gerland** sont liés à la limitation du nombre d'étudiant imposé par les malfaçons de la façade et donc des conditions de sécurité. De plus, des étudiants de Masters 2 organisés par l'IFSA sont en alternance. La définition des périodes en entreprise s'appuie sur les besoins de ces dernières et il est difficile de prévoir des périodes d'alternance différentes pour tous les Masters 2, ce qui pourrait potentiellement optimiser l'utilisation des locaux d'enseignement. Des formations seront organisées dans les années suivantes sur ce site pour une meilleure cohérence pédagogique (continuum Licence / Master) et une meilleure utilisation des locaux d'enseignements.

Concernant les taux d'occupation des **IUT**, ils ne sont pas le reflet de la réelle utilisation des locaux. En effet, les programmes des diplômes comprennent (en plus des stages) des projets tutorés obligatoires (à hauteur de 300h pour le DUT et 150h pour les Licences Professionnelles. Les étudiants inscrits dans les

formations de l'IUT Lyon 1 utilisent les salles disponibles pour élaborer leurs projets, en fonction de leur non occupation sur le logiciel de gestion des salles (ADE). Les salles d'ED sont donc très utilisées par le travail en groupe dans les heures ouvrables de l'IUT Lyon 1. En tenant compte de cette utilisation, les taux d'occupation concernant les salles d'enseignement sont nettement plus élevés : 117% pour le site DOUA, 119% pour le site Gratte-Ciel et 105% pour le site de Bourg. Il en est de même pour les actions de tutorat, de soutien, ou autres opérations telles que les cordées de la réussite, les journées avec les professeurs principaux, qui ne sont jamais comptabilisées dans le logiciel ADE. Concernant les amphithéâtres, la difficulté pour optimiser leur taux d'occupation est la diversité des tailles des promotions en fonction des formations, en confrontation avec des amphithéâtres dont la capacité d'accueil n'est pas modulable. Dans le futur, des amphithéâtres modulables (pouvant être cloisonnés en fonction de la taille du public accueilli) permettront une optimisation de l'utilisation de ces locaux.

Sur le site **La Doua Ouest**, les taux d'occupation sont surtout conditionnés par les contraintes des séquences de cours de la licence STS (voir chapitre précédent).

Pour **les sites des INSPE**, le faible taux d'occupation s'explique par plusieurs raisons : des salles spécialisées (musique, arts plastiques, sciences) qui ne sont pas utilisés à temps plein et qui sont difficiles à mutualiser du fait du matériel installé, des étudiants qui sont en stage de façon importante dans les écoles (les dates de stage correspondant au calendrier scolaire) et un effectif assez bas ces dernières années mais qui devrait augmenter dans les années à venir. A noter également, une sous-utilisation du logiciel pour déclarer les plages d'examen par exemple et une absence d'utilisation de ces locaux pour d'autres enseignements de formation de Lyon1 étant donné l'éloignement géographique entre ces 3 sites et les autres sites de Lyon1.

2. DEFINITION ET EXPRESSION DES BESOINS IMMOBILIERS

La définition des besoins fait l'objet de réflexion au sein de la gouvernance, en tenant compte des grands principes du SPSI, énoncés en préambule (p7).

La remontée des besoins des utilisateurs est essentielle et il existe différentes procédures clairement établies qui permettent le recueil des besoins des composantes et qui permettent à la direction du patrimoine d'y répondre (ou pas si la demande n'est pas financée ou pas validée).

- Pour la maintenance : le recueil de demande se fait au travers d'un outil de GMAO (samfm) dont le portail d'accès est disponible sur l'intranet de l'université
- Pour les travaux (hors IUT) : le recueil des demandes émanant des composantes se fait au travers d'un appel à travaux annuel (pour des travaux l'année N+1), le portail de saisie est également disponible en ligne en janvier. Les demandes doivent être validées par un référent bâtiment qui veille à la cohérence des demandes, et sont examinées lors d'une commission qui les priorise et juge de leur opportunité. Cette commission présidée par la vice-présidente patrimoine est constituée de représentants des services (immobilier, sécurité informatique, réseau, finances, achat), et de politiques. Les demandes sont également rapprochées des demandes faites au moment des dialogues budgétaires des composantes.
- Pour les besoins en locaux et la réaffectation de locaux libérés, un comité de gestion des locaux a été mis en place en 2016. Le recueil des demandes concerne les besoins en locaux d'enseignement, de recherche et administratif et est centralisé, de la même manière que les demandes de travaux. Ce comité se réunit 4 à 5 fois par an, en fonction des besoins
- Le VP Patrimoine (et/ou le chargé de mission sur le site La Doua) assiste aux conférences budgétaires avec les composantes. C'est aussi l'occasion de discuter des besoins et projets de chaque composante.

Avec ses éléments, la priorisation des actions s'intègre avec la dimension financière et les actions essentielles au développement de l'ensemble de l'université Lyon1 sont définies par la gouvernance et le conseil d'administration.

B. STRATEGIE PATRIMONIALE

1. PRINCIPES DIRECTEURS ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

Pour rappel, l'université Lyon1 s'est engagé dans une politique

- De **requalification de ses campus majeurs et de les intégrer davantage dans son environnement urbain et le tissu économique** de la métropole du Grand Lyon
- De **rénovation de ses locaux d'enseignement** pour mieux accueillir les étudiants et mieux répondre aux nouveaux besoins d'enseignement (**augmentation de la capacité d'accueil d'effectifs étudiants** en hausse d'environ 5% par an, politique de standardisation des aménagements et de dimensionnement des locaux pour les TP et ED, intégration des nouvelles approches pédagogiques numériques, meilleure gestion mutualisée des locaux...),
- De **mise en œuvre d'un programme de GER, de rénovation énergétique et de mise en accessibilité. La thématique de la sûreté** est une nouvelle dimension prise davantage en compte depuis 2017
- D'un **meilleur suivi juridique et financier de l'occupation des locaux** (signature des conventions d'utilisation, mise à jour et établissement de nombreuses AOT définissant notamment les charges incombant à chacune des parties, suivi des données patrimoniales, évaluation des coûts de fonctionnement des locaux en vue d'établir un partage des coûts et **mieux évaluer la soutenabilité de l'entretien du parc...**).

Les priorités définies par la gouvernance visent

- à améliorer son attractivité ainsi que sa visibilité nationale et internationale par des infrastructures et équipements d'excellence,
- une différenciation thématique plus marquée de ses campus,
- un développement des relations avec le monde socio-économique par l'innovation et la valorisation,
- l'offre d'un meilleur cadre de vie pour les étudiants et personnels et
- une intégration dans la ville en lien avec une société durable.

2. OPERATIONS PATRIMONIALES ENVISAGEES

Ce chapitre sera présenté par site de l'Université Lyon 1, en distinguant les opérations en cours et les opérations programmées ou en projet.

A- Campus Lyon Tech La Doua

Le site LyonTech-la Doua dans le cadre du SDU et des opérations Lyon Cité Campus se positionne aujourd'hui comme un pôle d'excellence scientifique dans le domaine des sciences et technologies pour une société et une ville durables. Les activités d'enseignement et de recherche concernent une large gamme de disciplines en Biologie et Sciences de l'environnement, Chimie-Biochimie, Mathématiques, Informatique, Physique, Sciences pour l'ingénieur en lien étroit avec l'INSA de Lyon présent sur le même site. C'est donc dans un projet commun que sont associés l'UCBL et INSA pour la rénovation d'un ensemble de bâtiments du site. Le socle du projet Lyon Cité Campus sur ce site est la restructuration des bâtiments de recherche autour de cinq quartiers scientifiques. A l'issue des travaux en 2020, les bâtiments de l'UCBL accueilleront les quartiers restructurés de la physique, de la chimie et de la biologie, une partie du quartier STI (Sciences et Techniques de l'Information), l'ingénierie étant pour l'essentiel à l'INSA excepté le bâtiment Omega qui est rénové au sein du complexe Mendel-Berthollet-Omega formant un seul ERP Patio. Ces quartiers regroupent les laboratoires et les équipements selon les axes structurants de la recherche du site afin de gagner en taille critique, en efficacité et en visibilité. Le projet LyonTech-la Doua, avec une réorganisation du site en quartiers scientifiques, est donc une opération immobilière majeure pour l'établissement répondant en partie à la requalification fonctionnelle et technique des bâtiments. Par ailleurs, les opérations ont permis et permettront encore le regroupement des équipes de recherche actuellement dispersées sur différents sites (INMG, équipes de recherche de physique et CRAL...), et renforceront la lisibilité des quartiers scientifiques de Biologie, Chimie, Physique et Sciences de l'ingénieur. Les opérations permettront en outre le regroupement et l'installation de plateformes techniques et centres communs à visibilité nationale et internationale (RMN, Imagerie, Symbiotron).

Un volet vie étudiante et des personnels intègre des projets immobiliers également.

1- L'opération CREM réhabilitation des quartiers scientifiques

Sur les 62 bâtiments que compte l'UCBL sur le site de la Doua, les opérations du projet LyonTech-la Doua permettront de rénover 11 bâtiments et de démolir une aile du bâtiment Curien ainsi qu'un ensemble de préfabriqués. L'objectif principal de cette opération est l'amélioration des conditions de confort et de travail pour l'ensemble des usagers du site. Les axes d'intervention sont les suivants :

- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments dans le cadre d'un « chantier durable »
- Mettre aux normes accessibilité pour tous types de handicap.
- Améliorer la sécurité incendie et lever les avis défavorables à l'exploitation de certains bâtiments comme Grignard ou l'ERP Patio.
- Optimiser les surfaces de fonctionnement.

Le contrat établi avec le groupement Eiffage comprend une phase de conception et de réalisation des travaux. Cette phase est en cours. Suit une période d'exploitation-maintenance de 10 ans à compter de la dernière réception. Les prestations d'exploitation maintenance incluses dans le contrat concernent principalement le clos couvert y compris le nettoyage des vitres ainsi que les installations de ventilation et climatisation. Ces prestations incluses au CREM sont à ce jour inexistantes ou réalisées par des entreprises extérieures. Elles viendront complétées les prestations déjà assurées par les agents de la direction du patrimoine. Le contrat prévoit également une phase de commissionnement de 2 ans, qui consiste en un accompagnement par le titulaire du marché CREM, de l'établissement dans l'optimisation du fonctionnement des installations et l'atteinte des objectifs de performances énergétiques et de consommation des bâtiments.

L'opération de réhabilitation des quartiers scientifiques s'inscrit ainsi dans la démarche d'un Ecocampus démonstrateur, répondant à :

- un enjeu de qualité de l'air avec la mise en place d'une ventilation mécanique dans l'ensemble des locaux.
- une gestion alternative des eaux pluviales avec 100% d'eaux infiltrées.
- une prise en compte des enjeux de biodiversité avec de toitures végétalisées et d'espaces verts requalifiés.

Par ailleurs, le projet intègre des enjeux de réduction des consommations énergétiques. L'objectif minimal de réduction est fixé à 40% de la consommation réelle de chauffage et d'énergie primaire. Le projet affiche de plus, une ambition au-delà de la réglementation RT 2005 avec un gain de 20% demandé par rapport à la consommation de référence et 40% par rapport à la consommation initiale.

Le financement de l'opération est prévu par les crédits ANR perçus sur la période 2013-2015, et les revenus annuels de la dotation Plan Campus transférée à l'UdL à partir de 2016. Les investissements prévisionnels s'élèvent à 166,3 M€ TDC (part de l'investissement en conception réalisation pour l'intégralité du CREM hors révision et GER). Les investissements dédiés à l'UCBL correspondent à environ 59% de ce volume financier soit 98 M€ TDC environ. La répartition de la prise en charge financière est la suivante :

- L'UdL prend en charge financièrement les coûts d'investissement (conception et réalisation), ainsi que les coûts de GER durant 25 ans.
- Les établissements (INSA et Lyon 1), affectataires des bâtiments prennent en charge financièrement les coûts d'exploitation et de maintenance.

Les 11 bâtiments inscrits à la réhabilitation dans le cadre du CREM sont :

- quartier Physique : Kastler, Brillouin, Lippmann
- quartier Chimie : Berthollet, Raulin et Grignard et son amphithéâtre
- quartier Biologie : Mendel, Dubois, Lwoff et Forel
- quartier Ingénierie : Omega

A cela se sont ajoutées la réhabilitation en MOP en tant qu'opération anticipée de Chevreul ainsi que les constructions neuves de Chimie-Bio et d'Axel'One.

Les bâtiments quartier Physique (Kastler, Brillouin et Lippmann) ont été livrés en 2018, ainsi que la réhabilitation du bâtiment Oméga. Le démarrage des travaux de rénovation de Berthollet, Raulin et Dubois a été réalisé en 2018. L'année 2019 sera consacrée au quartier Biologie et la finalisation du quartier Chimie par les bâtiments Mendel, Lwoff, Forel et Grignard. En 2020, les ailes ABC du bâtiment Curien seront démolies.

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Plan Campus Lyon-Tech La Doua	UDL	170 M€	2 022	62 480 M ² réhabilité et restructuré

Tableau 30: Récapitulatifs opération CREM

2- Opérations anticipées et d'accompagnement du plan Campus Lyon Tech

En complément du CREM, qui ne concerne que des travaux de réhabilitation ; des opérations d'accompagnement s'inscrivant dans la logique du Schéma de Développement Universitaire ont été réalisées ou sont en cours sous maîtrise d'ouvrage UDL ou Métropole.

La réhabilitation du bâtiment Chevreul initialement lancée par l'UCBL a été poursuivie par l'UDL, avec un programme plus large, incluant, à l'instar du Projet CREM de réhabilitation des quartiers scientifiques, de la rénovation thermique. Cette opération a été livrée en janvier 2018.

Selon le calendrier des opérations, les deux constructions neuves (Chimie-Bio renommé Edgar Lederer et Axel'One) prévues en tant que opérations anticipées ont été réceptionnées en début d'année 2018. La première vient doter le quartier de la Chimie d'un bâtiment laboratoire aux normes de conceptions actuelles, la seconde permet de développer l'ouverture du campus vers les partenaires extérieurs sous la forme d'un hôtel à projet.

Un 3^{ème} bâtiment permettant d'accueillir l'école CPE et une grande partie des équipes de l'INL est en projet et sera construit sur le site de la Doua. La maîtrise d'ouvrage est réalisée par la Métropole.

Enfin, le développement de l'écomobilité va s'appuyer sur les travaux concernant les espaces extérieurs avec la poursuite du projet paysagé Axe vert sur le square Evariste Gallois qui est en cour et s'achèvera en décembre 2018.

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Construction du bâtiment INL-CPE	Métropole	26,6 M€	2 022	7500 m ²
Aménagement de l'Axe vert (Square E.Galois)	INSA SIDD	2,1 M€	2 019	Sans objet

Tableau 31: Récapitulatifs opération d'accompagnement Plan Campus Lyon Tech

3- Réhabilitation des bâtiments hors périmètre des Opérations Plan Campus

Dans le cadre du CREM, pour la plupart de bâtiments, seule la performance énergétique par le traitement de l'enveloppe clos/couvert, la mise aux normes et l'accessibilité sont traités sans restructuration fonctionnelle ni rénovation interne, hormis quelques plateaux scientifiques dans Mendel et Dubois et un étage destiné aux salles de cours dans Berthollet permettant la démolition des préfabriqués. Toutes les autres surfaces nécessitant une rénovation et réhabilitation interne resteront en grande partie à la charge de l'établissement, ainsi que les charges d'exploitation maintenance. Le CREM plan Campus LyonTech La Doua concerne environ 85 162 m² SHON sur les 223 300 m² du site soit 38% des locaux. Les bâtiments concernés par les opérations du CREM sont majoritairement des bâtiments de recherche (9 dont 2 à activité mixte enseignement/recherche) et seulement 2 sont des bâtiments d'enseignement (Berthollet et Grignard). Etant en dehors des quartiers scientifiques, la plupart des bâtiments d'enseignement n'ont pas été intégrés dans le périmètre des interventions du Plan Campus. Enfin, la restructuration du campus LyonTech-la Doua en quartiers scientifiques nécessite le déplacement d'équipes entières, et entraîne une réaffectation des locaux à l'échelle du campus voire entre les différents campus de l'UCBL.

Dans la continuité du précédent schéma pluriannuel de stratégie immobilière, compte tenu de ce contexte établi par l'opération CREM, l'un des axes stratégiques de la politique immobilière de l'UCBL est d'assurer la réhabilitation des bâtiments qui sont hors périmètre Plan Campus dans les délais les plus courts possibles afin d'éviter une trop grande hétérogénéité dans les conditions d'accueil des différentes activités de l'établissement (enseignement, recherche, fonction administrative). Il s'agit d'éviter d'instaurer un campus à 2 vitesses où des bâtiments seraient délaissés au bénéfice de ceux dont la rénovation et l'entretien sont assurés par les opérations LyonTech-la Doua. Il s'agit également de compenser l'exclusion du périmètre des opérations du Plan Campus des locaux dédiés à l'enseignement ainsi que de certaines unités de recherche ou disciplines dont les conditions d'hébergement étaient comparables voire plus dégradées que celles de bâtiments retenus. Ainsi l'établissement souhaite réaliser différentes opérations qui permettraient de réduire ces inégalités de traitement, notamment en finissant la sectorisation et en restructurant le quartier de la Physique.

Plusieurs bâtiments anciens et majeurs du site n'ont pas pu être intégrés dans les opérations Plan Campus (Braconnier, Darwin ABCD, Thémis, Quai 43, Van de Graaff, Domus, Dirac, Géode, Astrée). Un des objectifs à terme de l'établissement est d'obtenir des financements nécessaires pour que ces bâtiments puissent faire l'objet d'une rénovation énergétique et mise en conformité réglementaire de même niveau que les bâtiments du Plan Campus.

Une attention particulière est portée au bâtiment Braconnier abritant les mathématiques et non inclus dans le Plan Campus, et au bâtiment Darwin ABCD abritant des locaux d'enseignement mutualisés et plateformes de TP de Biologie. Ces deux bâtiments sont situés de part et d'autre de l'axe vert et du Tramway le long du mail Claude Bernard. Ils occupent ainsi une position stratégique à l'entrée ouest du campus. Il faudra veiller à la cohérence architecturale avec les bâtiments traités par le Plan Campus se trouvant derrière (quartier Physique derrière Braconnier et Forel, Dubois et Lwoff derrière Darwin). Ainsi, compte tenu des sources de financement, l'établissement s'est à présent engagé dans une réhabilitation et mise aux normes des parties communes et des sanitaires de Braconnier. Cette opération est conjointement financée par l'Institut Camille Jordan (ICJ) et Lyon 1 sur des fonds propres de l'université Lyon1.

L'ERP Patio est composé des bâtiments Omega, Mendel, Berthollet, Patio et Déambulatoire. Seule la partie Déambulatoire hébergeant cinq amphithéâtres du premier cycle n'est pas inscrite à la réhabilitation dans le cadre du CREM. L'établissement souhaite que la rénovation du clos couvert soit réalisé dans la continuité et avec les reliquats financiers, du CREM sous maîtrise d'ouvrage UDL, afin de garder une homogénéité architecturale à l'échelle de l'ERP.

Cette opération sera complétée par une réhabilitation intérieure des amphithéâtres du Déambulatoire ainsi que de celui de Marie Curie (voir ci-après).

En terme de clos couvert, deux amphithéâtres faisant partie du même bâtiment ont été exclus du périmètre des interventions du Plan Campus, à savoir les deux amphithéâtres Lippmann (Ampère et Gouy). Afin de conserver l'unité architecturale du bâtiment Lippmann ainsi que d'assurer les performances énergétiques, il est important d'améliorer les performances thermiques et de ravalser les façades de ces deux amphithéâtres en accord avec le cahier des charges prévu dans le projet Plan Campus. Cette rénovation des extérieurs serait accompagnée d'une modernisation des infrastructures dédiées aux enseignements à l'image des projets de réhabilitation des amphithéâtres Darwin, Déambulatoire et Marie Curie.

Un axe de développement en lien avec la recherche et souhaité par l'UCBL est la rénovation du Quartier de la Physique, pour accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des unités de recherche de cette discipline. Le développement d'une plateforme pluridisciplinaire permettra le traitement et l'étude de la matière (matériaux mais également cultures cellulaires, prélèvements naturels) dans les domaines de l'environnement, des nanotechnologies, des matériaux nucléaires, des biomatériaux et de la santé. Ces domaines ont été identifiés comme prioritaires par la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI). L'opération permettra notamment de regrouper les activités du CRAL, actuellement présent sur 2 sites : La Doua et Saint-Genis Laval (voir chapitre dédié).

4- Rénovation des locaux d'enseignement

Comme il a été décrit plus haut, les opérations du Plan Campus concernent assez peu les locaux d'enseignement. Seuls 3 bâtiments d'enseignement sont traités dont le bâtiment Berthollet, actuellement à activité mixte enseignement et recherche. Ce bâtiment est en grande partie restructuré pour être entièrement dédié à l'enseignement. Le bâtiment Berthollet ainsi réhabilité permettra d'accueillir dès 2019 dans de meilleures conditions des travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) actuellement localisés dans des préfabriqués. Cette opération permettra aussi une meilleure rationalisation des locaux, puisque tous les préfabriqués du campus, dans un état de grande vétusté, seront détruits à terme. En restructurant le bâtiment Berthollet, l'objectif de l'établissement est de fournir aux étudiants un environnement de travail de qualité, tout en rationalisant et optimisant les coûts immobiliers. Ces opérations de restructuration et rénovation de Berthollet ainsi que de démolition des préfabriqués sont intégralement prises en charge financièrement par le Plan Campus.

En dehors de cette opération Berthollet pour laquelle des aménagements internes sont prévus, les bâtiments d'enseignement couverts par les opérations LyonTech-la Doua (Grignard, Lippmann et Omega) ne feront l'objet que d'interventions sur l'enveloppe thermique sans amélioration des intérieurs, excepté le remplacement de 23 sorbonnes dans le bâtiment Grignard. Ainsi, l'établissement a engagé des opérations de réhabilitation des locaux d'enseignement dans les bâtiments pris en charge par le Plan Campus afin d'améliorer l'accueil des étudiants.

(a) Rénovation et rationalisation des plateformes de TD et de TP

Actuellement, les salles de TD et de TP du site de La Doua sont dispersées, sans toujours être intégrées dans un plan d'ensemble, entre les bâtiments des quartiers scientifiques et les bâtiments d'enseignement Thémis, Darwin, Ariane, Oméga, et Quai 43. Cette dispersion ne favorise pas l'adaptation des capacités d'accueil aux besoins pédagogiques. Il s'agira de réduire cette trop grande dispersion des salles de TD et de TP qui induit des surcoûts en entretien et maintenance (contrôle d'accès, gestion des réservations de salles, disponibilités des responsables des plateformes et mutualisation des ressources). En ce qui concerne les plateformes de TP, à l'image de ce qui a été fait pour le bâtiment Grignard (voir chapitre suivant) une évaluation des taux d'utilisation (non demandée dans l'enquête ministérielle annuelle) devra être entreprise pour engager une démarche de rationalisation dans le cadre de programme de modernisation des plateformes. L'approche devra être globale avec des financements pour des opérations d'envergure. Celles-ci devront intégrer une mutualisation à l'échelle du site avec si possible une coopération entre les établissements implantés sur le campus.

Opération GRIGNARD : Le bâtiment Grignard situé à l'entrée du quartier Chimie héberge les locaux à destination des enseignements (amphithéâtre, TD et TP de Chimie organique, inorganique, de chimie physique et de biochimie). Parmi les 75 sorbonnes en utilisation dans ce bâtiment seulement 36 sont conformes, 7 sorbonnes présentent des défauts et 32 sorbonnes ont été jugées non conformes aux normes d'utilisation en vigueur. 71 sorbonnes ont été jugées vétustes par deux diagnostics menés par le bureau de contrôle en 2008 et en 2010. Ainsi, afin de poursuivre l'exploitation en toute sécurité du bâtiment, les 71 sorbonnes seront remplacées. Par ailleurs, l'état des lieux montre que les capacités d'accueil des salles de TP ne répondent plus aux besoins de fonctionnement. Les salles peuvent souvent accueillir 24 étudiants

alors que les groupes de TP comportent 36 étudiants. Ainsi, l'objectif du projet se décline selon les axes suivants :

- Rénover et remplacer les sorbonnes non conformes et vétustes.
- Mutualiser les espaces et les équipements afin d'optimiser l'occupation des locaux.
- Réduire les frais de maintenance et de fonctionnement en réduisant le nombre de sorbonnes.
- Lever les contraintes d'exploitation liées à la capacité d'accueil des salles de TP.

Une surface totale de 1610 m² est impactée par l'opération de rénovation. Le coût total de l'opération s'élève à 2,2 M€ TDC. En dehors de la prise en charge du remplacement des 23 sorbonnes par le CREM, le reste de l'opération (1,84 M€ TDC) est intégralement pris en charge par l'établissement. Ces travaux de rénovation se feront pour une partie en même temps et juste après les interventions du Plan Campus avec une réception prévue fin 2020.

Salles TD / TP Omega : Huit salles de TD sont actuellement localisées au sous-sol du bâtiment **Omega**. L'emplacement de ces salles, le nombre de places et leur état général n'offrent pas de conditions de travail décentes, aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants. Une des conséquences majeures est qu'à l'heure actuelle, ces salles sont sous-utilisées. Parallèlement, deux grandes salles dédiées aux TP d'optique et nécessitant l'obturation des fenêtres sont situées au RDC et au R+1 du bâtiment Omega. Ces salles de TP accueillent les unités d'enseignement d'optique de la première année de Licence SVT et de la Licence PCSI. Le projet vise ainsi de relocaliser les salles de TD mutualisées situées au sous-sol au niveau des emplacements occupés actuellement par les salles de TP d'optique et de déplacer les salles de TP d'optique au sous-sol du bâtiment. Les salles de TD seront au même temps remises aux normes d'encadrement (36 à 40 places pour un groupe de TD) et équipées afin de répondre aux innovations pédagogiques actuelles. L'objectif du projet est double : remettre aux normes et moderniser les locaux à destination des enseignements ainsi qu'accroître le taux d'occupation des surfaces existantes. Le coût des travaux hors taxe de ce projet est de 800 k€. L'opération est intégralement financée par l'établissement. Le projet est en cours et les travaux démarreront dès la fin du Plan Campus pour le bâtiment Omega (livraison en 2019).

Plateformes TP Darwin :

La réhabilitation et restructuration des salles de TP de biologie situées dans le bâtiment Darwin ABC et la démolition de préfabriqués en très mauvais état, accueillant une partie des plateformes fait l'objet d'un vaste plan de réaménagement s'articulant avec les travaux du Plan Campus. Le projet est composé de la manière suivante :

- aménagement du 2^{ème} étage de Berthollet (2 plateformes de TP) dans le cadre du Plan Campus sous maîtrise d'ouvrage de l'UdL. Les travaux de cette étape sont en cours.
- aménagement du 1^{er} étage Darwin ABC (4 plateformes) sous maîtrise d'ouvrage de l'Université Lyon 1. Ce volet du projet porte sur les quatre plateformes de Biologie des organismes, Physiologie, Neurobiologie et Microbiologie. La première tranche de cette opération a été livrée en juin 2016.
- démolition de deux préfabriqués près du Quai 43 sous maîtrise d'ouvrage de l'UdL dans le cadre du Plan Campus. Cette démolition aura lieu à la fin des travaux Berthollet et Darwin ABC une fois toutes les plateformes TP Biologie auront déménagé.

Ce vaste projet vise à réhabiliter, moderniser et mettre aux normes les salles de TP existantes. Le projet a également pour objectif d'optimiser et mutualiser plusieurs plateformes d'enseignement du département Biologie. Pour la partie de l'opération relevant de la maîtrise d'ouvrage par Lyon 1, il s'agit de procéder à la réhabilitation, mise en conformité et aménagement en deux phases du bâtiment Darwin ABC afin d'y implanter définitivement les plateformes écologie et biologie des organismes, neurobiologie, physiologie et microbiologie. Ces plateformes ont occupé jusqu'en 2016 (année de réception de la première phase) d'autres bâtiments du campus LyonTech-la Doua et ont subi depuis 2007 des installations provisoires successives notamment dans les préfabriqués situés derrière la Quai 43 voués à disparaître. Le projet permettra donc une unité de lieu et une cohérence dans l'utilisation de ces plateformes.

L'ensemble des opérations de réhabilitation des plateformes Darwin ABC comprend le réaménagement des salles de TP, des locaux de stockage et des sanitaires, ainsi que le désamiantage et la mise aux normes d'accessibilité.

La première tranche dont l'enveloppe totale s'est élevée à 1 M€ a été financé par le COM de Faculté des Sciences et Technologies (569 k€) et sur dotation de l'établissement (463 k€). Une enveloppe supplémentaire de 826 k€ est consacrée à la deuxième tranche des travaux.

Suite à l'exécution de la première phase, les locaux ont été regroupés, réorganisés et mutualisés. Des espaces communs aux différentes plateformes de TP pour le stockage et pour les bureaux ont été créés. Les locaux ont aussi été adaptés aux besoins actuels et aux nouvelles maquettes d'enseignement. Les espaces de stockage en produits chimiques ont été mis aux normes et agrandis en accord avec les besoins. La circulation d'origine, trop complexe, a été revue levant ainsi les difficultés d'usage au sein des plateformes. En particulier, les changements d'étage et les déviations ont été corrigés par la création d'ouvertures centrales permettant une continuité de la circulation mais également la surveillance de l'étage par le personnel.

Par ailleurs, sur cette opération il a été décidé de greffer un programme de réhabilitation des menuiseries extérieures, entièrement financés par l'établissement, dotée d'une enveloppe d'1M€.

(b) Amphithéâtres

Les amphithéâtres du campus LyonTech-la Doua n'ont fait l'objet de pratiquement aucun investissement important depuis leur construction. Ces locaux à destination des formations du premier cycle principalement, sont très utilisés aussi bien pour les cours qu'en période d'examens. Ils sont aussi demandés par les unités de recherche en dehors des périodes de cours pour l'organisation de manifestations scientifiques telles que les congrès ou conférences internationale. A ce jour, ces locaux sont dans un état assez dégradé n'offrant pas de conditions de travail optimales et ne permettent pas de contribuer au rayonnement scientifique de l'établissement. Les trois grands groupes d'amphithéâtres (Darwin, Déambulatoire et Thémis) sont hébergés dans des bâtiments entièrement dédiés aux activités d'enseignement n'ayant pas été impactés par le projet Plan Campus. La modernisation en vue d'améliorer le confort et la visibilité de ces installations est une priorité pour l'établissement.

L'UCBL s'engage ainsi dans des opérations de réhabilitation lourde des locaux d'enseignement afin d'améliorer l'accueil des formations mais aussi d'augmenter le taux d'occupation sur le site de LyonTech-la Doua. Une priorité de la politique immobilière de l'établissement est d'assurer la mise aux normes, la rénovation de ces locaux d'enseignement ainsi que la modernisation des équipements permettant de s'adapter aux innovations pédagogiques.

- **Réhabilitation des amphithéâtres du bâtiment Darwin.** il s'agit, pour l'établissement, d'engager la réhabilitation et la mise en conformité réglementaire, notamment en matière d'accessibilité et de qualité d'usage, de ces locaux d'enseignement très fréquentés et de valoriser ainsi des espaces d'enseignement mutualisés. Les bâtiments Darwin ABC et Darwin D sont mutualisés pour les enseignements du secteur sciences. Construit en 1972 et séparé en deux ERPS classés en 2^{ème} catégorie, les deux bâtiments accueillent environ 2090 personnes. Les amphithéâtres Depéret, Caullery et Jussieu sont respectivement situés au RDC du bâtiment Darwin D, Darwin C et Darwin A, directement accessibles depuis le mail Claude Bernard, une entrée principale sur le Campus par le tramway. L'objectif est de réhabiliter, moderniser et remettre aux normes ces amphithéâtres. Chaque amphithéâtre fait aujourd'hui 220 m² et peut accueillir 230 personnes. La capacité sera inchangée suite à la rénovation. Ces amphithéâtres resteront dédiés à l'enseignement mais disposeront d'équipements modernes permettant les cours à distance, la communication avec d'autres sites ainsi que l'enregistrement des séquences en vue de l'élaboration des cours en ligne et à distance. Cette opération a bénéficié pour une partie du financement des crédits Etat 2013 à hauteur de 1 190 k€. Le restant des coûts (610 k€ d'investissement et 235 k€ d'équipements audiovisuels) a été pris en charge par l'établissement. L'opération est en cours d'exécution. Les travaux du dernier amphithéâtre doivent s'achever en 2019.
- **Réhabilitation des amphithéâtres du Déambulatoire et Marie Curie.** Le bâtiment Déambulatoire et le bâtiment Marie Curie comprennent six amphithéâtres similaires d'environ 300 places chacun destinés aux enseignements mutualisés du campus LyonTech-la Doua. Les amphithéâtres du Déambulatoire font partie de l'EPR Patio intégré dans la réhabilitation du Plan Campus. Néanmoins, les amphithéâtres ont été exclus du périmètre des interventions pour des raisons principalement budgétaires. Le bâtiment Marie Curie est quant à lui entouré de bâtiments qui en 2020 seront rénovés. Les amphithéâtres ainsi que le bâtiment Marie Curie n'ont fait l'objet de pratiquement aucun investissement depuis leur construction. Les équipements et le mobilier sont vieillissants et d'origine. Le bâtiment – amphithéâtre Marie Curie a été classé en niveau G suite au diagnostic de performance énergétique. La consommation électrique est très élevée et les déperditions en raison d'un niveau d'isolation faible sont nombreuses. Le projet a pour but la mise aux normes accessibilité et sécurité, la rénovation et la modernisation de ces infrastructures très utilisées. La résolution des problèmes d'étanchéité de la toiture terrasse sera également intégrée ainsi que la requalification énergétique et architecturale de Marie Curie en adéquation avec les bâtiments voisins. Les projets, toutes dépenses confondues s'élève à 4,13 M€ et sera intégralement pris en charge par l'établissement. Le projet est en

cours. Les travaux débuteront dès la fin de la réhabilitation des amphithéâtres Darwin en raison d'une très forte demande de ces locaux d'enseignement.

- **Rénovation et mise en accessibilité du bâtiment Thémis.** Ce bâtiment regroupe 5 amphithéâtres de 300 places et 33 salles de TD entièrement mutualisées. C'est le plus important du campus en termes de capacité d'accueil et de fréquentation étudiants. L'ensemble des locaux est à rénover. Le bâtiment présente des problèmes majeurs d'accessibilité impliquant des aménagements intérieurs et extérieurs, ces derniers seuls ayant été estimés à 650 k€ TDC (demande de financement Plan Campus sur crédits anticipés ANR 2013 mais non retenue par le ministère). Le sous-sol de ce bâtiment accueille 9 salles de TD, des sanitaires et du stockage. Les fonctionnalités de cet ensemble sont à revoir. Les cinq amphithéâtres nécessitent une rénovation thermique et une remise aux normes d'accessibilité et sécurité. Les salles de TD situées au dernier étage sont à désamianter et nécessitent un rafraichissement global. Ce bâtiment a déjà fait l'objet d'actions ponctuelles comme le changement des menuiseries et la suite de la réhabilitation du bâti est à envisager. Au sein du site, c'est une des actions prioritaires à forte visibilité pour la vie étudiante et un budget prévisionnel minimal de 7 640 k€ TDC prévu à cet effet à échéance 2022.

(c) Salles informatiques mutualisées.

Les salles informatiques sont, elles aussi, dispersées et offrent des niveaux de prestation contrastés. Une démarche de rationalisation a été initiée avec le bâtiment Ariane maintenant entièrement dédié à cette activité. Son occupation a été repensée, des transferts d'activités vers d'autres bâtiments organisés pour permettre de dédier l'intégralité du bâtiment à des salles mutualisées (opération UCBL 2014 de 710 k€). Mais cet effort doit être poursuivi car d'autres salles sont encore dispersées, mal équipées et pour certaines localisées en sous-sol (8 au sous-sol de Grignard). A l'heure où le numérique est priorité nationale et un axe de développement choisi de l'établissement, il est urgent d'engager la programmation de la rénovation des salles informatiques. Cette opération créera également les conditions d'un regroupement des salles d'informatique de manière à pouvoir, à l'horizon 2019, choisir et déployer la solution technique la plus avantageuse pour installer notre parc informatique pédagogique, qui est en cours de renouvellement. En parallèle, les salles informatiques rénovées seront équipées de mobilier permettant la modularité entre l'utilisation de la salle en TP informatique et en TD classique. Deux salles ont déjà été ainsi équipées au Quai 43 en 2018.

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Bâtiment Darwin : Plate-forme TP	UCBL	1,88 M€	2 020	750 m ²
Bâtiment Darwin : Amphithéâtres	UCBL	2,31 M€	2018	750 m ²
Bâtiment Darwin : Remplacement menuiseries	UCBL	1 M€	2021	Sans objet
Réhabilitation des salles TD TP Oméga	UCBL	0,8 M€	2 019	800 m ²
Réhabilitation des salles d'enseignement (Thémis, Lippmann)	UCBL	1,5 M€	2016/2018 et 2018/2020	800 m ²
Amphithéâtres du bâtiment déambulatoire et Marie Curie	UCBL	4,13 M€	2 021	1630 m ²
Plan Sorbonne Bâtiment Grignard + réorganisation et rationalisation des salles de TP chimie et biochimie	UCBL	2 M€	2019/2020	1600 m ²
THEMIS: réhabilitation des amphis et façade	UCBL	7,6 M€	2 023	5050 m ²

Tableau 32: Récapitulatifs opération enseignement Campus Lyon Tech la DOUA

5- Rationalisation et mutualisation.

En parallèle de l'ensemble de ces opérations, l'UCBL conduit une réflexion sur l'occupation de ses locaux d'enseignement sur le site de la Doua, un chargé de mission ayant été nommé sur cette thématique. Il est constaté des taux d'occupation sur les sites de Santé supérieurs à ceux du secteur Sciences sur le site de la Doua. Les axes d'amélioration sont les suivants :

- l'interfaçage entre APOGEE et ADE (logiciel de réservation de salles banalisées). Cette évolution technique devrait permettre d'optimiser les demandes de réservation et de contrôler leur adéquation avec les volumes horaires inscrits dans les maquettes.
- Une réflexion sur la taille des salles de TD pour qu'elle soit en accord avec la taille de groupes
- La rationalisation des créneaux horaires d'occupation de salles d'une part par la suppression des plages mobiles remplacées par des plages fixes permettant l'optimisation des créneaux horaires et d'autre part par une meilleure utilisation de l'intégralité des jours ouvrés du lundi matin au vendredi après-midi ou au samedi matin.
- le contrôle plus systématique de l'occupation effective par rapport à la réservation
- la mutualisation de locaux d'enseignement gérés par les composantes et insuffisamment partagés

Au niveau patrimonial, cette mutualisation nécessite une réflexion sur les besoins actuels et futurs en salle d'enseignement dirigé : capacités d'accueil (pour être en cohérence avec les groupes d'étudiants dans les différentes formations), besoins pédagogiques avec notamment les besoins en enseignements interactif, spécificités de certaines salles : une réflexion est en cours pour les salles d'enseignement de langues étrangères.

(a) Accueil des étudiants

L'Université Claude Bernard est aujourd'hui confrontée à une problématique d'accueil des étudiants pendant les temps de pause, en dehors des cours dans des espaces dédiés de travail en groupe, de locaux associatifs ou de salles hors sac. Ces espaces informels sont aujourd'hui trop peu nombreux sur le campus ou trop vétustes. On trouve à présent principalement dans Astrée, Déambulatoire et Nautibus quelques salles de tutorats, un cyber café, des locaux associatifs très encombrés et quelques espaces de stockage. L'établissement souhaite étendre ces locaux afin de proposer des espaces de pause et de travail qualitatifs aux étudiants qui sont trop souvent installés dans les circulations du Déambulatoire et du Patio ou à l'extérieur, assis sur les escaliers ou par terre. Il s'agirait également de créer des locaux bénéficiant d'une bonne visibilité contrairement aux existants qui pour la plupart sont dans les sous-sol des bâtiments.

La création et l'aménagement des espaces informels est une volonté forte. Ce projet bénéficie de soutiens financiers de la Région qui a déjà octroyé 60 k€ via le COMESUP en 2017, et devrait aboutir d'ici 2020 à l'équipement d'espaces informels sur les différents sites de l'établissement (la Doua, Santé-Est, IUT, INSPE, Gerland et Santé Sud). Pour le campus LyonTech-la Doua, il s'agirait dans un premier temps d'aménager les circulations devant les amphithéâtres du Déambulatoire, de Thémis et de Darwin en espaces informels de convivialité permettant aux usagers de se connecter, de brancher un ordinateur ou un téléphone ou encore de manger ou se reposer. Les équipements fixes seraient ceux utilisés dans les aménagements d'espaces publics tels que les jardins, gares ou aéroports. Le bâtiment Quai 43 serait également équipé de tels espaces informels. L'aménagement de tels espaces a été chiffré à ce jour à 531 k€ pour les campus LyonTech-la Doua et Santé Est.

Dans un deuxième temps, **sous l'emprise du bâtiment Quai 43**, en prolongation de la pré-fabrication de l'innovation, l'établissement souhaite créer une zone vitrée bénéficiant d'une très bonne visibilité et facile d'accès qui hébergerait :

- un accueil étudiant de 70 m² environ,
- une salle de tutorat de 30 m² permettant aussi bien le travail en groupe qu'en configuration salle de cours,
- 10 salles de co-working de 4 m² comme celles existantes à la BU science, vitrées, insonorisées et équipées de tableaux blancs, d'une table ronde, de WIFI et de système de projection,
- 4 grandes salles de co-working de 12 m² chacune à l'instar de ce qui existe dans la BU sciences, vitrées, insonorisées et équipées
- 2 salles hors sac de 40 m² pour la pause de 12h à 14h et du travail de groupe en dehors des heures de restauration. Chaque salle pourrait contenir 20 personnes et serait équipée de tables, chaises, tableaux blancs, WIFI, micro-onde et évier. Le mobilier serait flexible afin de s'agencer en îlots suivant les besoins des étudiants. Il est aussi possible d'installer des fauteuils ou banquettes et des tables basses dans une partie de ces salles pour différencier les espaces détente.
- 2 salles de 20 m² chacune tenant lieu de guichet de permanence associative afin de donner une meilleure visibilité aux associations étudiantes réparties sur le campus ou n'ayant pas de locaux.

Ce programme représente une surface de 400 m². Compte tenu de l'espace disponible sous le Quai 43 (plus de 700 m²), il est envisagé de démolir la structure provisoire de la Préfabrique de l'innovation (au moment de la livraison de la Fabrique de l'innovation – projet porté par l'UdL) et d'agrandir cet espace dédié à la vie étudiante sous le bâtiment Quai 43.

Pôle de vie IUT : L'objectif de ce projet est de créer un bâtiment regroupant un ensemble de fonctions dédiées à la vie étudiante sur la partie Doua Est en offrant un espace de restauration et des conditions adéquates pour la vie associative à l'IUT. Le projet a été retenu par le Conseil régional pour un soutien financier à hauteur de 5.6 M€ TTC TDC. Il a aussi été intégré dans l'opération Plan Campus. Le nouveau bâtiment hébergera ainsi une cafétéria de 850 m² pour une consommation de 450 places soit 1000 repas jour, des locaux associatifs de 312 m² avec 7 bureaux, une salle de musique de 50 m² et une salle polyvalente de 120 m². En rajoutant les locaux mutualisés (sanitaires et locaux techniques) le projet s'élève à un total de 1224 m² (SU). La maîtrise d'ouvrage est confiée à l'UdL. Le bâtiment une fois réalisé sera multi-affectataire entre le CROUS et l'Université Lyon 1, régi par un règlement de site. L'Université Lyon 1 sera l'exploitant désigné pour les parties communes et refacturera au CROUS au prorata et au coût réel des surfaces les dépenses réalisées pour les parties communes. Les travaux de construction sont prévus en avril 2019 – juillet 2020, avec une mise en service du bâtiment à la rentrée 2020.

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Espaces informels	UCBL	0,55 M€	2021	Sans objet
Construction du Pôle de vie IUT	UDL	5,6 M€	2 020	1473 m ²
Accueil étudiants bâtiment Quai 43	UCBL	1 M€	2 021	400 m ²
Démolition préfabrique (financée) et agrandissement accueil étudiants bâtiment Quai 43	UCBL	0,5 M€	2 023	En projet

Tableau 33: Récapitulatifs opérations Vie étudiante Campus Lyon Tech la DOUA

(b) Relogement du CRIS au sein de l'UFR STAPS

L'UFR STAPS de Lyon a pour mission la formation et la recherche sur les activités physiques et sportives. Elle est composée des pôles suivants :

- Le pôle Enseignement/Encadrement (formation initiale, formation par l'apprentissage, formation continue)
- Le pôle Recherche (CRIS)
- Le pôle Administration

Les effectifs de l'UFRSTAPS sont de 2767 personnes, 2650 étudiants et 117 de personnel.

Les pôles Enseignement et Administration de l'UFRSTAPS sont situés dans les bâtiments A et B UFRSTAPS, à l'Ouest du campus de la Doua, qui mélangent les activités d'enseignement et d'administration de manière peu lisible. Ces deux bâtiments datant de 1970 sont vétustes et ne sont pas aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité.

Les équipes de recherche du Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport (CRIS), hébergées sur le site de la Doua, regroupe des spécialistes de physiologie, psychologie, neurosciences, biomécanique et sciences de l'ingénieur travaillant autour de plus axes de recherches : motricité humaine, performance sportive, maîtrise de gestes professionnels ou mouvements fonctionnels chez le sujet sain ou atteint de pathologies. Des recherches portent aussi sur l'analyse des activités physiques pour les personnes en état de vulnérabilité ou en situation de handicap. Un volet de cette activité scientifique concerne également la didactique, l'économie, la sociologie et l'histoire des activités physiques.

Le CRIS est composé de 2 équipes d'accueil (EA) :

- EA 7424 : Laboratoire Interuniversitaire de Biologie de la Motricité (LIBM), regroupant 19 enseignants-chercheurs statutaires et de nombreux doctorants et étudiants en Master (environ 30)
- EA 7428 : Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (LVIS), regroupant 22 enseignants-chercheurs statutaires et de nombreux doctorants et étudiants en Master (environ 30).

Les effectifs du CRIS avoisinent les 130 personnes actuellement hébergées dans seulement 350 m² au rez-de-chaussée du bâtiment Dubois (campus de la Doua) soit 2,7 m²/personne. L'hébergement du CRIS dans des conditions acceptables implique une surface minimale d'environ 1000 à 1200 m²

Une étude de faisabilité a envisagé différents scénarios pour le relogement du CRIS et il n'a pas été possible d'identifier des locaux existants qui pourraient être rendus disponibles pour le CRIS sur le site de la Doua. Il est donc nécessaire de créer ces surfaces. La recherche d'une implantation optimisée en termes fonctionnels, technique et foncier a abouti à la conclusion qu'un rapprochement physique entre UFRSTAPS et CRIS serait bénéfique aux deux activités de recherche et d'enseignement.

Le projet vise à réunir les pôles d'enseignement et recherche pour plus de cohérence dans les parcours de formation UFR STAPS en créant de nouveaux locaux LVIS et LIBM au plus près des bâtiments A et B. Ce projet est également l'occasion de mettre aux normes et de réorganiser les fonctionnalités des locaux existants de l'UFR STAPS (bâtiments A et B) :

- regrouper les fonctions administratives dans le bâtiment A
- réorganiser les salles de cours dans le bâtiment B en traitant également les aspects sécurité et accessibilité

Au stade du programme technique détaillé, le coût prévisionnel d'opération est de 5 660 k€ TDC.

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Relocalisation équipe de recherche L-VIS et LIBM + réorganisation des bâtiments des STAPS	UCBL	5,6 M€	2 022	2140 m ² SDO dont 500m ² ré-habilités

Tableau 34: Récapitulatif opération CRIS LIBM

(c) Relocalisation du CRAL sur le site La Doua et restructuration du quartier de la Physique :

Lors du projet du plan campus, il avait été envisagé l'accueil de l'UMR CRAL localisée à l'observatoire de Saint-Genis Laval sur le quartier de la physique du site LyonTech – La Doua. Ce projet n'a pu être réalisé à ce moment-là mais reste une priorité forte de l'UCBL qui l'a inscrit dans son SPSI. Le rapatriement de cette UMR sur le campus LyonTech – La Doua constitue un enjeu majeur aussi bien pour l'UCBL que pour le CNRS. En effet, Les exigences de la recherche d'aujourd'hui nécessitent une localisation des activités au plus près des Campus, Universités, Instituts et Écoles. Or le site de l'Observatoire de Lyon à Saint-Genis-Laval est éloigné des pôles scientifiques et peu accessibles pour certaines activités, notamment le montage d'éléments de télescope moderne.

Le CRAL est un laboratoire reconnu internationalement pour sa recherche fondamentale en astrophysique et son rôle majeur en instrumentation. Il développe des moyens techniques de haut niveau, organisés autour d'un hall d'intégration compétitif servi par un personnel hautement qualifié, moyens qui lui permettent d'être un acteur reconnu dans les grands projets internationaux. Afin que cette unité de recherche puisse garder sa notoriété internationale et continuer à attirer des chercheurs de hauts niveaux, il est indispensable qu'elle soit accueillie dans un environnement scientifique tel que celui du campus LyonTech – la Doua.

Son rapatriement est ainsi prévu au sein du quartier de la physique, auprès des deux autres unités de recherche de physique, les UMR ILM et IP2I (fusion au 1er janvier 2109 de l'IPNL avec le LMA) dont l'excellence scientifique est reconnue aux niveaux national et international. La création de l'IP2I répond à l'émergence d'une nouvelle thématique forte et structurante dans le panorama de la physique : l'observation des structures de l'Univers au moyen des ondes gravitationnelles (OG) découvertes en 2015. En complément des compétences d'équipes du CRAL en astrophysique, cette nouvelle fenêtre scientifique astro/cosmo/particules met en avant les compétences d'équipes de recherche nouvelles ou confirmées à l'IP2I (théorie et analyse des OG) et à l'ILM (cristaux de saphir pour les détecteurs d'OG du futur) ainsi que le savoir-faire de la plateforme LMA (unique au monde dans le domaine du *coating* et de la caractérisation des miroirs de grande surface), notamment autour de leurs participations à l'expérience internationale VIRGO. L'extension des surfaces affectées à ces thématiques est un enjeu stratégique majeur pour le CNRS et pour l'université afin que le site de Lyon reste le leader mondial fournisseur de miroirs pour les grands projets d'astrophysique actuels et futurs.

Le regroupement des trois UMR CRAL, ILM et IP2I, avec mutualisation de plusieurs fonctionnalités (ateliers, hall d'intégration, amphithéâtre, ...) permettra une optimisation à la fois des surfaces existantes et des

surfaces à construire. Les activités actuelles et en développement des trois UMR sont prises en compte dans ce projet avec une rationalisation et une optimisation des surfaces. Aussi bien les constructions neuves que les restructurations de surfaces existantes ou les rénovations énergétiques et de mises en conformité de bâtiment prévues dans ce projet sont réfléchies dans une logique à la fois scientifique et d'optimisation au sein du quartier de physique.

Ce projet implique l'emplacement de l'actuelle maison d'hôte, secteur où le CROUS et l'UCBL ont le projet d'installer une cafétéria pour les étudiants et personnels. Ce projet de nouvelle construction est réfléchi en cohérence avec le projet global du quartier de la physique car elle intégrera les locaux tertiaires du CRAL et des éléments de vie des personnels et étudiants : la cafeteria, les locaux syndicaux et la relocalisation de la médecine préventive des personnels.

Le montant estimé actuellement est d'environ 25 ME, comprenant des aspects de rénovation énergétique de bâtiments peu performants et la construction d'un hall d'intégration pour la construction d'éléments constitutifs de télescope, qui nécessite des contraintes très importantes (salle blanche, plancher anti-vibrations...).

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Relocalisation du CRAL et de l'UMS + hall d'intégration	UCBL	25 M€	2 024	En projet

Tableau 35: Récapitulatif opération Quartier Physique

(d) Accueil et réorganisation de l'hébergement des services centraux

L'Université Claude Bernard est aujourd'hui confrontée à un problème d'accueil des étudiants, des personnels et personnes extérieures sur le campus de LyonTech-la Doua. Le bâtiment administratif de la MUDD situé à l'extrémité ouest abrite aujourd'hui une banque d'accueil, la gouvernance, le SLP, le service courrier, le service communication et le SHS. Néanmoins, l'entrée principale du campus se fait pour la plupart des utilisateurs par l'avenue Gaston Berger qui correspond à l'adresse officielle du campus, 43 boulevard du 11 Novembre 1918. Il est important de créer un vrai espace d'accueil et d'information à l'angle du boulevard du 11 Novembre et de l'avenue Gaston Berger afin d'orienter de manière efficace les visiteurs. Aujourd'hui la parcelle 43 abrite une loge de gardien avec un logement nécessitant d'être rénové ou bien reconstruit comme d'autres logements sur le campus. A cette problématique se rajoute celle de la dispersion des services centraux et personnels de l'Université.

Un certain nombre de services centraux de l'université se trouve dans des locaux soit trop exigus (DirPat), soit inadaptés (médecine du personnel en sous-sol du bâtiment Dirac), soit localisés sans cohérence (relations internationales localisés sur le domaine Rockefeller), soit dispersés dans plusieurs bâtiments (service financier, agence comptable). Cette situation résulte de décisions souvent prises dans l'urgence sans avoir les moyens à la fois en locaux disponibles et en ressources financières pour dégager des solutions optimales et stables dans le temps. Une volonté forte de l'UCBL est de repenser l'hébergement de ces services afin d'en optimiser le fonctionnement et la qualité d'accueil des personnels. Afin de renforcer sa visibilité et regrouper une partie des services administratifs, l'établissement souhaiterait transformer la loge du gardien présente à l'entrée de l'avenue Gaston Berger en bâtiment d'accueil hébergeant une partie des services supports. Il s'agirait ainsi de regrouper les services dans un bâtiment d'accueil situé à l'entrée du campus. Ce bâtiment aurait pour vocation également d'accroître la visibilité de l'entrée sur site. Ce projet en est phase de recensement des besoins en surface mais sera prioritaire pour l'établissement dans les années à venir. En effet, la création de l'université cible entrainera une réorganisation de toutes les fonctions supports, sans délocalisation par centralisation sur un seul site. La recherche de cohérence de fonctionnement et de lisibilité des services centraux est donc une action essentielle à mener. A titre indicatif, le ratio de m² de surface utile par poste de travail est de 10,38 m² par poste pour la maison de l'Université et 9,28 m² par poste pour la bâtiment Daubié (bâtiment accueillant les services financiers et des ressources humaines).

(e) Restauration des personnels au sein du Campus LyonTech-la Doua

L'offre de restauration, actuellement de très bonne qualité sur le site mais réalisée dans des locaux en mauvais état, est une priorité pour l'Université Lyon 1, qui est prête à investir pour une modernisation.

Cette question est majeure à l'échelle du campus et doit être abordée avec tous les établissements et entités présentes sur le site en premier lieu l'INSA de Lyon et le CNRS. L'UCBL dispose de 2 bâtiments (Domus et Maison d'Hôtes) pour la restauration de ses personnels. Ces bâtiments sont vieillissants et en mauvais état (pas satisfaisant selon la classification présentée dans la partie précédente consacrée au diagnostic) et doivent être rénovés. La demande en restauration collective étant croissante, le besoin

d'agrandissement se présente aujourd'hui afin de servir un plus grand nombre de repas par jour et de s'adapter aux évolutions sociétales liées à l'alimentation. Cette réflexion s'intègre dans le schéma directeur de la restauration, menée en 2017 par l'UdL en collaboration avec le CROUS et l'INSA.

Les principes retenus pour le site de la Doua, dans le cadre du schéma cité ci-dessus sont :

- de créer un site de restauration rapide et à emporter ouvert à la fois aux étudiants et aux personnels de l'établissement dans la partie centrale du site de la Doua : projet porté par le CROUS en interaction avec le projet de restructuration du quartier ,
- de regrouper la restauration « chaude » du personnel sur un seul site. Le bâtiment Domus qui accueille actuellement 900 repas par jour est en mauvais état et nécessite des travaux importants. Le second lieu de restauration « chaude » actuel est la maison d'hôte avec 300 repas servis quotidiennement.
- Le regroupement de cette restauration était envisagé initialement :
 - soit par une rénovation et réorganisation fonctionnelle du bâtiment Domus. Se pose la question de la continuité d'activité dans ce scénario
 - soit par la construction d'un nouveau bâtiment.

Dans les deux cas, le bâtiment Maison d'hôtes devait être déconstruit.

La réflexion s'oriente à présent vers une déconstruction du bâtiment Domus et un maintien du bâtiment CLE attenant qui accueille les fonctionnalités du CLASUP (Comité des Loisirs et de l'Action Sociale Universitaire des Personnels). Le nouveau bâtiment constituerait donc une unité unique de production de repas chauds pour les personnels de la Doua. Cette hypothèse permet de lever les difficultés issues de la continuité de service dans le cas de travaux de réhabilitation en site occupé. Cette dernière hypothèse aurait entraîné en effet la mise œuvre de moyens de productions transitoires particulièrement coûteux. Le nouveau bâtiment pourrait trouver place sur l'actuel parking de Nautibus. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la logique des schémas urbains de développement du site de la Doua.

La nouvelle construction se situerait en proximité du futur centre de calcul selon un agencement urbain qui reste à déterminer. Des réflexions visant à l'optimisation des modes d'usage de l'énergie entre les deux équipements sont en cours.

A ce stade le projet est estimé à 8,5 millions € TDC.

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Reconstruction des espaces de restauration des personnels au bâtiment DOMUS	UCBL	En projet Estimé à 8,5 M€	2 022	2620 m ²
Cafétéria pour les personnels et étudiants (sur site Maison d'hôte)	UCBL / CROUS	3,17 M€	2 024	En projet

Tableau 36: Récapitulatif opérations Vie des personnels Campus Lyon Tech La DOUA

(f) Collections et Centre de Ressources

Actuellement le site de la Doua héberge un patrimoine scientifique remarquable dont plusieurs collections d'importance mondiale comme l'herbier ou les collections de paléontologie. Ces ressources scientifiques sont actuellement réparties dans plusieurs bâtiments et les projets de centres de conservation de matériel biologique comme la cryoconservation ou les banques d'ADN se développent sans cohérence de lieu. La valorisation de ces collections qu'elle soit à visée scientifique ou d'accès au public devra intégrer une réflexion sur des modalités de gestion mutualisée induites par leur regroupement dans un même bâtiment (ou tout au moins minimiser le nombre de bâtiments hébergeurs).

(g) Centre de calcul et de données LyonTech-la Doua

Un grand nombre de salles hébergeant actuellement les infrastructures numériques de l'établissement ne sont plus à la hauteur des exigences d'efficacité énergétique, de continuité de service et de criticité, en matière d'alimentation de fluides ou de climatisation. Par ailleurs, la plupart des locaux dédiés aux infrastructures numériques nécessitent une mise aux normes de sécurité, en matière de détection et extinction d'incendie, de détection des infiltrations, et de sûreté. La plupart de ces salles sont énergivores, présentant un PUE très largement supérieur à 1,5. La grande hétérogénéité et la dispersion des locaux amplifient les investissements nécessaires pour l'accueil des serveurs informatiques (groupe électrogène, ondulation, climatisation, contrôle d'accès, détection et extinction d'incendie...). Enfin, la plupart de ces salles sont

saturées, alors même qu'une très forte hausse des besoins en stockage et ressources informatiques est attendue à court terme, pour la recherche, la formation et les activités des services de l'établissement.

Dans le cadre d'une politique de rationalisation de l'hébergement des infrastructures numériques, l'objectif de l'établissement est de mettre à disposition des structures de recherche, des formations et des services, une salle « nouvelle génération », à haute efficacité énergétique, le centre de calcul et de données Lyon-Tech-la Doua (CCDD).

Cette salle, localisée sur le site LyonTech-la Doua, garantira une continuité de service maximale, ainsi qu'un très haut niveau de sécurité. La mutualisation des ressources permettra également des économies significatives en matière de fonctionnement et d'énergie. Ce projet permettra ainsi de garantir

- un hébergement éco-efficace minimisant la consommation énergétique, avec une réduction forte de l'empreinte environnementale des infrastructures numériques, dans le respect de la charte de transition énergétique et écologique signée à l'échelle de l'Université de Lyon ;
- la continuité du fonctionnement du système d'information de l'établissement et la capacité de reprise d'activité de services critiques sur incidents majeurs ;
- la libération de surfaces tertiaires occupées par des infrastructures numériques au sein de bâtiments dédiés majoritairement aux enseignements et à la recherche ;
- la réduction des coûts de fonctionnement et de maintenance et une sécurité et sûreté maximale des infrastructures numériques.

Les besoins de l'établissement en hébergement sont évalués aujourd'hui à 160 baies informatiques non densifiées, destinées majoritairement à la recherche. Le CCDD devra répondre à ce besoin en intégrant les projections de très forte augmentation de la demande, estimés à 40 baies sur les cinq prochaines années. Il devra permettre également la mise en place d'un modèle économique soutenable par les structures de recherche ; ce qui devient aujourd'hui un enjeu majeur.

Le CCDD sera constitué de deux salles permettant de répondre à l'ensemble de ces besoins en hébergement, actuels et prévisionnels. Le budget prévisionnel de l'opération pour la construction de la première salle, établi sur la base d'une étude de programmation effectuée par la société Abaxum en 2019, s'élève à 7,857 M€ TTC. Il se décompose en 1,533 M€ pour le bâtiment, 4,212 M€ pour les infrastructures techniques et 2,108 M€ pour les infrastructures réseaux. Cette salle aura une capacité de 500 m2 IT, pouvant accueillir 150 baies informatiques haute densité, représentant une emprise au sol de 750 m2 avec les locaux techniques. Elle disposera d'une redondance locale pour la production électrique de 1,2 MW total disponible, ainsi que les infrastructures d'hébergement et réseau pour l'ensemble des baies haute densité.

Une deuxième opération en complément de la première permettra d'étendre les capacités d'accueil de la première salle à 300 baies informatiques haute densité. Le budget prévisionnel de cette deuxième opération est de 5,3 M€ TTC : bâtiment pour 1,119 M€, infrastructures techniques pour 3,669 M€, réseau pour 1,570 M€.

L'engagement financier de l'UCBL pour la première opération est de 5 M€ TTC, avec une participation au financement de l'opération sur des fonds du CPER, du projet « mutualisation datacenter », d'un montant de 2,7 M€ TTC. Ce plan de financement doit être complété par des établissements partenaires du projet, notamment l'INSA de Lyon et l'Université de Lyon.

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Centre de calcul et de données	UCBL	7,9 M€	2 022	En projet

Tableau 37: Récapitulatif opération CCD Lyon Tech La DOUA

B- CAMPUS LYON SANTE-EST

Le campus Lyon Santé Est accueille 4 grands champs de formation administrés par 4 composantes : les facultés de médecine de Lyon Est, de pharmacie (ISPB), d'odontologie et l'institut des Sciences et Technologies pour la Réadaptation (ISTR). Cela représente entre 12 000 et 15 000 étudiants selon les années. Les étudiants se répartissent indistinctement sur les deux sites de Rockefeller et La Buire-Laennec en fonction des salles disponibles et des spécificités des salles de travaux pratiques. Les étudiants d'Odontologie disposent de locaux dédiés dans le bâtiment Odontologie et les étudiants de l'ISTR sont plutôt présents sur le site Rockefeller avec des salles spécifiques dans le bâtiment Cier. L'ensemble des locaux d'enseignement du site est mutualisé et géré en central par la cellule « locaux » du Service de Logistique de Proximité (SLP). Cette mutualisation concerne les amphithéâtres et salles de TD, avec des règles de priorisation pour la réservation des locaux (priorité aux enseignements de PACES par exemple) et les salles de TP, qui sont utilisées par l'ensemble des composantes (exemple des plateformes de TP de biophysique, de microbiologie et salles d'AFGSU : attestation de formation générale aux gestes d'urgence)

Par ailleurs, ces deux sites accueillent près d'une trentaine d'unités ou d'équipes de recherche dans les domaines de la cancérologie, des maladies neuromusculaires, neurodégénératives ou métaboliques et des maladies infectieuses. La plus grande partie des équipes de neurosciences ont été regroupées au sein du Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL), qui trouvera une unité de site avec la création du Neurocampus au sein du Centre Hospitalier du Vinatier.

Dans sa première version transmise fin 2011, le SPSI de l'UCBL envisageait le regroupement de toutes les activités sur le site de Rockefeller et la libération du site de la Buire-Laennec. Cette proposition était fondée principalement sur la formation en médecine, avec la perspective d'un rééquilibrage des effectifs des étudiants entre les deux facultés de Lyon Est et Lyon Sud après les opérations de Lyon Sud-Charles Mérieux et l'extension de la faculté de médecine et de maïeutique. Les 4 400 m² de SHON supplémentaires en locaux neufs d'enseignement à Lyon Sud (3 amphithéâtres, des salles de TD-TP et un laboratoire d'anatomie) correspondent en effet à la surface consacrée à cette même activité dans les bâtiments Laennec A et B du site de La Buire (4 382 m²). Cependant, ces surfaces ne représentent qu'une petite partie du site de La Buire-Laennec (14 % des 30 674 m²), et cette proposition n'avait pas pris en considération les besoins des activités de recherche sur le campus Lyon Santé Est ainsi que ceux des formations des autres composantes (odontologie, ISTR). Des données patrimoniales maintenant très précises en terme d'affectation, l'évolution des effectifs étudiants ainsi que la réorganisation de l'hébergement des unités de recherche avec de nouveaux projets qui se sont concrétisés ces dernières années conduisent à définir d'autres orientations stratégiques sur le campus Lyon Santé Est qui privilégient le maintien du site de la Buire-Laennec mais la libération de certains bâtiments. Cette nouvelle orientation repose sur les éléments suivants :

Les inscriptions en PACES sont actuellement limitées aux capacités d'accueil. La construction des nouveaux bâtiments sur Lyon-Sud a donc permis une augmentation de cette capacité d'accueil et donc une meilleure offre pour les étudiants souhaitant s'inscrire dans cette filière sous tension.

Les taux d'occupation des amphithéâtres et salles d'enseignement des sites de santé sont extrêmement élevés (124 % pour Lyon Sud et 102 % pour Lyon Est), bien au-delà de la moyenne nationale (71,4 % en 2014). Malgré une refonte qui a élargi les plages d'utilisation des locaux d'enseignement, le site Santé-Est a le taux d'occupation le plus important de l'université et l'ensemble des formations ne peut être accueilli (notamment la formation continue et les enseignements librement choisis du jeudi après-midi). Il est donc nécessaire pour le site de conserver l'ensemble des locaux existants et d'avoir une vision sur les espaces de formation à créer, en prenant notamment en compte les besoins pédagogiques futurs.

La formation en odontologie nécessite des locaux dédiés extrêmement spécifiques et de haute technologie (travaux pratiques de prothèses dentaires et de simulations des interventions sur patients). Des investissements très importants ont été réalisés dans le bâtiment actuel : environ 4,5 M€ depuis 2012 avec création de salles de simulation de haute définition. Les besoins en termes de locaux pour ces formations n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation précise et n'avaient pas été intégrés à la réflexion ayant abouti à la première version du SPSI et au potentiel déménagement de cette formation sur le domaine Rockefeller. La position de l'UCBL est de continuer à exploiter ce bâtiment indispensable pour ses formations et d'investir dans la réhabilitation des façades et accessibilité de ce site. La réingénierie des formations paramédicales et les réformes actuelles des réformes des études de Santé vont accroître le besoin de salles d'enseignement.

Les besoins en surface de recherche avaient été largement sous-estimés et ne prenaient pas en compte une nouvelle organisation des unités de recherche en Biologie-Santé . La création de l'Institut Neuromyogène (INMG), réunion d'équipes de recherche de l'UCBL-la Doua, de l'ENS et d'autres établissements hors métropole lyonnaise a conduit à affecter l'ensemble du R+3 du bâtiment principal de Rockefeller à cette nouvelle unité, ce qui a nécessité la délocalisation de plusieurs structures présentes sur le domaine Rockefeller en direction du domaine de la Buire, qui a été donc densifié. La réalisation immobilière pour l'INMG

est en cours, avec une première tranche qui a permis d'accueillir en décembre 2017 près de 200 chercheurs sur la majorité du R+3. La deuxième partie concerne l'aile C du bâtiment qui sera prochainement libérée par une équipe du CRNL qui déménagera sur le Neurocampus. L'accueil de l'INMG sur le site Santé-Est se positionne dans la tranche 2 de la requalification du bâtiment Rockefeller, qui bénéficie de financements Région, CPER et établissement (32,5 M€). D'autres équipes de recherche sont localisées sur le site Santé-Est et ce malgré la construction du Neurocampus et du bâtiment du CIRI sur le site de Gerland, montrant une vraie dynamique Recherche sur ce site (CRCL, ULR-S 1033 LYOS, CIRI, ULR-S 1213 Nutrition diabète et cerveau, UMR5558 Laboratoire de Biométrie et biologie évolutives, nombreuses EA...).

La volonté est de libérer et peut-être déconstruire le bâtiment botanique Nétien, ce qui entraîne la relocalisation des structures présentes dans ce site, soit sur le domaine de la Buire (ISTR), soit sur le bâtiment Rockefeller (équipes du Laboratoire d'Ecologie Microbienne, Droguier...). La parcelle de ce pavillon est quasiment la seule réserve foncière sur le site Rockefeller, qui peut être utilisée pour de nouveaux projets (avec ou sans démolition du pavillon Nétien, mais en conservant les surfaces du pavillon actuel).

Face à ces évolutions et après un premier schéma directeur établi en 2009 par la société ARP, le campus Lyon Santé Est a fait l'objet entre 2012 et 2014 d'une réflexion approfondie en collaboration étroite avec les composantes et les structures hébergées. Cette démarche a conduit à la **rédaction en 2015 d'un nouveau schéma directeur** qui propose des orientations nettement différentes de ce qui avait été envisagé en 2009 tout en maintenant une stratégie visant à mutualiser et optimiser l'utilisation des locaux. Ce schéma directeur a clairement établi la nécessité de maintenir les deux sites de Rockefeller et La Buire-Laennec pour assurer l'hébergement des structures existantes avec l'arrivée de l'INMG (200 personnes environ) et ce, même après l'achèvement des opérations Neurocampus et CIRI (Centre International de Recherche en Infectiologie), regroupement des équipes travaillant dans le domaine de l'infectiologie sur le site de Gerland. C'est une réorientation fondamentale par rapport à la version de 2009. Ce schéma directeur positionne également les deux sites comme des centres à la fois de formation et de recherche avec une organisation de ces deux activités au sein des bâtiments privilégiant les étages inférieurs pour les fonctions support, administrative, d'enseignement et d'accueil étudiant (maison des étudiants, BU) et les étages supérieurs pour les activités de recherche. Il renforce également la thématization de ces deux sites sur les volets recherche et enseignement supérieur en proposant un regroupement des activités paramédicales sur le seul site de la Buire.

1- La stratégie de développement du campus Lyon Santé Est

Ce campus Lyon Santé Est se caractérise par plusieurs opérations immobilières majeures en cours de réalisation en cohérence avec la stratégie préalablement définie par l'établissement :

- La tranche 1 de la réhabilitation du bâtiment principal de Rockefeller (19 200 K€, financement CPER) qui a concerné le RdC et les étages R+1 et R+2. Les travaux ont été achevés en 2017.
- La tranche 2 de la réhabilitation du bâtiment principal de Rockefeller (22 500 k€ de la Région et 8 200 K€, financement CPER2015 et des compléments UCBL) qui concerne les étages R+2, R+3 et R+4 partiellement. La réalisation a débuté en 2016 et s'achèvera en 2020.
- La construction du Neurocampus sur le site du Centre Hospitalier du Vinatier (14 300 k€, financement CPER 2007 complété par 6400 k€ sur CPER 2014-2020) ;
- La relocalisation des activités de l'ISTR sur le site de La Buire et des autres activités du pavillon Nétien sur le site de Rockefeller, pour faire face aux augmentations importantes des effectifs d'étudiants d'ISTR et permettre un regroupement des équipes pédagogiques actuellement localisées sur plusieurs bâtiments du site Santé-Est(Bâtiment, Cier, pavillon Nétien, bâtiment Rockefeller).
 - Intégration des nouveaux besoins induits par les réformes des études de Santé : simulation de tout type (basse et haute fidélité, simulation relationnelle), ECOS (évaluation des compétences par objectifs structurés), etc...

La stratégie retenue par l'UCBL sur les campus de Santé Lyon Est vise à permettre le regroupement sur des campus mieux thématisés et plus lisibles des activités de recherche, de formation et de soins qui font la spécificité du site. Elle se décline en quatre grandes orientations :

- dynamiser la recherche translationnelle afin de faire bénéficier efficacement les patients des avancées scientifiques et cliniques réalisées sur le site ;
- développer une recherche interdisciplinaire fortement innovante, source de visibilité internationale ;
- créer des formations spécifiques pour répondre aux enjeux de professionnalisation des filières (laboratoire pédagogique pour la simulation d'actes d'urgence et de réanimation, école de chirurgie en lien avec l'IDEFI, pharmacie expérimentale, salles de simulation en Odontologie) ;

- regrouper et optimiser les locaux d'enseignement et les locaux de recherche afin de réunir les conditions d'une revalorisation du site.

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs principes :

- le développement des synergies entre enseignement, recherche et valorisation économique autour de 4 points forts : les neurosciences, la microbiologie, les pathologies neuromusculaires et la cancérologie ;
- la revalorisation du patrimoine immobilier et urbain du campus avec une remise aux standards internationaux des locaux d'enseignement et de recherche ;
- Pour les bâtiments à activité mixte, le regroupement des locaux d'enseignement dans les étages inférieurs et la localisation de la recherche dans les étages supérieurs, le site de Rockefeller assurant principalement l'accueil des formations de médecine et de pharmacie, le site La Buire Laennec celui des formations paramédicales et en odontologie avec leur recherche associée.
- Développement des fonctions liées à la vie étudiante et des personnels ;
- meilleure inscription des campus dans un réseau de déplacements, avec un renforcement de l'insertion et de la lisibilité urbaine du campus.

Une des difficultés des opérations immobilières sur ce site fortement contraint est l'absence de locaux disponibles pour des opérations tiroirs. Cela implique des calendriers étudiés pour prendre en compte les activités d'enseignement et / ou le recours à des bâtiments provisoires.

L'ensemble des opérations vont être décrites dans les chapitres suivants

2- Le NeuroCampus , site Le Vinatier

Le regroupement des équipes de neurosciences constituant le CRNL, l'une des plus grosses unités de recherche de l'UCBL avec environ 190 permanents, est une opération réunissant 2 financements CPER : CPER 2007-2013 à 13,5 millions d'euros et 4,6 millions d'euros du CPER 2015-2020. La rénovation de 1500 m² de Surface de Plancher de locaux existants et la construction d'une extension de 5800 m² SdP de locaux neufs sur le terrain du Vinatier permettra d'abriter un pôle de recherche et de soins sur le cerveau et ses pathologies de dimension internationale et situé à côté des services hospitaliers du Vinatier et de l'Institut des Sciences Cognitives du CNRS. Ainsi, avec les 2 300 m² SHON de locaux INSERM existants, l'ensemble de l'unité sera logé sur 10 000 m² permettant d'accueillir toutes les équipes du CRNL notamment celles localisées sur le site de La Buire-Laennec et de donner une unité de site pour les neurosciences. Ce projet a pris un retard important pour différentes raisons (disponibilité du foncier, maîtrise d'ouvrage confiée au Conseil Général puis à la Métropole, articulation et complément de financements de deux CPER). Les travaux ont débuté au printemps 2017 pour une livraison fin 2018.

Lancée depuis de nombreuses années, cette opération Neurocampus est un axe stratégique majeur de l'UCBL à très forte visibilité internationale. Les enjeux sont importants tant dans le maintien et le renforcement d'un pôle d'excellence de recherche en neurosciences constitué depuis de nombreuses années par différentes équipes de renommée internationale, qu'en termes d'applications et de développements cliniques donc de coopération avec les Hospices Civils avec un fort potentiel de valorisation.

Pour l'UCBL, il s'agit de la création d'un nouveau site universitaire avec 7 381 m² de bâtiments qui lui seront affectés à la fin des travaux. La stratégie immobilière de l'établissement consiste essentiellement à tisser des partenariats étroits avec le Centre Hospitalier Le Vinatier, établissement public de santé, propriétaire du foncier, afin de faciliter au mieux la gestion du site. Par ailleurs, l'UCBL associera très concrètement les autres tutelles du CRNL (INSERM, CNRS notamment) pour la prise en charge des coûts de fonctionnement, d'exploitation et maintenance du site.

En terme d'opération immobilière, ce site n'a pas vocation se développer au-delà de son périmètre initialement prévu par les CPER 2007-2013 et 2014-2020. Toutefois, le bâtiment actuellement en cours de construction disposera d'une surface à aménager pour accueillir soit des nouvelles équipes, soit des start-up pour travailler, en collaboration avec le CRNL, sur des outils thérapeutiques innovants et développer des activités de transferts technologiques et de valorisation.

3- Campus La Buire - Laennec

Ce site a été inclus dans la réflexion menée lors du schéma directeur du site Santé-Est, avec notamment dans le bâtiment B, une organisation spatiale réservant les étages inférieurs aux fonctions d'enseignement et administratives et les étages supérieurs aux activités de recherche. Il faut noter que ce site a été densifié et accueille les activités de recherche de l'UMR-S 1033 (physiopathologie, diagnostic et traitements des maladies osseuses : LYOS), du CIRI (Centre International de Recherche en Infectiologie), UMR 855 (Nutrition et Cerveau), UMS 1208 (Institut cellule souche et cerveau), UMR 5558 (Pharmacologie Clinique -

Evaluation Thérapeutique), UMR 5510 (matériaux : ingénierie et science :MATEIS), des EA 4609 et 4129 et des structures hébergées par convention avec Lyon1 (Espace régional d'éthique, Eléments traces UNESCO...). Quelques équipes du CIRI quitteront le site de la Buire pour intégrer le bâtiment construit sur le site de la Doua. La libération des locaux permettra de poursuivre l'opération de relocalisation de l'ISTR (voir chapitre dédié)

Les projets sur ce site concernent 5 volets :

(a) La rénovation du bâtiment Odontologie.

Ce bâtiment construit en extrême urgence en 1969 pour accueillir les formations en Odontologie nécessite des travaux de GER au niveau de la façade et des menuiseries. Un budget de 2,1 M€, financé par Lyon1 va permettre le remplacement des fenêtres afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et de refaire la façade qui est en mauvais état. Dans ce budget, la mise en accessibilité est également prévue. D'autres opérations seront à mener dans les années qui viennent, concernant notamment les locaux de recherche situé au 3ème étage. Il faut noter les gros investissements réalisés depuis 10 ans dans les salles de TP et de simulation, avec une rénovation actuelle de la dernière salle de TP qui le nécessite (210 m² réhabilité pour montant d'opération de 150 K€ TTC), toutes les autres ayant été rénovées et ayant fait l'objet d'installations d'enseignements pratiques de haute technologie.

(b) La construction d'une résidence étudiante CROUS

Sur le parking situé en face du bâtiment Odontologie. Ce projet menée par le CROUS et piloté par l'UDL permettra la création d'environ 340 chambres, réparties sur 2 bâtiments qui seront construits sur l'emplacement actuel du parking P4. En interaction avec le projet de relocalisation de l'ISTR sur le site de la Buire (voir chapitre suivant), une cafétéria de capacité augmentée par rapport à celle actuelle sera implantée au RDC d'un des bâtiments (celui le plus proche des bâtiments A et B) et un espace gymnique prendra place au RDC d'un autre bâtiment (voir chapitre suivant) pour accueillir les activités nécessitant une hauteur de plafond plus importante (remplacement du « gymnase » actuel de Rockefeller). Le financement de cette partie dédiées aux activités d'enseignement d'ISTR fait l'objet d'une participation de Lyon 1 à hauteur de 950 K€ dans le projet CROUS.

(c) Le regroupement des activités de l'Institut des Sciences et techniques de réadaptation (ISTR) sur la Buire

Le site de Laennec deviendra à terme, par le regroupement des activités de formation du secteur paramédical (orthophonie, audioprothèse, orthoptie, psychomotricité, kinésithérapie et ergothérapie, sciences de la réadaptation), un **campus thématisé Sciences Paramédicales et de la Réadaptation**. Le regroupement de l'ISTR sur le site de la Buire est une priorité pour donner enfin une cohérence géographique à la réalisation des 6 formations portées par cet institut. De plus, l'implantation à échéance 2023 sur le site de l'hôpital Desgenette de l'ensemble des activités médicales de réadaptation des Hospices civils de Lyon et de l'hôpital d'instruction des Armées Desgenette permettra une proximité géographique idéale des structures de soins accueillant en stage les étudiants de l'ISTR. La construction du Neurocampus avec la centralisation des activités de recherche en neurosciences est également une opportunité de concentrer géographiquement autour du domaine de la Buire l'ensemble des activités de formation, hospitalières et de recherche consacrées aux formations paramédicales portées par l'ISTR. Cette conjonction est une situation unique en France et permettra une cohérence et un développement des activités d'enseignement, mais aussi de recherche propice à la poursuite de l'universitarisation de ces formations.

En effet, l'ISTR est actuellement localisé sur le site Rockefeller, avec les locaux administratifs sur le pavillon Nétien, les salles d'enseignement dédiées sur le bâtiment Cier et les activités dites gymniques pour les formations de masseur-kinésithérapeute et psychomotricien dans le « gymnase » de Rockefeller. Le projet est de localiser l'ensemble de ces activités sur les 2 premiers niveaux du bâtiment B de Laennec, avec une proximité géographique, inexistante à ce jour entre équipes pédagogiques et services administratifs et de scolarité. De plus, l'universitarisation des études concernées par ISTR entraîne une augmentation du nombre d'années d'étude et donc mécaniquement du nombre d'étudiants à former. Cette augmentation est difficilement absorbable dans les locaux actuels qui sont très contraints et la relocalisation sur le site de la Buire permet un dimensionnement des locaux permettant de gérer cette augmentation d'effectifs qui a débuté depuis l'année universitaire 2017-2018.

L'IFMKDV (institut de formation des masseurs kinésithérapeutes déficients visuels) est en convention avec Lyon1 pour une formation intégrée et mutualisée des étudiants de cet institut. Actuellement localisé dans l'aile D de R+1 de Rockefeller, l'IFMKDV sera également relogé sur le site de Laennec en parfaite interaction avec ISTR.

Ce projet est une priorité pour l'établissement, car ISTR est une structure unique en France dans l'organisation des formations en sciences de la réadaptation. Il fait l'objet d'une fiche CPER pour le mandat 2015-2020 pour un montant de 13 M€ permettant à la fois la relocalisation de l'ISPTR sur Laennec, mais aussi de traiter le pavillon Nétien sur le domaine Rockefeller qui accueille entre autres les locaux administratifs de scolarité de l'ISTR. Ce projet a obtenu un financement CPER de 6.12 M€ sur la période 2015-2020. Du fait de l'ampleur de ce projet, il a été programmé en 2 phases :

- phase 1 permettant le relogement l'ISTR et de l'IFMKDV (y compris création de l'espace gymnique) pour répondre aux effectifs « minimum » 2020 de l'ISTR. Cette phase d'un montant de 10,82 M€ est financée en partie (6,12 M€ du CPER et un financement de 1,13 M€ de Lyon1) permettant de réaliser la première tranche. Les surfaces concernées par cette tranche 1 sont d'un montant de 3038 m² de locaux d'enseignement auxquels il faut ajouter 400 m² d'espace gymnique (surfaces actuelles de 2378 m²) Le complément de financement permettant de réaliser la tranche optionnelle (3,7 M€) a été pacté par les collectivités (en attente de notification).

- phase 2 permettant de réaliser la suite du projet ISTR, avec notamment la construction d'un espace de simulation et la réhabilitation de locaux pour l'accueil des étudiants dans une optique des effectifs 2023 qui seront encore en augmentation du fait de la réingénierie des professions paramédicales. Cette phase 2 utilisera les surfaces libérées par le déménagement d'équipes du CIRI sur le bâtiment qui sera construit sur le site Gerland et permettra aussi de traiter la relocalisation des autres activités réalisées dans le pavillon Nétien. Cette phase 2 a été proposée dans le cadre du CPER 2021-2027 (fiche .

(d) Rénovation énergétique et fonctionnelle du bâtiment B :

Ce bâtiment, construit en 1970 est en mauvais état et va nécessiter des investissements.

Au niveau bâtimentaire, la façade du bâtiment B nécessite de gros travaux, qui seront à interphaser avec les travaux liés à l'opération ISTR, qui prévoit une rénovation énergétique des locaux traités dans cette opération avec un objectif de réduction de 40% des consommations en fluides. La façade est un sujet de préoccupation et un budget de 2 M€ est prévue sur le budget PPI de Lyon1 pour commencer à traiter cette façade.

Le raccordement au réseau de chauffage urbain a été réalisé en 2018 et a permis la dépose des chaudières en fin de vie. Enfin, les locaux de recherche et d'enseignement feront l'objet de travaux de façon progressive.

La rénovation des amphithéâtres a permis depuis 2017 de les rendre totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite. MA ils nécessitent une rénovation plus poussée.

Les locaux de recherche devront également être rénovés avec une vision globale au fur et à mesure des mouvements prévus au niveau des différentes structures (CNRL, CIRI...), pour s'intégrer dans le schéma directeur du site Santé-Est et répondre aux exigences liées aux activités de recherche. Les surfaces libérées par les équipes de l'INMG et du CRNL ont été affectées à des structures de recherche décrites auparavant. Les surfaces libérées par les quelques équipes du CIRI qui iront dans le bâtiment de Gerland permettront de relocaliser les équipes de recherche actuellement au premier étage du bâtiment B (notamment l'unité de recherche Nutrition et Cerveau) dans les étages supérieurs. Cela permettra de libérer les surfaces nécessaires à la poursuite du projet ISTR (phase 2)

(e) Implantation d'une plateforme d'enseignements par simulation et d'ECOS

Comme évoqué dans le chapitre sur le domaine Rockefeller, les besoins en plateforme de simulation en Santé sont croissants. De plus, la réforme des 1^{er} et 2^{ème} cycles des études médicales va généraliser la validation des compétences par des ECOS (Examens cliniques Objectifs et Structurés). La réalisation de la phase 2 du projet de relogement de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation (ISTR) au sein du bâtiment Laennec B, nécessitera la construction d'outils de simulation comme un appartement de simulation, indispensable pour des mises en situation réelles pour les métiers de la réadaptation. Enfin, les besoins en salles de travaux/enseignements dirigés sur le site Santé-Est vont croissants (voir ci-dessus). Il est donc proposé, dans le cadre plus général du bâtiment B du site de la Buire, un projet de réaménagement des locaux du 1^{er} étage encore disponibles suite à la phase 2 du projet ISTR pour relocaliser les activités de recherche dans les étages supérieurs pour réaliser sur ce 1^{er} étage des salles de simulation (appartement de simulation, ECOS), des salles banalisées, des salles de travail et des locaux étudiants (les locaux pour la vie étudiante sont très restreints sur le site Santé-Est).

Ces travaux permettent de suivre le schéma directeur du site Santé Est (dont fait partie le site de la Buire) et de poursuivre la première partie des opérations financées par le CPER 2015-2020, en s'intégrant dans une vision globale de localisation des formations paramédicales dans un environnement cohérent (déménagement du service hospitalier de réadaptation fonctionnelle des Hospices Civils de Lyon sur l'emplacement de l'hôpital Desgenette juste en face, proximité du neuro-campus).

En conclusion pour le domaine de la Buire et dans le cadre des hypothèses décrites ci-dessus, les besoins liés à toutes les activités (enseignement, recherche, administration, vie étudiante, documentation...) sont déterminés et s'intègrent parfaitement avec l'ensemble des activités du site Santé-Est et en respectant le schéma directeur. Une des difficultés de réalisation est l'absence de surfaces libres pour des opérations tiroirs.

Dans ce contexte, une demande dans le cadre du CPER 2021-2027 (montant de 15 M€) de requalification du bâtiment Laennec B Tranche 2 a été déposée, permettant de réaliser :

- La phase 2 de la relocalisation de l'ISTR
- La mise en place de la réforme des études de Santé (simulation, ECOS)
- La relocalisation d'équipes de recherche dans les étages supérieurs
- Une rénovation énergétique des locaux traités

4- Campus Rockefeller

Sur une surface foncière contrainte, le site est constitué de 6 bâtiments très différents. L'objectif de l'UCBL est de permettre le développement harmonieux et équilibré du site affiché comme un lieu qui rassemble les formations de santé, la recherche fondamentale et clinique en lien étroit avec le site hospitalier des HCL et le centre de lutte contre le cancer Léon Bérard. Il est à noter que ce site accueille près de 15 000 étudiants, qu'il nécessite une approche patrimoniale particulière du fait de sa proximité avec l'hôpital E. Herriot (site classé), de ses caractéristiques historiques (bâtiment dans la veine de Tony Garnier) et de la technicité des activités de recherche menées dans ces lieux.

Dans ce contexte, la stratégie immobilière de l'UCBL, en cohérence avec sa politique de site, peut se décliner en définissant différents objectifs à moyen et long terme :

(a) Terminer la rénovation du bâtiment principal

Pour permettre l'accueil dans de meilleures conditions des formations de médecine et de pharmacie ainsi que l'hébergement dans les niveaux R+3 et R+4 d'un ensemble de structures de recherche développant des thématiques en lien avec les maladies neuromusculaires et cardiaques ainsi qu'avec la cancérologie. Une première tranche de travaux, dotée d'un budget de 19 millions d'euros, sous maîtrise d'ouvrage UCBL s'est terminée en 2017. Celle-ci a permis la reconfiguration technique générale du bâtiment avec la mise aux normes, l'aménagement de plateformes pédagogiques, la rénovation et la modernisation de la bibliothèque universitaire, la construction d'une maison des étudiants, la réhabilitation des circulations et d'espaces communs.

Une seconde tranche de travaux, entre 2016 et 2020, à hauteur de plus de 32 millions d'euros, permet à terme d'implanter une grosse unité de recherche au R+3 (INMG) et de poursuivre la rénovation des locaux d'enseignement ; amphithéâtres et extension de la bibliothèque universitaire (fin de la tranche 2 prévue en juillet 2020). Les surfaces réhabilitées par ces deux tranches représentent environ 30% de la surface totale du bâtiment, mais celles-ci ont permis aussi d'améliorer l'ensemble du bâti notamment à travers la mise en œuvre de travaux structurant tel que la réfection des étanchéités, la mise en œuvre de nouvelles infrastructures fluides et la création d'attiques techniques.

Des travaux pour une meilleure performance énergétique sont également prévus avec un financement Lyon 1 : 600 K€ entre 2018 et 2020 pour le remplacement de menuiseries, sur des espaces non concernés par la requalification et qui permettront de changer des fenêtres datant de la construction du bâtiment en 1930. A noter la destruction d'une passerelle entre le bâtiment principal et l'avenue Rockefeller est en projet, du fait de sa non utilisation et de son aspect gênant pour la circulation de véhicules de fort volume.

Ce bâtiment a fait l'objet de travaux importants ces 5 dernières années, pour un résultat fonctionnel et patrimonial indéniable. L'implantation de gaines techniques permet au bâtiment de répondre aux exigences actuelles pour les activités de recherche (ventilation, sorbonnes, CTA...) et de sécurité pour la majorité du bâtiment Rockefeller. Des efforts restent encore à fournir pour offrir à l'ensemble des personnels et étudiants des conditions d'accueil adéquates.

De ce fait, une demande d'une tranche 3 de requalification du bâtiment Rockefeller a été déposée dans le cadre du CPER 2021-2027.

(b) Créer des espaces d'enseignement adaptés aux enjeux des formations de Santé.

Avec notamment des salles TD en nombre suffisant et permettant d'accueillir des équipements de pédagogie interactive (« learning lab ») et de simulation. En effet, le nombre de salle de ce type a diminué du fait de la tranche 1 de requalification alors que les besoins de travaux dirigés (TD) en groupe restreint a augmenté, du fait de la ré-ingénierie pédagogique des formations et des effectifs d'étudiants formés (augmentation du nombre des étudiants en médecine et en métiers de la ré-adaptation).

Divers travaux permettront la création de salles de TD :

-aménagement de l'aile AH R+2 dans le cadre de la tranche 2 de requalification (en cours)

- projet de réhabilitation des locaux de l'Institut Médico-Légal (IML) : avec le départ de l'IML sur les HCL, les niveaux RDC et R+1 de l'aile B du bâtiment Rockefeller vont être libérés. Le projet de réaménagement de cet espace comporte la rénovation de l'amphithéâtre de dissection en salle de séminaire et de cours, qui mettra en avant la particularité et les aspects historiques de cet amphithéâtre, lieu emblématique de la création de la science médico-légale à Lyon par le Pr Lacassagne au début du 20^{ème} siècle. Ce projet permettra également de créer 3 salles de TD, indispensables sur le site, la relocalisation du service de reprographie dans ces locaux en adéquation avec la technicité de cette activité et la relocalisation des locaux tertiaires de la DIRPAT sur le site. Ce projet d'un montant de 3,36 M€ est entièrement financé par Lyon 1 et les études sont en cours pour un début des travaux en 2019.

Les enseignements par simulation auront également besoin de locaux dédiés, étant donné l'augmentation de ces enseignements en Santé, avec le principe de « jamais la première fois sur un patient ». Un financement IDEFI de 4,5 millions d'euros a été obtenu en 2012 sur le projet lyonnais SAMSEI (Stratégies d'Apprentissage des Métiers de Santé en Environnement Immersif). Il a pour objectif la mise en place d'un programme pédagogique basé sur la simulation pour un apprentissage participatif et immersif destiné aux étudiants de toutes les filières de santé de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et de ses partenaires. Ce programme intègre des techniques de simulation 3D en ligne et des méthodes pédagogiques de simulation en formation initiale et continue, en particulier pour les disciplines exposées aux urgences et celles qui mettent en œuvre des gestes techniques notamment la chirurgie et la réanimation. On voit donc bien les enjeux de l'enseignement par simulation pour l'ensemble des formations de Santé.

Dans ce cadre, des travaux sont réalisés pour la création d'une plateforme pédagogique pour la faculté de Pharmacie comprenant : la création d'une plateforme de Bioproduction et mise en forme stérile au R+2 (aile AB), la relocalisation des salles de TP de biochimie, de la salle de TP d'hématologie et de la Pharmacie expérimentale. Ce projet financé par des fonds propres Lyon 1 (Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques –Faculté de Pharmacie de Lyon) pour un montant opération de 1950 K€ TDC permet la réhabilitation et l'installation d'espaces innovants de formation pratique sur une surface de Plancher de 700 m² environ.

Dans les années à venir, les enseignements par simulation nécessiteront :

- l'augmentation des surfaces du CLESS (Centre Lyonnais d'Enseignement par la Simulation en Santé). Ce centre est localisé sur le bâtiment de la Médiathèque et des études sont programmées pour voir la faisabilité d'une extension du bâtiment sur une cour intérieure non utilisée (si manque de surfaces sur la Buire) ou de l'utilisation d'autres locaux sur le bâtiment principal.
- l'implantation de locaux par simulation sur le domaine Santé-Est : voir chapitre précédent pour la création d'une plateforme de simulation et ECOS sur La Buire.

Les enseignements en amphithéâtres feront également l'objet de projets, notamment par la rénovation des amphithéâtres du bâtiment. Actuellement, les amphithéâtres III et III bis ont été rénovés dans la cadre de la tranche 2 de la requalification du bâtiment. Les amphis IV et IV bis sont en cours de travaux (700 K€ TDC) . La suite des réhabilitations concernera dans les années à venir les autres amphithéâtres dits de fond de cour (I et Ibis, II et II bis) grâce à un financement de Lyon 1 de 400 k€ sur 2019 et la même somme sur 2020. Les derniers amphithéâtres à rénover (amphithéâtre Carraz et salle des conférences Hermann) sont inclus dans la demande CPER 2021-2027 (Tranche 3 de requalification).

(c) Créer une vie de campus pour les étudiants et les personnels.

Dans ce sens, des aménagements extérieurs vont renforcer la vie du campus Rockefeller. En plus de la création d'un parvis devant le bâtiment Cier qui donne un vrai aspect « campus », l'agencement actuel de la cour intérieure du bâtiment principal, espace de près de 1 000 m² permet de créer un espace vert et lieu de détente pour les étudiants et les personnels. On note très clairement sur le site des lieux d'accueil de la vie étudiante et des personnels.

Pour la vie étudiante, les demandes récurrentes concernent la création de salles polyvalentes, permettant aux étudiants de travailler et de se restaurer (salle hors-sac). En effet, grâce les gros travaux réalisés et à venir, la BU du site Rockefeller est très appréciée et son utilisation est à saturation. L'aménagement des locaux actuels de l'institut médico-légal va entraîner la libération des surfaces actuellement occupées par la reprographie. Des salles d'accueil des étudiants seront créées sur ces surfaces (au sein de l'opération de rénovation IML), en complément des locaux créés pour la vie étudiante sur le campus de la Buire. Mais les besoins de locaux de vie étudiante ne seront pas satisfaits et un projet de maison du tutorat est en réflexion (voir chapitre plus loin, concernant le pavillon Nétien).

La vie des personnels sur le site santé Est (327 effectifs BIATSS sur le site, hors personnels INSERM et CNRS) nécessite également un véritable projet. Actuellement, les activités sociales, sportives et culturelles sont réalisées dans la maison des personnels, une ancienne demeure de taille réduite, dont les locaux ne

sont pas adaptés à ces activités. Un projet est en cours d'élaboration entre Lyon1 et le CROUS pour la construction d'un **bâtiment qui intégrerait à la fois une résidence étudiante et des locaux pour des activités à destination des personnels**. L'université Lyon1 est prête à participer financièrement pour les locaux qui seront dédiés à la vie des personnels du site Santé –Est.

(d) Regrouper les formations réalisées par l'ISTR et de relocaliser les activités hébergées dans le bâtiment Nétien.

Le regroupement de l'ISTR sur le site de la Buire est une priorité pour donner enfin une cohérence géographique à la réalisation des 6 formations portées par l'ISTR (voir dans chapitre sur le site La Buire). Il faut aussi envisager la libération de l'ensemble des locaux de ce bâtiment Nétien qui est hors normes et pour lequel une réhabilitation est, pour des raisons économiques, difficilement envisageable.

Pour cela, les activités actuelles réalisées dans ce bâtiment (en dehors des activités ISTR) seront relogées: Les équipes de l'UMR Ecologie Microbiennes, ainsi que les locaux pédagogiques de l'ISPB accueillis actuellement sur les étages 2 et 3 du pavillon Nétien ont pour vocation à être relogés sur l'aile AB + aile B du R+4 du bâtiment Rockefeller (projet inclus dans demande CPER 2021-2027 tranche 3 requalification Rockefeller). Le droguier (collection Lyon 1) est quant à lui en cours de relocalisation de par son accueil au sein du musée de l'histoire de la médecine et de la pharmacie.

Le devenir de la parcelle sur laquelle se trouvent à la fois le pavillon Nétien (dit de botanique) et le jardin botanique de la faculté de Pharmacie est encore en discussion. Comme évoqué précédemment, cette parcelle est la seule réserve foncière de ce campus Rockefeller très dense et ayant des besoins importants.

Le pavillon Nétien, bâtiment de 3 000 m², peut être soit réhabilité pour accueillir des activités différentes, soit déconstruit pour libérer ainsi du foncier pour d'autres projets futurs de l'établissement. Il est important de rappeler que le jardin botanique qui est surplombé par ce pavillon est un élément indispensable aux études de Pharmacie de Lyon1.

Les projets actuels concernent les unités de recherche du site qui ont des besoins croissants (CRCL par exemple). La vie étudiante est malheureusement peu développée sur le site Santé-Est du fait du manque de locaux actuellement et la priorisation sur les activités d'enseignement et de recherche. Il est évoqué entre autre une maison du tutorat et des étudiants, étant donné le rôle déjà très important du tutorat étudiant dans les études de Santé et son développement futur pour la mise en place des différentes réformes, notamment celle concernant le premier cycle des études de Santé (disparition de la PACES). Ce projet permettra de répondre également aux besoins croissant de travail en groupe qui sont croissants dans les études de Santé, en développant notamment l'inter-professionnalité des études en Santé. Ce pavillon datant des années 1960 et de mauvaise facture, nécessitera donc des études pour évaluer les avantages et inconvénients d'une destruction/reconstruction ou d'une réhabilitation. Le devenir de ce pavillon n'est donc pas encore tranché, mais son emplacement est une réserve foncière stratégique et indispensable pour le site santé-Est.

(e) Réorganiser et rationaliser les locaux administratifs

Suite à l'implantation de toutes les activités du secteur paramédical sur le site La Buire-Laennec, les locaux libérés sur le site de Rockefeller (bâtiment principal et Nétien) permettront de réfléchir de façon cohérente à l'implantation des services communs :

- FOCAL : actuellement ce service est géographiquement dispersé et son implantation dans l'aile D du R+1 (libéré prochainement par l'IFMKDV) permettra de regrouper et optimiser ce service.
- secrétariat de scolarité du département de Biologie Humaine : ce service très mal logé actuellement déménagera également dans l'aile D. Les locaux libérés par BH et FOCAL seront utilisés pour libérer les surfaces nécessaires aux espaces de simulation (voir chapitre 2 précédent).
- le projet IML permettra aussi d'améliorer les conditions d'accueil des formations de médecine et de pharmacie et l'organisation plus cohérente de services de reprographie et de la DIRPAT.

Ces réorganisations s'intègrent à chaque fois dans les principes du schéma directeur du campus Lyon Santé Est, sans nécessité des travaux d'importance.

(f) Répondre aux besoins des unités de recherche présentes sur le site Santé-Est

En dépit de sa notoriété au plan de ses activités de Recherche et de Formation universitaire, Lyon est une métropole sous dotée en termes d'hébergement animalier. A Lyon, la capacité d'accueil de modèles de rongeurs est arrivée à saturation. La dernière initiative pour remédier à cette situation remonte à bientôt 20 ans et l'animalerie centrale qui fut alors créée à Gerland a atteint sa capacité d'accueil maximale il y a plusieurs années.

D'autre part, il n'existe pas en Rhône-Alpes de structure animalière permettant le suivi longitudinal de modèles de pathologies, ce qui constitue un frein au développement de modèles pertinents pour les études précliniques et donc pour la valorisation de la recherche dans notre région. Lyon est reconnu internationalement comme un centre de recherche fondamentale et translationnelle en biologie et la communauté scientifique, relayée par les initiatives d'excellences labélisées à Lyon (RTRS Synergie Lyon cancer, RTRA

Finovi, Labex DevWeCan, Equipex Phenocan et LYRIC), appelle de ses vœux la création d'une structure centrale équipée de plateformes d'imagerie et d'évaluation fonctionnelle à l'état de l'art pour l'étude des modèles animaux.

Enfin, le campus Lyon Santé Est qui héberge près de 12 000 étudiants est en pleine restructuration et accueille sur le bâtiment Rockefeller depuis 2016 l'Institut NeuroMyoGene (INMG). Une raison d'être de ce nouvel institut idéalement situé au cœur du tissu hospitalier est la volonté de développer une recherche translationnelle de pointe sur le système neuromusculaire et le système nerveux. Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, une telle activité ne peut se concevoir sans une structure animalière moderne. L'INMG est au cœur du développement de l'axe prioritaire de l'Idex consacré à l'appareil locomoteur et à l'exercice. Des collaborations actives existent déjà avec le CRCL et CARMEN pour étudier les bénéfices de l'exercice physique dans le contexte du cancer et du vieillissement. En partenariat avec la SFR Lyon Est, les équipes de l'INMG ont développé une série de dispositifs permettant d'évaluer les bénéfices de l'exercice physique pour les modèles murins de pathologies et de vieillissement. Avec les équipements non invasifs d'imagerie du petit animal acquis dans le cadre de l'equipex PHENOCAN, ces dispositifs garants du bien-être animal trouveraient parfaitement leur place dans l'EFIP. A noter enfin l'opportunité de la proximité avec l'hôpital Desgenettes. L'EFIP pourrait constituer une plateforme d'évaluation de pointe à la recherche en réadaptation fonctionnelle qui se développera à cet endroit à l'occasion de la restructuration de cette discipline clinique.

Ces différentes nécessités nous ont conduits à élaborer un projet de création d'une plateforme expérimentale d'une surface voisine de 2 750 m² permettant de :

- Regrouper en les redimensionnant ($\approx 1300 \text{ m}^2$) les unités d'hébergement existantes actuelles ;
- Disposer d'une laverie centrale correctement dimensionnée ;
- D'offrir aux utilisateurs une surface d'expérimentation *in situ* comprenant une plateforme d'imagerie du petit animal, des box d'expérimentation, un petit laboratoire d'analyses biologiques, une surface dédiée à la mise en forme galénique des traitements et une plateforme de transplantation;

Ce projet pourrait aussi inclure une plateforme de microchirurgie du petit animal (rats/souris) pour l'Ecole de Chirurgie de Lyon et la création d'une plateforme d'hébergement protégé et de conservation de lignées.

Ce projet d'augmentation de la capacité d'accueil pour les modèles animaux fait partie intégrante de la demande d'une tranche 3 de requalification dans le cadre du CPER 2021-2027.

5- BILAN des projets et rationalisation des locaux sur le campus Lyon Santé Est

A l'issue des opérations immobilières actuellement en cours ou en projet, avec l'objectif affiché de regrouper les activités au sein de sites mieux thématiques, il est possible de dresser un bilan et de mieux évaluer la rationalisation/mutualisation des locaux et des besoins de l'UCBL et du respect du schéma directeur du campus Lyon Santé Est. On constate également les interactions entre les sites de Lyon1 et hors Lyon1 sur ces regroupements cohérents d'unités de recherche : l'INMG regroupe des équipes de recherche présentes sur le site de la Doua, de la Buire, mais également de l'ENS. Cela sera aussi le cas du neurocampus et du bâtiment du CIRI. Cela contribue en partie à l'augmentation de la surface bâtie de Lyon1, du fait de l'augmentation des activités de recherche et de leur mise en cohérence, élément indispensable pour le statut d'Idex. L'ensemble du site Santé-Est est utilisé pour des activités de recherche de niveau international et d'enseignement axées sur la Santé. Une attention a été portée depuis 2012 pour accompagner les unités de recherche et les facultés / Instituts de formation en Santé tout en rationalisant les locaux. Cet effort de plusieurs années se concrétise par une utilisation actuellement optimale du site et l'intégration des projets actuels dans tous les locaux de ce site (Rockefeller et La Buire).

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Requalification du bâtiment principal Rockefeller: Tranche 2	UCBL	32 M€	2020	8000 m ²
Plateforme pédagogique Faculté Pharmacie: Réhabilitation ailes AB2 et CD0 bâtiment principal Rockefeller	UCBL	1,9 M€	2019	740 m ²
Relocalisation ISTR / pôle paramédical Phase 1 - bâtiment Laennec B	UCBL	7,2 M€ + 3,7 M€	2021	En projet
Réseau chauffage secteur La Buire	UCBL	0,63 M€	2019	Sans objet

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Construction du Neurocampus sur le site du Vinatier à BRON	Métropole	13,55 + 6,9 M€	2018	5807 m ²
Démolition passerelle bâtiment principal Rockefeller	UCBL	0,1 M€	2018	100 m ²
Remplacement menuiseries Bâtiment central Rockefeller	UCBL	0,6 M€	2018/2020	Sans objet
Façade bâtiment B Laennec	UCBL	2 M€	2021	Sans objet
Rénovation des amphithéâtres Rockefeller	UCBL	0,7 M€ + 0,8 ME	2018/2020	500 m ²
Réhabilitation aile IML Rockefeller	UCBL	3,36 M€	2021	1277 m ²
Façade du bâtiment Odontologie	UCBL	2,1 M€	2021	Sans objet
Construction Maison des personnels et résidence CROUS sur le site Rockefeller	CROUS	En projet	Non programmée	En projet
Simulation en santé (extension CLESS)	UCBL	En projet		En projet
Requalification du bâtiment principal Rockefeller: Tranche 3	UCBL	15 M€	2026	10 000 m ²
Relocalisation Laennec B= phase 2 ISTR / locaux simulation, ECOS, relocalisation équipes de recherche...	UCBL	9 M€	2022	En projet
Rénovations amphis Laennec	UCBL	En projet	2022	En projet
Centre d'expérimentation animale	UCBL	En projet		900 m ²
Rénovation énergétique Laennec B	UDL	8,86 M€	Non programmée	Sans objet

Tableau 38: Récapitulatif opérations Santé Est

C- SITE CHARLES MERIEUX – LYON SUD

Le site de Lyon Sud Charles Mérieux, valorisé par la présence du Centre Hospitalo-universitaire, s'affirme aujourd'hui comme un pôle stratégique de recherche médicale autour du cancer et de la nutrition. Il accueille la faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux, qui forme plus de 5 000 étudiants. Une augmentation des effectifs à la rentrée 2015 (4500 à 5 000 étudiants) a eu lieu après la livraison des nouveaux locaux des opérations Plan Campus (trois amphis dont un réalisé par l'UCBL), des locaux d'enseignement, des salles de révision, un bâtiment pour l'administration, et un pôle de vie étudiante comportant un restaurant universitaire. Cette augmentation permet d'accueillir les effectifs importants d'étudiants en PACES et les étudiants des études de médecine, dont le *numerus clausus* a augmenté récemment.

Par ailleurs un nouveau bâtiment de 5 600 m² financé par les collectivités et des fonds privés verra le jour en 2018 pour accueillir des activités de recherche sur la nutrition et les pathologies lymphoïdes.

La politique immobilière sur ce site s'inscrit naturellement dans le prolongement des opérations Plan Campus avec un accent mis sur la réhabilitation des bâtiments existants. Actuellement les travaux pour une extension de la bibliothèque universitaire, qui était très largement sous dimensionnée sur ce site (0,13 m² SDO par étudiants). Cette opération de 830 K€ concerne 490m² et permettra à la rentrée 2018 d'accueillir 100 étudiants de plus. Dans la même approche les amphithéâtre 1 et 2 devra bénéficier d'une rénovation pour achever la mise à niveau de ce site.

A noter que ce site sera desservi par une ligne de métro en 2023, ce qui la rendra plus accessible pour les étudiants et personnels.

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
CENS-ELI	UCBL	15,8 M€	2019	5400 m ²
Extension Bibliothèque Bâtiment Principal	UCBL	0,83 M€	2018	460 m ²
Rénovation des amphithéâtres 1 et 2 (sauf aménagement intérieur)	UCBL	0,56 M€	2019/2022	Sans objet

Tableau 39: Récapitulatif opérations Lyon-Sud

D- SITE GERLAND

Le site de Gerland, au cœur du campus C. Mérieux, apparaît aujourd'hui comme un site majeur du développement des biosciences et de la recherche technologique en infectiologie. Lieu d'implantation du Biodistrict Lyon-Gerland, ce site regroupe des leaders mondiaux en sciences du vivant (Sanofi Pasteur, Merial, Genzyme...), des PME innovantes (Aguettant, Episkin, Genoway, Imaxio..) et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces acteurs se sont rassemblés depuis 2005 dans le pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle. La proximité de l'École Normale Supérieure de Lyon est un atout fort de ce site, surtout dans l'optique de l'université cible de Lyon. Des infrastructures de recherche sont également implantés sur ce site : laboratoire P4 Jean Mérieux, l'Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (ouvert en 2012), la plate-forme d'innovation acCInov (ouverte en 2013), locaux de recherche et de développement de Bioaster (livré en 2015), site Aguettant Gerland 2 (livré en 2016), siège commun de Merial et Sanofi Pasteur (livré en 2017) et le nouveau bâtiment Lr8 de l'ENS Lyon (livré en 2018). Il est à noter que le bâtiment neuf du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) est actuellement en cours de construction face au site de Gerland de l'UCBL1.

Le quartier de Gerland va aussi dans sa partie nord, développer un nouveau campus sur le site de l'actuel usine Nexans, qui accueillera notamment l'école de commerce EM LYON. Le quartier de Gerland va donc subir dans les prochaines années d'importantes transformations et devenir un véritable Pôle de compétitivité tant dans le domaine de la recherche de Biologie de pointe que dans celui de la Finance, du Management et de la Communication.

Le site Lyon 1 Gerland qui accueille des unités de recherche et l'Institut des Sciences Financières et Actuarielles, s'inscrit donc pleinement dans cette logique de site.

L'UCBL a choisi de favoriser deux projets sur ce site :

1- le développement de l'actuariat et des assurances, autour de l'Institut des Sciences Financières et Actuarielles (ISFA) et de la gestion du risque :

Le projet de la maison de l'actuariat, envisagé en 2015 sur un autre site, a finalement été abandonné. L'ISFA a donc vocation à perdurer sur le site ; avec comme projets immobiliers la structuration de locaux d'enseignement pouvant répondre aux besoins de l'ISFA. Les travaux de la façade et de la verrière achevés en 2017 vont permettre de retrouver une capacité d'accueil d'étudiants en cohérence avec les ambitions de l'ISFA. Des travaux de réorganisation de locaux sont en cours pour faire face aux nouveaux besoins d'enseignement (salles informatiques, salle de capacité adéquate aux usages de l'ISFA).

2- le développement de la recherche en infectiologie :

Pour accueillir et regrouper la majorité des équipes du **Centre International de Recherche en Infectiologie**, il est prévu la rénovation du bâtiment recherche et la construction d'une extension neuve. Ce projet est actuellement en phase d'Avant-Projet Définitif. Les objectifs sont d'accueillir de nouvelles équipes internationales, de mettre aux normes de travail en « infectieux » des locaux de recherche, d'intégrer des plateformes technologiques de pointe et de favoriser l'accès de tous les personnels du CIRI aux 12 plateformes techniques de la SFR Biosciences. Une recherche de mutualisation concernant notamment les parties techniques avec l'ensemble des acteurs du Biodistrict Lyon Gerland a été également étudiée.

Le projet se découpe en 2 tranches : la tranche 1 est financée à hauteur de 14,5 M€ par une opération CPER 2015-2020 et permettra l'implantation et le transfert de 9 équipes CIRI, la création de Plateaux de Biologie Expérimentale de la Souris (A2, A3, AX) et d'un 1/2 P3 (CIRI- SFR Biosciences) et le transfert des plateaux techniques : Analyse génétique et cytométrie (SFR Biosciences). Cela concerne une surface de 5 154 m² SDO comprenant les surfaces réhabilitées de l'ancien bâtiment libéré du fait du transfert des équipes du CRNL présentes actuellement sur ce bâtiment (environ 1 900 m² SDO) et un nouveau bâtiment (2 800 m² SDO).

Une seconde tranche est envisagée pour 2025 pour achever le regroupement de l'ensemble des équipes du CIRI. Cette opération, non financée à ce jour consiste d'une part en la construction de la deuxième partie de l'extension du bâtiment Recherche-UCBL, afin de permettre l'accueil de 10 équipes supplémentaires du CIRI (19 équipes au total sur ce site), l'extension des plateaux confinés A3 (SFR Biosciences) et L3 (CIRI) et le transfert des plateaux techniques de vectorologie. Ces nouvelles surfaces d'environ 3 000 m² SDO s'ajoutent donc aux 5 154 m² SDO de la Phase 1 du projet (9 équipes) ainsi qu'aux 3 000 m² SDO de la Tour Inserm permettant l'accès au P4 (8 équipes du CIRI). D'autre part, l'opération PHASE-2 du CIRI consiste à financer une partie des gros équipements nécessaires au fonctionnement scientifiques dans les espaces confinés réalisés : autoclaves, microscopes à haute résolution, enceintes de sécurité microbiologique, centrifugeuses, etc, Le montant de l'opération est de 10,5 M€ pour la construction du bâtiment et 3 M€ pour l'équipement scientifique pour les locaux confinés de niveau 1 et 2. A noter que cette seconde

tranche en construction neuve a été anticipée d'un point de vue technique, architectural et urbain dès la conception de la première phase.

Opérations GERLAND	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
CIRI phase 1	UCBL	14,5M€	2020	5154 m ² SDO dont 2 800 m ² neufs
CIRI phase 2	UCBL	13,5M€	2025	3000 m ² SDO

Tableau 40: Récapitulatif opérations Gerland

E- IUT

La politique immobilière pour les bâtiments des sites de l'IUT consiste à rénover progressivement l'ensemble des bâtiments qui sont bien adaptés à la formation professionnelle et à développer les locaux d'enseignement professionnalisants et de vie étudiante.

Les mises aux normes de sécurité et les travaux d'accessibilité sont financés actuellement après mobilisation des ressources propres de l'UCBL et d'accessibilité de la DGESIP. Durant la prochaine période quinquennale, il sera nécessaire de poursuivre ces investissements pour achever la rénovation du patrimoine immobilier mais aussi pour développer les laboratoires d'enseignement.

1- Mise aux normes et rénovation des bâtiments des sites de l'IUT

Les investissements qui suivent **sont en cours de réalisation** :

1) Travaux de mise en sécurité sur le site de Villeurbanne Gratte-Ciel de l'IUT Lyon 1 à Villeurbanne (69), ERP dédié essentiellement à l'enseignement. Il accueille environ 2 300 inscrits. Cet ERP regroupe 6 bâtiments.

Les effectifs et besoins du site ont évolué ces dernières années. Le site possède un SSI de catégorie A qui gère de la détection et des mises en sécurité qu'il faut rénover car il est devenu obsolète. Certains bâtiments sont anciens et n'ont pas tous bénéficié de travaux de mise en sécurité (bâtiment B et C en 2000).

L'IUT Lyon 1 a fait établir un diagnostic sécurité sur ce site afin de programmer une opération globale qui augmentera de façon significative le niveau de sécurité.

Ce dernier remis le 03/06/2014 met en évidence une liste des travaux à réaliser. L'IUT Lyon 1 s'est appuyé sur ce diagnostic pour établir un schéma directeur de mise en sécurité qui aborde trois aspects essentiels :

- la rénovation du Système de Sécurité Incendie,
- l'accessibilité pompiers des façades,
- la mise en conformité des distributions intérieures, locaux à risques, la création d'espaces d'attente sécurisés et issues de secours.

Les travaux de mise en conformité aux normes de sécurité des bâtiments du site s'élèvent à 1,1 M€.

2) Travaux de mise en accessibilité dans le cadre de la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de l'IUT Lyon 1. L'Ad'Ap a permis de définir une enveloppe de travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public qui s'élève à 1,6 M€. Les travaux qui ont commencé en 2016 permettront de rétablir les conditions d'accessibilité nécessaires à l'exploitation dans le cadre des activités de recherche et de formation des bâtiments de la composante.

3) L'aménagement du bâtiment B6 (Vitamine) du site Villeurbanne Doua dont le financement pour un montant de 0,6 M€ est assuré sur ressources propres de l'IUT.

4) Rénovation des réseaux fluides de la DOUA dont raccordement au chauffage urbain pour un montant de 500K€

2- Développement des locaux

(a) Création et équipement d'un lieu de vie à destination des étudiants sur le site de Bourg-en-Bresse

Dans un contexte d'amélioration des conditions de la vie étudiante, le site de Bourg-en-Bresse qui regroupe près de 700 étudiants, souhaite créer et aménager un lieu de vie à destination du plus grand nombre d'étudiants. Pour cela, une demande d'investissement de 0,55 M€ permettra de mener à bien ce projet qui consiste à créer cet espace de 150 m² dans lequel seront aménagés une salle culturelle (isolation, équipement technique) et une salle de montage photo/vidéo.

(b) Vie étudiante site de Villeurbanne Doua : Aménagement des extérieurs et d'une piste cyclable

Il s'agit de développer les modes doux pour la mobilité des étudiants dans le cadre de l'IUT Vert afin de désenclaver le secteur de l'IUT du campus LyonTech la Doua et de le relier à la fois à la ville de Villeurbanne, au reste du Campus et d'assurer le lien avec le parc de la Feyssine.

Le projet consiste à créer au moins 1 km de piste cyclables (Réalisation du prolongement des voies cyclables et de la voie verte sur la partie Est du Campus jusqu'au parc de la Feyssine; Réalisation de trottoirs sécurisés pour les piétons) pour une meilleure qualité de vie des usagers, une meilleure sécurité tout en œuvrant dans le cadre du développement durable en jouant sur les 3 piliers (social, économique et écologique). Le coût du projet est de 0,3 M€.

(c) Efficience énergétique et développement durable des bâtiments du site de Villeurbanne Gratte-ciel

Pour un montant estimé de 12 M€ (20 000 m² de surface bâtie concernée). Le projet "efficience énergétique" est étudié depuis 2012. Un certain nombre d'actions ont déjà été mises en place : raccordement au chauffage urbain et mise aux normes des réseaux de distributions. Ce projet plus ambitieux prévoit :

- La Mise à niveau énergétique des bâtiments A, B, C, E, G & H : Réhabilitation thermique des bâtiments avec changement des fenêtres et isolation des façades, des toitures et dalles.
- Installation de panneaux solaires, d'un chauffe-eau solaire (Crous) et des compteurs adressables pour les consommations et les productions (y compris sur les bâtiments D & F non concernés par la mise à niveau énergétique). Mise en place d'un site web dédié au suivi en temps réel des aspects énergétiques et fluides des bâtiments.

Ce projet fait l'objet d'une fiche CPER 2021-2027

(d) Cordée Lycée-IUT-Entreprise site de Villeurbanne Gratte-ciel de l'IUT Lyon 1

Ce projet s'inscrit dans le rapprochement des lycéens de la métropole et des étudiants de l'IUT Lyon 1 afin de favoriser la liaison -3/+3 dans le cadre de la réalisation de projets en lien avec les partenaires socio-économiques de l'IUT Lyon 1. Il consiste en la réalisation d'un bâtiment de 1 000 m² pour un coût de 3,5 M€ en remplacement du Hall TP GEII adossé au bâtiment B. Celui-ci accueillera de manière continue et/ou ponctuelle des lycéens et leur encadrement ainsi que les entités professionnelles qui seront impliquées dans les projets portés par l'IUT Lyon 1.

Ce projet fait l'objet d'une fiche CPER 2021-2027

(e) LyonTech Management Villeurbanne Doua de l'IUT Lyon 1

Le succès de la filière GEA entraîne une forte pression au sein d'un patrimoine immobilier qui est dans l'incapacité de répondre à la demande. La capacité d'accueil actuelle du département est de 700 étudiants inscrits dans une surface identique depuis 40 ans. De nombreux lycéens, candidats de bon niveau et motivés par la formation GEA, ne sont pas acceptés alors qu'ils auraient les capacités pour obtenir leur DUT. Ainsi il y a eu 5400 candidatures en 2018 pour 165 places seulement.

Afin d'accompagner le développement du département, la question de l'espace de formation est fondamentale. Outre le besoin d'espace pour assurer le bon fonctionnement des formations, l'équipe pédagogique souhaite intégrer les dernières innovations en termes de prise en compte des nouveaux modes d'apprentissage.

Le projet consiste à doubler à minima la capacité d'accueil du département Gestion des Entreprises et des Administrations de l'IUT Lyon 1. Le bâtiment envisagé en construction nouvelle devra accueillir 800 à 900 étudiants du DUT au Master ainsi que les équipes pédagogiques dédiées et les services de gestion pédagogique.

Ce projet s'appuie donc sur la construction, en remplacement des 3 bâtiments existants, d'un immeuble de 3 000 m² dédié à des locaux d'enseignement pour 9 M€ TDC. Cette infrastructure servira aux autres formations de l'IUT de Lyon-1, en lien avec les problématiques de développement durable et d'expertise énergétique, à cette fin, le bâtiment devra être un terrain d'expérimentation pédagogique pour toutes les formations de l'IUT.

Ce projet fait l'objet d'une fiche CPER 2021-2027

(f) Serre site de Villeurbanne Doua

Le projet consiste en la réhabilitation de la serre de l'IUT Lyon 1. Cette serre est une plateforme pédagogique indispensable à la formation des étudiants du DUT Génie Biologique option Agronomie. Une part importante de cette formation consiste en effet en l'apprentissage des biotechnologies et modes de production végétaux. Un module « serre chaude » sera ajouté pour développer des passerelles entre professionnels de la restauration, étudiants de l'option Agronomie (production de légumes hors-sol avec des méthodes de production respectueuses de l'environnement) et étudiants de l'option Diététique.

Serre froide avec un module serre chaude

Automatisation pour éclairage, température, aération, arrosage

Surface de 150 m² (soit 50 m² de plus que celle actuelle)

Prix estimé : 450 000 euros

Opérations structurantes IUT	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Espace pour étudiants site Bourg	0,3 M€	2 021	150 m ²
Continuité de l'axe vert Lyon 1 - IUT Lyon 1 - Feyssine, piétons et cycles	0,3 M€	2 021	Sans objet
EfficiencE Energétique site Gratte-Ciel	12,4 M€	non programmée	20 000 m ²
Projet Cordées	3,5 M€	2 024	1000 m ²
Bâtiment Lyon Tech Management	9 M€	2 024	3000 m ²
Serre site Doua	0,4 M€	2 022	150m ²

Tableau 41: Récapitulatif opérations IUT

F- POLITIQUE IMMOBILIERE POUR LES INSPE

Les formations aux métiers de l'éducation dévolues aux INSPE (ex IUFM) s'organisent actuellement dans des locaux appartenant aux différents conseils généraux des départements où l'INSPE est implantée (Bourg-en Bresse, St-Etienne, Lyon Croix Rouse). En ce qui concerne le site de St Etienne, Il est à noter qu'une convention en date du 10 juillet 2003 transfère la charge du propriétaire à l'Etat donc à l'UCBL alors que pour les deux autres sites relevant des conseils généraux, l'UCBL n'assure que la charge du locataire. Une réflexion globale, associant les collectivités locales concernées ainsi que le rectorat de l'académie de Lyon doit être engagée visant à une mutualisation et une utilisation optimale des bâtiments en prenant en considération non seulement leur régime de propriété mais également leur état de vétusté (et donc le coût de leur réhabilitation) ainsi que les enjeux d'aménagement du territoire valorisés par les conseils généraux. De plus, les effectifs étudiants ont fortement chuté depuis la mastérisation de la formation des enseignants en 2010 et une redéfinition des besoins est absolument nécessaire. Elle a abouti à recentrer la formation sur quelques bâtiments, ayant pour conséquence de libérer certains d'entre eux. Cette optimisation des locaux doit se poursuivre dans les prochaines années.

1- INSPE du Rhône Le Clos Croix Rouse

Depuis 2016, les formations sont regroupées sur le site du Clos à Lyon Croix Rouse, seul site possible depuis que les locaux de la Tourette ont été rendus au Conseil Général en 2010 et ceux de la Soie en 2016. Ce site du Clos nécessite cependant de très grosses opérations de réhabilitation. Le souci principal concerne la sécurisation et la mise aux normes des bâtiments qui faisaient l'objet de négociations avec le Conseil Général du Rhône jusqu'à fin 2014, poursuivies désormais avec Lyon Métropole. Depuis des années et tout particulièrement depuis l'intégration de l'IUFM à l'UCBL en 2007, le conseil général du Rhône n'a pas assumé ses obligations de propriétaire en ne réalisant pas, même partiellement, les travaux qui lui incombaient. Il s'est fortement désengagé de ce site qui s'est dégradé. Il est maintenant urgent de faire des travaux de sécurisation du site et c'est une des toutes premières priorités de l'établissement. Ce besoin urgent de rénovation s'intègre dans une réflexion plus large sur le devenir et l'implantation du site de l'EPSE Rhône. En effet, le site du clos est très isolé des autres sites universitaires, sachant que ce site accueille également des étudiants inscrits à Lyon 2 et Lyon 3 pour certains enseignements.

Une réflexion est donc en cours, pilotée par l'UDL, afin d'utiliser l'enveloppe CPER de l'exercice 2015 – 2020 dans une amélioration du fonctionnement du site au travers de ce qui pourrait être une préfiguration de l'INSPE du futur. Le site sera par ailleurs conforté par les travaux relevant du propriétaire qui sont programmés par la Métropole à compter de fin 2020 et à hauteur de 5,7 M€. L'avenir à long terme de cet INSPE est un sujet en cours de réflexion, aussi bien sur le lieu d'implantation (maintien sur le site actuel, relocalisation sur le campus de la Doua, ou bien dans le secteur de Gerland) que sur l'organisation qui dépendra du site d'implantation. Les premières études montrent un besoin d'environ 10 000 m² pour lesquelles une réflexion au sein de l'université de Lyon est en cours.

2- INSPE de la Loire La Richelandière - Saint Etienne.

Ce site est sous convention de gestion entre l'UCBL et le conseil général de La Loire alors que les étudiants sont inscrits à l'Université Jean Monnet de St Etienne. Les locaux sont vieillissants et nécessitent, à l'instar de ceux du site de la Croix-Rousse, de grosses opérations de rénovation estimées à 17 M€ pour uniquement traiter l'accessibilité et la mise en sécurité. Ces investissements ne pourront pas être supportés par l'UCBL. Ce site avait fait l'objet d'une réflexion sur un transfert des formations dans un lycée professionnel n'accueillant plus d'élèves, sur proposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, mais ce projet n'a pas abouti bien que l'UCBL, au niveau de sa gouvernance, y était favorable.

Compte tenu de l'inscription des étudiants de ce site à l'UJM, le souhait de l'UCBL est de restituer le site INSPE de la Richelandière au Conseil Départemental de la Loire et d'explorer avec l'UJM la possibilité d'accueillir les formations de l'INSPE sur l'un de leurs sites existants. Cela contribuerait à une rationalisation des patrimoines immobiliers des établissements avec une plus grande cohérence d'ensemble. En effet, on note un surdimensionnement des locaux en regard du public étudiant accueilli (4 700 m² SU pour environ 700 étudiants), un taux d'occupation des locaux d'enseignement (amphithéâtre et salles banalisées d'environ 30%). De plus, La Richelandière est très éloigné des autres sites universitaires et ne bénéficie pas d'offre de restauration. Un projet d'implantation sur le site UJM de la Métare est donc envisagé par un travail en interaction avec l'université Jean Monnet. Cette opération fait l'objet d'une fiche CPER 2021-2027 pilotée par l'Université Jean Monnet.

3- INSPE de l'Ain Bourg en Bresse.

Le souhait de l'UCBL et du Conseil Départemental de l'Ain est de conserver une antenne pour la formation des enseignants du premier degré mais en recherchant la solution la plus rationnelle possible en terme d'hébergement. Actuellement, le Conseil Départemental de l'Ain prévoit essentiellement des travaux d'accessibilité pour les 4 prochaines années 2019 – 2023 sur le site existant dont la mise en œuvre d'un ascenseur inexistant à ce jour.

A terme un projet de relocalisation de l'INSPE est envisagé sur le site de la Charité du CEUBA (Centre d'Etudes Universitaires de Bourg et de l'Ain). Ce site est un foncier de propriété Etat et d'affectation Université de Lyon 3. Le CEUBA occupe actuellement un ancien bâtiment religieux largement sous-utilisé et comportant d'importantes surfaces désaffectées. L'opération doit faire l'objet d'une demande d'inscription au Contrat de Plan Etat Région (CPER 2021-2027). Le projet est porté par les deux universités Lyon3 et Lyon 1, la maîtrise d'ouvrage devant relever du Conseil Départemental de l'Ain. L'opération consiste en une évolution de la jauge de l'Université existante qui passerait de 900 à 1400 étudiants sur le site de la Charité, une part de cette évolution est déjà financée dans le CPER en cours. L'opération est donc phasée :

- Phase n°1 : passage de la jauge CEUBA de 900 à 1.400 étudiants y compris l'aménagement de surfaces de restauration
- Phase n°2 : intégration de l'INSPE (400 étudiants) y compris une salle de sports et des surfaces de Canopé.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 11,2 millions € TDC. Pour une surface de plancher traitée de 4.140 m² à la fois en neuf et en réhabilitation.

Cette opération conduirait à une restitution du bâtiment INSPE existant à un usage par les services départementaux.

Ce projet fait l'objet d'une fiche CPER 2021-2027 pilotée par l'université Lyon 3.

Opération INSPE	Maîtrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Rénovation du Clos / relocalisation INSPE Lyon	Métropole	25 M€	2 020	Non définie
Relocalisation de l'INSPE St Etienne	Etudes préalables par UJM	en projet	Non programmée	Non définie
Relocalisation de l'INSPE sur le site de la Charité CEUBA	CG Ain	11,2 M€	Non programmée	4410 m ²

Tableau 42: Récapitulatif opérations INSPE

G- AUTRES SITES

1- Site de Tamaris.

Ce site, légué à l'UCBL pour de la recherche en physiologie marine, a fait l'objet d'un contentieux avec les ayants droit et l'UCBL a obtenu la cassation du jugement en appel qui envisageait le retour du site aux héritiers. L'établissement souhaite conserver et valoriser ce site qui offre un potentiel important en termes de situation géographique.

Le projet du Centre International de séminaires MICHEL PACHA répond à la volonté de l'Université Claude Bernard Lyon 1 dans le cadre de l'IDEX de diversifier son offre en espaces de recherche collaboratifs pour un rayonnement international. La recherche d'excellence et de renommée internationale exige des échanges forts et des collaborations pérennes entre les différents acteurs. Les séminaires scientifiques, déclinés en ateliers, cours thématiques, réflexions créatives, etc... restent des lieux de rencontres et d'échanges privilégiés pour les chercheurs du monde entier en complément des grands congrès internationaux.

L'objectif est donc de créer sur Tamaris un centre de séminaires dans les domaines scientifiques, de la nature et de l'environnement pour accueillir des chercheurs français et étrangers. Le centre de séminaires de La Seyne-sur-Mer aura pour but d'être un lieu d'échanges entre chercheurs de disciplines différentes mais également pour des acteurs du monde socio-économique entraînant de nouvelles dimensions aux projets de recherches menés dans les grands sites universitaires français et mondiaux.

Le maintien sur site du Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) avec des installations modernisées souligne la volonté d'excellence de ce site.

Le projet est estimé à 5,9 M€, avec une participation pour moitié des acteurs universitaires et un investissement des partenaires locaux pour l'autre moitié. Une réflexion conjointe est en cours afin d'associer les partenaires de la région au fonctionnement de l'équipement. L'Université de Toulon notamment s'est d'ores et déjà montrée intéressée. Le CPPM au-delà de son usage expérimental quotidien utilisera également le site pour ses échanges avec les autres membres européens du projet européen ANTARES (recherche sur les neutrinos). IFREMER a également été approché. L'UCBL a externalisé une étude de marchés afin de parfaire le mode de fonctionnement de cet équipement.

	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Création d'un centre international de séminaire et réhabilitation du site TAMARIS	UCBL	5,9 M€	2 022	1450 m ²

Tableau 43: Récapitulatif opération TAMARIS

2- Site de l'Observatoire St Genis Laval.

Comme évoqué précédemment (chapitre CRAL / site la Doua), ce site devra faire l'objet d'une réflexion avec les composantes concernées et un positionnement de l'UCBL pour l'accueil des Sciences de l'Univers sur le site LyonTech La Doua. La gestion du patrimoine historique et du site de St Genis-Laval devra être discuté avec la Métropole de Lyon et la DRAC.

H- POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT UNIVERSITAIRE

Le nombre d'étudiants inscrits en cours de sports augmente dans toutes les universités, dont Lyon1. En parallèle, le nombre d'animations proposées augmente, tous cela favorisant la création de sections sportives étudiantes autonomes pour compenser les limites d'accueil en cours. Le SIUAPS en revanche voit son budget de fonctionnement diminuer de plus de 20 % en 3 ans.

Les installations, sans être dans un état très mauvais, ont besoin d'être entretenues et renouvelées. Une priorisation a été réalisée par le CA du SIUAPS, service inter-universitaire.

Le SIUAPS soutient prioritairement le projet interuniversitaire de construction d'un nouveau gymnase dans le secteur de Lyon 7ème, en partenariat avec la Ville de Lyon, à proximité de Lyon2 et Lyon3: ce projet sert indirectement les besoins d'installations sur Lyon1 en désengorgeant celles de la Doua, des gymnases 3D et Léon Jouhaux utilisés par le secteur santé. Ce nouveau gymnase ne serait pas géré par le SIUAPS mais par la Ville de Lyon. Du foncier est disponible à la Ville de Lyon qui pousse à la réalisation de ce projet. Les financements sont à trouver.

1- Projets en cours

Une opération de rénovation partielle de la piscine est financée (à hauteur de 2,1 millions € TDC) et doit voir ses travaux débiter au cours de l'année 2020.

L'opération comprend :

- La reconfiguration et l'agrandissement des locaux techniques et de stockage des produits dangereux
- La rénovation des vestiaires extérieurs Est et de la Terrasse Sud Est
- Le remplacement et la sécurisation des baies et vitrages de la piscine ainsi qu'une amélioration de l'isolation thermique
- Une mise en accessibilité totale de l'ERP

2- Perspectives

Des projets ont été identifiés par le conseil de ce service interuniversitaire. La priorité sera donnée aux opérations de maintenance et renouvellement d'infrastructures existantes, ainsi qu'à une opération d'investissement (la rénovation du stade d'athlétisme):

(a) Stades interuniversitaires campus lyon-tech la doua

Deux opérations sont envisagées

Rénovation du stade d'athlétisme et du terrain de football en Ghorr attendant à la piscine en synthétique. En effet, la piste de 400 m (qui est la seule sur le parc immobilier) est impraticable dès qu'il pleut. Il est donc nécessaire de refaire le revêtement. De plus, ce complexe étant très utilisé pour des rencontres sportives, des gradins seraient nécessaires pour accueillir le public (une jauge de 250 personnes semble adaptée).

Il est également envisagé la construction de 4 vestiaires distribuant les multiples aires de sport du périmètre. Le projet représente une surface de 450m² environ. Il est prévu le traitement des abords, leur éclairage et un accès contrôlé, afin de permettre une utilisation par les étudiants d'une pratique personnelle (sans encadrement), tout en préservant l'accès aux seuls étudiants et enseignants des établissements participant au SIUAPS.

Enfin, le changement du revêtement synthétique du terrain de football est indispensable, car il est en très mauvais état.

Ce dossier est évalué à 3 M€ TDC .

(b) Equipements extérieurs

Projet évalué à 1,6 M€ avec 3 opérations :

A- Les éclairages des stades synthétiques existants foot et rugby sur le secteur de la Piscine ne couvrent plus l'ensemble des terrains. Il est nécessaire de changer les appareils par une nouvelle génération de lampes et de réflecteurs plus performants sans changer les matériaux et les réseaux électriques. Ce besoin d'éclairages participe à la sécurisation du campus le soir, à compléter par l'éclairage d'allées et autres lieux de passage.

B - La réfection du terrain de football synthétique existant

C- Création de vestiaires sur le stade STAPS : cette demande récurrente depuis des années du fait de la multiplicité des utilisateurs au même moment sur ce stade qui propose à la fois deux espaces de foot, un de rugby, un de foot US, un d'athlétisme et un de tennis extérieurs. Le manque de vestiaire est problématique et une telle construction permettra d'accueillir de façon décente et sécurisée les utilisateurs de ce stade.

(c) Etanchéité des toitures et rénovation des façades et des vitrages de 5 gymnases.

Une telle opération a déjà été réalisée sur 5 bâtiments et a apporté un gain d'économie d'énergie, de réduction des fuites d'air et d'eau. Ces améliorations ont optimisé l'effet des installations de chauffage souvent d'origine (années 70). Elles permettent aussi d'envisager les rénovations des sols et des matériels intérieurs maintenant protégés des variations de températures, des fuites, des condensations etc. Cinq gymnases sont concernés par ce dossier : B Insa – C STAPS – C Piscine – C Sciences – B Sciences.

La rénovation des façades et des vitrages du gymnase B Insa sera réalisée sur ressources propres du SIUAPS en 2019-2020. Ces travaux sont estimés à 2,2 M€

(d) Autres projets

D'autres projets sont en cours d'étude, mais sans financement à ce jour

- **Constructions nouvelles : Couvertures de terrains de tennis – Création d'un pôle Paddle – Aménagement d'un départ de Golf**». Ce projet est estimé à 2,8 M €. L'expérience de la halle de tennis par-dessus d'anciens terrains a été une réussite. Les terrains extérieurs sont très dégradés et l'usage universitaire se fait en périodes surtout pluvieuses ou froides. Cela nécessite de transformer les terrains extérieurs en halles couvertes. Le tennis se développe en parallèle du paddle qui permet une activité plus accessible à tous. Le projet consiste à couvrir une aire existante pour en faire un pôle Paddle, et avoir un plan de développement pour toutes les aires extérieures. Cela libérera les gymnases réservés pour les cours de tennis alors que les extérieurs sont impraticables. Un départ de golf sur un ½ terrain de foot avec une structure ouverte et couverte au départ, un filet de réception des balles et un aménagement de greens d'arrivées pédagogique permettrait d'ouvrir la pratique étudiante au golf.

- **Nouvelle halle Basket/Volley** » Dans le même esprit que le projet grand stade Classé 1, il s'agit de doter le campus d'une installation de grande qualité avec plancher sportif en parquet bois, gradins pour accueillir les pôles de haut niveau basket et volley universitaires, recevoir les finales nationales et les rencontres internationales. Cette installation serait la structure couverte emblématique du campus pour les cérémonies en intérieur, les finales, les partenariats avec les grands clubs de la Région. Projet estimé entre 12 et 15 millions € TDC.

Opérations SIUAPS	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Mise aux normes piscine	UCBL/SIUAPS	2,1 ME	2 021	1010 m ²
Rénovation du stade d'athlétisme et de football	UCBL/SIUAPS	3 M€	Non programmée	450 m ²
Rénovation des équipements extérieurs	UCBL/SIUAPS	1,6 M€	Non programmée	Sans objet
Etanchéité et rénovation façades et vitrages Gymnases	UCBL/SIUAPS	2,2 M€	2020/2022	Sans objet
Couverture Tennis/Paddle- départ parcours de golf	UCBL/SIUAPS	2,8 M€	Non programmée	Non définie
Nouvelle Halle Volley et Basket ball	UCBL/SIUAPS	entre 12 et 15M €	Non programmée	Non définie

Tableau 44: Récapitulatif opérations Equipements Sportifs

C. STRATEGIE D'INTERVENTION SUR LE PARC PROJETE

A travers l'ensemble des opérations décrites ci-avant, l'UCBL poursuivra sa politique de désamiantage systématique des bâtiments impactés par des travaux. L'UCBL maintiendra en parallèle les campagnes déjà mise en œuvre, de travaux annuels de GER, de mise en accessibilité et de mise en sécurité incendie

1. MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE

A- Programmation des travaux de Mise en accessibilité

En février 2016, a été approuvé par la Préfecture du Rhône, l'Agenda d'Accessibilité Programmé de l'UCBL1 qui planifie sur 9 années, les travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité, de son parc immobilier. Ces travaux représentent un investissement de 18,5M€ sur la totalité de l'échéancier et 6 M€ sur les trois premières années.

Le tableau ci-dessous fait état de l'avancement de l'Adap sur les différents sites à mi-2018

Site	Actions Année 1	Actions Année 2	Actions Année 3	Actions Année 4	Actions Année 5	Actions Année 6	Actions Années 7,8 et 9
DOUA CENTRE		0%	0%	0%	0%	0%	
DOUA OUEST	8%	21%	21%	20%	2%	0%	3%
INSPE SAINT ETIENNE							0%
GERLAND							0%
IUT BOURG EN BRESSE	0%	0%		10%		0%	
IUT DOUA	1%	10%		10%		0%	
IUT GRATTE-CIEL	13%		1%	10%	6%	0%	
LA BUIRE		33%	35%	33%	33%	0%	0%
LYON 3ème							0%
LYON SUD		33%				5%	0%
OBSERVATOIRE	0%					0%	0%
ROCKEFELLER	10%	30%	30%	0%	0%	0%	0%

Tableau 45: Avancement ADAP 1er semestre 2018

Ce tableau met en avant la difficulté à mener des travaux Adap selon un échéancier prédéterminé. En effet, des actions ont été menées mais pas nécessairement selon la priorisation initiale.

Cela s'explique par le fait qu'il est plus simple d'insérer des travaux de mise en accessibilité, dans une opération globale que de mener de front de multiples opérations de mise en accessibilité. De ce fait, certains bâtiments, dont la mise en accessibilité était prévue initialement en fin de calendrier, sont en cours de réalisation car l'université a jugé pertinent de réaliser les chantiers Ad'Ap simultanément à un autre programme de travaux, en les intégrant dans une opération plus large, et ce dans une logique d'économie d'échelle.

Dans cette perspective, les opérations stratégiques décrites ci-après intègrent toute cette problématique. En parallèle, les bâtiments non concernés par ces opérations stratégiques feront l'objet de travaux de mise en accessibilité spécifiques.

Un chargé d'opération DIRPAT est entièrement dévolu à cette problématique. Une partie des travaux sera effectués sous maîtrise d'œuvre en régie (signalétique, nez de marche, main courante), les travaux plus lourds seront sous maîtrise d'œuvre externalisée.

B- Schéma directeur de Sécurité Incendie

En 2013, une campagne de diagnostics structures ont mis en lumière un défaut de stabilité au feu sur 13 bâtiments du Campus Lyon tech la DOUA. Face ce constat, la commission départementale de Sécurité Incendie a émis un avis défavorable à l'exploitation pour ces bâtiments et a imposé la mise en place d'un schéma directeur de sécurité incendie.

Ce schéma a été soumis et approuvé par le SDIS en 2015. Il prévoit des travaux de mise en sécurité échelonné sur 6 années.

Les actions à mener résident en :

- la mise en place de mesures compensatoires sur tous les bâtiments concernés :
- La mise en place ou extension d'un SSI de catégorie A, permettant la détection précoce dans les circulations et les locaux à risques
- L'augmentation de la fréquence des exercices d'évacuation à un exercice par trimestre universitaire soit 3 par an
- L'installation de colonnes sèches pour des ERP < 18m
- un renforcement de la sécurité des bâtiments en réalisant des travaux visant à :
- de limiter le risque d'éclosion incendie
- de faciliter l'évacuation du public

Ces travaux sont majoritairement pris en charge par l'opération Plan Campus Lyon Tech La DOUA.

Les travaux restant à charge de l'UCBL représentent un investissement d'environ **800 K€ TTC** et ont été réalisés en grande partie.

Le tableau ci-après récapitule l'état d'avancement à fin 2018, de ce schéma directeur, toute action confondu.

Bâtiment	Avancement des actions à mener			Avancement Global	Avis défavorable d'exploitation	
	2014-2016	2017-2020	2020-2025			
Plan Campus	CHEVREUL	100%	100%	NC	100%	Levé
	PATIO	50%	50%	NC	50%	oui
	BRILLOUIN	100%	92%	25%	72%	Sans objet ⁸
	DUBOIS	10%	10%	10%	10%	Sans objet
	KASTLER	100%	92%	30%	74%	Sans objet
	LWOFF	100%	0%	0%	33%	Sans objet
	FOREL	42%	0%	NC	21%	oui
	GRIGNARD	80%	25%	NC	53%	oui
	LIPPMANN	98%	90%	NC	94%	oui
	RAULIN	98%	83%	NC	90%	oui
	CURIEN	100%	0%	NC	50%	oui
Hors plan Campus	DIRAC	95%	NC	NC	95%	oui
	DARWIN ABC	73%	49%	NC	61%	oui
	DARWIN D	75%	71%	NC	73%	oui
Moyenne Globale	81%	49%	16%		62%	

Tableau 46: Schéma Directeur de sécurité Incendie Lyon Tech la DOUA : Taux de réalisation à fin 2018. Le taux d'avancement par bâtiment correspond au pourcentage du nombre de tâches réalisées par rapport au nombre de tâches à réaliser pour obtenir l'avis favorable à l'exploitation.

⁸ Etablissements en 5^{ème} catégorie non soumis à l'obtention d'un avis favorable d'exploitation

Sur le campus Lyon Santé Est, le bâtiment Rockefeller a été soumis aux mêmes contraintes. Le Schéma Directeur mis à jour pour intégrer les améliorations apportées par les opérations de Requalification a été approuvé en 2016. Les actions restant à mettre en œuvre sont récapitulées ci-après. Les montants qui y sont associées ne concerne que les actions non intégrées dans les opérations structurantes décrites dans le présent SPSI (IML, Tranche 3 Requalification).

Actions à mener	Échéance	Budget TTC	Avancement
<ul style="list-style-type: none"> travaux de rénovation des installations électriques vétustes et de mise en sécurité des coffrets et canalisations accessibles au public, évacuation des encombrements des circulations, maintenance des portes d'issue de secours vers les terrasses, installation de détection incendie dans les locaux au 5ème étage, installation de boutons moletés sur les portes d'issue de secours mise en place de systèmes d'alerte pour les personnes à mobilité réduite <p>Réalisation des travaux envisagée : Plusieurs opérations dédiées dans le cadre de la gestion, de la maintenance courante et du GER, conduites par les services de l'Université</p>	2016/2018	125 000 €	90%
<ul style="list-style-type: none"> traitement des derniers culs-de-sac recoupement des circulations pour la propagation du feu et des fumées ainsi que pour permettre le transfert des personnes à mobilité réduite renforcement des niveaux d'éclairage des circulations mise en conformité des locaux à risques existants et création de locaux de stockage aux carrefours des ailes <p>Réalisation des travaux envisagée : Montage d'une opération spécifique de mise en sécurité avec budget dédié.</p>	2019/2020	140 000 €	0%
<ul style="list-style-type: none"> Mise en conformité des cloisonnements traditionnels dans les circulations Mise en place de désenfumage dans les locaux supérieurs à 300 m² <p>Réalisation des travaux envisagée : Prise en charge des travaux de mise en sécurité au gré des opérations de rénovation ou interventions dédiées à échéance de la phase.</p>	2021/2030	340 000 €	0%
TOTAL		605 000 €	

Tableau 47: Schéma Directeur de sécurité Incendie Bâtiment Principale Rockefeller : Action à mener

C- Financement

Pour l'ensemble des travaux listés ci-dessus, à l'exception de ceux liés à l'ADAP, l'université dédie annuellement une enveloppe d'environ 1,2 M€ qui permet de couvrir les travaux de renouvellement et de renforcement des installations de sécurité ainsi que les obligations du SDSI DOUA, non couvertes par l'opération Plan Campus.

Pour la mise en accessibilité et sécurité incendie, elle a pu aussi bénéficier de subventions ministérielles. Pour les prochaines années, de nouvelles subventions lui seront à nouveau indispensables au regard de l'importance des investissements à mener, notamment sur la problématique ADAP.

2. REHABILITATION THERMIQUE DES BATIMENTS – ECONOMIE D'ENERGIE – PRESERVATION DES RESSOURCES

A travers les opérations d'envergure tel le Plan Campus Lyon Tech la DOUA et la requalification du bâtiment principal de Rockefeller, l'UCBL s'investit dans un important processus d'amélioration des performances énergétiques de son parc immobilier.

La réhabilitation thermique de 11 bâtiments du site de la DOUA, l'isolation des toitures et façades ainsi que le remplacement des menuiseries du bâtiment Rockefeller, mais aussi la mise en œuvre de solution innovante ou plus performante pour la fourniture d'énergie - Rafraîchissement adiabatique à la BU Rockefeller, chauffage du bâtiment LEDER via les calories récupérées sur les condenseurs des groupes froids du centre de calcul IN2P3, raccordement aux chauffage urbain de l'IUT DOUA, du site de La Buire, et prochainement de l'IUT Gratte-Ciel – sont représentatifs du volontarisme de l'établissement pour répondre aux enjeux d'économie d'énergie.

Ce processus va se poursuivre à travers les opérations structurantes listées dans le présent SPSI qui intègrent systématiquement cet objectif dans leur programme de travaux.

A- Démarche TEE

En complément de ce volet opérationnel, l'université Lyon 1 s'est pleinement investie dans la démarche menée par l'UDL de Transition Energétique et Ecologique (TEE). Elle a par ailleurs mis en œuvre des outils permettant un meilleur contrôle des dépenses et le ciblage de pistes d'amélioration.

- L'UCBL dispose, depuis 4 ans, d'une bonne visibilité sur les niveaux de consommation et de dépenses de l'établissement en matière d'énergie et de fluides. En effet, depuis 2013, l'établissement collecte des données désormais fiabilisées par l'intermédiaire du renouvellement progressif des comptages et sous-comptages énergétiques. Un important travail de collecte et d'analyse des données a depuis été entrepris.
- La DIRPAT s'est dotée d'une cellule Energie constitué d'experts dans le domaine des fluides, ainsi que d'un économiste de flux, à même d'expertiser les données et déployer une politique de sensibilisation des usagers, notamment en communiquant aux entités occupantes, le coût de leur dépenses fluides au prorata de la surface occupée.

Mais cette démarche ne suffira pas à infléchir durablement les dépenses et devra nécessairement s'accompagner d'important travaux de rénovations énergétiques.

En effet, les biens immobiliers non concernés par les grandes opérations inscrites au présent SPSI (environ 255 000 m²), représenteraient pour bénéficier d'amélioration énergétique dans les « standards » du plan campus, un investissement de **290 M€ TTC**, toutes dépenses confondues, sur la période 2020-2050. Ce montant correspond strictement aux travaux de rénovation énergétique, de gros entretien et de mise en conformité, il n'inclut pas d'autres travaux notamment de restructuration fonctionnelle.

Or, même si la rénovation énergétique des bâtiments est un investissement qui permet d'alléger la charge énergétique pesant sur les établissements, le retour sur investissement n'est financièrement significatif, compte-tenu des mécanismes techniques et financiers en jeu, que dans le cas d'un investissement massif et non gradué.

Aussi l'UCBL s'investit dans la démarche de la CPU et de l'UDL dans la recherche d'un nouveau modèle économique soutenable qui permette un plan d'envergure nationale pour la rénovation et l'adaptation du patrimoine universitaire français.

Selon ce modèle, la réduction des charges énergétiques permettrait de maintenir les équilibres budgétaires des universités en respectant trois conditions :

- Une réduction très forte des consommations énergétiques (division par 4).
- Au-delà des aspects bâtimentaires, cet objectif impose un travail approfondi et prospectif sur les usages au cœur des activités universitaires de formation et de recherche.
- Un recours à l'emprunt permettant un investissement massif.
- Des subventions publiques, assurant le remboursement des premières annuités avant que les économies de charges constatées ne dégagent les ressources financières suffisantes.

Parallèlement à cette réflexion, l'UCBL participe aux groupes de travail permettant d'esquisser le périmètre de ce programme d'investissement. Pour la première période 2020- 2025, elle a identifié 5 bâtiments éligibles de par leur typologie, à ce programme d'investissement. Ils sont récapitulés dans le tableau ci-après.

B- Préservation des ressources en eau

Afin de répondre à la problématique des surconsommations d'eau potable sur le site de la Doua, l'UCBL1 a fait établir par un bureau d'étude spécialisé un schéma directeur de mise à niveau des installations de captage en 2 étapes :

La première étape prévoit de conserver en l'état les réseaux intérieurs et extérieurs d'eau de nappe ainsi que les installations existantes. Ainsi, les rejets sont conservés en l'état. Il n'y a pas de création d'interconnexion sur des puits de rejet.

Ce scénario prévoit de limiter les consommations en eau de ville et notamment d'empêcher les basculements eau de nappe / eau de ville à l'échelle des laboratoires tout en nettoyant les réseaux intérieurs afin d'inciter à l'usage de la nappe.

Dans ce scénario, il est prévu :

Actions sur les puits :

- Diagnostic des puits existants
- Réhabilitation légère des puits existants, y compris les actions d'amélioration
- Réalisation d'une maintenance préventive et d'un contrôle régulier sur les puits
- Réalisation d'un suivi des niveaux d'eau, de la température et de la qualité des eaux réinjectées.

Actions dans le bâtiment :

- Le repérage des circuits et localisation des cheminements
- Le repérage des canalisations et postes de puisage d'eau de nappe
- Contrôle par échantillonnage des températures de rejet
- La suppression des usages eau de nappe pour l'alimentaire (donc la restriction de l'usage de l'eau de nappe aux process, WC et urinoirs)
- Le nettoyage des réseaux de nappe intérieurs afin de chasser les éventuels dépôts de sable et autres dépôts néfastes au bon fonctionnement des installations privées (installation propres aux laboratoires)
- La maintenance régulière des réseaux d'eau de nappe et des filtres présents à l'intérieur des bâtiments.
- Installation de compteurs sur le réseau d'eau de nappe en entrée et en sortie du bâtiment

Ces travaux sont à réaliser à court terme (2018- 2020) en vue de limiter les manœuvres de basculement eau de nappe / eau de ville afin de limiter les dépenses liées aux consommations en eau de la DIRPAT et la réinjection d'eau de ville à la nappe, usage interdit par la réglementation.

Le coût de cette première étape est évalué à **600 K€ TTC**.

La seconde étape consiste en la séparation des usages de process et des autres usages et la réinjection de l'eau dans la nappe afin de retrouver une solution avec réseaux retour séparés eaux de process – eaux usées (utilisation de l'eau de nappe pour les eaux de process et de nappe : rejet des eaux de process à la nappe, collecte et rejet des eaux de WC aux eaux usées).

Cette solution ne pourra cependant pas être systématiquement mise en œuvre si les températures de rejets sont trop importantes. La solution alternative, plus coûteuse en termes d'investissement consistera en la conservation d'une source énergétique sur eau de nappe et la fourniture d'une production d'eau glacée par groupe de condensation à eau (Pompe à chaleur Eau/Eau). Cette solution prévoira une dissociation complète des installations de ressource en eau de nappe et installations intérieures.

Cette deuxième étape représente un investissement de 4,5 M€ TTC étalé sur 10 ans dont 1,3 M€ TTC sur les 5 premières années.

Site	Nom Bâti- ment	SHON	Affectation	Travaux envisagés	Estimation Coûts Tra- vaux TDC
DOUA	DARWIN ABCD	12 956	2/3 Enseignement et 1/3 Recherche	Ravalement façade, Remplacement menuiserie extérieures, Dou- blage par intérieur avec dépose de plinthes amiantées, Ventilation mécanique, Création de réseau séparatif EU/EP Hypothèse : Loi MOP	8 630 000
DOUA	Astrée	6 730	80% Enseigne- ment, 5% Cafété- ria, 15% Salle de spectacle	Etanchéité et isolation toiture, Isolation façade par extérieur, rem- placement menuiseries extérieur, Ventilation Mécanique, Création de réseaux séparatifs EU/EP Hypothèse : Loi MOP	4 140 000
DOUA	Quai 43	4 079	1/2 Enseigne- ment, 1/2 Tertiaire	Etanchéité et isolation toiture, Isolation façade par extérieur, Ajout de protection solaire, Ventilation Mécanique, Hypothèse : Loi MOP	2 080 000
IUT Gratte ciel	IUT B	4 102	Enseignement	Etanchéité et isolation toiture, Isolation façade par extérieur, Rem- placement Menuiseries extérieures amiantée, Ventilation Méca- nique, Création de réseau séparatif EU/EP Hypothèse : Loi MOP	3 780 000
La BUIRE	Laennec B (Tour)	7 008	Recherche	Création d'un attique technique en toiture, Ravalement façade, Remplacement menuiseries extérieures, Doublage par intérieur avec dépose de plinthes amiantées, Ventilation mécanique, Com- pensation Sorbonnes, Création de réseau séparatif EU/EP Nota: seuls les 6 derniers niveaux/8 sont concernés. Hypothèse : Loi MOP	8 860 000

Tableau 48: Bâtiments cible de la démarche TEE

V. CONCLUSION

A travers ce Schéma de Programmation de Stratégie Immobilière, l'Université Claude Bernard affiche sa volonté de poursuivre les objectifs qui accompagnent les grands programme immobilier en cours – valorisation du patrimoine existant, optimisation et rationalisation des surfaces à construire, amélioration des performances énergétiques et mise aux normes de sécurité, d'accessibilité et de sûreté - tout en accentuant ses ambitions sur les biens immobiliers destinés à l'enseignement afin d'offrir des conditions d'accueil toujours plus satisfaisante aux étudiants et aux enseignants-chercheurs, et répondre aux besoins de formations scientifiques supérieures à l'échelle du territoire métropolitain.

Enfin, ce schéma bâti à l'échelle des différents campus s'inscrit pleinement dans le Projet Université-Cible, dans lequel l'UCBL est partie prenante, et dont la déclinaison pratique et organisationnelle, telle qu'envisagée dans le Document d'Orientation Stratégique, s'articule autour de cette entité géographique majeure.

VI. TABLEAU RESUME DES OPERATIONS

Ces opérations sont classées en 4 catégories : opérations

1. en phase opérationnelle (études ou travaux en cours)
2. projet en phase pré-opérationnelle
3. projet en étude de faisabilité
4. en projet sans études et financements à trouver

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
La Doua	1	Plan Campus Tech Doua Campus Lyon-La Doua	UDL	170 M€		Acquis: Etat (Plan CAMPUS)	DEX	Réhabilitation	Enseignement / Recherche	2022	62 480 M ² réhabilité et restructuré
La Doua	1	INL-CPE	Métropole	26,6 M€		Acquis: Métropole / Région ARA (Plan Campus)	DEX	Construction	Enseignement / Recherche	2022	7500 m ²
La Doua	1	Bâtiment Darwin : Plate-forme TP	UCBL	1,6 M€	1,88M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2020	750 m ²
La Doua	1	Bâtiment Darwin : Remplacement menuiseries	UCBL	1 M€	1 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2021	Sans objet
La Doua	1	Bâtiment Darwin : Amphithéâtres	UCBL	2,31	0,45 M€	Acquis: Etat (subvention)	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2019	750 m ²

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
La Doua	1	opération salles TD TP Oméga	UCBL	0,8 M€	0,8 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2019	800 m ²
La Doua	1	Réhabilitation des salles d'enseignement (Thémis, Lippman)	UCBL	1,5 M€	0,75 M€ + 0,75 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2016/2018 et 2018/2020	800 m ²
La Doua	1	Pôle de vie	UDL	5,6 M€		Acquis: Métropole / Région ARA (Plan Campus)	DEX	Construction	Vie étudiante	2020	1473 m ²
La Doua	1	Axe vert (Square E.Galois)	INSA SIDD	2,1 M€		Acquis:Etat / Métropole	Sans objet	Aménagements extérieurs et réseaux	Enseignement / Recherche	2019	Sans objet
La Doua	1	Transfert des voiries principales campus à la métropole 1	Métropole	8,88 M€		Acquis:CPER 2015-2020	Sans objet	Aménagements extérieurs et réseaux	Communs	2019-2021	Sans objet
La Doua	1	Amphithéâtres du bâtiment déambulatoire et Marie Curie	UCBL	4,13 M€	4.13M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2021	1630 m ²
La Doua	1	Continuité de l'axe vert Lyon 1 - IUT Lyon 1 -	IUT/UCBL	0,3 M€		Acquis: Etat (subvention)	Sans objet	Espaces verts/VRD	Vie étudiante	2021	Sans objet

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
		Feyssine, piétons et cycles									
La Doua	1	Mise aux normes piscine	UCBL/SIUAPS	2,1 ME	1,7 M€	Acquis: Région ARA	Sans objet	Réhabilitation	Equipements sportifs	2021	1010 m ²
La Doua	2	Accueil étudiants bâtiment Quai 43	UCBL	1 M€	1 M€	Sans objet	Sans objet	Construction	Vie étudiante	2021	400 m ²
La Doua	2	Bâtiment Grignard : plan sorbonnes + réorganisation et rationalisation des salles de TP chimie et biochimie	UCBL	2,2 M€	1,84 M€	Acquis: UDL via prise en charge CREM	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement / Recherche	2019/2020	1600 m ²
La Doua	2	Démolition préfabrique (financée) et agrandissement accueil étudiants bâtiment Quai 43	UCBL	0,5 M€		Sans objet	Sans objet	Construction	Vie étudiante	2023	En projet

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
La Doua	2	Rénovation des réseaux de fluides site Doua	IUT/UCBL	0,5 M€	non déterminée	A acquérir: Etat (subvention)	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2018-2020	Sans objet
La Doua	3	Salle de restauration des personnels au bâtiment DOMUS	UCBL	En projet Estimé à 8,5 M€	8,5 M€	Sans objet	DEX	Démolition/Construction	Vie des personnels	2022	2620 m²
La Doua	3	Relocalisation équipe de recherche L-VIS et LIBM + réorganisation des bâtiments des STAPS	UCBL	5,6 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Construction neuve/Réhabilitation	Recherche	2022	2140 m² SDO dont 500m² réhabilités
La Doua	3	THEMIS: réhabilitation des amphithéâtres et façade	UCBL	7,6 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Réhabilitation	Enseignement	2023	5050 m²
La Doua	3	Serre site Doua	IUT/UCBL	0,4 M€	0,4 M€	Sans objet	Sans objet	Construction	Enseignement	2022	150m2
La Doua	3	Rénovation des équipements extérieurs	UCBL/SIUAPS	1,6 M€	non déterminée	A identifier	Sans objet	Aménagements extérieurs et réseaux	Equipements sportifs	Non programmée	Sans objet
La Doua	4	Quartier Phy-	UCBL	25 M€	non déterminée	A acquérir: CPER	DEX	Démolition/Construction	Recherche	2024	En projet

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
		si que :Relocalisation du CRAL hall d'intégration + réorganisation du quartier				2021-2027					
La Doua	4	Cafétéria pour les personnels et étudiants (sur site Maison d'hôte)	UCBL CROUS	/ 3,17 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027 (en interaction avec Quartier Physique)	DEX	Démolition/Construction	Enseignement	2024	En projet
La Doua	4	Bâtiment administratif Entrée 43: Rationalisation services centraux	UCBL	En projet	En projet	A identifier	DEX	Réhabilitation	Locaux administratifs et logistiques	Non programmée	En projet
La Doua	4	Transfert des voiries principales campus à la métropole 2	Métropole	3,54 M€		A acquérir : Métropole	Sans objet	Aménagements extérieurs et réseaux	Communs	Non programmée	Sans objet
La Doua	4	Centre de calcul et de données	UCBL	7,9 M€	3,5 M€	A acquérir : CPER 2015-2020: 2,7 M€+INSA + UDL	DEX	Construction	Recherche	2022	En projet

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
La Doua	4	Rénovation énergétique d'Astrée	UDL	4,2 M€	non déterminée	A acquérir: TEE intracting	DEX	Réhabilitation	Enseignement/Vie étudiante	Non programmée	Sans objet
La Doua	4	Rénovation énergétique DARWIN ABC	UDL	8,6 M€	non déterminée	A acquérir: TEE intracting	DEX	Réhabilitation	Enseignement/Recherche	Non programmée	Sans objet
La Doua	4	Rénovation énergétique Quai 43	UDL	2 M€	non déterminée	A acquérir: TEE intracting	DEX	Réhabilitation	Enseignement	Non programmée	Sans objet
La Doua	4	Bâtiment Lyon Tech Management	IUT/UCBL	9 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Démolition/Construction	Enseignement	2024	3000 m ²
La Doua	4	Stade ghor et rénovation des revêtements synthétiques du terrain de football	UCBL/SIUAPS	3 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Aménagements extérieurs et réseaux	Equipements sportifs	Non programmée	Non définie
La Doua	4	Couverture Tennis/Paddle-départ parcours de golf	UCBL/SIUAPS	2,8 M€	non déterminée	A identifier	Sans objet	Construction	Equipements sportifs	Non programmée	Non définie
La Doua	4	Nouvelle Halle Volley et Basketball	UCBL/SIUAPS	12 à 15 M€	non déterminée	A identifier	DEX	Construction	Equipements sportifs	Non programmée	Non définie

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
Lyon-Sud	1	CENS-ELI	UCBL	15,8 M€		Acquis: Métropole/ Région ARA et autres financeurs	DEX	Construction	Recherche	2019	5400 m ²
Lyon-Sud	1	Extension Bibliothèque	UCBL	0,83 M€	0,83 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Documentation / vie étudiante	2018	460 m ²
Lyon-Sud	1	Rénovation des amphithéâtres 1 et 2 (sauf aménagement intérieur)	UCBL	0,56 M€	0,56 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	vie étudiante	2019/2022	Sans objet
Santé Est	1	Requalification du bâtiment principal: Tranche 2	UCBL	32 M€	1,3 M€	Acquis: CPER 2015-2020	DEX	Réhabilitation	Enseignement / Recherche / Documentation	2020	8000 m ²
Santé Est	1	Plateforme pédagogique Faculté Pharmacie	UCBL	1,9 M€	1,9 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2019	740 m ²
Santé Est	1	Relocalisation ISTR / pôle paramédical Phase 1	UCBL	7,2 M€ + 3,7 M€	0,95 M€ + 0,18 M€	Acquis: CPER 2015-2020	DEX	Réhabilitation	Enseignement	2021	En projet

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
Santé Est	1	Réseau chauffage secteur La Buire	UCBL	0,63 M€	0,63 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement / Recherche	2019	Sans objet
Santé Est	1	Neurocampus	Métropole	13,55 M€ + 6,9 M€		Acquis: CPER 2007-2013 et 2015-2020	DEX	Réhabilitation / construction	Recherche	2018	5807 m²
Santé Est	1	Démolition passerelle Rockefeller	UCBL	0,1 M€	0,1 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Communs	2018	100 m²
Santé Est	1	Remplacement menuiseries Bâtiment central Rockefeller	UCBL	0,6 M€	0,6 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Communs	2018/2020	Sans objet
Santé Est	1	Façade bâtiment B La Buire	UCBL	2 M€	2 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement / Recherche	2021	Sans objet
Santé Est	2	Rénovation des amphithéâtres Rockefeller	UCBL	0,7 M€ + 0,8 M€	0,8 M€	Reliquat RockT1 et fond de roulement	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2018/2020	500 m²
Santé Est	3	Réhabilitation aile IML	UCBL	3,36 M€	3,36 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2021	1277 m²
Santé Est	3	Façade du bâtiment Odontologie	UCBL	2,1 M€	2 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2021	Sans objet

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
Santé Est	4	maison des personnels et résidence CROUSS	CROUS	En projet	1 M€	A acquérir: CROUS	DEX	Construction	Vie des personnels	Non programmée	En projet
Santé Est	4	Simulation en Santé (extension CLESS)	UCBL	En projet			Sans objet	Réhabilitation	Enseignement		En projet
Santé Est	4	Requalification du bâtiment principal: Tranche 3	UCBL	15 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Réhabilitation	Enseignement / Recherche	2026	10 000 m ²
Santé Est	4	Relocalisation Laennec B= phase 2 ISTR / locaux simulation, ECOS, relocalisation équipes de recherche.....	UCBL	15 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Réhabilitation	Enseignement	2022	En projet
Santé Est	4	Rénovations amphis Laennec	UCBL	En projet	non déterminée	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2022	En projet
TAMARIS	2	Création d'un centre international de sémi-	UCBL	5,9 M€	3 M€	A acquérir: Subventions UDL+Collectivités locales	Labelisation	Réhabilitation	Enseignement / Recherche	2022	1450 m ²

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
		naire et réhabilitation du site									
Gerland	1	CIRI phase 1	UCBL	14,5M€	0,5M€	Acquis CPER 2015-2020 et INSERM	DEX	Réhabilitation / construction	Recherche	2020	5154 m ² SDO dont 2 800 m ² neufs
Gerland	4	CIRI phase 2	UCBL	13,5M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	construction	Recherche	2025	3000 m ² SDO
Gratte-Ciel	4	EfficiencEnergétique site Gratte-Ciel	IUT/UCBL	12 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Réhabilitation	Enseignement	non programmée	20 000 m ²
Gratte-Ciel	1	Travaux de mise en sécurité incendie site Gratte-Ciel	IUT/UCBL	1,1 M€	0,67 M€	Acquis: Etat (subvention)	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2021	Sans objet
Gratte-Ciel	1	Rénovation des partie communes (circulations, halls, amphithéâtres) site Gratte-Ciel	IUT/UCBL	0,2 M€	0,2 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Vie étudiante	2018-2020	5 000 m ²

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
Gratte-Ciel	3	Réhabilitation de la Maison des Associations Site Gratte-Ciel	IUT/UCBL	0,1 M€	0,1 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Vie personnel	2018-2019	200 m ²
Gratte-Ciel	4	Espace Forum site Gratte-Ciel	IUT/UCBL	0,6 M€	non déterminée	A acquérir: Etat (subvention)	Sans objet	Construction	Vie étudiante	2020	300 m ²
Gratte-Ciel	4	Projet Cor-dée	IUT/UCBL	3,5 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Construction	Vie étudiante	2024	1000 m ²
IUT BOURG	4	Espace pour étudiants site Bourg	IUT/UCBL	0,55 M€	non déterminée	Sans objet	Sans objet	Construction	Vie étudiante	2021	150 m ²
INSPE le Clos	3	Rénovation du Clos / relocalisation INSPE Lyon	Métropole	En projet		A acquérir: 3 ME par CPER + 3ME PPI métropole	DEX	Réhabilitation	Enseignement	2020	Non définie
INSPE St Etienne	3	Relocalisation de l'INSPE St Etienne	Etudes préalables par UJM	en projet	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Construction	Enseignement	Non programmée	Non définie
INSPE Bourg en Bresse	3	Relocalisation de l'INSPE sur le site de la Charité CEUBA	CG Ain	11,2 M€	non déterminée	A acquérir: CPER 2021-2027	DEX	Réhabilitation/ Construction	Enseignement	Non programmée	4410 m ²

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
Tous sites	4	Etanchéité et rénovation façades et vitrages Gymnases	UCBL/SIUAPS	2,2 M€	non déterminée	A identifier	Sans objet	Réhabilitation	Equipements sportifs	2020/2022	Sans objet
Tous sites	1	Mise en accessibilité	UCBL	18,5 M€ sur 9 ans 1,2 M€ sur 2019-2020	variable	Acquis : Etat (subvention)	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement / Recherche / Locaux administratifs et logistiques / vie étudiante	2019-2021	Sans objet
Tous sites	1	GER	UCBL	1 M€ par an hors opérations fléchées.	1 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement / Recherche / Locaux administratifs et logistiques / vie étudiante	Sans objet	Sans objet
Tous sites	1	Espaces informels	UCBL	0,55 M€	0,16 M€	Acquis: Région ARA (subvention)	Sans objet	Réhabilitation	vie étudiante	2019/2020	Sans objet
Tous sites IUT	1	Sécurisation intrusion de l'ensemble des sites Gratte-Ciel, Bourg et Doua	IUT/UCBL	0,3 M€	0,3 M€	Sans objet	Sans objet	Réhabilitation	Enseignement	2020	Sans objet

Site	Catégorie	Opération	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Part UCBL	Cofinancement	Expertise	Nature des travaux	Fonction principale concernée par l'opération	Date de livraison	Surface
Tous sites IUT	1	Mise en accessibilité des sites Bourg, Gratte-Ciel et Doua	IUT/UCBL	1,9 M€		A acquérir: Etat (subvention)	Sans objet	Réhabilitation/ Construction	Enseignement	2019-2021	Sans objet

Tableau 1 - EPSCP
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 762	
CDI			3		3
Non permanents		CDD	684	250	934
S/total EC			2 449	250	2 699
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	1 238		1 238
		CDI	47	34	81
	Non permanents	CDD	165	179	344
S/total Biatoss			1 450	213	1 663
Totaux			3 899 ⁽¹⁾	463	4 362
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			4 093 ⁽³⁾		4 556
					Plafond global des emplois voté par le CA ** ⁽²⁾

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3).

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Autorisations budgétaires (prévisionnel) du Budget des SIE : 456 (CISR)

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
Personnel			230 276	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
			209 676	Autres financements publics
Fonctionnement	-70 290	-65 010	20 600	Recettes propres
				Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
Investissement	433 000	433 000		Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	362 710	367 990	230 276	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			137 714	Solde budgétaire (déficit)

Autorisations budgétaires (prévisionnel) du Budget des SIE : 457 (SIUAPS)

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
Personnel	226 810	226 810	250 341	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>17 456</i>	<i>17 456</i>		Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
Fonctionnement	-282 669	-282 669	246 341	Autres financements publics
			4 000	Recettes propres
				Recettes fléchées
Investissement	520 400	470 000		Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	464 541	414 141	250 341	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			163 800	Solde budgétaire (déficit)

Autorisations budgétaires (prévisionnel) du Budget Principal

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
Personnel	302 928 069	302 928 069	384 553 953	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>87 948 113</i>	<i>87 948 113</i>	303 892 276	Subvention pour charges de service public
			31 000	Autres financements de l'Etat
			1 712 000	Fiscalité affectée
			42 273 735	Autres financements publics
Fonctionnement	60 253 535	60 428 313	36 644 942	Recettes propres
			7 243 008	Recettes fléchées
			400 000	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	50 607 960	39 663 766	6 843 008	Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	413 789 563	403 020 148	391 796 961	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			11 223 187	Solde budgétaire (déficit)

Date : 29/11/2019

Autorisations budgétaires (prévisionnel) du Budget de l'Etablissement

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
Personnel	303 154 879	303 154 879	385 034 570	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>87 965 569</i>	<i>87 965 569</i>	303 892 276	Subvention pour charges de service public
			31 000	Autres financements de l'Etat
			1 712 000	Fiscalité affectée
			42 729 752	Autres financements publics
Fonctionnement	59 900 576	60 080 634	36 669 542	Recettes propres
			7 243 008	Recettes fléchés
			400 000	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	51 561 360	40 566 766	6 843 008	Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	414 616 814	403 802 279	392 277 578	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			11 524 701	Solde budgétaire (déficit)

Date : 29/11/2019

Tableau 3
DEPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE

Budget initial 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses 2020 par destination

		DEPENSES							
		PERSONNEL		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Formation initiale et continue	135 820 376	135 820 376	15 975 021	15 980 101	6 115 434	6 115 434	157 910 831	157 915 911
D101	Formation initiale et continue de niveau Licence	78 343 907	78 343 907	5 244 850	5 244 850	2 975 392	2 975 392	86 564 149	86 564 149
D102	Formation initiale et continue de niveau Master	56 357 992	56 357 992	9 508 834	9 513 914	3 137 042	3 137 042	69 003 868	69 008 948
D103	Formation initiale et continue de niveau Doctorat	1 118 477	1 118 477	1 221 337	1 221 337	3 000	3 000	2 342 814	2 342 814
D105	Bibliothèques et documentation	4 048 804	4 048 804	4 745 260	4 745 260	133 682	133 682	8 927 746	8 927 746
	Recherche	118 334 982	118 334 982	13 831 136	13 826 859	8 770 755	8 770 755	140 936 873	140 932 596
D106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	52 317 444	52 317 444	6 240 021	6 241 744	4 260 936	4 260 936	62 818 401	62 820 124
D107	Recherche universitaire en mathématiques, S.T.I.C, micro, et nanotechnologies	14 131 731	14 131 731	859 550	859 550	113 415	113 415	15 104 696	15 104 696
D108	Recherche universitaire en physique, chimie, sciences pour l'ingénieur	31 635 571	31 635 571	4 380 235	4 374 235	4 017 224	4 017 224	40 033 030	40 027 030
D109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	3 372 124	3 372 124	285 191	285 191	32 000	32 000	3 689 315	3 689 315
D110	Recherche universitaire en Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement	6 745 689	6 745 689	1 401 981	1 401 981	319 149	319 149	8 466 819	8 466 819
D111	Recherche universitaire en Sciences de l'Homme et de la Société	5 465 112	5 465 112	564 902	564 902	28 031	28 031	6 058 045	6 058 045
D112	Recherche universitaire Interdisciplinaire et transversale	4 667 311	4 667 311	99 256	99 256			4 766 567	4 766 567
D113	Diffusion des savoirs et musées	992 595	992 595	1 580 029	1 580 029	814	814	2 573 438	2 573 438
D114	Immobilier	14 268 526	14 268 526	17 458 356	17 550 164	36 136 756	25 142 162	67 863 638	56 960 852
D115	Pilotage et support	27 000 085	27 000 085	3 491 951	3 578 640	279 999	279 999	30 772 035	30 858 724
	Étudiants	2 689 511	2 689 511	2 818 823	2 819 581	123 920	123 920	5 632 254	5 633 012
D201	Aides directes aux étudiants	117 819	117 819					117 819	117 819
D202	Aides indirectes	650 405	650 405	1 137 052	1 137 810	64 000	64 000	1 851 457	1 852 215
D203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 921 287	1 921 287	1 681 771	1 681 771	59 920	59 920	3 662 978	3 662 978
	D1 Dépenses Programmes 150 et 231	303 154 879	303 154 879	59 900 576	60 080 634	51 561 359	40 566 766	414 616 814	403 802 279

SOLDE BUDGETAIRE (EXCEDENT)	
------------------------------------	--

Tableau des recettes 2020 par origine

		RECETTES								
		RECETTES GLOBALISEES				RECETTES FLECHEES			Total	
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés		Recettes propres fléchées
		RG_SCSP	RG_ETAT	RG_FISC	RG_PUBL	RG_RPRO	RF_ETAT	RF_PUBL		RF_AUTR
FD010	Subvention pour charges de service public	303 892 276								303 892 276
FD020	Droits d'inscription					8 043 270				8 043 270
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					17 550 639				17 550 639
FD040	Taxe d'apprentissage					1 589 200				1 589 200
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR									
FD060	Valorisation					5 000				5 000
FD070	ANR investissements d'avenir				8 167 249					8 167 249
FD080	ANR hors investissements d'avenir				7 010 291					7 010 291
FD090	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				8 731 021			1 880 508		10 611 529
FD100	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				4 934 443					4 934 443
FD110	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		31 000		7 171 057	1 636 451	400 000	4 962 500		14 201 008
FD120	Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				175 799	110 990				286 789
FD130	Autres recettes			1 712 000	6 539 892	7 733 992				15 985 884
Total		303 892 276	31 000	1 712 000	42 729 752	36 669 542	400 000	6 843 008		392 277 578

SOLDE BUDGETAIRE (DEFICIT)	11 524 701
-----------------------------------	-------------------

**Tableau 4
Équilibre financier**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
	Budget 2020	Budget 2020	
Solde budgétaire (déficit)	11 524 701		Solde budgétaire (excédent)
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>11 223 187</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>			<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	<i>301 514</i>		<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts			Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers* (décaissements de l'exercice)	5 320 000	5 320 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers* (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (TVA)	4 000 000	3 800 000	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (TVA)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	20 844 701	9 120 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Variation de trésorerie		11 724 701	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>		<i>138 992</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>		<i>11 585 709</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
TOTAL DES BESOINS	20 844 701	20 844 701	TOTAL DES FINANCEMENTS

*Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

Opérations pour le compte de tiers (prévisionnel)

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA	44500000	TVA	4 000 000	3 800 000
Autres opérations pour comptes de tiers	4671/46711	Bourses AMI	320 000	320 000
Autres opérations pour comptes de tiers	47181/41111	Gestion de contrats pour des partenaires	5 000 000	5 000 000
TOTAL			9 320 000	9 120 000

Tableau 6
SITUATION PATRIMONIALE DU CISR

Budget initial 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		PRODUITS	
Crédits prestations inter-sociétés UCBL - CISR	264 451	Produits prestations inter-sociétés UCBL - CISR	264 451
Personnel		Subventions de l'État	
<i>dont CAS pensions</i>		Autres subventions	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	230 276	Autres produits	230 276
Total des charges (1)	494 727	Total des produits (2)	494 727
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	295 286
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs	
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	
= CAF ou IAF*	295 286

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	295 286
Investissements	433 000	Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
Total des emplois (5)	433 000	Total des ressources (6)	295 286
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)		Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)	137 714

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	-137 714
Niveau du fonds de roulement	396 033

Tableau 6
SITUATION PATRIMONIALE DU SIUAPS

Budget initial 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		PRODUITS	
Crédits prestations inter-sociétés UCBL - SIUAPS	1 041 969	Produits prestations inter-sociétés UCBL - SIUAPS	1 041 969
Personnel	226 810	Subventions de l'État	
<i>dont CAS pensions</i>	<i>17 456</i>	Autres subventions	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	-12 669	Autres produits	353 066
Total des charges (1)	1 256 110	Total des produits (2)	1 395 035
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	138 925	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	138 925
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	270 000
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs	
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-102 725
= CAF ou IAF*	306 200

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	306 200
Investissements	470 000	Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
Total des emplois (5)	470 000	Total des ressources (6)	306 200
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)		Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)	163 800

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	-163 800
Niveau du fonds de roulement	101 226

Tableau 6
SITUATION PATRIMONIALE UCBL hors SACD

Budget initial 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		PRODUITS	
Personnel	299 328 069	Subventions de l'Etat	303 923 276
<i>dont CAS pensions</i>	<i>87 948 113</i>	Autres subventions	18 349 646
Fonctionnement autre que les charges de personnel	92 528 313	Autres produits	72 997 717
Total des charges (1)	391 856 382	Total des produits (2)	395 270 639
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 414 257	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	3 414 257
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	28 500 000
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs	
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-15 948 688
= CAF ou IAF*	15 965 569

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	15 965 569
Investissements	39 663 766	Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	13 731 842
Total des emplois (5)	39 663 766	Total des ressources (6)	29 697 411
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)		Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)	9 966 355

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	-9 966 355
Niveau du fonds de roulement	57 103 484

**Tableau 6
SITUATION PATRIMONIALE**

Budget initial 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		PRODUITS	
Personnel	299 554 879	Subventions de l'Etat	303 923 276
<i>dont CAS pensions</i>	<i>87 965 569</i>	Autres subventions	18 349 646
Fonctionnement autre que les charges de personnel	92 745 920	Autres produits	73 581 059
Total des charges (1)	392 300 799	Total des produits (2)	395 853 981
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 553 182	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	

Calcul de la capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	3 553 182
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29 065 286
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs	
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-16 051 413
= CAF ou IAF*	16 567 055

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	16 567 055
Investissements	40 566 766	Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	13 731 842
Total des emplois (5)	40 566 766	Total des ressources (6)	30 298 897
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)		Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)	10 267 869

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	-10 267 869
Variation du besoin en fonds de roulement	1 456 831
Variation de la trésorerie : abondement (I) ou prélèvement (II)	-11 724 701
Niveau du fonds de roulement	57 600 742
Niveau du besoin en fonds de roulement	-19 142 449
Niveau de la trésorerie	76 743 191

Plan de Trésorerie prévisionnel 2020

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	88 467 892	136 284 313	108 223 665	80 067 018	127 883 439	99 950 791	71 794 144	147 162 815	126 554 722	101 331 638	83 351 562	103 712 319	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	81 369 942	5 396 873	5 396 873	81 369 942	5 396 873	5 396 873	112 615 170	5 396 873	8 330 436	8 330 436	53 914 278	12 120 000	385 034 570
Subvention pour charges de service public	75 973 069			75 973 069			106 362 297				45 583 841		303 892 276
Autres financements de l'Etat	2 583	2 583	2 583	2 583	2 583	2 583	2 583	2 583	2 583	2 583	2 583	2 583	31 000
Fiscalité affectée							856 000					856 000	1 712 000
Autres financements publics	3 560 813	3 560 813	3 560 813	3 560 813	3 560 813	3 560 813	3 560 813	3 560 813	3 560 813	3 560 813	3 560 813	3 560 813	42 729 752
Recettes propres	1 833 477	1 833 477	1 833 477	1 833 477	1 833 477	1 833 477	1 833 477	1 833 477	4 767 040	4 767 040	4 767 040	7 700 604	36 669 542
Recettes budgétaires fléchées										7 243 008			7 243 008
Financements de l'Etat fléchés										400 000			400 000
Autres financements publics fléchés										6 843 008			6 843 008
Recettes propres fléchées													
Opérations non budgétaires													
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers	733 333	829 333	733 333	733 333	957 333	733 333	733 333	733 333	733 333	733 333	733 333	733 333	9 120 000
TVA encaissée	316 667	316 667	316 667	316 667	316 667	316 667	316 667	316 667	316 667	316 667	316 667	316 667	3 800 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	416 667	512 667	416 667	416 667	640 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	5 320 000
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers													
TOTAL	82 103 275	6 226 206	6 130 206	82 103 275	6 354 206	6 130 206	113 348 503	6 130 206	9 063 770	16 306 778	54 647 611	12 853 333	401 397 578
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	32 882 717	32 882 717	32 882 717	32 882 717	32 882 717	32 882 717	36 575 695	25 887 812	32 882 717	32 882 717	32 882 717	38 012 314	396 420 279
Personnel	24 955 158	24 955 158	24 955 158	24 955 158	24 955 158	24 955 158	28 648 136	24 955 158	24 955 158	24 955 158	24 955 158	24 955 158	303 154 879
Fonctionnement	5 106 854	5 106 854	5 106 854	5 106 854	5 106 854	5 106 854	5 106 854	600 806	5 106 854	5 106 854	5 106 854	8 411 289	60 080 634
Investissement	2 820 705	2 820 705	2 820 705	2 820 705	2 820 705	2 820 705	2 820 705	331 848	2 820 705	2 820 705	2 820 705	4 645 867	33 184 766
Dépenses sur recettes fléchées	627 470	627 470	627 470	627 470	627 470	627 470	627 470	73 820	627 470	627 470	627 470	1 033 480	7 382 000
Personnel													
Fonctionnement													
Investissement	627 470	627 470	627 470	627 470	627 470	627 470	627 470	73 820	627 470	627 470	627 470	1 033 480	7 382 000
Opérations non budgétaires													
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers	776 667	776 667	776 667	776 667	776 667	776 667	776 667	776 667	776 667	776 667	776 667	776 667	9 320 000
TVA décaissée	333 333	333 333	333 333	333 333	333 333	333 333	333 333	333 333	333 333	333 333	333 333	333 333	4 000 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	443 333	443 333	443 333	443 333	443 333	443 333	443 333	443 333	443 333	443 333	443 333	443 333	5 320 000
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers													
TOTAL	34 286 854	34 286 854	34 286 854	34 286 854	34 286 854	34 286 854	37 979 832	26 738 299	34 286 854	34 286 854	34 286 854	39 822 461	413 122 279
SOLDE DU MOIS	47 816 421	-28 060 648	-28 156 648	47 816 421	-27 932 648	-28 156 648	75 368 671	-20 608 093	-25 223 084	-17 980 076	20 360 757	-26 969 128	-11 724 701
SOLDE CUMULE	136 284 313	108 223 665	80 067 018	127 883 439	99 950 791	71 794 144	147 162 815	126 554 722	101 331 638	83 351 562	103 712 319	76 743 191	

dont trésorerie fléchée -138 992

dont trésorerie sur op. non budgétaires -200 000

Opérations liées aux recettes fléchées (Prévisionnel) du Budget de l'Etablissement

	Antérieures à N non dénouées	Prévisionnel N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		-1 546 841	-1 685 833	-2 345 727	-3 791 357
Recettes fléchées	38 668 790	7 243 008	13 548 106	6 854 000	970 000
Financements de l'Etat fléchés	6 510 775	400 000	2 000 225	3 000 000	600 000
Autres financements publics fléchés	29 158 014	6 843 008	11 547 881	3 854 000	370 000
Recettes propres fléchées	3 000 000				
Dépenses sur recettes fléchées	40 215 630	7 382 000	14 208 000	8 299 630	939 000
Personnel (AE=CP)					
AE					
CP					
Fonctionnement et intervention					
AE	29 886				
CP	19 102				
Investissement					
AE	40 421 513	16 050 094	12 420 320	173 000	
CP	40 196 529	7 382 000	14 208 000	8 299 630	939 000
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	-1 546 841	-138 992	-659 894	-1 445 630	31 000

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
CONTRATS10 Contrats commençant en 2010	4 040 750	4 059 574	3 178 837		389 491	389 491	5 580 497	2 961 548		389 491	389 491	472 422	217 289
CONTRATS14 Contrats commençant en 2014	1 967 050	1 749 840	1 428 494		348 304	348 304	1 799 033	1 437 864		348 304	348 304	190 252	-9 370
CONTRATS15 Contrats commençant en 2015	8 222 923	9 230 511	7 805 055		361 366	361 366	8 031 187	7 481 105		361 366	361 366	56 502	323 949
CONTRATS16 Contrats commençant en 2016	21 523 617	11 453 909	10 021 826		4 300 264	4 300 264	12 446 075	9 415 617		4 300 264	4 300 264	7 201 527	606 208
CONTRATS17 Contrats commençant en 2017	39 550 701	21 771 477	16 606 222		11 077 682	11 077 682	22 463 313	14 501 384		11 077 682	11 077 682	11 866 797	2 104 839
CONTRATS18 Contrats commençant en 2018	21 814 684	8 590 254	5 807 197		7 537 707	7 537 707	8 776 217	4 928 485		7 537 707	7 537 707	8 469 780	878 713
CONTRATS19 Contrats commençant en 2019	6 710 857	1 717 847	1 286 650		2 541 538	2 541 538	1 717 847	1 013 342		2 541 538	2 541 538	2 882 669	273 308
Total Contrats de recherche	103 830 582	58 573 412	46 134 282		26 556 352	26 556 352	60 814 170	41 739 346		26 556 352	26 556 352	31 139 948	4 394 936
CONTRAT_11 Contrats commençant en 2011	2 533 864	2 071 106	1 696 484		795 971	795 971	2 449 485	1 604 382		795 971	795 971	41 409	92 102
CONTRAT_16 Contrats commençant en 2016	1 035 050	1 046 311	912 672				1 306 192	842 449				122 378	70 222
CONTRAT_17 Contrats commençant en 2017	2 088 963	1 993 831	1 678 099		243 964	243 964	2 175 787	1 614 279		243 964	243 964	166 900	63 819
CONTRAT_18 Contrats commençant en 2018	5 813 817	1 992 309	1 146 405		1 115 707	1 115 707	1 999 917	642 302		1 115 707	1 115 707	3 551 705	504 104
CONTRAT_19 Contrats commençant en 2019	1 446 947	302 689	77 243		1 100 294	1 100 294	291 649	51 052		1 100 294	1 100 294	269 410	26 191
Total Contrats d'enseignement	12 918 641	7 406 246	5 510 903		3 255 936	3 255 936	8 223 030	4 754 464		3 255 936	3 255 936	4 151 802	756 438
ROCK_T2 Opération flechée Rockefeller Tranche 2	32 000 000	28 288 714	26 898 269		3 170 000	3 170 000	27 498 860	26 794 088		3 200 000	3 200 000	1 931 731	74 181
CENS_ELI Opération flechée CENS ELI	15 790 000	15 709 906	14 980 758		80 094	80 094	15 560 000	14 849 170		230 000	230 000	729 148	-18 318
CIRI Opération flechée CIRI	14 753 000	1 865 671	387 480		12 800 000	12 800 000	1 065 671	387 480		3 752 000	3 752 000	1 565 520	9 048 000
POLE_PARAM Opération flechée Pôle Paramédical	12 920 000	1 482 140	77 086				405 126	77 086		200 000	200 000	12 842 914	-200 000
DATACENTER DATA CENTER	7 850 000		84 708		538 000	538 000				70 000	70 000	7 227 292	552 708
TAMARIS TAMARIS	5 970 000				600 000	600 000				200 000	200 000	5 370 000	400 000
IML Réhabilitation IML Rockefeller	4 796 000	191 855	802 335		2 500 000	2 500 000	131 385	218 439		2 526 058	2 526 058	1 493 665	557 838
DEAMBULAT Amphithéâtres Déambulatoire	4 132 000	4 126 718	401 641		77 000	77 000	122 584	161 142		2 918 000	2 918 000	3 653 359	-2 600 502
ADAP Mise en accessibilité ADAP	3 616 400	464 780	467 067		2 790 000	2 790 000	172 000	42 350		800 000	800 000	359 333	2 414 717
PLANCAMP13 Plan Campus 2013	2 255 000	420 858	312 019		1 905 000	1 905 000	110 406	142 461		1 550 000	1 550 000	37 982	524 557
AMPHI_DARW Rénovation amphithéâtres Darwin	1 856 213	1 828 794	1 797 875		29 709	29 709	973 430	759 577		533 073	533 073	28 629	534 934
PPIA PPI Opérations prioritaires	5 912 379	2 839 679	2 056 450		3 048 800	3 048 800	2 402 358	1 390 458		2 034 800	2 034 800	807 129	1 679 992
PPIB PPI Opérations importantes	2 181 629	571 060	295 238		454 000	454 000	367 964	97 383		445 000	445 000	1 432 391	206 855
PPIC PPI Autres opérations PPI	3 159 341	918 812	602 266		2 437 521	2 437 521	633 906	262 454		996 599	996 599	119 554	1 780 733
PPIIUT PPI IUT	2 500 000	1 350 000	1 522 885		1 150 000	1 150 000	1 350 000	241 717		1 150 000	1 150 000	-172 885	1 281 168
PP2I2 Investissement informatique	4 072 435	3 651 432	3 064 709		714 000	714 000	4 629 403	1 811 596		714 000	714 000	293 726	1 253 113
PP2IUT PP2I IUT	220 000	100 000			180 000	180 000				180 000	180 000	40 000	
Total Programmes pluriannuels d'investissement	123 984 397	63 810 418	53 750 784		32 474 124	32 474 124	55 523 094	47 235 401		21 499 530	21 499 530	37 759 490	17 489 976
Total	240 733 620	129 790 076	105 395 968		62 286 411	62 286 411	124 560 294	93 729 211		51 311 818	51 311 818	73 051 240	22 641 350
Ss total personnel	45 540 622	21 408 525	17 344 193		12 186 223	12 186 223	21 461 750	16 556 938		12 186 223	12 186 223	16 010 205	787 255
Ss total fonctionnement	50 232 908	25 985 748	21 753 008		11 246 223	11 246 223	29 320 916	19 097 395		11 246 223	11 246 223	17 233 678	2 655 612
Ss total investissement	144 960 090	82 395 804	66 298 767		38 853 966	38 853 966	73 777 628	58 074 877		27 879 372	27 879 372	39 807 357	19 198 483

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
CONTRATS10	Contrats commençant en 2010	4 040 750	44 279	3 996 471	1 301 878	380 403	2 314 190
CONTRATS14	Contrats commençant en 2014	1 967 050	12 421	1 954 629	2 088 010	328 432	-461 813
CONTRATS15	Contrats commençant en 2015	8 222 923	-1 256 176	9 479 099	6 803 711	1 438 170	1 237 218
CONTRATS16	Contrats commençant en 2016	21 523 617	2 448 558	19 075 059	11 724 514	3 392 813	3 957 732
CONTRATS17	Contrats commençant en 2017	39 550 701	-8 690 842	48 241 543	16 725 039	12 279 365	19 237 139
CONTRATS18	Contrats commençant en 2018	21 814 684	2 844 383	18 970 301	8 800 343	6 549 843	3 620 115
CONTRATS19	Contrats commençant en 2019	6 710 857	1 117 266	5 593 591	1 835 360	1 314 584	2 443 647
Total Contrats de recherche		103 830 582	-3 480 111	107 310 693	49 278 855	25 683 610	32 348 228
CONTRAT_11	Contrats commençant en 2011	2 533 864	866 019	1 667 845	823 520	59 601	784 724
CONTRAT_16	Contrats commençant en 2016	1 035 050	168 184	866 866	584 482	395 772	-113 388
CONTRAT_17	Contrats commençant en 2017	2 088 963	1 392 566	696 397	1 726 551	166 690	-1 196 844
CONTRAT_18	Contrats commençant en 2018	5 813 817	1 676 161	4 137 656	161 391	1 630 310	2 345 955
CONTRAT_19	Contrats commençant en 2019	1 446 947	431 866	1 015 081		212 385	802 696
Total Contrats d'enseignement		12 918 641	4 534 796	8 383 845	3 295 945	2 464 758	2 623 142
ROCK_T2	Opération fléchée Rockefeller Tranche 2	32 000 000	1 300 000	30 700 000	26 487 894	200 000	4 012 106
CENS_ELI	Opération fléchée CENS ELI	15 790 000		15 790 000	13 016 992	2 773 008	
CIRI	Opération fléchée CIRI	14 753 000	500 000	14 253 000	1 923 000	3 500 000	8 830 000
POLE_PARAM	Opération fléchée Pôle Paramédical	12 920 000	3 100 000	9 820 000	120 000	770 000	8 930 000
DATACENTER	DATA CENTER	7 850 000	3 500 000	4 350 000			4 350 000
TAMARIS	TAMARIS	5 970 000	2 200 000	3 770 000			3 770 000
IML	Réhabilitation IML Rockefeller	4 796 000	4 796 000				
DEAMBULAT	Amphithéâtres Déambulatoire	4 132 000	4 132 000				
ADAP	Mise en accessibilité ADAP	3 616 400	3 616 400				
PLANCAMP13	Plan Campus 2013	2 255 000	808 455	1 446 545		1 446 545	
AMPHI_DARW	Rénovation amphithéâtres Darwin	1 856 213	1 856 213				
PPIA	PPI Opérations prioritaires	5 912 379	5 712 379	200 000	100 000	100 000	
PPIB	PPI Opérations importantes	2 181 629	2 121 629	60 000		60 000	
PPIC	PPI Autres opérations PPI	3 159 341	2 737 341	422 000	194 503	227 497	
PPIIUT	PPI IUT	2 500 000	2 500 000				
PPI2I	Investissement informatique	4 072 435	3 696 883	375 552	252 000	50 000	73 552
PP2IUT	PP2I IUT	220 000	220 000				
Total Programmes pluriannuels d'investissement		123 984 397	42 797 300	81 187 097	42 094 389	9 127 050	29 965 658
Total		240 733 620	43 851 985	196 881 635	94 669 188	37 275 418	64 937 029

Tableau SIASUP de suivi des opérations immobilières

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)
	Opération fléchée Rockefeller Tranche 2	32 000 000
	Opération fléchée CENS ELI	15 790 000
	Opération fléchée CIRI	14 753 000
	Opération fléchée Pôle Paramédical	12 920 000
	DATA CENTER	7 850 000
	TAMARIS	5 970 000
	Réhabilitation IML Rockefeller	4 796 000
	Amphithéâtres Déambulatoire	4 132 000
	Mise en accessibilité ADAP	3 616 400
	Plan Campus 2013	2 255 000
	Rénovation amphithéâtres Darwin	1 856 213
	PPI Opérations prioritaires	5 912 379
	PPI Opérations importantes	2 181 629
	PPI Autres opérations PPI	3 159 341
	PPI IUT	2 500 000
TOTAL PPI		119 691 962

Prévision N (BI + BR)										Restes	
AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année n (CP)
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(1)-(-3)-(-6)	(3)+(6)-(8)-(11)
28 288 714	26 898 269		3 170 000	3 170 000	27 498 860	26 794 088		3 200 000	3 200 000	1 931 731	74 181
15 709 906	14 980 758		80 094	80 094	15 560 000	14 849 170		230 000	230 000	729 148	-18 318
1 865 671	387 480		12 800 000	12 800 000	1 065 671	387 480		3 752 000	3 752 000	1 565 520	9 048 000
1 482 140	77 086				405 126	77 086		200 000	200 000	12 842 914	-200 000
	84 708		538 000	538 000				70 000	70 000	7 227 292	552 708
			600 000	600 000				200 000	200 000	5 370 000	400 000
191 855	802 335		2 500 000	2 500 000	131 385	218 439		2 526 058	2 526 058	1 493 665	557 838
4 126 718	401 641		77 000	77 000	122 584	161 142		2 918 000	2 918 000	3 653 359	-2 600 502
464 780	467 067		2 790 000	2 790 000	172 000	42 350		800 000	800 000	359 333	2 414 717
420 858	312 019		1 905 000	1 905 000	110 406	142 461		1 550 000	1 550 000	37 982	524 557
1 828 794	1 797 875		29 709	29 709	973 430	759 577		533 073	533 073	28 629	534 934
2 839 679	2 056 450		3 048 800	3 048 800	2 402 358	1 390 458		2 034 800	2 034 800	807 129	1 679 992
571 060	295 238		454 000	454 000	367 964	97 383		445 000	445 000	1 432 391	206 855
918 812	602 266		2 437 521	2 437 521	633 906	262 454		996 599	996 599	119 554	1 780 733
1 350 000	1 522 885		1 150 000	1 150 000	1 350 000	241 717		1 150 000	1 150 000	-172 885	1 281 168
60 058 987	50 686 075		31 580 124	31 580 124	50 793 690	45 423 805		20 605 530	20 605 530	37 425 763	16 236 863

Prévision N+1 et suivantes					
AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
1 100 000	1 145 000				
100 000	8 248 000		1 700 000		
11 220 320	4 815 000	173 000	6 599 630		939 000
5 400 000	2 000 000	1 800 000	5 600 000	112 000	180 000
4 600 000	3 080 000	770 000	2 248 000		442 000
1 835 000	1 962 372				
13 000	1 102 000				
220 000	1 290 000	140 000	1 354 400		
39 920	541 920	27 920	579 920		
100 000	438 000				
680 000	1 052 000	22 944	36 000		
1 781 005	1 375 428		818 000		
27 089 245	27 049 720	2 933 864	18 935 950	112 000	1 561 000

C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

	Années antérieures à N	Année N	Année N+1	Année N+2	Années > N+2	Total (autofinancement par l'établissement)
Opération fléchée Rockefeller Tranche 2	306 194	3 000 000	-2 867 106			439 088
Opération fléchée CENS ELU	1 832 178	-2 543 008				-710 830
Opération fléchée CIRI	-1 535 520	252 000	1 402 000	-284 000		-165 520
Opération fléchée Pôle Paramédical	-352 914	-570 000	2 125 000	1 639 630	-31 000	2 810 716
DATA CENTER		70 000		3 250 000	180 000	3 500 000
TAMARIS		200 000	2 080 000	478 000	-558 000	2 200 000
Réhabilitation IML Rockefeller	218 439	2 526 058	1 962 372			4 706 869
Amphithéâtres Déambulatoire	161 142	2 918 000	1 102 000			4 181 142
Mise en accessibilité ADAP	42 350	800 000	1 290 000	1 354 400		3 486 750
Plan Campus 2013	142 461	103 455	541 920	579 920		1 367 756
Rénovation amphithéâtres Darwin	759 577	533 073	438 000			1 730 650
PPI Opérations prioritaires	1 280 458	1 934 800				3 225 258
PPI Opérations importantes	97 383	385 000	1 052 000	36 000		1 570 383
PPI Autres opérations PPI	67 951	769 102	1 375 428	818 000		3 030 482
PPI IUT	241 717	1 150 000				1 391 717
Total toutes opérations	3 271 416	11 528 480	10 501 614	7 871 950	-409 000	32 764 461

Notice

- Seules les opérations immobilières ont vocation à être renseignées dans ce tableau. Il s'agit des opérations immobilières pluriannuelles, c'est-à-dire ayant une durée supérieure à 365 jours.
 - Une opération immobilière doit être mentionnée dans le tableau dès lors que le conseil d'administration en a validé le principe.
 - Colonne (1) "Coût total de l'opération" doit être du même montant que la colonne (18) "Montant de l'opération envisagée".
 - Colonne "Restes à engager en fin d'année N" doit être égale à la somme des colonnes (12), (14) et (16).
 - Les restes à payer sur AE consommées se distinguent de la somme des CP prévus pour les années N+1 et suivantes. En effet, la prévision pluriannuelle des CP tient compte à la fois des CP ayant déjà fait l'objet d'une consommation d'AE mais également des CP à venir pour lesquels les engagements fermes n'ont pas encore été consommés.
 - Colonne (18) "Montant de l'opération envisagée" correspond au plan de financement prévisionnel de l'opération tel que mentionné dans le dossier d'expertise lorsqu'il y en a un, ou aux éventuels réajustements du budget de l'opération.
 - Les colonnes de couleur jaune correspondent à du suivi d'exécution de l'opération alors que les autres colonnes renvoient à de la prévision budgétaire.
 - Colonnes (19a), (19b) et (19c) relatives aux notifications : il importe de rappeler qu'il s'agit d'inscrire les notifications de dotations de l'Etat ou les conventions de financement pour les collectivités. A titre d'illustration un CPER signé ne vaut pas notification de financement et n'a donc pas vocation à être inscrit.
- Les montants à renseigner correspondent à la date de notification (et non à la date à laquelle les crédits seront versés). A titre d'exemple une notification faite en année N pour les crédits de N et N+1 devra faire apparaître le cumul de l'ensemble des crédits mentionnés dans le document de notification.
- Les montants notifiés peuvent être distincts des encaissements prévus. Ainsi un encaissement peut être prévu sur une année même si aucune notification n'a été reçue, notamment si le dossier d'expertise prévoyait l'existence de la recette extérieure.
- Colonne (19b) "Montant notifié en N" doit être actualisé à chaque mise à jour du tableau (BI ou BR).
 - Colonne (22) "Restes à encaisser" doit être égale à la somme des colonnes (23), (24) et (25).

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Prévisions d'AE et de CP			Prévisions N (BI + BR)										Prévisions N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
Contrats de recherche	Personnel	42 305 574	19 258 824	15 468 594		11 142 606	11 142 606	19 312 049	14 731 952		11 142 606	11 142 606	7 239 826	7 239 826	2 636 103	2 636 103	3 239 659	3 239 659
	Fonctionnement	43 214 737	22 336 228	18 267 716		10 248 696	10 248 696	25 073 247	16 061 333		10 248 696	10 248 696	6 523 280	6 523 280	3 417 522	3 417 522	3 445 101	3 445 101
	Investissement	18 310 270	16 978 359	12 406 969		5 165 050	5 165 050	16 428 874	10 946 062		5 165 050	5 165 050	3 09 089	3 09 089	1 34 037	1 34 037	1 32 965	1 32 965
Total Contrats de recherche		103 830 582	58 573 412	46 143 280		26 556 352	26 556 352	60 814 170	41 739 346		26 556 352	26 556 352	14 072 195	14 072 195	6 187 662	6 187 662	6 817 725	6 817 725
Contrats d'enseignement	Personnel	3 196 661	2 101 314	1 849 615		1 043 617	1 043 617	2 101 314	1 799 033		1 043 617	1 043 617	39 802	39 802				
	Fonctionnement	8 161 743	4 110 184	2 844 519		1 537 527	1 537 527	4 658 899	2 546 376		1 537 527	1 537 527	843 963	843 963	800 000	800 000	1 188 095	1 188 095
	Investissement	1 570 237	1 194 748	819 058		674 792	674 792	1 462 816	410 086		674 792	674 792						
Total Contrats d'enseignement		12 918 641	7 406 246	5 512 192		3 255 936	3 255 936	8 223 030	4 754 464		3 255 936	3 255 936	883 765	883 765	800 000	800 000	1 188 095	1 188 095
Programmes pluriannuels d'investissement	Personnel	48 386		26 984				48 386	26 984									
	Fonctionnement	1 393 623	64 472 648	53 923 342		33 014 124	33 014 124	67 200 000	52 623 206		22 039 530	22 039 530	26 344 938	29 574 292	3 004 000	17 772 895	112 000	1 561 000
	Investissement	125 329 534																
Total Programmes pluriannuels d'investissement		123 984 397	63 810 418	53 750 786		32 474 124	32 474 124	51 998 715	47 235 401		21 499 530	21 499 530	26 344 938	29 574 292	3 004 000	17 772 895	112 000	1 561 000
Ss total Personnel		45 540 622	21 408 525	17 344 193		12 186 223	12 186 223	21 461 750	16 556 938		12 186 223	12 186 223	7 279 628	7 279 628	2 636 103	2 636 103	3 239 659	3 239 659
Ss total Fonctionnement		49 982 957	25 735 797	20 912 696		11 246 223	11 246 223	29 059 269	18 293 168		11 246 223	11 246 223	7 367 243	7 367 243	4 217 522	4 217 522	4 633 196	4 633 196
Ss total Investissement		145 210 041	82 645 755	67 149 369		38 853 966	38 853 966	70 514 896	58 879 105		27 879 372	27 879 372	26 654 027	29 883 381	3 138 037	17 906 932	244 965	1 693 965
TOTAL			240 733 620	129 790 076	105 406 258		62 286 411	62 286 411	121 035 915	93 729 211	51 311 818	51 311 818	41 300 898	44 530 252	9 991 662	24 760 557	8 117 820	9 566 820

Prévisions de recettes			Prévisions N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	13 524 558	972 993				
	Autres financements publics	93 786 135	45 429 944	25 683 610	11 649 675	7 336 852	6 785 433
	Autres financements		2 876 617				
Total Contrats de recherche		107 310 693	49 278 855	25 683 610	11 649 675	7 336 852	6 785 433
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	875 918	246 489				
	Autres financements publics	7 507 927	3 017 352	2 464 758	1 403 489	613 242	1 155 774
	Autres financements		32 104				
Total Contrats d'enseignement		8 383 845	3 295 945	2 464 758	1 403 489	613 242	1 155 774
Programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat	13 520 000	7 419 775	500 000	2 000 225	3 000 000	600 000
	Autres financements publics	67 667 097	34 674 614	8 627 050	14 931 433	8 064 000	1 370 000
	Autres financements						
Total Programmes pluriannuels d'investissement		81 187 097	42 094 389	9 127 050	16 931 658	11 064 000	1 970 000
Ss total Financement de l'Etat		27 920 476	8 639 257	500 000	2 000 225	3 000 000	600 000
Ss total Autres financements		168 961 159	83 121 010	36 775 418	27 984 597	16 014 094	9 311 207
TOTAL		196 881 635	94 669 188	37 275 418	29 984 822	19 014 094	9 911 207

TABLEAU
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR2 2019
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	14 495 206
	2 Niveau initial du fonds de roulement	67 868 611
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-20 599 281
	4 Niveau initial de la trésorerie	88 467 892
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	7 092 065
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	81 375 827	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	414 616 814
	6 Résultat patrimonial	3 553 182
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	16 567 055
	8 Variation du fonds de roulement	-10 267 869
	9 Opérations comptables sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0
	Variation des stocks	+ / -
	Production immobilisée	+
	Charges sur créances irrécouvrables	-
	Produits divers de gestion courante	+
	10 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 1 256 832
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	11 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10	-11 524 701
11.a Recettes budgétaires	392 277 578	
11.b Crédits de paiement ouverts en n	403 802 279	
12 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires	200 000	
13 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 12	1 456 832	
14 Variation de la trésorerie = 11 - 12	-11 724 701	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée	-138 992	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-11 585 709	
15 Restes à payer	10 814 535	
Stocks finaux	16 Niveau final de restes à payer	25 309 742
	17 Niveau final du fonds de roulement	57 600 742
	18 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-19 142 448
	19 Niveau final de la trésorerie	76 743 191
	19.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	6 953 073
19.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	69 790 118	

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale

Tableau 1 DPGCEP 2020 Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE

Plafond d'emplois Etat notifié par la DGESIP (en ETPT) : 4 093
 Plafond d'emplois voté au BI (en ETPT) : 4 382
 dont plafond Etat : 3 899
 Plafond d'emplois voté après dernier BR n° xx (en ETPT) :
 dont plafond Etat :
 N° BR à renseigner par l'établissement

			exercice 2019		période janvier - avril exercice 2020				période janvier - septembre exercice 2020				période janvier - décembre exercice 2020								
			stock ETP (a) au 31 décembre 2019	moyenne annuelle ETPT 2019 (b)	Entrées (en ETP) (c)	Sorties (en ETP) (d)		ETP (e=a+c-d) (4)	ETPT (moyenne sur 4 mois)	Entrées (en ETP) (f)	Sorties (en ETP) (g)		ETP (h=a+f-g) (4)	ETPT (moyenne sur 9 mois)	Entrées (en ETP) (i)	Sorties (en ETP) (j)		ETP à la fin décembre 2019 (k=a+i-j) (4)	ETPT (moyenne annuelle 2019) (l)		
					Total	dont retraites		Total	dont retraites	Total	dont retraites	Total	dont retraites	Total	dont retraites	Total	dont retraites	Total	dont retraites		
Emplois sous plafond Etat (1)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)	Budget initial	1 773,15	1 755,51	2,00	4,00	2,00	1 764,00	1 757,31	54,00	45,40	19,00	1 774,60	1 767,87	56,00	49,40	21,00	1 755,14	1 761,82	
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	1 766,00	1 762,19				0,00						0,00					0,00		
		Exécution						0,00						0,00					0,00		
	Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)	Budget initial	1 298,55	1 264,45	7,00	10,00	6,00	1 234,10	1 245,58	87,60	92,70	18,00	1 232,00	1 243,46	94,60	102,70	24,00	1 249,83	1 238,30		
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	1 237,10	1 252,79				0,00					0,00					0,00			
		Exécution						0,00					0,00					0,00			
	sous total titulaires			Budget primitif	3 071,70	3 019,96	9,00	14,00	8,00	2 998,10	3 002,90	141,60	138,10	37,00	3 006,60	3 011,34	150,60	152,10	45,00	3 004,97	3 000,12
				Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	3 003,10	3 014,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Exécution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	Budget initial	682,81	671,34				702,99					681,29					698,69	686,95	
			Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	707,80	671,34				0,00					0,00					0,00		
			Exécution						0,00					0,00					0,00		
		dont ATER et doctorants contractuels	Budget initial	311,95	322,80				354,15					338,57						342,44	337,50
			Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	327,53	322,80				0,00					0,00						0,00	
			Exécution						0,00					0,00					0,00		
Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires		Budget initial	215,90	213,34				213,72					202,78						214,38	211,83	
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	180,65	213,34				0,00					0,00						0,00		
		Exécution						0,00					0,00					0,00			
dont CDI		Budget initial	49,30	46,34				35,49					35,49						50,78	46,83	
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	35,49	45,47				0,00					0,00						0,00		
		Exécution						0,00					0,00					0,00			
sous total non titulaires plafond 1			Budget primitif	898,71	884,68				916,71				884,07				913,07	898,79			
			Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	888,45	884,68				0,00				0,00				0,00	0,00			
			Exécution	0,00	0,00				0,00				0,00				0,00	0,00			
Total plafond 1			Budget primitif	3 970,41	3 904,64				3 919,60				3 895,41				3 918,04	3 898,91			
			Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	3 891,55	3 899,66				0,00				0,00				0,00	0,00			
			Exécution	0,00	0,00				0,00				0,00				0,00	0,00			
Emplois sous plafond 2 (1 bis)	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	Budget initial	250,96	250,00				260,97				259,67					251,36	250,40		
			Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	261,78	250,00				0,00				0,00					0,00			
			Exécution						0,00					0,00					0,00		
	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	Budget initial	227,77	226,64				220,04					219,52						213,40	212,87	
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	200,50	200,00				0,00					0,00						0,00		
		Exécution						0,00					0,00					0,00			
	dont CDI (uniquement pour les EPSCP)	Budget initial	36,10	37,93				32,83					32,05						0,00	33,81	
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	0,00	37,93				0,00					0,00						0,00		
		Exécution						0,00					0,00						0,00		
	dont contrats aidés	Budget primitif	0,00	0,00				9,00					9,00						9,00	9,00	
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	5,00	5,00				0,00					0,00						0,00		
		Exécution						0,00					0,00						0,00		
Total plafond 2			Budget initial	478,74	476,64				481,01				479,18				464,76	463,27			
			Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	462,28	450,00				0,00				0,00				0,00	0,00			
			Exécution	0,00	0,00				0,00				0,00				0,00	0,00			
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires	Budget initial	3 071,70	3 019,96	9,00	14,00	8,00	2 998,10	3 002,90	141,60	138,10	37,00	3 006,60	3 011,34	150,60	152,10	45,00	3 004,97	3 000,12		
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	3 003,10	3 014,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
		Exécution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Non titulaires plafonds 1 et 2	Budget initial	1 377,45	1 361,32				1 397,72					1 363,26						1 377,83	1 362,06	
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	1 350,73	1 334,68				0,00					0,00						0,00	0,00	
		Exécution	0,00	0,00				0,00					0,00						0,00	0,00	
		Budget initial	85,40	84,26	0,00	0,00	0,00	35,49	32,83	0,00	0,00	0,00	35,49	32,05	0,00	0,00	0,00	0,00	50,78	80,64	
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	35,49	83,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Exécution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général			Budget initial	4 449,15	4 381,28				4 400,61				4 374,59				4 382,80	4 362,18		
				Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	4 353,83	4 349,66				0,00				0,00				0,00	0,00		
				Exécution	0,00	0,00				0,00				0,00				0,00	0,00		
Dont fonctionnaires stagiaires des ENS			Budget initial																		
			Nouvelle prévision d'exécution																		
			Exécution																		
Dont emplois rattachés aux contrats de recherche (5) (plafond 2)			Budget initial	325,12	325,12				325,15				323,20					317,55	317,55		
			Nouvelle/dernière prévision d'exécution (3)	325,12	325,12				0,00			0,00					0,00	0,00			
			Exécution						0,00			0,00					0,00	0,00			
Personnels en fonction dans l'établissement non rémunérés par lui (mises à disposition entrantes)			Budget initial	2,11	2,11				2,11				2,11					2,11			
			Nouvelle prévision d'exécution	2,11	2,11				0,00			0,00					0,00	0,00			
			Exécution						0,00			0,00					0,00	0,00			
dont emplois Etat			Budget initial																		
			Nouvelle prévision d'exécution																		
			Exécution																		

La moyenne prévisionnelle et d'exécution annuelle des personnels titulaires et non titulaires sous plafond Etat en ETPT ne doit pas excéder le plafond des emplois notifié par l'Etat

La moyenne prévisionnelle et d'exécution annuelle en ETPT de l'ensemble des emplois rémunérés par l'opérateur ne doit pas excéder le plafond global des emplois voté (au BI ou après le dernier ou prochain BR)

(1) personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris les mises à disposition sortantes ou délégations sortantes pour les enseignants chercheurs) et personnels titulaires sur emplois gagés

(1 bis) personnels financés exclusivement sur ressources propres ("hors plafond" pour les EPA)

(2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnels, les personnels d'inspection, les conservateurs

(3) Dernière prévision d'exécution pour fin 2019 (colonnes (a) et (b) à renseigner au moment du BI 2020) et nouvelle prévision d'exécution sur 2020 (à renseigner en phases 2,3 et 4)

(4) le stock ETP à la fin avril, fin sept et fin décembre 2019 se calcule en phase 1 (BI 2020) à partir de la dernière prévision d'exécution pour fin 2019 (colonne (a) ligne "Nouvelle/dernière prévision d'exécution") et en phases 2 et suivantes à partir de l'exécution de décembre 2019 (ligne "exécution" colonne (a))

(5) contrat de recherche au sens de la définition apportée par le document de prescriptions générales élaboré par la direction du budget en application du décret GBCP (fascicule n°8, annexe relative aux opérations pluriannuelles) : acte juridique conclu entre l'établissement d'enseignement supérieur et un ou plusieurs partenaires

Tableau 2 DPGECP 2020 Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE

Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP : 280 087 050,00 €

Masse salariale votée au BI (ou soumise au vote du CA) : **303 154 879,00 €**

Masse salariale globale votée après dernier BR n°xx : **303 154 879,00 €**

N° BR à renseigner par l'établissement

en euros et AE = CP

		Exercice 2019			Cumul au 30 avril 2020	Cumul au 30 septembre 2020	Cumul (annuel) au 31 décembre 2020			écart BI 2020 - BI 2019	écart BI 2020 - exécution 2019	écart réévaluation 2020 - exécution 2019	écart exécution 2020 - exécution 2019	
		Budget initial	Dernière prévision d'exécution (5)	Exécution (5)	Exécution	Exécution	Budget initial	nouvelle prévision d'exécution	Exécution					
Emplois sous plafond 1 (1)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)	243 723 213	244 421 110			247 798 916			4 075 703	247 798 916	0	0	
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)										0	0	
		dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres)	5 394 492	5 338 501				5 494 492			100 000	5 494 492	0	0
	sous total titulaires		243 723 213	244 421 110	0	0	0	247 798 916	0	0	4 075 703	247 798 916	0	0
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont ATER et doctorants contractuels											0	0
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires dont CDI	27 932 725	28 700 904				29 097 539			1 164 814	29 097 539	0	0
sous total non titulaires		27 932 725	28 700 904	0	0	0	29 097 539	0	0	1 164 814	29 097 539	0	0	
Total titulaires et non titulaires (plafond 1)		271 655 938	273 122 014	0	0	0	276 896 455	0	0	5 240 517	276 896 455	0	0	
Emplois sous plafond 2 (1bis)	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont CDI (uniquement pour les EPSCP)										0	0	
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires dont CDI (uniquement pour les EPSCP)	16 423 832	17 491 899				17 733 631			1 309 799	17 733 631	0	0
		Total non titulaires (plafond 2)	16 423 832	17 491 899	0	0	0	17 733 631	0	0	1 309 799	17 733 631	0	0
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs			0	0	0			0			0	
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	243 723 213	244 421 110	0	0	0	247 798 916	0	0	4 075 703	247 798 916	0	0
	Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs	44 356 557	46 192 803	0	0	0	46 831 170	0	0	2 474 613	46 831 170	0	0
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires			0	0	0			0			0	0
	sous total non titulaires		44 356 557	46 192 803	0	0	0	46 831 170	0	0	2 474 613	46 831 170	0	0
Total général		288 079 770	290 613 914	0	0	0	294 630 086	0	0	6 550 316	294 630 086	0	0	
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)		7 344 989	7 721 772				7 828 484			483 495	7 828 484	0	0	
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)		295 424 759	298 335 686	0	0	0	302 458 570	0	0	7 033 811	302 458 570	0	0	
Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)		736 500	762 800				696 309			-40 191	696 309	0	0	
Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS		296 161 259	299 098 486	0			303 154 879	0	0	6 993 620	303 154 879	0	0	
dont fonctionnaires stagiaires ENS										0	0	0	0	
dont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6)		10 853 832	12 692 177				12 858 054			2 004 222	12 858 054	0	0	

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE = CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)

(1) personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris les mises à disposition sortantes ou délégations sortantes pour les enseignants chercheurs), et personnels titulaires sur emplois gagés

(1bis) personnels financés exclusivement sur ressources propres ("hors plafond" pour les EPA)

(2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnels, les personnels d'inspection, les conservateurs

(3) les "autres dépenses non ventilables" correspondent strictement :

- aux dépenses de personnels ne décomptant pas de plafond d'emploi (ex : vacataires).

- aux éventuelles dépenses résiduelles ne pouvant faire l'objet d'une ventilation par catégories de personnel ou plafond d'emplois.

Les heures complémentaires effectuées par les agents décomptant les plafonds d'emplois doivent être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (quelle que soit l'origine du financement de cette rémunération complémentaire : subvention Etat ou ressources propres), les heures complémentaires des agents ne décomptant pas les plafonds doivent être renseignées sur la ligne "autres dépenses non ventilables"

(4) dépenses éventuelles hors PSOP notamment

(5) s'agissant des données d'exécution de 2019 il convient de renseigner en phase 1 (BI 2020) la colonne "dernière prévision d'exécution" et en phase 2 (mai 2019) la colonne exécution

(6) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (fascicule n°8, opérations pluriannuelles)

Tableau 3 DPGECP 2020 : Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2019 et 2020 (en € et en flux, modèle RCE)

Crédits de Masse salariale globale = Montant limitatif en AE = CP	Prévision d'exécution ou exécution 2019 (1)	Correction de l'exécution (événements exceptionnels non reconductibles) (1bis)	Extension en Année Pleine des mesures 2019 (2)		Mesures entrant en vigueur en 2020															Total des flux 2020	Total prévision 2020	Phase 1 : dernier budget voté en 2019	Phase 2,3,4 : dernier budget voté en 2020	Ecart prévision 2020- dernier budget voté (2019 pour la phase 1/2020 phases 2,3,4) (XVIII-XIX)			
			Obligatoires										Discretionnaires														
			Mesures catégorielles titulaires exclusivement (PPCR)	Schéma d'emplois hors contrats de recherche	Evolution de la structure des emplois (dont restructurations, changements de corps) (6)	Mesures générales (titulaires et non titulaires) et EAP hausse de la valeur du point sur 2017	SMIC	CAS Pensions (et AT)	Autres cotisations	Mesures catégorielles (titulaires exclusivement)	Indemnitaire obligatoire (3)	GVT (Glissement, vieillesse, technicité)			Schéma d'emplois hors contrats de recherche	Evolution de la structure des emplois (dont restructurations, changements de corps) (5)	Indemnitaire à l'initiative de l'établissement (6)	Variation des heures complémentaires	Variations sur les contrats de recherche (7)						Autres à détailler	(somme des colonnes II à XVI sauf XIBis et Ter)	(XVIII+XVII)
												GVT solde (hors colonnes XII et XIII) personnels titulaires. (4) XI=XIBis+Xiter	dont GVT NEGATIF	dont GVT POSITIF													
I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	VIII bis	IX	X	XI	XI bis	XI ter	XII	XIII	XIV	XV	XVbis	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX				
Rémunérations principales	149 834 527	0	501 079	603 426	0	0			-	0	416 233	-1 699 207	2 115 440	310 113	0	0		116 815	143 862	2 091 528	151 926 055	0	151 926 055				
sous total titulaires (calcul automatique)	118 689 616	-	501 079	603 426	-	-			-	-	416 233	-1 699 207	2 115 440	310 113	-	-			125 055	1 955 906	120 645 522	0	120 645 522				
sous total non titulaires et autres personnels (calcul automatique)	31 144 911	-	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	116 815	18 807	135 622	31 280 533	-	31 280 533					
titulaires Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS uniquement)	87 823 903		334 053	603 426							312 175	-1 274 405	1 586 580	310 113					104 212	1 663 979	89 487 881		89 487 881				
Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	30 865 713		167 026								104 058	-424 802	528 860						20 842	291 927	31 157 640		31 157 640				
Non titulaires Enseignants et enseignants chercheurs	22 232 031																	100 127		100 127	22 332 158		22 332 158				
Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	8 912 880																	16 688	18 807	35 495	8 948 375		8 948 375				
dont CDI	2 289 109																				2 289 109		2 289 109				
dont personnels financés sur contrats de recherche (8)	8 600 447																				8 600 447		8 600 447				
Autres : stagiaires, apprentis ...																							0				
Rémunérations accessoires	24 943 940	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	137 530	-	-	137 530	25 081 470	0	25 081 470					
sous total titulaires (saisie obligatoire)	7 802 255																			-	7 802 255		7 802 255				
sous total non titulaires et autres personnels (saisie obligatoire)	17 141 685																			-	17 141 685		17 141 685				
Cours complémentaires et vacances d'enseignement	11 344 479																137 530			137 530	11 482 010		11 482 010				
Autres rémunérations accessoires (dont versements au titre des comptes épargne temps)	896 677																			-	896 677		896 677				
Primes et indemnités des enseignants et enseignants chercheurs	4 976 742																			-	4 976 742		4 976 742				
Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels	7 726 041																			-	7 726 041		7 726 041				
Cotisations et contributions sociales	122 630 859	-	461 995	522 386	-	-	-	-	-	-	383 767	-1 566 669	1 950 436	268 465	-	-	18 461	48 233	122 131	1 825 437	124 456 296	0	124 456 296				
sous total titulaires (calcul automatique)	107 992 360	-	461 995	522 386	-	-	-	-	-	-	383 767	-1 566 669	1 950 436	268 465	-	-	5 311	-	120 927	1 762 851	109 755 211	0	109 755 211				
sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	14 638 499	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 149	48 233	1 204	62 586	14 701 084	0	14 701 084					
titulaires Cas pensions + AT	86 717 895		373 805	415 881							310 510	-1 267 608	1 578 118	213 730					93 291	1 407 217	88 125 111		88 125 111				
Autres cotisations titulaires	21 274 465		88 190	106 505							73 257	-299 060	372 317	54 735			5 311		27 637	355 634	21 630 100		21 630 100				
Non titulaires Cotisations Assedic	1 492 763																1 878	7 476	1 204	10 558	1 503 321		1 503 321				
Autres cotisations non titulaires	13 145 736																	11 271	40 757	52 028	13 197 763		13 197 763				
Prestations sociales (à saisir)	1 689 161																		829	1 068	1 898	1 691 058		1 691 058			
TOTAL	299 098 486	-	963 074	1 125 812	-	-	-	-	-	-	800 000	-3 265 876	4 065 876	578 578	-	-	155 991	165 877	267 061	4 056 393	303 154 879	-	301 463 821				
TOTAL hors prestations (calcul automatique)	297 409 325	-	963 074	1 125 812	-	-	-	-	-	-	800 000	-3 265 876	4 065 876	578 578	-	-	18 461	165 048	265 993	3 916 965	301 326 290	0	301 326 290				
dont titulaires hors prestations (calcul automatique)	234 484 231	-	963 074	1 125 812	-	-	-	-	-	-	800 000	-3 265 876	4 065 876	578 578	-	-	5 311	-	245 982	3 718 757	238 202 988	0	238 202 988				
dont non titulaires et autres personnels hors prestations (calcul automatique)	62 925 094	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 149	165 048	20 011	198 208	63 123 302	0	63 123 302					
Incidence sur 2021																											
dont incidence rémunération principale																											
dont incidence rémunérations accessoires																											
dont incidence cotisations et contributions sociales																											

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE = CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)

(1) l'élaboration du budget est fondée sur une prévision d'exécution 2018, réajustée après la fin de l'exercice

(1 bis) jours de grève, versement d'un capital décès ou d'une indemnité exceptionnelle non reductible

(2) Les colonnes "EAP" couvrent les mesures discrétionnaires (schéma d'emploi et évolution de la structure des emplois) ou obligatoires de l'exercice précédent (2018).

(3) la colonne X comprend les mesures indemnitaires imposées par la réglementation sans marge de manœuvre possible pour l'établissement

(4) la colonne XI "GVT solde" comprend le GVT négatif et positif. S'agissant du GVT positif, elle ne comprend que les avancements d'échelon et de grade.

Les changements de corps sont traités dans la colonne XIII "évolution de la structure des emplois". S'agissant du GVT négatif, elle traite le remplacement d'un titulaire par un titulaire au sein d'un même corps.

(5) ces colonnes intègrent :

XII : les variations du volume d'emplois (schéma d'emplois hors variations liées aux contrats de recherche, voir colonne XV bis),

XIII : les variations de coût induites par les transformations de corps (dont celles issues des promotions sur listes d'aptitudes) et les restructurations

(6) cette colonne intègre les variations du régime indemnitaire décidées par l'établissement

(7) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (fascicule n°8, opérations pluriannuelles) : acte juridique conclu entre l'établissement d'enseignement supérieur et un ou plusieurs partenaires (privés ou publics) offrant un soutien financier à un chercheur

ou une équipe de chercheurs pour effectuer des études scientifiques ou des prestations de recherche dans un domaine déterminé

Annexe 1 - Notice explicative relative aux des facteurs d'évolution de la masse salariale (tableau 3) consignes de renseignement applicables à l'exercice 2020

Exercice 2019

I	Prévision d'exécution ou exécution 2019	Prévision d'exécution 2019 pour la phase 1 (BI2020) et exécution 2019 pour les phases 2,3 et 4 (2020) en cohérence avec la phase 4 de 2019
II	Correction de l'exécution 2019 (événements exceptionnels non reproductibles)	Exemples d'événements exceptionnels non reproductibles intervenus en 2019 : retenues pour jour de grève, versement de primes exceptionnelles

Extension en année pleines (EAP) des mesures 2019

III	Mesures catégorielles 2019 (titulaires exclusivement - PPCR)	Les décisions prises en gestion conduisent généralement à une augmentation (ou une diminution) des dépenses de l'année en cours, mais aussi parfois de l'année suivante. C'est la date à laquelle les mesures prennent effet qui détermine leur impact sur la dépense sur l'année en cours, et le cas échéant sur l'année suivante. Afin de prévoir l'ajustement de crédits nécessaires pour couvrir l'évolution de la dépense de l'année suivante, il convient de calculer l'EAP des mesures. Le calcul de l'EAP s'effectue sur 12 mois de date à date.
IV	Schéma d'emplois 2019	Ainsi, l'EAP en n+1 est nulle si une mesure est mise en œuvre au 1er janvier de l'année n car la mesure prendra son plein effet sur l'année où elle intervient. En revanche, si la mesure intervient le 1er juillet, elle impactera non seulement les 6 derniers mois de l'année, mais aussi les 6 premiers mois de l'année suivante.
V	Evolution de la structure des emplois 2019 (dont repyramidages, changements de corps)	L'EAP peut porter sur des mesures catégorielles nouvelles intervenues en cours d'année. Le calcul de l'EAP portera également sur la variation de l'effectif intervenus en année n, en prenant en compte leur date d'effet. Ainsi une arrivée au 1/09 n'impactera que d'un tiers l'année d'arrivée mais aura un impact de deux tiers en exécution l'année suivante.

Les mesures entrant en vigueur en 2020

VI	Mesures générales (dont valeur du point FP de 2017)	Effets liés à la hausse de la valeur du point du 1er février 2017 (EAP sur 2018). Aucune incidence sur le tableau 3 dans les flux 2020.
VII	SMIC	Revalorisation du SMIC au 1er janvier de l'année n
VIII	Cas pensions et ATI	
VIII bis	Autres cotisations	
IX	Mesures catégorielles	Mesures s'appliquant à une catégorie de personnels
X	Indemnitaire obligatoire	L'indemnitaire obligatoire est constitué des primes et indemnités imposées par la réglementation sans marge de manœuvre possible pour l'établissement
XI	GVT Solde (hors schéma d'emplois, évolution de la structure des emplois et mesures catégorielles)	Le glissement, vieillesse, technicité (GVT) solde, correspondant à la somme du GVT positif et du GVT négatif (à saisir au sein des colonnes XI bis et XI ter), concerne les personnels titulaires exclusivement. Le chiffrage doit être décomposé par catégories de personnel et de dépenses (en particulier le CAS pensions). Il exclut les mesures catégorielles (colonne IX), les mesures liées au schéma d'emplois (des titulaires, colonne XII) et celles relevant de l'évolution de la structure des emplois (colonne XIII).
XI bis	GVT Négatif	Le GVT négatif (effet noria) mesure le tassement de la masse salariale dû au départ d'une population dont la rémunération est généralement supérieure à celle des remplaçants (ex : remplacement d'un titulaire par un titulaire au sein d'un même corps dont le traitement indiciaire brut est à un niveau inférieur).
XI ter	GVT Positif	Le GVT positif prend en compte les avancements d'échelon et de grade (les changements de corps sont traités dans la colonne "évolution de la structure des emplois") des personnels présents sur une période de 24 mois (chiffrage à effectif constant ce qui exclut l'effet du schéma d'emplois)
XII	Schéma d'emplois (hors contrat de recherche)	Les colonnes relatives au schéma d'emplois retracent l'impact financier en 2020 et 2021 (Cf. ligne "incidence sur 2021") des variations du volume des emplois prévues ou réalisées sur l'exercice 2020 liées aux entrées et sorties et intégrant les impacts relatifs aux créations, suppressions ou gels d'emplois. Le chiffrage doit être décomposé par catégories de personnel et de dépenses (en particulier le CAS pensions) et établi en cohérence avec les données d'emplois du tableau 1 du DPGECP (suivi des emplois), de la prévision annuelle de consommation des emplois inscrite au tableau des emplois (tableau 1 présenté par l'établissement à l'appui de ses budgets) et des données transmises dans le cadre de la procédure de validation des demandes de recrutements des personnels titulaires (ATRIA).
XIII	Evolution de la structure des emplois (dont repyramidages)	L'évolution de la structure des emplois (dont les repyramidages) correspond aux transformations suivantes : - modification d'un poste entraînant son occupation par un agent d'un corps différent (ex : MCF en PU) Ces transformations sont prises en compte dans la mesure où elles impliquent une variation de la masse salariale. Le chiffrage doit être décomposé par catégories de personnel et de dépenses (en particulier le CAS pensions)
XIV	Indemnitaire à l'initiative établissement	Variation du régime indemnitaire décidée par l'établissement
XV	Variation des heures complémentaires	
XV bis	Variations sur les contrats de recherche	Contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (fascicule n°8, opérations pluriannuelles) : acte juridique conclu entre l'établissement d'enseignement supérieur et un ou plusieurs partenaires (privés ou publics) offrant un soutien financier à un chercheur ou une équipe de chercheurs pour effectuer des études scientifiques ou des prestations de recherche dans un domaine déterminé
XVI	Autres à détailler	
	Incidence sur 2021 (lignes 39-42)	L'extension en année pleine des mesures entrant en vigueur en 2020 doit être chiffrée sur les lignes et colonnes dédiées. Une attention particulière doit être portée aux colonnes schémas d'emplois et évolution de la structure des emplois
	Remarques générales	Les cellules en fond jaune au sein de l'application sont les cellules où la saisie doit obligatoirement être différente de zéro Les cellules en fond bleu au sein de l'application sont les cellules où la saisie est calculée automatiquement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 29/05/2020

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

à

Monsieur le président de l'université
Claude Bernard Lyon 1

S/C de
Monsieur le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Chancelier des universités

**Direction générale
de l'enseignement
supérieur et de
l'insertion
professionnelle**

**Service de la stratégie de
contractualisation, du
financement et de
l'immobilier**

**Sous-direction de
l'immobilier**

Département du pilotage
immobilier

DGESIP/B3-2/RF
N°2020-0081

Affaire suivie par
Regine Fourmann
Téléphone
01 55 55 61 69
E-Mail
Regine.fourmann@
enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75005 Paris

Objet : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).
Référence : Circulaire Premier ministre n° 5888/SG du 19 septembre 2016
PJ : avis ministériel

Conformément à la circulaire du 19 septembre 2016, citée en référence, vous m'avez transmis, pour validation, votre schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2018-2023.

Après analyse de vos documents (SPSI et annexes), je vous adresse l'avis favorable du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Je vous rappelle que cet avis doit être transmis à la Direction de l'immobilier de l'Etat à l'adresse suivante (DIE) : domaine-spsi_operateurs@dgfip.finances.gouv.fr en mettant en copie mes services: dgesipilotageimmobilier@enseignementsup.gouv.fr

La validation du projet de SPSI par votre conseil d'administration pourra intervenir dès réception de l'avis de la DIE sur votre SPSI dont il vous appartiendra de m'adresser une copie de la délibération ainsi qu'à la DIE.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sous-directeur de l'immobilier
Direction générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation


Guillaume Decroix

Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)

Créée par décret de décembre 1970, l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) propose des formations en sciences et technologies d'une part, et en sciences de la vie et de la santé, d'autre part. Elle a accédé aux RCE le 1er janvier 2009

L'établissement est membre fondateur de la Comue Université de Lyon laquelle porte depuis février 2017 un IDEX. Cet établissement fait l'objet dans ce contexte d'une redéfinition de ses statuts et compétences pour devenir en 2021, un établissement cible.

I- Le Bilan du précédent SPSI

L'UCBL, dans son précédent schéma pluriannuel de stratégie immobilière, avait inscrit son projet immobilier dans le Plan Campus, qui ne concernait toutefois que le campus Lyon Tech La Doua et Charles Mérieux et en retenant comme hypothèse une stagnation des effectifs globaux. Dans ce contexte, une stratégie était présentée tant sur le registre de la segmentation que de l'optimisation des surfaces.

► Un stratégie et une optimisation des surfaces repensées

Plusieurs lieux avaient été identifiés en 2011 comme potentiellement excédentaires (9000 m²) mais ces données se sont révélées, en raison de relevés non fiabilisés, inexacts:

Il en a découlé une révision de la stratégie immobilière de l'établissement entre 2013 et 2015, reposant sur deux modifications majeures :

- la réévaluation et la fiabilisation de l'occupation des locaux du campus Lyon Santé Est conduisant à la nécessité de maintenir le site de la Buire, infirmant la proposition de 2011, et confirmant l'ambition des projets de développement immobilier autour du Neurocampus (site du Vinatier) et du centre international de recherche en infectiologie- CIRI- (site de Gerland).

- la validation du programme et la révision à la baisse du périmètre d'intervention du plan campus LyonTech La Doua, pour des raisons budgétaires.

Par ailleurs, les discussions avec les collectivités territoriales dans le cadre du CPER 2015-2020 ont également eu un impact dans la priorisation et la réorientation de certains choix stratégiques immobiliers (création du pôle paramédical à la Buire, validation du programme de travaux de la tranche 2 de la requalification du bâtiment Rockefeller, regroupement du CIRI en plusieurs phases, évolution du projet du Neurocampus...)

Aujourd'hui, ces aspects stratégiques et d'optimisation sont partiellement réalisés d'abord pour les raisons exposées ci-dessus, ensuite par la démographie étudiante qui a connu une hausse de 8, 27 % entre 2013 et 2016. L'établissement s'appuie désormais sur une augmentation de 2 à 3 % par an.

Dans ce contexte global l'établissement a modifié sa stratégie pour maintenir des lieux d'enseignement sur des sites de proximité. Seule l'opération de densification sur le site Gerland (école d'actuariat) est désormais à l'œuvre. Le site IUFM de la Soie, a été fermé en 2016 et transféré sur celui du Clos à Lyon.

Les surfaces du campus Lyon Tech La Doua, partagées notamment avec l'INSA de Lyon sont impactées, dans le cadre du plan Campus, par une opération d'envergures incarnée par les travaux de réhabilitation en contrat Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM). (voir infra § opérations Campus).

S'ajoutent 9 constructions représentant environ 32 000 m², 6 opérations de réhabilitation d'équipements sportifs, 2 résidences étudiantes et l'aménagement d'un axe paysager de déplacements doux. La seconde opération d'envergure concerne la requalification du bâtiment Rockefeller du site Santé-Est.

La volumétrie du nombre de logement de fonction, pointée par France Domaine dans son avis du 24 août 2012 a connu une diminution sensible. L'UCBL, conformément au dispositif réglementaire issu du

décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 , a réduit le nombre de logements de fonction par nécessité absolue de service (NAS). Entre 2009 et 2018, ce volume est passé de 56 à 39 logements NAS.

II- Diagnostic

Au 7 janvier 2020, date de réception du présent SPSI 2018-2023, le taux de complétude dans le référentiel technique, requis par la direction de l'immobilier de l'Etat, atteint le seuil de 225/275 soit en deçà du seuil requis (240/275). La trame du SPSI respecte celle fournie par la DIE.

A. Les caractéristiques du parc

Le patrimoine est composé de 162 biens et représente en 2019 une surface, déclarée dans l'OAD ESR , de 398 991 m² SUB. Dans le SPSI 158 bâtiments sont recensés et représentent 465 001 m² SHON. L'établissement explique ce différentiel de bâtiment par la non prise en compte dans le RT de bâtiments livrés en 2018 et de la démolition de l'amphithéâtre Lavoisier.

L'UCBL 1 est implantée à Villeurbanne, à Bourg-en-Bresse, à Saint- Génis -aval , à St-Etienne, à la Seyne-sur-Mer, à Oullins et à Lyon

L'établissement se déploie sur les campus et sites suivants :

► Campus Charles Mérieux (25 657m²) 12 bâtiments - domaines disciplinaires : médecine maïeutique actuariat, infectiologie- 6433 étudiants

Il est composé du :

- site universitaire Gerland (Lyon 7ème arr.) (2 bâtiments 10 118 m²) ;
- site universitaire Lyon sud (à Oullins) (10 bâtiments 15 539 m²).

► Campus Lyon tech à Villeurbanne (229 352 m²): 66 bâtiments-domaine disciplinaire STS sciences dures STAPS- locaux administratifs 14 000 étudiants.

► Campus Lyon Santé Est (93 302 m²) 13 bâtiments.- domaines disciplinaires : médecine-pharmacie- odontologie 14 671 étudiants

Il est composé du :

- site universitaire de la Buire (Lyon, 8ème arr.) (7 bâtiments 30 877 m²) ;
- campus Rockefeller à Lyon 8ème arr. (6 bâtiments 62 870 m²).

► Des IUT et INSPE : :

- IUT de Bourg-en-Bresse –domaine disciplinaire-génie biologique- informatique (1 bâtiment 9379 m²) ;
- IUT Doua - domaine disciplinaire chimie ; biologie- (16 bâtiments 29 073 m²) ;
- IUT Gratte-Ciel à Villeurbanne (10 bâtiments 32 101 m²) ;
- INSPE de Bourg-en-Bresse (5 bâtiments 6 919 m²) mis à disposition du Conseil départemental de l'Ain ;
- INSPE Le Clos à Lyon, 4ème arr. (Lyon Croix-rousse) (2 bâtiments 17 379 m² mis à disposition par la métropole de Lyon depuis 2015) ;
- INSPE Saint-Etienne (6 bâtiments 10 571 m² mis à disposition par le Conseil départemental de la Loire, mais la charge du propriétaire a été transférée à l'Etat par convention du 10 juillet 2003.

A noter la fermeture des activités de l'Espé du site de la Soie à Villeurbanne (13 236 m²) dont les activités ont été transférées sur Le site du Clos à Lyon.

► Des implantations isolées :

- site Tamaris à la Seyne-sur-Mer (3 bâtiments 1450 m²) abrite des activités de recherche CNRS en biologie marine;
- Gymnase Léon Jouhaux (3395 m²) géré par le service inter universitaire des activités physiques et sportives rattaché à l'UCBL ;

- site universitaire de Saint-G enis Laval – abrite l’observatoire des sciences de l’univers lieu class  monument historique (22 b timents 5 919 m²).

L’universit  occupe  galement d’autres locaux, actuellement non renseign s dans la base RT et ce dans l’attente de la formalisation ou de l’actualisation de conventions (travail de fiabilisation en cours). C’est notamment le cas pour des locaux mis   disposition par le centre hospitalier neuro-cardiologique, de locaux appartenant   la ville de Roanne   destination des  tudiants de Polytech Roanne, de locaux de la Chambre du Commerce et de l’Industrie   destination des  tudiants de l’IUT de Bourg en Bresse.

De plus, L’universit  Lyon 1 utilise des bureaux dans la Cit  Administrative d’Etat de la Part-Dieu (environ 160 m² SU). Ces lieux font l’objet d’une convention d’utilisation  tablie le 02/02/18 pour une dur e de 9 ans et l’ tablissement ne supporte aucun loyer mais une participation aux charges du b timent.

B Un  tat de sant  globalement d grad  qui s’am liore progressivement

► Un inventaire lucide

Le b ti est ancien construit dans les ann es 1960 et 1970. Certains b timents datent de 1930 (Rockefeller) d’autres ont  t  construits   la fin du 19^{ me} si cle. L’ tablissement en dresse un inventaire par usage avec une d clinaison par site. Cette pr sentation est claire et permet d’identifier les caract ristiques et les besoins restant   couvrir.

• Une situation en devenir sur les registres de la s curit  l’accessibilit  et la s ret 

67 % des surfaces est dans un  tat peu ou pas satisfaisant. Si les lieux d di s   l’enseignement sont dans un  tat globalement satisfaisant, ceux affect s   la recherche sont les plus d grad s et ont n cessit  des investissements lourds pris en charge par l’op ration Campus.

Sur le registre de la s curit  11 b timents dans l’OAD-ESR sont impact s par un avis d favorable :

- sur Lyon Tech La Doua ,la d clinaison du plan campus sur ce site permet de r aliser 90 % des actions correctrices ;
- sur le site Rockefeller., des actions de mise en s curit  sont d’ores et d j    l’ uvre.

Il convient d’ajouter que les actions de d samiantage ont repr sent  une part non n gligeable des co ts d’investissement oscillant entre 3 et 10 % du montant total annuel.

L’ tablissement reconna t une disparit  des investissements in gaux sur le registre du GER et de la maintenance . Le co t moyen par m² oscille entre 39   sur le campus de Gerland et 3   sur le site Lyon Tech La Doua selon l’ tat qualitatif du b ti.

Seuls les b timents figurant dans le p rim tre de la r habilitation des quartiers scientifiques sont sous le r gime du contrat « Conception r alisation, exploitation et maintenance (CREM) » . Dans ce contexte sp cifique, les actions de GER (sur les travaux effectu s) pendant les 10 ann es suivant la r ception sont   la charge du groupement CREM ; dans les 15 ann es suivantes ils sont financ s par les cr dits extra budg taires de l’Op ration Campus via l’UDL. Ce groupe de b timents pr sentera donc une charge de GER relativement faible pour l’UCBL Toutefois, l’universit  assurera la prise en charge des co ts d’exploitation et de la maintenance.

L’ tablissement y consacre une ligne de cr dits annuels de 0,8 M  et un plan de priorisation des investissements au profit des locaux d’enseignement¹ est  tabli de 2017   2023 pour un montant total de 7, 776 M 

Sur l’accessibilit , 88 % des surfaces sont non r glementaires mais fonctionnelles L’AdAP a  t  d pos  fin 2015 pour un total d’investissement de 18 440 000  . Il est pris en charge principalement dans le cadre du plan Campus, des op rations CPER et des fonds propres mobilis s par l’ tablissement.

¹ Ces investissements GER portent sur le clos-couvert, l’ quipement et les infrastructures de fluides, les appareils  levateurs

La sûreté de l'établissement a fait l'objet d'un audit et un dispositif de gestion de crise est mis en place.

• **Focus énergie**

La maîtrise des coûts énergétiques mobilise l'établissement qui s'appuie d'une part sur les compétences du pôle énergie maintenance et de son économiste de flux et, d'autre part, sur les outils de suivi de consommations de fluides et de ses coûts moyens par type de fluides. L'établissement estime que ces coûts moyens constatés sont relativement importants en comparaison à d'autres universités : 7,3 € /m² pour l'électricité (contre un ordre de grandeur de 5 €), 7,3 € pour l'ensemble Gaz/Chauffage (contre un ordre de grandeur de 5 €), 2,6 € pour l'eau (contre un ordre de grandeur inférieur à 1 €).

La consommation d'énergie primaire, qui traduit la consommation des ressources énergétiques naturelles, laisse apparaître l'empreinte plus importante de l'électricité (78,494 MWh/an). Il n'existe pas de dispositif de production d'énergie renouvelable sur le périmètre de l'établissement. Le raccordement du site Lyon Tech la Doua en 2020 au réseau de chauffage urbain de Lyon Villeurbanne Bron (chaufferie à bois) permettra un taux d'énergie renouvelable supérieur à 50 %. L'émission de gaz à effet de serre (GES) est liée au système de chauffage alimenté au gaz naturel. Il représente 25% de la consommation énergétique de l'UCBL 1 et 40% des émissions de GES de l'établissement.

• **Un taux d'occupation contrasté**

L'établissement explicite les disparités des taux d'occupation par site de manière claire et concise en s'appuyant sur les contraintes pédagogiques (organisation des enseignements liée aux nouvelles maquettes de l'offre de formation) mais aussi sur les aléas liés à la configuration des lieux pour répondre aux besoins (salles de travaux dirigés sur Lyon Tech La Doua, les malfaçons du site de Gerland).

Le taux d'occupation global des surfaces représente 79,04 % dont la déclinaison atteint 88,15 % pour les amphithéâtres et 73,30 % pour les salles banalisées. Des tensions sont toutefois mises en lumière particulièrement sur les campus santé Est (119,25 %) et Lyon Sud (127,58 %) sites dédiés aux formations de santé (médecine pharmacie, odontologie maïeutique).

Les locaux dédiés aux fonctions support sont principalement implantés à l'Ouest du campus Lyon Tech La Doua (maison de l'université Domitien Debouzie, bâtiment Julie-Victoire Daubié), d'autres sont dispersés notamment sur le site Rockefeller. A titre indicatif, le ratio de m² de surface utile par poste de travail est de 10,38 m² par poste pour la maison de l'Université et 9,28 m² par poste pour la bâtiment Daubié (bâtiment accueillant les services financiers et des ressources humaines). L'établissement compte dans un premier temps regrouper une partie des fonctions support dans un bâtiment situé à l'entrée du campus par transformation d'une loge de gardien. Ce projet est aujourd'hui en phase d'étude et de recensement des besoins.

C'est donc un patrimoine vieillissant dont l'état est contrasté selon les sites. Les sites de la DOUA et Rockefeller, de par leur âge et le nombre d'étudiants accueillis, sont considérés comme prioritaires et font l'objet de mesures particulières.

► **Le bâti s'est amélioré grâce aux opérations menées dans le cadre de l'opération Campus et CPER**

Au préalable, il est à noter que le site de Gerland, réceptionné en 2001, avait fait l'objet de désordres ayant donné lieu à un contentieux devant la juridiction administrative qui s'est soldé en 2015 par le versement d'une indemnité de 1,2 M€ au profit de l'établissement. Les travaux sont achevés depuis 2018 pour un montant de 2 M€.

• **Opération Campus**

Elles concernent les ensembles patrimoniaux suivants ventilés sur 2 campus.

1- Campus Lyon Tech-La Doua - Réhabilitation des quartiers scientifiques

- a) Groupe des bâtiments d'enseignement et recherche concernés par l'Opération « Conception réalisation, exploitation et maintenance (CREM) » Bâtiments Kasstler Bertholet, Raullin, Grignard, Mendel, Lwoff, Forel, Dubois, Brillouin, Lippmann, Omega.

Signée le 25 janvier 2016, le contrat global CREM concerne la réhabilitation de vingt-deux bâtiments dont 12 affectés à l'université Claude Bernard Lyon I et 10 bâtiments à l'INSA de Lyon. Pour l'UCBL la liste de bâtiments réceptionnés ou en cours de travaux figure ci-dessus.

La réhabilitation porte sur l'amélioration des performances énergétiques et du confort des usagers avec des ambitions qui vont au-delà de la réglementation thermique, la mise en sécurité des bâtiments, la mise aux normes d'accessibilité et le regroupement des activités d'enseignement et de recherche par quartier scientifique. Le marché a été attribué au groupement mené par Eiffage sous la maîtrise d'ouvrage de l'Université de Lyon (UdL).

L'opération est financée par les intérêts intermédiaires ANR et les intérêts de la dotation Campus, pour un montant de 173,2 MC HT (signature contrat), et concerne 85 162 m² SHON soit 38 % du total des surfaces affecté à l'UCBL sur ce site.

Les bâtiments du quartier Physique (Kastler, Brillouin et Lippmann) ont été livrés en 2018, ainsi que la réhabilitation du bâtiment Oméga. Le démarrage des travaux de rénovation de Berthollet, Raullin et Dubois a été réalisé en 2018. L'année 2019 est consacrée au quartier Biologie et à la finalisation du quartier Chimie par les bâtiments Mendel, Lwoff, Forel et Grignard. En 2020, les ailes ABC du bâtiment Curien seront démolies.

b) La construction du bâtiment chimie-bio et Axel'One

L'opération consiste en la construction de 2 nouvelles constructions : un nouveau bâtiment de chimie et biochimie accueillant le CCRMN (Centre Commun de Résonance Magnétique Nucléaire) et le laboratoire ICBMS (Institut de Chimie et Biochimie moléculaire et supramoléculaires) et un hôtel à projet.

Le financement des études est assuré sur intérêts ANR 2013, celui des travaux repose sur les intérêts de la dotation LyonTech-la Doua. Le coût de l'opération représente 17.3 M€ TDC, pour une surface construite de 5313 m² de surface de plancher. Les biens ont été réceptionnés en 2018.

c) La réhabilitation du bâtiment Chevreul

L'opération consiste en la réhabilitation thermique (remplacement des façades et couverture), la mise aux normes d'accessibilité, la mise en sécurité et la restructuration de la partie sud du bâtiment. Elle permet le regroupement dans un même lieu de l'Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon (IRCELYON) et le Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces (LMI) de l'Université Claude Bernard Lyon1. Le coût de l'opération représente. 11, 49 M€ TDC pour une réhabilitation de 5 040 m² SHON. Les travaux ont été achevés en février 2018.

2- Campus Charles Mérieux

a) L'extension de la Faculté de médecine Lyon Sud

L'opération consiste en l'extension des locaux d'enseignement de la Faculté de médecine Lyon Sud par la construction de 4 nouveaux bâtiments. Le financement est assuré sur les intérêts de la dotation Charles Mérieux. Le coût de l'opération représente de 20,6 M€ TDC pour une surface de plancher construite de 5 186 m². Le montage retenu consiste en un Partenariat Public-Privé dont le contrat a été signé le 23 juillet 2013 avec le groupement lauréat comprenant notamment GCC, entreprise de bâtiment, et IDEX, mainteneur. L'opération est rentrée en phase d'exploitation depuis le 1^{er} août 2015.

b) Le réaménagement de l'esplanade des amphithéâtres et la valorisation de l'espace boisé classé - Faculté de médecine Lyon sud

L'opération d'extension des locaux d'enseignement de la Faculté de médecine Lyon Sud s'accompagne de deux opérations d'aménagements dédiés à l'accessibilité et au confort des étudiants. Il s'agit d'opérations d'aménagements extérieurs sont entreprises avec le réaménagement de l'esplanade des amphithéâtres et la valorisation de l'espace boisé classé (EBC). Son financement

est assuré sur intérêts ANR 2012 et le coût représente 1,5 M€ TDC Cette opération est achevée complètement depuis 2014.

c) CENS-ELI (Centre Européen de Nutrition pour la Santé – Institut Européen du Lymphome)

Le CENS-ELI est une construction permettant de regrouper les activités de recherche et de formation de CENS et ELI actuellement dispersées sur le centre hospitalier Lyon Sud. Son financement est assuré par les collectivités (Région Rhône-Alpes, Grand Lyon, Département du Rhône et Lysarc (Lymphonia Academic Research Organisation). Coût de l'opération : 15,85 M€ TDC pour une surface de 5 100 m² SDO. La livraison est intervenue fin 2019 et le lieu a été inauguré début 2020.

● Opérations CPER

Huit opérations ont été programmées au titre du CPER 2015-2020 dont trois impactent conjointement L'UCBL, L'INSA de Lyon et l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UJML3) .L'avancée des projets est déclinée ci-dessous

- La seconde tranche Neurocampus du site santé Est a été réceptionnée fin 2018 ;
- La deuxième tranche de requalification du bâtiment Rockefeller est attendue pour 2020 ;
- La requalification du site Laennec-La Buire est attendue pour 2021
- Les études de faisabilité sont en cours pour les travaux de réhabilitation des INSPE à l'horizon 2022
- La rénovation et la construction d'une extension pour le centre international de recherche des maladies infectieuses (CIRI) sur le site de Gerland dont la livraison de la première tranche est prévue pour 2020.

S'agissant des opérations conjointes affectant plusieurs établissements l'état des lieux des opérations montre que :

- Pour L'INSA de Lyon et l'UCBL (campus Lyon Tech La Doua), les travaux de rénovation du réseau de chauffage urbain sont achevés en 2020; ceux portant sur la voirie sont en cours de réalisation ;
- Pour l'UJML 3 et l'UCBL, la requalification du site de la charité à Bourg en Bresse fait l'objet d'examen du dossier d'expertise.

C- Des efforts consentis en matière de dépenses immobilières — Des moyens humains en voie de consolidation.

a) Les moyens financiers mobilisés

L'université a bénéficié d'un budget immobilier annuel qui a connu entre 2014 et 2017 une progression substantielle (33 %) en termes de dépenses pour les actions programmées d'investissement (cf annexe financière). En moyenne, les charges de fonctionnement se sont élevées à 17,798 M€ durant cette même période. L'établissement relève pour 2017, un taux d'exécution des opérations (98 % en AE et 100 % en CP)

Ce budget est financé par ses fonds propres et les subventions en provenance de sa tutelle ministérielle ou d'autres partenaires sur des projets spécifiques.

b) Des moyens humains et compétences — une organisation centralisée très professionnalisée-

Sur le registre des ressources humaines, la direction du patrimoine est organisée de manière centralisée et constituée d'un effectif important de 70 ETP (59 en 2011) , très professionnalisé, correspondant au support technique d'une université scientifique. Un audit de la direction, établi en 2011, avait permis de conforter les missions et la structure de la direction autour de trois pôles : la programmation et le développement, les travaux et la maintenance. Un économiste de flux a également été recruté.

Toutefois les besoins en formation ne sont toutefois pas identifiés.

III- Une stratégie immobilière fondée, pour la période 2018-2023, sur la réussite de l'IDEXLYON et la création de l'établissement cible.

L'université est un acteur robuste de la politique immobilière du site et s'appuie sur l'université de Lyon qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations du plan Campus et CPER. Parallèlement, l'établissement déploie des coopérations avec les autres établissements (groupement d'achat, mise

en place de la charte de transition écologique et énergétique, services inter universitaires). Dans le cadre de l'IDEXLYON, un établissement cible est en cours de constitution, avec comme premier périmètre les 4 établissements suivants : Université Claude Bernard Lyon 1, Université Jean Monnet Saint Etienne, Université Jean Moulin Lyon 3, Ecole Normale Supérieure de Lyon. L'objectif du projet IDEXLYON est la construction d'une université intensive de recherche à forte visibilité internationale qui se concrétise, dans son volet institutionnel, par la création d'un nouvel établissement (Université Cible).

Dans ce contexte et en s'appuyant sur une hausse des effectifs étudiants de 2 à 3 % par an, l'établissement s'assigne pour objectifs :

- l'optimisation de l'utilisation des locaux tout en maintenant des possibilités de développement pour de nouveaux projets ;
- la réhabilitation de l'ensemble du patrimoine au même rythme entre les différents sites ;
- le déploiement des opérations de mise en sécurité et d'accessibilité ;
- la réduction de la consommation en fluides par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- la construction si nécessaire de surfaces complémentaires en fonction du développement de certaines formations, pour l'IUT notamment mais également pour les enseignements de STAPS.

A- Des stratégies patrimoniale et d'intervention raisonnées.

Les projets immobiliers de grande envergure de l'UCBL s'inscrivent dans l'achèvement des opérations du Plan Campus, lesquelles ne concernent que les campus LyonTech-la Doua et Lyon Sud-Charles Mérieux. Le campus Lyon Santé Est, non retenu dans l'opération Plan Campus, a bénéficié d'un accompagnement via l'obtention d'opérations CPER qui a permis de lancer les 2 premières tranches de la requalification du domaine Rockefeller.

• Stratégie patrimoniale

La réflexion sur la segmentation poursuit sa dynamique pour répondre aux besoins de recherche, de regroupement et d'optimisation des lieux d'enseignement (STS, STAPS, Santé, INSPE) pour leur donner sens et cohérence. Il serait souhaitable qu'un tableau récapitulatif de la segmentation future sur le parc soit réalisé.

De nouvelles opérations ont démarré en 2017 comme l'implantation du pôle paramédical sur le site de la Buire et l'aménagement et le regroupement du centre international en infectiologie, ou encore la rénovation de plusieurs amphithéâtres sur le campus de la Doua. Une opération, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la métropole de Lyon, permettra la construction sur le campus de la Doua d'un bâtiment (7500 m²) abritant l'école d'ingénieurs CPE et l'institut des nanotechnologies de Lyon

La seule opération Campus en cours d'achèvement est celle portant sur la réhabilitation des quartiers scientifiques (CREM) Celles relatives aux CPER 2015-2020 ont été décrites supra. Elles sont elles aussi en cours ou en voie d'achèvement (site Rockefeller et Neurocampus).

Afin d'éviter une disparité de traitement pour les lieux exclus du périmètre de l'opération Campus des projets sont déclinés par site :

- Sur le campus de la Doua, 10 bâtiments ont été retenus pour des actions de réhabilitation (8 opérations) et 4 opérations concernant la vie étudiante Elles sont pour la plupart programmées. Des projets de relogement d'équipes de recherche sont en cours de réflexion. Il en est de même pour le regroupement des fonctions support (cf supra § taux d'occupation). D'autres projets concernent la restauration, l'hébergement de centre de calcul pour répondre aux besoins en baies informatiques ;
- Sur le Campus Santé Est, nombre d'opérations prises en charge par le CPER sont achevées ou en voie de l'être. Cinq projets sont en cours de développement. La stratégie s'incarne dans le regroupement disciplinaire et thématique des sites qui composent ce campus notamment pour celui de la Buire (formations paramédicales notamment les activités de l'institut des sciences et techniques de réadaptation ISTR) et le Vinatier (Neurocampus). Une douzaine de projets de rénovation fonctionnelle et énergétique, de requalification des surfaces (site Rockefeller) de construction de tiers-lieux ou d'hébergement est soit programmée ou portée en demande au prochain CPER ;

- Sur le campus Charles Mérieux, les opérations du plan Campus sont aujourd'hui achevées. Pour finaliser la mise à niveau des lieux, deux amphithéâtres feront l'objet de rénovation sur le site Lyon Sud. Sur le site Gerland, la seconde tranche dédiée à la construction de l'extension du CIRI est chiffrée à 13,5 M€ mais n'est pas financée ;
- Pour les IUT, six opérations sont en réflexion ou programmées (créations de tiers lieux, rénovation énergétique ;
- Pour les INSPE, une opération de mise en sécurité et de réhabilitation est certes programmée en 2020 pour le site du Rhône à Lyon et la réflexion se poursuit sur les relocalisations pour chacun des sites ;
- Pour les lieux atypiques (Tamaris et Saint-Genis de Laval) seul le premier fera l'objet d'une requalification de surfaces assorti d'un volet réhabilitation. L'opération chiffrée à 5,9 M€ est financée pour moitié par l'établissement, l'autre par les collectivités locales ;
- Enfin, six projets, dont un programmé pour 2021, intéressent la politique d'équipements sportifs portée par le service interuniversitaire.

La valorisation potentielle des surfaces n'est pas un sujet, le patrimoine de l'établissement n'étant à ce stade pas valorisable.

Points d'attention pour l'établissement : la réalisation d'une projection synthétique de la segmentation future des surfaces mérite d'être indiquée.

- Stratégie d'intervention

Elle porte sur les questions de d'accessibilité, de la sécurité incendie mais aussi de transition énergétique.

► **Accessibilité :** les actions se poursuivent et sont intégrées dans la programmation des travaux Campus.

► **Sécurité incendie :** Sur le campus Lyon Tech les actions correctrices, actées dans le schéma directeur incendie, sur les bâtiments ayant fait l'objet d'avis défavorables ont été réalisées pour la plupart dans le cadre de l'opération Campus. Pour le Campus Santé Est des travaux de rénovation sont en cours de réalisation.

► **Une réflexion structurée pour une transition énergétique réussie**

La transition énergétique est un axe transversal du SPSI, elle est intégrée à tous les projets de réhabilitation (sobriété énergétique, continuité écologique de l'axe vert, amélioration des usages). Elle s'intègre dans la stratégie de transition énergétique et écologique portée par la Comue université de Lyon mais aussi dans l'adhésion au PEEC 2030 pilotée par la CPU, dont le modèle économique est à conforter. L'établissement s'est également engagé dans une trajectoire de diminution des consommations en eau par la mise en œuvre de son schéma directeur de mise à niveau des installations de captage.

B. Une soutenabilité budgétaire qui semble démontrée

	CFI 2016	CFI 2017	CFI 2018	BR 2019
Fonds de roulement en M€	62,9	71,2	73,3	68
Fonds de roulement en nombre de jours	67	72	72	66

Source tableau de bord financier Data ESR

Le niveau moyen du fonds de roulement constaté sur les trois derniers exercices s'élève à 69 M€.

Le tableau de recensement des moyens financiers de l'opérateur (annexe financière) fait état d'un total de dépenses d'investissement de 91,231 M€ sur la période 2018-2022, couvertes par des prévisions de recettes s'élevant à 61, 185 M€ millions. La différence restant à la charge de l'UCBL, soit le montant de l'autofinancement estimé à 30 M€, semble pouvoir être supportée par le niveau de trésorerie de 98,9 M€ en 2018, 88, 5 M€ en 2019 sans, a priori, prélèvement sur le fonds de roulement cumulé.

Conclusion

Le SPSI de l'UCBL de Lyon est un document de grande qualité ancré dans la construction de l'université cible de l'IDEXLYON. Sa stratégie est raisonnée de manière opérationnelle sur l'achèvement des opérations Campus et CPER qui ont permis au patrimoine de connaître une régénération progressive du bâti.

La mise en œuvre du SPSI, accompagnée de l'achèvement des opérations Campus et CPER, donnera aux lieux d'enseignement, de recherche et de vie étudiante modernité et cohérence. Les bâtiments demeurant à traiter sont programmés ou portés en demande au prochain CPER. L'UCBL dispose des moyens financiers pour faire face aux investissements et s'appuie sur une gestion solide et maîtrisée. Dans l'attente des négociations du CPER qui devraient conduire l'établissement à consolider son agenda d'opérations, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation émet un avis favorable sur le SPSI de l'université Claude Bernard Lyon 1.

Le 29/05/2020

Sous-directeur de l'immobilier
Direction générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation



Guillaume Decroix



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des finances publiques
Direction de l'immobilier de l'État**

Affaire suivie par Eymeric VIGUIE
Sous-direction Stratégie et Expertises de l'Immobilier de l'Etat
eymeric.viguie@dgfip.finances.gouv.fr
01 53 18 33 27
Réf : 2020-06-2186

Paris, le 23 juin 2020

NOTE

à Monsieur le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Objet : Examen du projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)

PJ : Grille d'analyse de votre projet de SPSI

Monsieur le directeur,

Mes services ont bien réceptionné, le 20 décembre dernier, le projet de SPSI 2018-2023 de votre établissement. Le document expose les éléments essentiels d'une stratégie et respecte la méthodologie préconisée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE). Il revêt toutefois un caractère partiellement rétrospectif, l'objectif d'un SPSI étant d'élaborer une stratégie immobilière pour les 5 années à venir.

Le diagnostic réalisé, exhaustif et de qualité, pourra utilement donner lieu à l'enrichissement des données au sein du référentiel technique (RT), notamment concernant les données d'occupation et le risque amiante.

La stratégie patrimoniale vise à accroître la capacité d'accueil de l'établissement, ce qui nécessite de rationaliser l'organisation des activités sur les différents sites et de répondre aux besoins de surfaces adaptées quantitativement et qualitativement. La stratégie s'inscrit ainsi dans une trajectoire clairement identifiée, articulée autour des dispositifs Plan Campus et CPER avec objectif de réussir le projet IDEXLYON.

La stratégie d'intervention permet de traiter les problématiques majeures de préservation et de modernisation du parc immobilier de l'UCBL, caractérisé par un état de vétusté important et une faible performance énergétique.

Monsieur Frédéric FLEURY
Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Maison de l'Université Domitien Debouzie
43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Je note un enjeu particulier sur la sécurité incendie, suite aux visites de la commission civil de sécurité qui nécessite de respecter un certain nombre d'engagements pour permettre le bon fonctionnement des établissements recevant du public.

L'ensemble des actions prévues sur le patrimoine intègre les dimensions environnementales urbaines et écologiques dont il conviendra de faire le bilan à la fin de la période du SPSI. Compte tenu des montants d'investissement en jeu, le reste à financer est important et dépendra largement des possibilités offertes dans le cadre du CPER 2021 – 2027.

Vous trouverez en annexe l'analyse complète de votre projet de SPSI.

Après prise en considération de l'avis de la tutelle, la DIE approuve votre projet de SPSI au regard de sa cohérence par rapport aux enjeux de l'établissement et de sa conformité aux principes de la politique immobilière de l'État. Cette approbation est assortie de plusieurs recommandations :

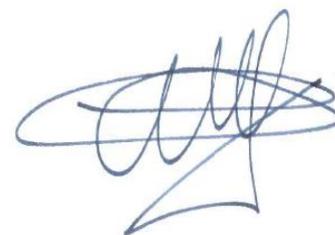
- Poursuivre l'actualisation des données dans le RT ;
- Compléter l'analyse de l'utilisation des surfaces de bureau et confirmer le bon ratio de SUN par poste de travail ;
- Préciser et consolider les besoins de surface par grand type d'activité (recherche, enseignement, administration) au regard des évolutions prévues ;
- Prendre l'attache des services domaniaux pour régulariser, par une CDU l'occupation de l'immeuble référencé n° 195830/471391 - Neurocampus Michel Jovet à Bron ;
- Confirmer les besoins de financement des investissements par l'UCBL au-delà de 2020 ;
- Poursuivre la démarche dynamique de suivi des consommations énergétiques et de réduction de celles-ci, dans le respect des objectifs de la loi Elan, et préciser les actions prévues auprès des occupants. Je vous indique à cet égard que la DIE déploie actuellement l'Outil de Suivi des Fluides interministériel (OSFi), auquel les opérateurs sont invités à adhérer pour faciliter le suivi et le pilotage de leurs consommations énergétiques.

J'appelle votre attention sur le fait que l'approbation tacite ou expresse d'un projet de SPSI par la DIE ne vaut pas validation préalable ou labellisation des projets immobiliers qui y sont décrits ou programmés.

Vous informerez la DIE de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'administration de la validation du SPSI. Une copie de la délibération portant approbation du SPSI par le CA sera transmise au ministère de tutelle et à la DIE.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer aux membres de votre conseil d'administration le présent courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Directeur Général des Finances Publiques
La Sous-directrice « Stratégie et expertises
de l'immobilier de l'État »,



Christine WEISROCK



ANNEXE

**Direction de l'Immobilier de l'Etat
Sous-direction Stratégie et Expertise
Bureau DIE 2A Doctrine et Stratégie**

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

Note d'analyse

**Université Claude Bernard Lyon 1
2018 - 2023**



**Ministère de tutelle
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de
la Recherche et de l'Innovation**

3 juin 2020

Sommaire

1. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE.....	3
1.1. Modalités d'analyse.....	3
1.1.1. Contact de l'opérateur.....	3
1.1.2. Dates clés de la procédure.....	3
1.1.3. Respect du cadre de rédaction du SPSI.....	3
1.2. Avis sur le SPSI.....	3
2. BILAN DU SPSI PRECEDENT	4
3. DIAGNOSTIC.....	5
3.1. Description de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)	5
3.2. Recensement et inventaire du parc.....	6
3.3. Diagnostic Fonctionnel, Réglementaire, Technique et Environnemental.....	7
3.3.1. Réponse aux besoins des utilisateurs.....	7
3.3.2. Etat réglementaire	8
3.3.3. Etat technique.....	9
3.3.4. Etat énergétique et environnemental	10
3.4. Moyens humains et compétences	10
3.5. Etats des lieux financiers et coûts de l'immobilier	11
3.5.1. Moyens financiers et budget consacrés à l'immobilier.....	11
3.5.2. Coûts de l'immobilier	11
4. STRATEGIE.....	12
4.1. Stratégie de l'UCBL.....	12
4.2. Stratégie patrimoniale.....	13
4.2.1. Analyse des besoins.....	13
4.2.2. Segmentation.....	13
4.2.3. Objectifs.....	13
4.2.4. Opérations patrimoniales.....	13
4.2.5. Synthèse du bilan de surface du SPSI.....	15
4.3. Stratégie d'intervention.....	16
4.3.1. Objectifs.....	16
4.3.2. Opérations envisagées.....	16
4.4. Réflexions sur l'évolution du parc immobilier au-delà de 2023.....	18
4.5. Plan de financement.....	19

1. Synthèse de l'analyse

1.1. Modalités d'analyse

1.1.1. Contact de l'opérateur

Direction du patrimoine – David TINE – davis.tine@univ-lyon1.fr – Tel. : 04 72 43 36 38 (Source annuaire de l'UCBL)

1.1.2. Dates clés de la procédure

Date de transmission à la tutelle : 19 décembre 2019

Date de transmission à la DIE (courriel) : 20 décembre 2020

Transmissions d'observations du Préfet de région (RRPIE) : pas d'avis reçu

Date de l'avis de la tutelle : 29 mai 2020

Date d'échéance pour rendre l'avis : 20 mai 2020

Eventuelle interruption du délai en cas de demande d'informations complémentaires et nouvelle échéance : NON

1.1.3. Respect du cadre de rédaction du SPSI

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) a respecté la trame du SPSI de la DIE. Les annexes I et II relatives aux moyens humains et aux moyens financiers ont été renseignées et communiquées avec le SPSI.

1.2. Avis sur le SPSI

FAVORABLE - FAVORABLE AVEC RESERVES - **DEFAVORABLE**

Période du SPSI : 2018 - 2023

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) a produit un SPSI très complet et détaillé.

Le SPSI porte sur la période 2018-2023 et il est basé sur le travail réalisé pour un SPSI 2015 – 2020 dont les grandes orientations stratégiques sont restées inchangées (page 6). Il est donc en partie rétrospectif. Le diagnostic est établi sur la base des données de l'année 2017.

Il convient cependant de souligner la qualité et l'exhaustivité du diagnostic ainsi que la clarté et la cohérence de la stratégie et des opérations prévues qui portent sur un parc immobilier important confronté à des problématiques complexes et multiples. La stratégie immobilière vise à répondre à deux enjeux majeurs que sont la contribution à l'excellence, l'attractivité et la visibilité internationale de l'UCBL et de l'Université de Lyon d'une part, à l'amélioration de l'état du parc immobilier, sous tous ces aspects, et à sa rationalisation d'autre part. Compte tenu de cette ambition et des problématiques à traiter, l'effort d'investissement est important et se traduit par de très nombreuses opérations sur les différents sites, dont la mise en œuvre dépasse la période 2018 – 2023.

Il est proposé un avis favorable avec les réserves suivantes :

- Préciser et consolider les besoins de surface par grand type d'activité (recherche, enseignement, administration) au regard des évolutions prévues
- Confirmer les besoins de financement des investissements par l'UCBL au-delà de 2020
- Compléter l'analyse de l'utilisation des surfaces de bureau et confirmer le bon ratio de SUN par poste de travail
- Poursuivre l'actualisation des données dans le RT

Rappel de l'avis de la tutelle : avis favorable.

Rappel de l'avis du Préfet : avis non encore communiqué.

Ratio clés et comparaison SPSI / OAD pour les bâtiments

Complétude OAD	265 / 275 en 2017 et 245 / 275 fin mai 2020			
	SPSI	OAD	Référence	Commentaires
SUN par poste de travail		9.2 m ²	12 m ²	Les données de l'OAD-ESR sont celles de l'année 2017. Le SPSI n'indique pas les ratios globaux de SUN et SUB par poste de travail. L'UCBL présente principalement les surfaces SHON.
SUB par poste de travail		41.4 m ²	20 m ²	

Les données du SPSI et celles de l'OAD, pour l'année 2017, diffèrent sur les points suivants :

- 158 bâtiments dans le SPSI (page 10) et 155 bâtiments dans l'OAD pour l'UCBL (hors 2 terrains non bâtis)
 - Les bâtiments La Préfabrique et le poste de livraison Nord, créés en 2017, ne sont pas dans l'OAD, alors que le bâtiment Axel One y est enregistré
 - L'UCBL précise ces différences dans un paragraphe du SPSI page 8, ainsi que page 16.
- La surface de 465 001 m² SHON du SPSI est très légèrement différente de celle de l'OAD de 465 054 m² SHON

Le ratio de SUN / SUB de 22% issu des données de l'OAD n'est pas significatif compte tenu de la majorité de surfaces spécifiques liées aux activités d'enseignement et de recherche.

2. Bilan du SPSI précédent

Echéance du SPSI précédent : 2011 - 2015

Bilan (pages 7 et 8 du SPSI)

Le SPSI de 2011 de l'UCBL, qui prévoyait des valorisations et optimisations de surfaces importantes a été révisé entre 2013 et 2015 car les données sur lesquelles il s'était basé étaient erronées. L'UCBL précise ainsi que

« Les opérations ainsi prévues au SPSI 2011 qui ont été abandonnées dans le SPSI 2015 sont les suivantes :

- Abandon du projet de libération du site de La Buire
- Abandon de la construction de deux hôtels à projet sur la Doua et des 10 000 m² de création de surface d'accueil d'entreprise
- Modification de programme de travaux pour les bâtiments Berthollet, Nautibus, Braconnier, et sortie du périmètre plan campus de Darwin et Dirac. Réévaluation à la baisse du programme des travaux et abandon de certains regroupements d'équipes de recherche en quartiers scientifiques
- Abandon du projet de regroupement de l'INSPE sur le site de la Soie, et abandon de la rénovation du site INSPE de Saint Etienne dans l'optique de trouver une solution de relogement de cette entité à court terme. »

Les principales opérations réalisées ont porté sur **la libération du site de la Soie en 2016**, l'engagement et la réalisation des premières opérations du **Plan Campus LyonTech - La Doua** et le **requalification du bâtiment Rockefeller** sur le site Santé Est.

L'UCBL présente un tableau des opérations sur la période 2016 – 2021 dont un extrait est repris ci-dessous pour les années 2016 et 2017.

Année	SHON initiale en m2	Bâtiments démolis ou restitués	Bâtiments créés	SHON finale en m2
2016	475 876	Démolition amphitheâtre Lavoisier (688 m ²) et libération du site de l'ESPE La Soie (13 236 m ²)		461 952
2017	461 952		Axel One (2 628 m ²) La Préfabrique (409 m ²) Poste de livraison Nord (12 m ²)	465 001

Le bilan présenté ne porte pas spécifiquement sur la période 2011 – 2017, mais l'UCBL précise que « sur l'ensemble des sites de Lyon1, sept opérations de construction pour un montant global d'environ 110 millions d'euros sont livrées entre 2015 et 2020. Elles concernent à la fois, la recherche, l'enseignement, la vie étudiante et sont réparties sur les sites de Sciences et Santé. Il est prévu par ailleurs à court terme la démolition de 7 bâtiments : 4 groupes de préfabriqués, les ailes ABC du bâtiment Curien, le pavillon Nétien et le gymnase Rockefeller, soit plus de 14 742 m² SHON. »

Avis sur le bilan

Le SPSI 2011 – 2015 de l'UCBL a été révisé profondément depuis 2013, conduisant à la préparation d'un SPSI 2015 – 2020 qui n'a pas été formellement présenté ni validé. Le bilan et les évolutions du parc immobilier entre 2011 et 2017 ne sont donc pas précisément établis.

3. Diagnostic

3.1. Description de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)

L'UCBL est présentée de manière détaillée pages 9 à 11 du SPSI, les données clés sont reprises ci-après.

« L'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) est une université scientifique, technologique et de santé qui accueille 43 700 étudiants en 2017, auxquels il faut ajouter environ 4 000 inscrits en école de soins infirmiers (IFSI) et 800 inscrits à l'institut catholique de Lyon (ICLY). C'est le plus grand établissement de la région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre d'étudiants, près de 20 % des effectifs totaux. Elle représente le tiers des étudiants des établissements membres de la COMUE Université de Lyon (UdL)... Chaque année, l'UCBL délivre 450 diplômes différents (dont plus de 200 Diplômes Universitaires ou Diplômes Inter Universitaires de Santé) pour environ 10 000 diplômés par an. La formation continue et en alternance constitue une part importante de l'activité de formation de l'UCBL avec environ 13 000 stagiaires de la formation continue ... dont le chiffre d'affaires est de 12.1 M€, ce qui porte l'UCBL au premier rang national des universités françaises dans ce domaine. »

L'UCBL exerce ses activités d'enseignement dans les domaines de la Santé, des Sciences et de l'Education qui sont organisés en 13 composantes, plus l'école supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon qui lui est rattachée et qu'elle héberge.

Pour ce qui concerne la recherche, elle comprend 65 unités de recherche réparties dans trois grands secteurs que sont les sciences et technologie, les sciences de la vie et de l'environnement, les sciences humaines et sociales. « La qualité et l'importance de sa recherche placent l'UCBL dans les tous premiers établissements français de rang mondial (10ème université française dans le top 200 des universités mondiales au classement ARWU de Shanghai ...). »

« L'Université Claude Bernard Lyon 1 compte 2 766 enseignants chercheurs et enseignants en janvier 2018, dont 700 exercent également en milieu hospitalier. Près de 1 750 personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, et personnels de Santé et de Service (BIATSS), assurent les missions de soutien et d'appui à l'enseignement et à la recherche de l'université. ... L'Université Claude Bernard Lyon 1 fonctionne actuellement avec un budget de 400 millions d'euros (dont 293M€ de budget dédié aux dépenses de masse salariale). »

Les effectifs totaux de 4 516 personnes correspondant à 4 471 ETP (SPSI page 14).

Les données d'entrée préalables à la stratégie formulées page 77 complètent la présentation de l'UCBL par l'organisation et les thèmes traités par les différents sites, qui sont très structurants.

« ... Grands principes de l'organisation de l'université et la thématisation de chaque site :

- Le site de la Doua est orienté sur une thématique scientifique et technologique, par la présence sur site de la Faculté des Sciences et Technologie (FST) et des unités de recherche adossées. Ce site accueille également l'UFR STAPS, qui bénéficie de la proximité des infrastructures sportives du site. Il faut noter que les services centraux et la gouvernance de Lyon 1 sont localisés en quasi-totalité sur ce site.
- Le site Santé-Est est constitué du domaine Rockefeller et du domaine de la Buire. Ce site Santé accueille l'UFR de Médecine Lyon-Est, de l'ISPB-Faculté de Pharmacie de Lyon (ISPB), de l'Institut des Sciences et Technique de Réadaptation (ISTR). Cet ensemble, un peu éloigné géographiquement fonctionne avec une mutualisation totale des locaux des 2 domaines pour l'ensemble des formations réalisées sur le site Santé-Est.
- Le site de Gerland accueille l'Institut des Sciences Financières et Actuarielles ISFA et des laboratoires d'études en Neuro sciences et Infectiologie.
- Le site Lyon-Sud accueille l'UFR de Médecine et Maïeutique Charles Mérieux Lyon-Sud.
- Le site de Saint-Genis Laval accueille l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU).
- Certaines structures ont une localisation multi-site :
 - L'IUT de Lyon 1 est localisé sur le campus de la Doua, sur le site Gratte-Ciel (Villeurbanne) et également à Bourg-en-Bresse.
 - L'École Supérieure du Professorat et de l'Education INSPE a 3 sites de formation : Lyon avec le site du clos, St Etienne et Bourg-en-Bresse. »

3.2. Recensement et inventaire du parc

Données et caractéristiques générales des sites et des surfaces utilisées

L'UCBL présente page 10 un tableau récapitulatif listant les sites utilisés et les surfaces correspondantes.

L'UCBL est installée sur 14 sites sur une surface totale de 824 616 m². Un total de 158 bâtiments représente une surface totale bâtie de 465 001 m², localisée dans le Grand Lyon (93,8% des surfaces), à Bourg-en-Bresse (3,5%), à St-Etienne (2,3%) et dans le Var (0,4%).

Désignation du site	Nombre de bâtiments	Nombre de parcelles cadastrales	Surfaces du terrain d'assiette	Surface bâtie (emprise au sol en m2)	Surface non bâtie en m2	SHON en m2
CAMPUS LYONTECH LA DOUA (dont SIUAPS)	66	17	486864	84200	402664	229 352
SANTE EST - LA BUIRE	7	3	41490	11849	29641	30 877
SANTE EST - ROCKEFELLER	6	9	42677	15270	27407	62 870
CAMPUS CHARLES MERIEUX - LYON SUD	10	3	23710	6350	17360	15 539
CAMPUS CHARLES MERIEUX - GERLAND	2	3	12796	3295	9501	10 118
IUT DOUA	16	3	61598	13301	48297	29 073
IUT GRATTE-CIEL	10	4	28420	13365	15055	32 101
IUT BOURG EN BRESSE	1	1	16450	4016	12434	9 379
OBSERVATOIRE DE LYON	22	1	37327	2720	34607	5 919
LYON 3 - GYMNASSE LEON JOUHAUX	1	1	3582	1250	2332	3 395
TAMARIS - LA SEYNE SUR MER	3	5	3244	775	2469	1 450
ESPE BOURG-EN-BRESSE	5	1	14506	3353	11153	6 919
ESPE LE CLOS	2	3	20806	7852	12954	17 379
ESPE SAINT-ETIENNE	6	1	31146	4529	26617	10 571
LOGEMENT DE FONCTION - VILLEURBANNE	1	1	nc	nc	nc	59
TOTAL	158	56	824 616	172 125	652 491	465 001

Comme indiqué précédemment, l'UCBL indique les surfaces SHON, mais pas les surfaces SUB ou SUN.

Les données de l'OAD-ESR de 2017 permettent de mettre en regard des surfaces SHON, les surfaces SUB et SUN, ainsi que le nombre de postes de travail recensés dans le RT.

Un tableau récapitulatif par site est présenté ci-après (le site de l'IUT de La Doua a été assimilé au site du campus LyonTech La Doua Est).

SITE	SHON	SUB	SUN	Nb postes de travail	Nb bâtiments
CAMPUS CHARLES MERIEUX - LYON SUD	21 855 m ²	12 933 m ²	4 357 m ²	254	11
CAMPUS CHARLES MERIEUX- GERLAND	10 118 m ²	8 332 m ²	2 410 m ²	372	3
CAMPUS LYONTECH LA DOUA (HORS IUT)	226 794 m ²	194 710 m ²	44 937 m ²	270	62
CAMPUS LYONTECH LA DOUA IUT (EST)	30 011 m ²	26 662 m ²	5 164 m ²	722	17
ESPE BOURG EN BRESSE	6 919 m ²	5 183 m ²	1 047 m ²	47	5
ESPE LYON LE CLOS	17 379 m ²	14 129 m ²	2 186 m ²	177	2
ESPE SAINT ETIENNE	10 571 m ²	8 153 m ²	1 222 m ²	130	6
I.U.T GRATTE CIEL	32 101 m ²	27 853 m ²	4 595 m ²	506	10
IUT BOURG EN BRESSE	9 379 m ²	7 923 m ²	2 098 m ²	268	1
LYON SANTE EST- LA BUIRE	30 877 m ²	26 214 m ²	5 364 m ²	437	7
LYON SANTE EST- ROCKEFELLER	62 870 m ²	50 259 m ²	11 804 m ²	1 041	7
OBSERVATOIRE	5 372 m ²	3 990 m ²	1 166 m ²	147	21
SITE DE TAMARIS-UNIV-LYON1	749 m ²	1 226 m ²	0 m ²	0	2
VILLEURBANNE SALENGRO	59 m ²	50 m ²	0 m ²	0	1
TOTAL	465 054 m²	387 615 m²	86 350 m²	9 371	155

Il convient de noter que la surface utile de 316 540 m² SU indiquée dans le tableau page 18 ne peut pas être comparée à la SUB compte tenu d'une définition et d'un périmètre sans doute différents.

L'UCBL précise page 16 qu'elle « occupe également d'autres locaux, actuellement non renseignés dans la base RT, dans l'attente de la formalisation ou de l'actualisation de conventions (travail de fiabilisation en cours): locaux mis à disposition par le centre hospitalier neuro-cardio, locaux appartenant à la ville de Roanne à destination des étudiants de Polytech Roanne, locaux de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, à destination des étudiants de l'IUT de Bourg en Bresse » et qu'elle occupe également 4 bâtiments affectés à des tiers, représentant 8 605 m² (SPSI page 17)

Le parc immobilier de l'UCBL comporte quelques spécificités à souligner :

- Les espaces extérieurs, les équipements sportifs et les infrastructures de télécommunication sont gérés de manière mutualisés avec les autres occupants du campus de la Doua par le SIDD, le SIUAPS ou le CISR
- Le domaine de l'Observatoire de Saint-Genis-Laval est un site pavillonnaire historique, dont certains ouvrages sont inscrits aux monuments historiques
- L'UCBL dispose d'un parc de 39 logements de fonction, qui a été rationalisé depuis 2009.

En termes de statut d'occupation, la majorité des biens sont des biens domaniaux à l'exception des sites et des bâtiments des ESPE qui appartiennent aux Départements de l'Ain, de la Loire ou à la Métropole de Lyon, les bâtiments du campus de santé Charles Mérieux Lyon Sud qui appartiennent aux Hospices Civils de Lyon (pour lesquels l'UCBL verse un loyer selon l'OAD), le logement de fonction de Villeurbanne Salengro (un EPSPC est propriétaire). Le site de Tamaris à la Seyne-sur-Mer est un bien propre de l'UCBL selon le jugement confirmé en 2018 (SPSI page 52, mais un EPA est propriétaire selon l'OAD). L'UCBL ne développe pas spécifiquement cet aspect de son parc immobilier. L'annexe 3 au SPSI indique par ailleurs une liste de 19 occupants tiers, qui occupent 8 094 m² SU selon le tableau de la page 18 du SPSI.

Le statut d'occupation de l'immeuble domanial référencé n° 195830/471391 - Neurocampus Michel Juvet à Bron doit être vérifié, la DIE n'ayant pas identifié de convention d'utilisation afférente.

Ratios généraux :

Sur la base des données de l'OAD, le ratio moyen de SUN par poste de travail est de 9.2 m² SUN. Dans l'OAD, les bâtiments répertoriés comme bâtiments de bureau sont peu nombreux, au nombre de 7, et représentent 3 730 m² SUN et 6 896 m² SUB pour 394 postes de travail, soit des ratios de 9.5 m² SUN et 17.4 m² SUB par poste de travail, qui sont inférieurs aux ratios de référence de 12 m² SUN et 20 m² SUB de la politique immobilière de l'Etat (PIE). Comme indiqué précédemment, le ratio de SUN / SUB de 22% n'est pas significatif.

Avis sur le recensement et l'inventaire

Les sites et leurs caractéristiques, à l'exception des SUB et SUN, sont présentés de manière générale mais suffisante pour en appréhender les spécificités et les dimensions. Les données de l'OAD montrent que l'UCBL respecte les critères de la PIE concernant l'occupation des surfaces de bureau, mais leur confirmation et l'analyse par l'UCBL seraient souhaitables.

3.3. Diagnostic Fonctionnel, Réglementaire, Technique et Environnemental

3.3.1. Réponse aux besoins des utilisateurs

Les éléments permettant d'évaluer le niveau de réponse aux besoins des utilisateurs sont dispersés dans le SPSI dans la description des sites dans la partie diagnostic, puis dans la partie stratégie.

L'UCBL met en avant des besoins qualitatifs liés à l'adaptation fonctionnelle et au confort d'une part, des besoins quantitatifs liés à l'augmentation des effectifs d'autre part. D'une manière générale, les locaux de recherche ont besoin d'être modernisés, regroupés et développés. Les autres points clés relevés dans le SPSI sont listés ci-après, en termes de besoins.

Pour ce qui concerne les aspects qualitatifs :

- Regroupement et adaptation de la capacité des salles de travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) du campus de la Doua (page 87)
- Amélioration du confort et de la visibilité des amphithéâtres du campus de la Doua (page 89)
- Amélioration des conditions d'accueil des étudiants et des personnes extérieures à l'entrée du campus de la Doua (page 94)
- Regroupement des services centraux dispersés dans plusieurs bâtiments du campus de la Doua (page 94)
- Amélioration du confort thermique des locaux des campus de la Doua et de Santé Est (pages 46 et 48)
- Amélioration du cadre de vie pour les étudiants et le personnel (page 75)

Pour ce qui concerne les aspects quantitatifs, l'UCBL indique page 8 une augmentation de 2 à 3% par an (5% page 83) des effectifs étudiants, avec des taux d'occupation (voir ci-après) déjà élevés et laissant peu de marge :

- Développement des locaux d'enseignement pour la formation continue (page 14)
- Développement des locaux d'enseignement en Santé, de recherche et de vie étudiante du campus Santé Est (pages 97, 103 et 104)
- Augmentation des salles de TD et de TP sur les sites de Santé Lyon Sud et Lyon-Est (pages 81, 102) ainsi que des salles de simulation (pages 98 et 103)
- Augmentation de la capacité d'accueil du département GEA de l'IUT de la Doua (page 111) compte tenu de la demande

- Augmentation des capacités des salles hébergeant les ressources informatiques de l'UCBL (page 95)
- Augmentation de la capacité de restauration du personnel sur le campus de la Doua
- Mise à disposition d'un nouveau gymnase pour les activités sportives (page 116).

Enfin, les locaux du campus de Santé Lyon-Sud, étendus avec le Plan Campus, répondent actuellement bien aux besoins, notamment pour les formations de première année (PACES), malgré leurs taux d'occupation très élevés.

L'UCBL présente des données et une analyse détaillée des taux d'utilisation par site pages 81 et 82. Globalement, le taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées est de 79%, supérieur à la cible de la PIE de 74% pour 2020. Ce taux moyen ne reflète cependant pas des disparités importantes selon les sites ; en effet :

- Les sites de Santé Lyon-Sud à 128% et Lyon-Est à 119% sont très occupés et saturés
- Les sites de la Doua, de Villeurbanne Gratte-Ciel et de Lyon Gerland sont à un taux d'occupation standard entre 67% et 77%
- Le site de l'ESPE de Lyon présente un taux d'occupation de 60%
- Les sites de l'ESPE de Saint-Etienne et de Bourg-en-Bresse (ESPE et IUT) se situent entre 30% et 37%.

L'UCBL précise cependant que les taux réels pour les IUT sont bien supérieurs à ceux issus du logiciel ADE car les salles sont utilisées hors réservation pour le travail en projet ; les taux réels seraient plutôt de 117% pour le site DOUA, 119% pour le site Gratte-Ciel et 105% pour le site de Bourg. Pareillement, les taux d'occupation des sites des ESPE serait supérieur en raison d'une occupation des salles pas toujours tracée dans ADE, mais la sous-occupation et réelle en raison de l'éloignement et de l'isolement de ces sites par rapport aux autres composantes de l'UCBL.

La stratégie immobilière s'appuie également sur différentes procédures de remontée des besoins des utilisateurs :

- Pour la maintenance : le recueil de demande se fait au travers d'un outil de GMAO (samfm) ;
- Pour les travaux (hors IUT) : le recueil des demandes émanant des composantes se fait au travers d'un appel à travaux annuel (pour des travaux l'année N+1) ;
- Pour les besoins en locaux et la réaffectation de locaux libérés, les demandes sont centralisées au sein d'un comité de gestion des locaux mis en place en 2016 ;

Le VP Patrimoine (et/ou le chargé de mission sur le site La Doua) assiste aux conférences budgétaires avec les composantes.

3.3.2. Etat réglementaire

En termes de **sécurité incendie**, près de 14 bâtiments présentent un défaut réglementaire majeur. L'UCBL fait état d'avis défavorables de la Commission de Sécurité pour 9 bâtiments du campus de la Doua (page 44) et pour le bâtiment Rockefeller (page 46) du campus de Santé Est. Un schéma directeur incendie a été établi et il est cours de réalisation (pages 118 à 120).

Pour ce qui concerne le point particulier de **l'amiante**, le SPSI indique page 61 la remarque générale suivante :

« Le parc immobilier de l'UCBL est fortement impacté par la problématique amiante. On en retrouve dans les bâtiments plus anciens tel que le bâtiment principal de Rockefeller, qui ont au fur et à mesure de leur réaménagements intérieurs, ont été rénovés avec des produits contenant de l'amiante(principalement dans les colles de carrelages, certains faux plafonds, les mastics de menuiseries extérieures) Dans les campus des années 60 – 70 (La Doua, Lyon Sud et La Buire), ces matériaux ont été utilisés lors de la construction, dans de nombreux composants (colle de plinthe, dalles de sol vinyle, faux-plafonds, enduits, joints dans dormants menuiseries extérieures). De ce fait, toute opération de travaux sur ces bâtiments nécessite quasiment systématiquement un désamiantage préalable. En effet, l'université Lyon1 a une politique volontariste de désamiantage systématique et pas d'encapsulation. »

La fiche de synthèse extraite de l'OAD-ESR, données 2017, fait état de 3 bâtiments (bâtiment Laennec B sur le site de Buire, Maison de l'Université sur le campus de la Doua, bâtiment principal du site Rockefeller selon l'OAD 2020) avec présence d'amiante et travaux obligatoires ; ce point n'est pas en cohérence avec le diagnostic annoncés dans le SPSI.

Pour l'accessibilité, l'analyse site par site permet de mettre en évidence les points particuliers suivants pour les sites principaux :

- Campus LyonTech – La Doua Ouest (pages 44 et 45) : la conception des bâtiments avec des dénivelés et des parvis rend malaisée l'accessibilité. L'UCBL précise que « de fait, si à fin 2017, aucun des bâtiments n'était conforme du point de vue de la mise en accessibilité, la majorité d'entre eux demeuraient accessibles à une personne en fauteuil roulant, avec l'assistance d'un accompagnateur. ». 11 bâtiments sont non accessibles.
- Campus Lyon Santé Est (page 47) : le site Rockefeller est plutôt fonctionnel, notamment le bâtiment principal, mais la configuration du site de la Buire, comme le campus de la Doua, rend malaisée l'accessibilité. 3 bâtiments sont non accessibles.
- Campus de Lyon Sud (page 48) : le site présente un bon niveau d'accessibilité, mais 2 bâtiments sont non accessibles.
- Site de Gerland (page 49) : le site est récent et globalement fonctionnel, sans non-conformité majeure.
- Sites des IUT de la Doua, de Villeurbanne et de Bourg-en-Bresse (page 49) : le SPSI ne précise pas la situation mais l'OAD d'avril 2020 n'indique pas de bâtiment non fonctionnel
- Site de l'observatoire de Saint-Genis-Laval (page 50) : la topographie du site situé en haut d'une colline d'observation rend également difficile toute opération de mise en accessibilité aux personnes handicapées et 6 bâtiments sur 7 sont non accessibles.

- Sites de l'INSPE à Lyon, Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse (page 51) : pour mémoire, ce sont des propriétés de Départements ou de la Métropole de Lyon, l'accessibilité de ces sites anciens n'est pas satisfaisante et 9 bâtiments sur 12 sont non accessibles.
- Gymnase Léon Jouhaux (page 52) : le bâtiment n'a pas été mis en accessibilité
- Site de Tamaris (page 52) : le SPSI n'aborde pas l'accessibilité pour ce site mais l'OAD indique une situation peu ou pas satisfaisante pour les deux bâtiments renseignés.

3.3.3. Etat technique

L'UCBL indique page 39 que l'âge moyen de construction de son parc immobilier est de 56 ans et le tableau de la page 41 montre que 66% des surfaces sont dans un état peu ou pas satisfaisant. La fiche de synthèse extraite de l'OAD-ESR, données 2017, représente la répartition des surfaces par état de santé, globalement cohérente avec le SPSI.



L'analyse site par site permet de mettre en évidence les points particuliers suivants pour les sites principaux :

- Campus LyonTech – La Doua Ouest (page 42) : bâtiments majoritairement construits entre 1962 et 1972
 - Les besoins de rénovation que couvriront les opérations du Plan Campus portent sur le clos et le couvert, la performance énergétique et la mise aux normes
 - *Un audit de l'état des bâtiments de ce site montre que certains bâtiments qui ne bénéficieront pas du Plan Campus sont dans un état très dégradé du point de vue des lots techniques relevant du GER : Haefely, Van de Graaf, Thémis, MPU, Déambulatoire 1er cycle, Maison d'Hôtes, Ariane, Marie Curie, Darwin.*
- Campus Lyon Santé Est (page 46) : réhabilitation en cours pour le bâtiment principal du site Rockefeller, état général du site de la Buire médiocre, mais avec des disparités entre les bâtiments anciens et récents.
- Campus de Lyon Sud (page 48) : globalement ce patrimoine a été bien entretenu et la majorité des bâtiments a fait l'objet d'opérations de réhabilitation, l'amphithéâtre 2 reste encore à rénover (installations électriques notamment).
- Site de Gerland (page 49) : les constructions datent de 2001 et le bâtiment a souffert de malfaçons importantes ; les plus importantes concernaient les façades dont la reprise s'est achevée en 2018 ; le site est redevenu dans un état satisfaisant.
- Site de l'IUT de la Doua (page 49) : état satisfaisant à l'exception du bâtiment B6
- Site de l'IUT de Villeurbanne Gratte-Ciel (page 49) : état standard à l'exception d'un bâtiment (ancienne caserne) entièrement réhabilité en 2009
- Site de l'IUT de Bourg-en-Bresse (page 49) : état très satisfaisant
- Site de l'observatoire de Saint-Genis-Laval (page 49) : le patrimoine historique est globalement dégradé et nécessiterait d'importants travaux de sauvegarde et de remise en valeur ; ... seules la salle de conférence de 2008 et la halle d'intégration sont récentes et en bon état.
- Site de l'INSPE à Lyon (page 51) : pour mémoire, c'est une propriété de la Métropole de Lyon, *le bâtiment principal est fortement dégradé et inadapté dans son agencement pour répondre aux missions d'enseignement qui y sont dispensées ; La médiathèque Etienne Dolet est quant à elle une construction récente et fonctionnelle.*
- Site de l'INSPE à Saint-Etienne (page 51) : pour mémoire, c'est une propriété du Département, c'est un site ancien, avec de nombreux bâtiments de valeur patrimoniale hétéroclite qui nécessitent une rénovation du clos-couvert et d'importants travaux de mise aux normes.
- Site de l'INSPE à Bourg-en-Bresse (page 51) : pour mémoire, c'est une propriété du Département, *le bâtiment principal en R+2 date des années 1970 et n'a pas subi de transformation, ni de requalification d'importance, les menuiseries extérieures, les façades et les toitures nécessiteraient des travaux de gros entretien renouvellement massifs ; les bâtiments annexes (pour certains Préfabriqués) sont dans un état encore plus dégradés avec pour certains des fuites sur toitures (amiantées) et des problèmes de renouvellements d'air ; les installations techniques de productions de chaleurs sont vétustes et à remplacer dans les 10 prochaines années.*
- Gymnase Léon Jouhaux (page 52) : le clos couvert est ancien et par endroit très dégradé
- Site de Tamaris (page 52) : *le bâtiment principal DUBOIS est à ce jour fortement dégradé pour ce qui est de son enveloppe extérieure (enduits à refaire, menuiseries métalliques à changer...) et des travaux de rénovation intérieure sont à envisager également, les zones de laboratoires sont vétustes et inutilisables sans travaux lourds.*

3.3.4. Etat énergétique et environnemental

Les éléments du diagnostic par site mettent en évidence un mauvais confort thermique pour les bâtiments anciens qui n'ont pas été rénovés et qui concernent principalement les campus de la Doua et le campus de Santé-Est.

L'UCBL présente page 53 à 56 les résultats d'une étude sur la performance énergétique et environnementale réalisée en 2016. Les points clés qui en ressortent sont les suivants.

- Une grande majorité des surfaces ont une performance énergétique mauvaise
- La consommation annuelle moyenne d'énergie primaire de l'UCBL est de 268 kWh / m² shon.an, ce qui correspond à une étiquette énergétique de niveau E
- Le ratio d'émission de gaz à effet de serre (GES) par m² SHON et par an s'établit à 24.6 kg eqCO₂, soit une étiquette climat de niveau D (calcul établi sur la base des données du graphique page 56, soit 11 422 t eqCO₂, et de la surface de 465 001 m² SHON).

Sur la base de 70 100 MWh et 387 615 m² SUB, le ratio de consommation d'énergie finale par m² SUB ressort à environ 180 kWh.

Par ailleurs, il convient de noter la présence de chaudière au fioul sur les sites de l'observatoire de Saint-Genis-Laval (page 50) et des ESPE de Lyon et de Saint-Etienne (page 51) et le fait que les installations de process de recherche sont consommatrices d'eau potable (notamment refroidissement à eau perdue) car toutes n'utilisent pas d'eau de nappe (page 56).

Le potentiel d'amélioration est important et les opérations en cours et prévues devraient permettre de rendre plus performants les bâtiments de l'UCBL.

Avis sur le diagnostic Fonctionnel, Réglementaire, Technique et Environnemental

Le diagnostic est très complet et met bien en évidence les problématiques majeures auxquelles est confrontée l'UCBL. L'ancienneté et la vétusté des bâtiments et des locaux restent la cause principale des inadaptations fonctionnelles, des non conformités et de la faible performance énergétique du parc immobilier. La marge d'optimisation et de rationalisation des surfaces actuelles est faible sur les sites les plus importants, mais la question se pose pour les sites de Saint-Etienne et de Bourg-en-Bresse. Le potentiel d'amélioration de la performance énergétique est important et les opérations du Plan Campus sont destinées à le concrétiser.

3.4. Moyens humains et compétences

L'UCBL détaille page 72 à 74 l'organisation et les ressources dédiées à l'immobilier, y compris pour le nettoyage et la sécurité.

Le principe de fonctionnement est la centralisation de la gestion et du pilotage des fonctions immobilières qui sont assurés par la Direction du Patrimoine (DirPat), à l'exception des systèmes de sécurité incendie, pilotés de manière centralisée par un autre service. Le SPSI précise page 72 que « *Pour ce qui est du cadre de fonctionnement normal piloté par la DirPat, toutes les interventions d'études, travaux et maintenance sur le cadre bâti et les infrastructures techniques primaires inhérentes au bon fonctionnement global du bâtiment et à sa conformité réglementaire relèvent de la direction du patrimoine (travaux du propriétaire).* ». Cependant des modes de fonctionnement décentralisés pour quelques sites, dus à des raisons historiques ou situationnelles, perdurent sur les sites suivants :

- Les INSPE de Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse conservent un ou des agents techniques
- L'IUT dispose de son propre service technique
- La maintenance courante des installations sportives est assurée par le SIUAPS
- Pour le site Santé de Lyon-Sud, le personnel technique de maintenance est rattaché à la composante.

Un tableau recense page 74 les moyens humains en terme d'ETP qui indique 57.6 ETP à la DirPat hors IUT, 11.5 ETP à l'IUT, 0.6 ETP aux INSPE de Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse, 107.9 ETP pour la fonction nettoyage et 22.9 ETP pour la fonction sécurité, soit un total de 202 ETP.

En termes d'effectifs, l'annexe 2 relative aux moyens humains indique 70 personnes et 69.4 ETP à la DirPat et 21 personnes et 21 ETP pour le service Travaux Immobiliers Maintenance.

La Direction du Patrimoine souligne l'augmentation au cours des dernières années des effectifs et des compétences, avec plus d'ingénieur d'études.

Avis sur le diagnostic des moyens humains

L'UCBL présente de manière exhaustive les moyens humains dédiés à l'immobilier, qui sont importants mais cohérents avec la dimension du parc immobilier. L'UCBL n'exprime pas de besoins spécifiques en effectifs ou en compétence qui seraient non satisfaits. Le principe de la gestion et d'un pilotage centralisés semble adapté aux problématiques et aux enjeux et la question de sa généralisation complète devrait se poser, tout en conservant localement des ressources techniques opérationnelles.

3.5. Etats des lieux financiers et coûts de l'immobilier

3.5.1. Moyens financiers et budget consacrés à l'immobilier

L'UCBL indique page 65 que le parc immobilier (foncier et bâti) est valorisé au total à 297 M€.

Pour mémoire, le budget global de l'UCBL est de 400 M€.

Le SPSI souligne page 70 la bonne santé et la robustesse financières de l'UCBL

« En conclusion, l'exécution budgétaire 2017 ainsi que les indicateurs présentés ci-dessus démontrent la bonne santé financière de l'UCBL qui se confirme ainsi dans le temps : une programmation annuelle et pluriannuelle soutenable et a priori de qualité, un résultat équilibré et garant de l'autonomie de l'université, un fonds de roulement et une trésorerie robustes lui permettant d'assumer ses engagements pluriannuels et de mener des projets d'envergure. »

L'annexe relative aux moyens financiers, reprise ci-dessous, recense les données budgétaires de l'immobilier, avec un budget de l'ordre de 20 M€.

Brique de dépense	Exécution 2014		Exécution 2015		Exécution 2016		Exécution 2017	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Subvention (32)	5 911 097,49	5 911 097,49	7 074 797,82	7 074 797,82	15 616 235,22	15 616 235,22	5 653 296,27	14 602 209,09
Dotation (72)	4 000 000,00	4 000 000,00	2 910 285,00	2 910 285,00	3 241 033,00	3 241 033,00	3 152 652,00	3 152 652,00
Taxes affectées								
Autres	191 230,74	191 230,74	91 390,89	91 390,89	165 286,46	165 286,46		
Total Ressources	10 102 328,23	10 102 328,23	10 076 473,71	10 076 473,71	19 022 554,68	19 022 554,68	8 805 948,27	17 754 861,09

Les subventions sont détaillées page 71 du SPSI.

Le SPSI, page 66, indique également des recettes fléchées pour l'immobilier, à hauteur de 14.4 M€ en 2017 (qui ne semblent pas être reprises dans l'annexe ci-dessus).

Enfin, l'UCBL met en avant page 66 et 67 les éléments de sa bonne maîtrise des budgets immobiliers avec un taux d'exécution de 98%.

3.5.2. Coûts de l'immobilier

Les données du tableau présenté page 58 du SPSI indiquent les coûts de l'immobilier pour les années 2014 à 2017 et les ratios moyens correspondants. L'année 2017 se distingue par un niveau d'investissement beaucoup plus important que les années précédentes alors que les charges de fonctionnement restent globalement du même ordre de grandeur entre 2014 et 2017, même si les postes de services extérieurs (dont gardiennage), de loyers et charges locatives ont augmenté sensiblement.

Le coût total de l'immobilier en 2017 était de 61 M€, dont 35.2 M€ de charges de fonctionnement et 25.8 M€ d'investissement, soit un ratio total moyen de 108 € / m² SHON (119 € / m² SDP / an sur la base de SHON = 1.1 x SDP).

Les données de 2017 sont synthétisées par grands postes dans le tableau suivant.

Poste de charge	Montant	Ratio € / m ² SUB
Fluides et énergie	7 594 997 €	19.6 €
Entretien et Maintenance	15 881 721 €	41.0 €
Nettoyage	6 988 728 €	18.0 €
Autres services extérieurs (gardiennage, ...)	3 049 677 €	7.9 €
TOTAL	33 515 123 €	86.5 €
SUB	387 615 m ²	

Investissements sur 4 ans	65 400 000 €	42 €
---------------------------	---------------------	-------------

Le ratio relatif à la maintenance apparaît élevé par rapport aux standards (entre 15 et 20 € / m² / an) en raison de la prise en compte de la masse salariale interne totale qui est rarement prise en compte dans les standards et qui recouvre pour l'UCBL plus que les ressources dédiées seulement à la maintenance comme indiqué page 57. L'UCBL analyse en détail page 64 les coûts de maintenance et met en évidence les ratios élevés pour le site de Gerland, pourtant récent, et ceux de l'Observatoire de Saint-Genis-Laval, très particulier et très vétuste.

Le ratio de fluides et énergie et de nettoyage est également, dans une moindre mesure, plus élevé que les standards (autour de 15 € / m²) en raison des consommations importantes des laboratoires de recherche comme indiqué page 62.

Le ratio de nettoyage est aussi plus élevé que les standards (autour de 12 € / m²) ce qui pourrait être causé par la part de coûts internes, l'occupation importante des locaux et leur vétusté.

Le niveau moyen d'investissement de 42 € / m² SUB / an est un niveau significatif mais cependant insuffisant pour maintenir la pérennité et remettre en bon état un parc immobilier majoritairement vétuste.

L'UCBL présente pages 59 et 60 une analyse détaillée des coûts de GER et des besoins qui met en évidence un besoin d'investissement en GER de l'ordre de 83 M€ TTC, hors opérations de restructuration identifiées dans le Plan Campus, correspondant à un ratio de 54 € / m² SDP / an sur 4 ans pour l'ensemble du parc immobilier (le ratio est de l'ordre de 74 € / m² SUB / an en considérant que le Plan Campus porte sur environ 120 000 m² SUB selon la page 7 du SPSI).

Selon l'OAD, l'UCBL ne paye des loyers et des charges locatives que pour le site de Santé de Lyon-Sud, qui représente environ 5 500 m² SUB, le niveau de loyers et charges locatives serait donc d'environ 175 € / m² SUB / an, ce qui est faible à Lyon (le périmètre des surfaces prises à bail doit cependant être confirmé).

Avis sur les moyens financiers

Les moyens financiers et les coûts sont bien documentés et démontrent l'attention portée par l'UCBL à l'immobilier. L'augmentation des investissements avec le Plan Campus et les projets de remise à niveau du parc répondent bien à une nécessité mise en évidence dans le diagnostic.

4. Stratégie

Rappel : avis favorable de la tutelle.

4.1. Stratégie de l'UCBL

L'UCBL énonce page 9 ses ambitions majeures « *l'UCBL porte comme les autres établissements membres (de l'Université de Lyon) trois ambitions majeures que sont la conception d'une grande université attractive, responsable, bénéficiant d'une réputation d'excellence et d'innovation, et dotée d'un fort rayonnement international, la proposition d'une offre de formation et des axes de recherche d'excellence, en adéquation avec les attentes et les mutations de la société, et le développement et la valorisation de la dynamique du site Lyon Saint-Étienne, en lien avec tous les acteurs du territoire : citoyens, associations, entreprises, collectivités locales.* ».

Dans le cadre de l'IDEXLYON, l'UCBL vise la création d'une université cible avec 3 autres établissements dans le but de disposer d'une attractivité et d'une visibilité internationale renforcées (page 78).

Ces ambitions générales se déclinent au niveau de la stratégie immobilière en priorités définies page 75, reprises ci-après, et en objectifs formulés page 8, repris après les priorités, dont les points clés sont mis en évidence.

« *En lien avec les autres établissements au sein de l'Université de Lyon (UdL) et dans le cadre d'une politique de site définie à l'échelle de la métropole Lyon-St Etienne, concrétisée par un Schéma de Développement Universitaire (SDU 2010-2020), l'UCBL s'est positionnée pour orienter sa politique immobilière vers un certain nombre de priorités visant*

- *A améliorer son attractivité ainsi que sa visibilité nationale et internationale par des infrastructures et équipements de standard européen,*
- *Une différenciation thématique plus marquée de ses campus,*
- *Un développement des relations avec le monde socio-économique par l'innovation et la valorisation,*
- *L'offre d'un meilleur cadre de vie pour les étudiants et personnels*
- *Une intégration dans la ville en lien avec une société durable.* »

« *Outre la mise en œuvre d'opérations immobilières Plan Campus ou CPER permettant le **développement notamment de projets emblématiques de recherche et d'enseignement**, le SPSI de 2018-2023 réaffirme la nécessité de s'engager par ailleurs dans une politique*

- *De **requalification de ses campus majeurs** et de les intégrer davantage dans son environnement urbain et le tissu économique de la métropole du Grand Lyon*
- *De **rénovation de ses locaux d'enseignement pour mieux accueillir les étudiants et mieux répondre aux nouveaux besoins d'enseignement** (augmentation de la capacité d'accueil d'effectifs étudiants en hausse d'environ 2 à 3% par an, politique de standardisation des aménagements et de dimensionnement des locaux pour les TP et ED, intégration des nouvelles approches pédagogiques numériques, meilleure gestion mutualisée des locaux...),*
- *De mise en œuvre d'un **programme de Gros Entretien Renouvellement (GER), de rénovation énergétique et de mise en accessibilité**. La thématique de la **sureté** est une nouvelle dimension prise davantage en compte depuis 2017*
- *D'un **meilleur suivi juridique et financier de l'occupation des locaux** (signature des conventions d'utilisation, mise à jour et établissement de nombreuses AOT définissant notamment les charges incombant à chacune des parties, suivi des données patrimoniales, évaluation des coûts de fonctionnement des locaux en vue d'établir un partage des coûts et mieux évaluer la soutenabilité de l'entretien du parc...).* »

Ces orientations et ces objectifs correspondent bien aux problématiques mises en évidence dans le diagnostic et s'inscrivent dans les différents schémas directeurs de sites, de GER, d'accessibilité (avec l'AdAP) et de sécurité incendie dont s'est dotée l'UCBL, en cohérence avec les orientations de l'Université de Lyon et du projet IDEXLYON.

Enfin, page 76, l'UCBL conclut son introduction au volet stratégique par les objectifs fixés à l'immobilier

- *Une optimisation de l'utilisation des locaux tout en maintenant des possibilités de développement pour de nouveaux projets,*
- *La réhabilitation de l'ensemble du patrimoine au même rythme entre les différents sites,*
- *Le déploiement des opérations de mise en sécurité et d'accessibilité en respectant la réglementation et les échéances calendaires,*
- *La réduction de la consommation en fluides par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,*
- *La construction si nécessaire de surfaces complémentaires en fonction du développement de certaines formations, pour l'IUT notamment mais également pour les enseignements de STAPS.*

4.2. Stratégie patrimoniale

4.2.1. Analyse des besoins

L'UCBL n'exprime pas formellement ses besoins dans un chapitre spécifique de la partie stratégique du SPSI. Il apparaît au vu des opérations dédiées à la recherche **un fort besoin de modernisation et de développement des laboratoires de recherche**. Les autres besoins exprimés dans les différentes parties du SPSI ont été listés dans le chapitre 3.3.1. ci-avant.

Le taux d'occupation des espaces d'enseignement est restitué dans le document (page 82) et apparaît variable selon les sites.

4.2.2. Segmentation

L'UCBL n'a pas formellement utilisé la segmentation théorique issue de l'OAD qui, en avril 2020, met en évidence dans les biens à quitter les bâtiments les plus vétustes et des préfabriqués. Ces éléments de l'OAD se recoupent bien avec les problématiques majeures mises en évidence dans le diagnostic. Par ailleurs, l'identification des biens à quitter et à rénover a été réalisée et se retrouve dans la stratégie patrimoniale et la stratégie d'intervention. Il s'agit principalement de la démolition de 7 bâtiments (4 groupes de préfabriqués, les ailes ABC du bâtiment Curien, le pavillon Nétien et le gymnase Rockefeller, soit plus de 14 742 m² SHON, page 7).

En outre, dans le cadre des projets d'amélioration des services de restauration, le restaurant des personnels (page 128) et la cafétéria (page 129) pourraient être démolis et reconstruits, des bâtiments libérés sur le campus de la Doua dans le cadre du projet Quartier Physique avec la relocalisation du CRAL (page 129), et des bâtiments démolis et reconstruits sur le site de l'IUT de la Doua dans le cadre du projet Lyon Tech Management (page 130).

4.2.3. Objectifs

Les objectifs de la stratégie patrimoniale sont déclinés site par site. Pour les opérations majeures visant au **regroupement d'activités et à la requalification de bâtiments**, la stratégie patrimoniale et la stratégie d'intervention sont souvent confondues.

Pour le campus **LyonTech La Doua**, il s'agit (page 84) d'organiser le site en quartiers scientifiques, de procéder à la requalification fonctionnelle et technique des bâtiments, de regrouper des équipes de recherche actuellement dispersées sur différents sites, de permettre le regroupement et l'installation de plateformes techniques et centres communs à visibilité nationale et internationale, et d'améliorer la vie étudiante et des personnels.

4.2.4. Opérations patrimoniales

Dans l'introduction du SPSI page 7, un tableau récapitule les opérations réalisées et prévues sur la période 2015 – 2021. L'extrait pour les années 2018 – 2021 est repris ci-dessous

Année	SHON initiale en m2	Bâtiments démolis ou restitués	Bâtiments créés	SHON finale en m2
2018	465 001		Lederer (6 378 m2) Serre enseignement (153 m2) Cens Eli (5 404m2) Neurocampus (7 381 m2)	484 317
2019	484 317		IUT Doua Pôle de vie (1 575m2)	485 892
2020	485 892	Curien (3 ailes du bâtiment sont démolies, une est conservée et réhabilitée) + préfas TD: 11 156 m2 environ	INL CPE (9 153 m2) CIRI (3 043m2)	486 932
2021 et +	486932	Démolition Pavillon Nétien (3 028m2) et gymnase Rockefeller (558 m2).	Espace Gymnique (430 m ²), Accueil des étudiants Quai 43 (500 m ²)	484 276

En complément, sur les différents sites, d'autres opérations sont évoquées ou précisées

Pour le campus LyonTech La Doua, les opérations de nature patrimoniale sont les suivantes :

- Création d'espaces informels sous le Quai 43 d'une surface de 400 m2, puis démolition de la structure provisoire de la Préfabrique de l'innovation et agrandissement de cet espace dédié à la vie étudiante (page 91). Projet estimé au total à 1.5 M€ TDC avec une première phase en 2021 et la seconde en 2023
- Construction d'un pôle de vie étudiant à l'IUT regroupant un ensemble de fonctions dédiées à la vie étudiante sur la partie de la Doua Est en offrant un espace de restauration et des conditions adéquates pour la vie associative à l'IUT. Projet financé par la Région à hauteur de 5.6 M€ TTC TDC et prévu pour 2020 (2019 dans le tableau ci-dessus) (page 92).
- Construction de nouveaux locaux LVIS et LIBM au plus près des bâtiments A et B de STAPS. Projet estimé à 5.6 M€ TDC pour 1 640 m² SDO créés et 500 m² réhabilités pour 2022 (pages 92 et 93).
- Construction pour la relocalisation du CRAL implanté actuellement à l'observatoire de Saint-Genis Laval et de l'UMS avec création d'un hall d'intégration. Projet estimé à 25 M€ TDC (construction et rénovation) pour une livraison en 2024 (pages 93 et 94).
- Transformation de la loge du gardien à l'entrée de l'avenue Gaston Berger en bâtiment d'accueil hébergeant une partie des services supports. Projet non défini mais prioritaire dans le cadre de la création de l'université cible (page 94).
- Reconstruction des espaces de restauration des personnels au bâtiment DOMUS sur 2 620 m² avec déconstruction de la Maison d'Hôtes. Projet estimé à 8.5 M€ TDC (construction et rénovation) pour une livraison en 2022 (page 95). Projet complété par la construction d'une cafétéria pour les personnels et les étudiants, estimée à 3.17 M€ pour une livraison en 2024.
- Construction d'un centre de calcul et de données constitué de deux salles, projet de la 1^{ère} salle sur une emprise de 750 m² estimé à 7.9 M€ TDC (bâtiments et infrastructures techniques et réseau) pour une livraison en 2022 (page 96), projet de la 2^{nde} salle estimé à 5.3 M€ TDC avec une échéance non précisée.
- Regroupement des collections et du centre de ressources. Projet à définir (page 95).

Pour le campus Lyon Santé-Est, les opérations de nature patrimoniale sont les suivantes

- Construction du Neurocampus sur le site du Vinatier, projet estimé à 20.5 M€ pour une livraison en 2018.
- Regroupement des activités de l'Institut des Sciences et techniques de réadaptation (ISTR) sur le site de la Buire (pages 100 et 101), projet estimé à 10.9 M€ pour la phase 1
- Requalification du bâtiment B Laennec pour la 2^{ème} phase du projet ISTR, locaux d'enseignement et de simulation et relocalisation d'équipes de recherche, dans le cadre du CPER 2021 – 2027, dont le coût est estimé à 15 M€ (pages 101 et 102)
- Création sur le site Rockefeller d'espaces d'enseignement adaptés aux enjeux des formations de Santé (salles de TD et de simulation), projet estimé au total à 5.3 M€ (page 103).
- Augmentation des surfaces du CLESS (Centre Lyonnais d'Enseignement par la Simulation en Santé), projet à définir (page 103).
- Participation au financement de locaux d'activités pour les personnels, construits par le CROUS, destinés à améliorer la vie de campus (page 104).
- Réhabilitation ou reconstruction après démolition du pavillon Nétien ; ce projet reste à définir (page 104).
- Création d'une plate-forme expérimentale sur le site Rockefeller dans le cadre d'une 3^{ème} tranche de requalification sur le CPER 2021 – 2027, estimée à 15 M€ pour une livraison en 2026.

Un tableau récapitulatif de toutes les opérations (patrimoniales et d'intervention) est présenté pages 105 et 106.

Pour le campus Lyon Santé-Sud, les opérations de nature patrimoniale sont les suivantes

- Construction du bâtiment de recherche CENS - ELI, projet de 5 600 m², estimé à 15.8 M€ financés par les collectivités et des fonds privés pour une livraison en 2019 (page 107)
- Extension sur 460 m² de la bibliothèque, projet estimé à 0.8 M€ pour une livraison en 2018 (page 107).

Pour le campus le site de Gerland, les opérations de nature patrimoniale portent sur l'extension du Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI), en deux phases :

- Une première sur 5 154 m² SDO, dont 2 800 m² neufs, estimé à 14.5 M€ financés par le CPER 2105 – 2020 pour une livraison en 2019 (pages 108 et 109)
- Une seconde sur 3 000 m² SDO neufs, estimé à 13.5 M€, à financer, pour une livraison en 2025.

Pour les sites des IUT, les opérations de nature patrimoniale sont les suivantes :

- Création d'un espace de 150 m² pour la vie étudiante à Bourg-en-Bresse (page 110)
- Construction d'un bâtiment de 1 000 m² pour le projet Cordée, en remplacement d'une halle de TP sur le site de Villeurbanne Gratte-Ciel, projet estimé à 3.5 M€
- Construction, en remplacement des 3 bâtiments existants, d'un immeuble de 3 000 m² dédié à des locaux d'enseignement pour le département GEA, projet estimé à 9 M€ TDC pour une livraison en 2024.

Pour les sites des INSPE, les opérations de nature patrimoniale consistent en la relocalisation des sites de Saint-Etienne et de Bourg-en-Bresse :

- Relocalisation sur le site universitaire de la CEUBA dont le projet d'extension, à inscrire au CPER 2021 – 2027 et à porter par le département de l'Ain, est estimé à 11.2 M€ pour 4 410 m² (page 114)
- Projet à définir pour le site de Saint-Etienne et à inscrire au CPER 2021 - 2027.

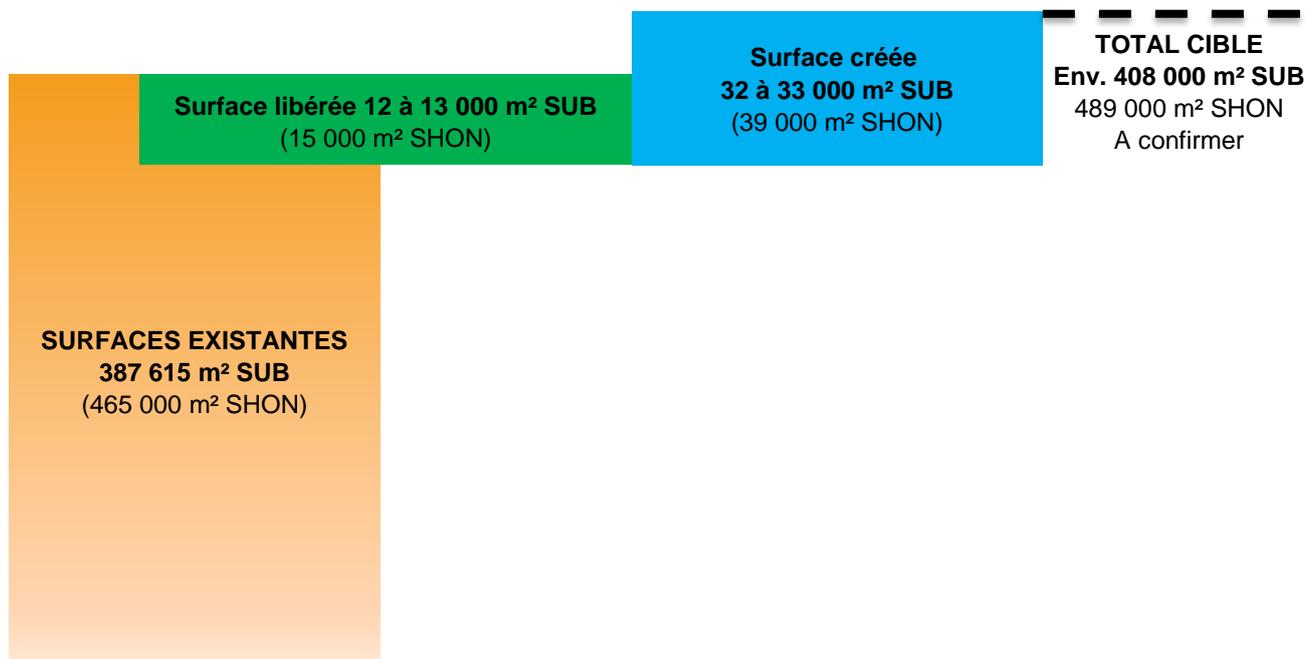
Pour les sites de Tamaris, les opérations de nature patrimoniale consistent en la création d'un centre international de séminaire ; le projet est estimé à 5.9 M€ pour 1 450 m² (page 115).

Pour les sites de l'observatoire de Saint-Genis-Laval, l'UCBL indique seulement que les évolutions de ce site sont à définir en relation avec la Métropole de Lyon et la DRAC.

Pour les installations sportives, l'UCBL projette la couverture de terrains de tennis, la création d'un pôle Paddle et l'aménagement d'un départ de Golf, ainsi que la construction d'une nouvelle halle de Volley et Basket ball, respectivement estimés à 2.8 M€ et entre 12 et 15 M€ ; ces projets restent à définir et programmer.

4.2.5. Synthèse du bilan de surface du SPSI

Sur la base de la liste des opérations ci-dessus, dont les données de surface sont incomplètes ou restent à confirmer, ainsi que leurs unités, les libérations de surfaces seraient de l'ordre de 15 000 m² alors que les créations de surfaces seraient de l'ordre de 39 000 m², soit une augmentation nette, qui paraît minimale compte tenu des données manquantes, de l'ordre de 24 000 m². Il s'agit là d'une première estimation qui reste à fiabiliser.



Avis sur la stratégie patrimoniale

La stratégie patrimoniale vise principalement à améliorer l'organisation des activités sur les différents sites et à répondre à leurs besoins de surfaces adaptées quantitativement et qualitativement à leur développement. La gestion de l'occupation des surfaces se focalise sur la capacité d'accueil de l'accroissement du nombre d'étudiants, ce qui explique l'accroissement des surfaces.

Les besoins et le bilan complet des créations de surfaces résultant de la mise en œuvre des opérations prévues doivent cependant être précisés.

4.3. Stratégie d'intervention

4.3.1. Objectifs

Compte tenu de la dimension et de l'état du parc immobilier de l'UCBL, les objectifs de la stratégie d'intervention couvrent l'ensemble des problématiques d'amélioration des conditions de travail et du confort des occupants, de remise à niveau technique, de mise aux normes (sécurité incendie, accessibilité) et d'amélioration de la performance énergétique.

De manière plus spécifique sur le campus LyonTech La Doua, l'UCBL précise page 84 que « l'opération de réhabilitation des quartiers scientifiques s'inscrit ainsi dans la démarche d'un Ecocampus démonstrateur, répondant à :

- Un enjeu de qualité de l'air avec la mise en place d'une ventilation mécanique dans l'ensemble des locaux.
- Une gestion alternative des eaux pluviales avec 100% d'eaux infiltrées.
- Une prise en compte des enjeux de biodiversité avec de toitures végétalisées et d'espaces verts requalifiés.

Par ailleurs, le projet intègre des enjeux de réduction des consommations énergétiques. L'objectif minimal de réduction est fixé à 40% de la consommation réelle de chauffage et d'énergie primaire. Le projet affiche de plus, une ambition au-delà de la réglementation RT 2005 avec un gain de 20% demandé par rapport à la consommation de référence et 40% par rapport à la consommation initiale. »

4.3.2. Opérations envisagées

Une partie des opérations présentées dans la partie patrimoniale à partir de la page 84, relèvent de la stratégie d'intervention. Il convient d'y ajouter celles décrites à partir de la page 118 au titre de la stratégie d'intervention.

Les opérations envisagées sont donc les suivantes :

- Le CREM plan Campus **LyonTech La Doua**, qui concerne environ 85 162 m² SHON sur les 223 300 m² du site soit 38% des locaux (page 86). Les bâtiments concernés par les opérations du CREM sont majoritairement des bâtiments de recherche (9 dont 2 à activité mixte enseignement et recherche) et seulement 2 sont des bâtiments d'enseignement (Berthollet et Grignard). La part d'investissement consacré à l'UCBL est de 98 M€ TDC.
- Réhabilitation des bâtiments hors du périmètre des opérations Plan Campus sur le **Campus LyonTech La Doua**, locaux d'enseignement, pour un total de 21.2 M€ dont le détail est indiqué dans le tableau repris de la page 90

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Bâtiment Darwin : Plate-forme TP	UCBL	1,88 M€	2 020	750 m ²
Bâtiment Darwin : Amphithéâtres	UCBL	2,31 M€	2018	750 m ²
Bâtiment Darwin : Remplacement menuiseries	UCBL	1 M€	2021	Sans objet
Réhabilitation des salles TD TP Oméga	UCBL	0,8 M€	2 019	800 m ²
Réhabilitation des salles d'enseignement (Thémis, Lippmann)	UCBL	1,5 M€	2016/2018 et 2018/2020	800 m ²
Amphithéâtres du bâtiment déambulatoire et Marie Curie	UCBL	4,13 M€	2 021	1630 m ²
Plan Sorbonne Bâtiment Grignard + réorganisation et rationalisation des salles de TP chimie et biochimie	UCBL	2 M€	2019/2020	1600 m ²
THEMIS: réhabilitation des amphis et façade	UCBL	7,6 M€	2 023	5050 m ²

Tableau 32: Récapitulatifs opération enseignement Campus Lyon Tech la DOUA

- Réhabilitations et rénovations sur le **campus de Santé Est**, en complément et accompagnement des opérations patrimoniales listées précédemment, estimées au total à 53 M€ pour les opérations disposant d'un chiffrage dont le détail est indiqué dans le tableau repris des pages 105 et 106

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Requalification du bâtiment principal Rockefeller: Tranche 2	UCBL	32 M€	2020	8000 m ²
Plateforme pédagogique Faculté Pharmacie: Réhabilitation ailes AB2 et CDO bâtiment principal Rockefeller	UCBL	1,9 M€	2019	740 m ²
Réseau chauffage secteur La Buire	UCBL	0,63 M€	2019	Sans objet
Démolition passerelle bâtiment principal Rockefeller	UCBL	0,1 M€	2018	100 m ²
Remplacement menuiseries Bâtiment central Rockefeller	UCBL	0,6 M€	2018/2020	Sans objet
Façade bâtiment B Laennec	UCBL	2 M€	2021	Sans objet
Rénovation des amphithéâtres Rockefeller	UCBL	0,7 M€ + 0,8 ME	2018/2020	500 m ²
Réhabilitation aile IML Rockefeller	UCBL	3,36 M€	2021	1277 m ²
Façade du bâtiment Odontologie	UCBL	2,1 M€	2021	Sans objet
Rénovations amphis Laennec	UCBL	En projet	2022	En projet
Centre d'expérimentation animale	UCBL	En projet		900 m ²
Rénovation énergétique Laennec B	UDL	8,86 M€	Non programmée	Sans objet

- Rénovation des amphithéâtres 1 et 2 du **Campus Santé Lyon Sud**, estimée à 0.56 M€ à réaliser en 2019 et 2022 (page 107)
- Mises aux normes des bâtiments et rénovation de l'**IUT à Villeurbanne Gratte-Ciel et à La Doua** pour la sécurité incendie, l'accessibilité et les réseaux, dont le total est estimé à 3.8 M€, dont une partie a été réalisée depuis 2016 pour l'accessibilité
- Rénovations et amélioration de la **performance énergétique**, estimées au total à 13.1 M€ pour les opérations dont le détail est indiqué dans le tableau repris de la page 112

Opérations structurantes IUT	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Continuité de l'axe vert Lyon 1 - IUT Lyon 1 - Feysine, piétons et cycles	0,3 M€	2 021	Sans objet
EfficiencE Energétique site Gratte-Ciel	12,4 M€	non programmée	20 000 m ²
Serre site Doua	0,4 M€	2 022	150m ²

- Rénovation des locaux du site de l'**INSPE à Lyon**, sous Maîtrise d'Ouvrage de la Métropole de Lyon qui en est le propriétaire
- Rénovation et mise aux normes des **installations sportives**, estimées au total à 8.9 M€ pour les opérations dont le détail est indiqué dans le tableau repris de la page 117

Opérations SIUAPS	Maîtrise d'ouvrage	Budget d'investissement TDC	Date de livraison	Surface
Mise aux normes piscine	UCBL/SIUAPS	2,1 ME	2 021	1010 m ²
Rénovation du stade d'athlétisme et de football	UCBL/SIUAPS	3 M€	Non programmée	450 m ²
Rénovation des équipements extérieurs	UCBL/SIUAPS	1,6 M€	Non programmée	Sans objet
Étanchéité et rénovation façades et vitrages Gymnases	UCBL/SIUAPS	2,2 M€	2020/2022	Sans objet

Outre ces opérations identifiées, des travaux de mise aux normes qui concernent tous les bâtiments anciens ou non rénovés sont à réaliser

- La **mise en accessibilité** dans le cadre de l'Ad'AP, dont 12.5 M€ de travaux sont à réaliser dans les 6 années 2019 à 2024, auxquels s'ajoutent les travaux programmés pour les IUT à hauteur de 1.9 M€ (page 137)
- La finalisation de la mise en œuvre du schéma directeur de **sécurité incendie**, en grande partie intégrée dans les opérations du Plan Campus et dont la partie restante est déjà presque réalisée pour le campus de LyonTech La Doua, et dont 480 k€ restent à réaliser sur le bâtiment principal du site Rockefeller

Enfin, l'**amélioration de la performance environnementale** du parc immobilier se décline en deux types d'opérations

- La réhabilitation énergétique dans le cadre de la démarche de transition énergétique et écologique (TEE) ; 5 bâtiments (Darwin ABCD, Astrée et Quai 43 à La Doua, IUB à Villeurbanne Gratte-Ciel, Tour du bâtiment B Laennec sur le site de La Buire), ont été ciblés pour la période 2020 – 2025 et les travaux sont estimés au total à 27.5 M€ selon le détail du tableau présenté page 123
- La préservation des ressources en eau pour laquelle un schéma directeur a été établi qui prévoit une première étape d'actions et de travaux pour 2020, estimés à 600 k€, puis une deuxième étape d'investissement de 4,5 M€ TTC étalé sur 10 ans dont 1,3 M€ TTC sur les 5 premières années (page 122).

Avis sur la stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention vise bien à traiter les problématiques majeures de préservation et de modernisation du parc immobilier de l'UCBL, caractérisé par un état de vétusté importante et une faible performance énergétique. Les opérations prévues dans le SPSI permettront d'améliorer sensiblement la situation, mais les besoins sont tels qu'il conviendra de poursuivre les interventions dans les années suivantes.

4.4. Réflexions sur l'évolution du parc immobilier au-delà de 2023

Le SPSI de l'UCBL ne fixe pas une cible arrêtée à fin 2023 et certaines opérations patrimoniales et d'intervention listées ci-avant se finaliseront à horizon 2025, voire au-delà pour celles qui seront retenues dans le cadre du CPER 2021 – 2027. Implicitement, les actions de rationalisation, d'optimisation et de modernisation d'une part, de développement d'autre part, se poursuivront. La finalisation de la réorganisation du quartier de la physique sur le campus LyonTech La Doua et la seconde phase du projet CIRI à Lyon Gerland sont déjà des évolutions inscrites dans le présent SPSI.

4.5. Plan de financement

Synthèse des coûts des travaux prévus

Les tableaux des pages 125 à 137 récapitulent l'ensemble des opérations prévues, qu'elles soient en cours, financées et engagées ou au stade de la faisabilité et à financer. La période de réalisation de ces opérations ne correspond pas exactement à la période 2018 – 2023 du SPSI, une faible partie a été réalisée avant 2018 et une partie plus significative, mais non majoritaire, sera à réaliser après 2023. Une synthèse par site et par type d'opération est présentée ci-dessous. Le total des investissements se monte à un peu moins de 450 M€ pour environ 450 000 m²SHON (hors surfaces à libérer), soit un ordre de grandeur moyen de 1 000 € investi par m² SHON. Ce ratio illustre bien l'effort conséquent à produire afin de remettre à niveau et développer le parc immobilier majoritairement ancien d'une université visant l'excellence pour ses missions de recherche et d'enseignement.

SITE	Coût des opérations en M€ TDC	
	Patrimoniales	Intervention
CAMPUS LYONTECH LA DOUA	111.1	159.8
LYON SANTE EST	25.9	59.1
LYON SANTE SUD	16.6	0.6
CAMPUS CHARLES MERIEUX- GERLAND	14.5	
IUT	5.1	13.7
INSPE	11.2	A définir
OBSERVATOIRE		
SITE DE TAMARIS	5.9	
ACCESSIBILITE TOUS SITES		14.4
AUTRE GER TOUS SITES		8.8
SURETE TOUS SITES		0.3
TOTAL	190.3	256.6

Il convient de noter qu'il s'agit du coût global des opérations et non pas de la part du coût financé par l'UCBL

Pour la période 2018 – 2022, l'annexe relative aux moyens financiers indique les dépenses prévues par l'UCBL pour les opérations ponctuelles dont une synthèse a été établie ci-dessous. **Le total est de 91.3 M€.**

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022
Opérations ponctuelles	23.1	22.3	27	15.7	3.2

Capacité à financer les opérations

Sur les 447 M€ d'investissement, environ 178 M€ restent à financer, soit 40%. Le CPER 2021 – 2027 est le financement prévu pour la majorité de ce qui reste à financer.

Avis sur le plan de financement

La majorité des opérations prévues sont financées pour la période 2018 - 2023, mais compte tenu des montants d'investissement, le reste à financer est important et dépendra largement des capacités du CPER 2021 – 2027. Les besoins financiers et leur programmation au-delà de 2020 devront être confirmés.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

CREATION D'UNE ATTESTATION D'ETUDES UNIVERSITAIRES

« L2 Terre plus »

Exposé des motifs :

Actuellement, à l'observatoire de Lyon, nous assurons la formation d'étudiants en Sciences de la Terre à partir de la 2^{ème} année de licence (L2). En 3^{ème} année de licence, nous dispensons deux parcours : l'un professionnalisant (Méthodes appliquées aux géosciences) et l'autre, commun avec l'ENS-lyon, dédié aux fondamentaux en géosciences. Voici les difficultés que nous rencontrons :

- En L3 professionnalisant : les professionnels qui recrutent nos étudiants en stage, ou les professionnels participant au comité de perfectionnement de nos formations, pointent tous du doigt le manque de compétences non scientifiques de nos étudiants : rédaction, management, connaissance du monde de l'entreprise, anglais – compétences pourtant clés lors des recrutements.
- En L3 fondamentale : cette formation, commune avec l'ENS Lyon, a un public venant pour 2/3 de classes préparatoires (ayant réussi le concours ENS ou ayant été admis sur dossier) et pour 1/3 du L2 de l'UCBL. Nos anciens étudiants de L2 sont souvent mis en difficultés par la quantité de travail demandée et par le niveau en mathématiques ou en anglais exigé dans cette formation. Certains s'accrochent et réussissent (parfois mieux que les étudiants ayant été reçus au concours) mais d'autres perdent trop tôt confiance. À plusieurs reprises les anciens étudiants ont souligné que leur réussite aurait été facilitée s'ils avaient bénéficié de plus d'heures de formation en L2. Une formation plus soutenue en L2 pourrait aussi encourager les meilleurs étudiants à se présenter au second concours d'entrée à l'ENS Lyon (réservé aux étudiants ayant effectué toute leur scolarité à l'université, et donnant accès au même statut normalien que le premier concours destiné aux CPGE).

Une grande partie de nos difficultés converge donc sur l'année de L2, qui n'est pas assez exigeante pour former aussi bien de futurs professionnels en Sciences de la Terre que des étudiants du niveau de notre formation commune avec l'ENS Lyon à partir du L3. Nous souhaitons donc renforcer notre seconde année de licence en proposant un supplément au diplôme "L2 Terre+" avec environ 15 % de temps de travail en plus par rapport à l'actuelle maquette à 60 ECTS, pour mettre l'accent sur les mathématiques, l'expression écrite et orale en français et en anglais, ainsi que le management et la conduite de projet au travers d'une expérience professionnelle en entreprise ou en laboratoire. Ce dernier aspect aidera également les étudiants à mieux définir leur propre projet professionnel. Quels que soient les objectifs professionnels de ces étudiants de L2, le renforcement proposé sera un atout aisément valorisable en poursuite d'étude comme en insertion professionnelle, qui pourra faire la différence au moment d'un recrutement.

L'objectif est donc de mieux préparer nos étudiants au monde professionnel, de réduire les différences de niveau dans notre L3 commune avec l'ENS Lyon, et d'aider les étudiants de L2 à définir leur projet professionnel.

PUBLIC :

- Etudiants de L2 Sciences de la Terre

PROGRAMME :

Deux UEs feront cette AEU

-Méthodologie renforcée :

- Interrogations orale sur les fondamentaux en géosciences (type « colle » sur les contenus des modules de l'année) (1 colles/Etudiant/an)
- TP d'expression écrite et orale scientifique (20h)
- Orthographe avec validation du projet Voltaire (contenu d'enseignement en ligne)
- Anglais : enseignement en ligne de préparation TOIC (objectif niveau B1)

-Découverte du monde professionnel : Stage de 4 à 6 semaines soit en laboratoire soit en entreprise.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis de la Commission Formation de l'OSU en date du 15 mai 2020 ;

V l'avis du Conseil de l'OSU en date du 24 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 09 juin 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la création de l'AEU L2 Terre Plus.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur Provisoire

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Frédéric FLEURY

Didier REVEL



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 juillet 2020**Dossier d'Audit CTI pour l'accréditation d'une nouvelle voie par apprentissage en spécialité Systèmes Industriels et Robotique de Polytech Lyon sur le site de Roanne****Exposé des motifs :**

Polytech Lyon est accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation à recruter des élèves ingénieurs dans six spécialités suivant l'Avis n° 2020/12-08 de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). L'ouverture d'une voie par apprentissage en deux ans et trois ans dans la spécialité Génie Industriel, nom de marque Systèmes Industriels et Robotique, est attendue par les candidats et les industriels du secteur, face aux besoins croissants de l'industrie 4.0. Les ingénieurs formés sont des spécialistes de la robotique industrielle, à la fois en termes de gestion et de conception et la voie par apprentissage devrait répondre aux attentes de ce secteur en croissance. Le dossier de demande à la CTI est un document unique contractuel entre l'école, son établissement et la Commission. Comme demandé par son référentiel, donne des éléments sur les premières réponses aux recommandations de l'audit 2019. Il s'agit principalement sur la mise en place du cadrage des modalités de contrôle des connaissances du contrat 2020-2025 en réponse aux recommandations de diminution des heures CM/TD/TP au profit d'une pédagogie par projet reconnue par l'établissement, et la mise en place de l'évaluation des enseignements.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du Conseil de Gouvernance de POLYTECH Lyon en date du 6 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 juillet 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le dossier d'audit CTI2020 présentant 1) une demande d'ouverture d'une nouvelle voie par apprentissage en spécialité Génie Industriel de l'École Polytechnique Universitaire de l'université Lyon 1 sur le site de Roanne et 2) les premières réponses aux recommandations effectuées lors de l'audit 2019, dont le cadrage des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour le contrat 2020-2025.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
L'Administrateur provisoire,

Le Vice Président du Conseil d'Administration
Frédéric FLEURY


Didier REVEL

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

Modification des TARIFS AEU-ORS « OPERATION ROUTE DE LA SOIE »
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Exposé des motifs :

Les tarifs AEU-ORS 2020-2021 « Opération Route de la Soie » concernant le double diplôme de l'Université de Wuhan (CHINE) et l'UCBL (Département Physique) pour la 2^{ème} année de la licence ont été présentées pour avis de la CFVU du 12 mai 2020 et approbation du CA du 26 mai 2020.

En raison du contexte lié à la pandémie du Covid 19, une hausse des frais de fonctionnement est à considérer. Le département de Physique prendra en charge cette année au lieu de Campus France habituellement, l'accueil et la coordination de l'hébergement des étudiants.

Les nouveaux tarifs sont fixés de la façon suivante :

Budget provisionnel AEU-ORS 2020 - 2021

Recettes			Dépenses			
Effectif	Frais d'inscription AEU ORS	Total	Désignation	Nb d'heures	Prix unitaire	Total
4	1 195,00 €	4 780,00 €	Soutiens pédagogiques	32	41,41 €	1 325,12 €
			Encadrements stages	42	41,41 €	1 739,22 €
			Vacations étudiant	20	12,40 €	248,00 €
			Frais de fonctionnement			1 467,66 €
Disponible		4 780,00 €	Total			4 780,00 €

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 juillet 2020;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification des tarifs AEU-ORS « opération route de la soie » pour l'année universitaire 2020-2021.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 14
Nombre de voix favorables : 14
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration


Didier REVEL

Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

Modification du DIU CONSTRUCTION ET COORDINATION DES PARCOURS DE SANTE

Exposé des motifs :

Une révision globale de la maquette pour la mettre en conformité a été réalisée. L'université de Saint Etienne s'est retiré du projet et les modalités de contrôle ont été rectifiée : l'écrit se transforme en un cas concert noté sur 60.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du CCEM en date du 17 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable du CFVU en date du 16 juillet 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification du DIU Construction et Coordination des parcours santé.

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

L'administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration



Pièces jointes :

Maquette 2020-2021

MAQUETTE DE REGLEMENTATION
DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
CONSTRUCTION ET COORDINATION DES PARCOURS DE SANTE

Création CCEM 27 mars 2013 – CEVU 7 mai 2013 – CA 21 mai 2013

CCEM 19 mars 2014 – CEVU 8 avril 2014 – CA 22 avril 2014

CA 7 juillet 2015

CFVU 09/04/2019 – CA 30/04/2019

La validation du DIU en DPC est-elle souhaitée ?

X Oui : vous devez compléter la partie A et B de la maquette.

Non : vous devez compléter seulement la partie A de la maquette.

PARTIE A : CONDITIONS GENERALES

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme :

Construction et coordination des parcours de santé

Université(s) impliquée(s) :

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Joseph Fourier Grenoble

Annexe 1 : Convention entre universités

Résumé du projet :Acquisition de compétences et identification d'un nouveau métier en coordination des prises en charge pluridisciplinaires et des parcours de santé des patients présentant des pathologies chroniques ou une dépendance, au regard des priorités de santé publique et de l'évolution de l'organisation du système de santé.

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique et intervenants

Responsable Universitaire : Cyrille COLIN

Spécialité : Santé publique

Tel : 04.72.11.57.71

cyrille.colin@chu-lyon.fr

UFR de rattachement : Laboratoire HESPER UCBL1

Coordinateur du diplôme (si différent du responsable universitaire) :

Sophie FAVE (fil rouge)

Docteur en santé publique

Tel : 06.70.67.29.83

E-mail : favesophie@orange.fr

Annexe 2 : Nom et qualité des intervenants

Equipe pédagogique

Pr Cyrille COLIN, Enseignant chercheur, Laboratoire HESPER, responsable universitaire DIU CCPS Faculté de médecine de Lyon

Pr Philippe ZAOUI, PU-PH service de néphrologie, CHU Grenoble Alpes, responsable universitaire DIU CCPS Faculté de médecine de Grenoble

Dr Gérard MICK, Neurologue PH CH de Voiron,

Sophie FAVE, PhD Santé Publique, chercheure associée EA SIS 4128,

Marc WEISSMANN, Co-Directeur MRSI,

Mario DEBELLIS, Directeur adjoint PTA CAP2S

Claude DUSSARD,

Annexe 3 : Composition et rôle de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du DIU. Organisation des réunions prévues annuellement.

Paragraphe 3 - Analyse des besoins

Emergence de nouvelles missions d'élaboration de parcours médico-sociaux et parcours de santé nécessitant une formation spécifique pour des professionnels ou acteurs de santé. Une orientation complémentaire aux formations initiales avec un enseignement ouvert sur les problématiques de terrain Ville/Hôpital/Social est sollicité, ouvrant de nouvelles compétences dans l'accompagnement et la coordination d'appui et mettant en lien les différents acteurs.

Accompagnement à la transition Réseaux, Plateformes d'appui, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Dispositifs d'appui à la coordination.

Références : Directives du Ministère, Nouvelle Loi de Santé Publique, Recommandations de la Haute Autorité de Santé pour les parcours de soins personnalisés particulièrement pour les maladies chroniques.

Annexe 4 : DIU non concerné par un collège de spécialité

Paragraphe 4 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)

Ce DIU vise à apporter à tout professionnel ou acteur de santé diplômé les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en place et à l'animation d'actions de coordination des parcours de santé.. Il s'agit de :

- connaître les enjeux de la coordination des acteurs de santé
- connaître l'organisation et le fonctionnement du système de santé
- connaître les modalités d'élaboration des plans et recommandations pratiques en santé
- maîtriser les paramètres de la coopération entre acteurs de santé dans le cadre de plans personnalisés de santé

- accompagner les équipes dans la mise en place de plans personnalisés de santé
- maîtriser les outils de partage d'informations entre acteurs de santé et participer à leur évolution
- connaître les conditions associées à la vulnérabilité médicale et sociale
- connaître les aspects relatifs à la prise en charge de populations spécifiques (enfants, sujets âgés, handicap, maladies chroniques...)
- maîtriser les démarches et les outils de l'éducation et de la promotion à la santé

L'étudiant devra avoir acquis une connaissance large des partenaires impliqués dans les processus de coordination et une expertise professionnelle le menant à soutenir ses pairs dans l'exercice professionnel quotidien en lien avec les missions de coordination.

Paragraphe 5 - Durée de l'enseignement

1 année universitaire 2 années universitaires

3 années universitaires

Possibilité de reconduire l'inscription l'année suivante en cas de non validation de l'enseignement complet lors de la première année. L'étudiant devra faire une demande écrite qui sera soumise à l'avis du comité pédagogique.

Paragraphe 6 - Programme et calendrier de la formation

Préciser le total d'heures :

- Enseignement théorique (volume horaire) : 126 heures
- Enseignement pratique (volume horaire) : 0 heures
- Stage (durée) : 4 à 8 jours
- Carnet de route avec projet professionnel ou mémoire conceptuel,

Mode d'organisation de l'enseignement avec les autres universités :

Les heures d'enseignement sont réparties en 7 sessions de 2 ou 3 jours

Les cours sont dispensés dans les facultés de Lyon, Grenoble avec présence des étudiants aux sessions, quel que soit le lieu.

Les lieux des sessions sont communiqués aux facultés et aux étudiants en début d'année universitaire. Possibilité d'1 session d'enseignement à distance.

[Annexe 5 : Programme détaillé et calendrier détaillé](#)

[Annexe 6 : Lieux de stages agréés](#)

Paragraphe 7 - Catégorie professionnelle des participants, public visé :

Tout professionnel ou acteur de santé diplômé : médecin ; pharmacien ; cadre de santé ; infirmière ; kinésithérapeute ; autre soignant ; coordonnateur (médical,

paramédical ou social) d'une équipe actrice de santé des secteurs sanitaire, médico-social ou social : entre autres, Maison ou Pôle de santé pluriprofessionnels, Centre de Santé, réseau de santé, HAD, dispositif MAIA, EMG, EMPG, EMA, SSIAD, SSAD, ADMR, services des collectivités territoriales.

Toute personne justifiant d'une expérience et/ou d'une mission administrative de coordination de parcours de santé.

Les étudiants seront en formation continue et devront avoir un minimum de 2 ans d'expérience professionnelle.

Annexe 7 : Catégories professionnelles acceptées

Mode(s) d'exercice du participant :

Libéral Salarié Autres salariés (y compris hospitaliers)

Etudiants Demandeurs d'emploi Autres : Salarié du secteur social

Effectif minimum et maximum :

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10

Effectif maximum sur Lyon 1 : 30

Mode de sélection des candidats :

L'étudiant devra envoyer un CV et une lettre de motivation au responsable du DIU de la faculté où il souhaite s'inscrire. Les candidatures sont présentées en comité pédagogique. L'inscription à la faculté est possible après réception de l'avis favorable écrit et validé par le responsable d'enseignement de la faculté concernée.

Mode de communication :

La maquette de présentation du DIU CCPS est communiquée à chacune des 2 facultés participantes et inscrite dans le relevé des formations continues. Les membres du comité pédagogique devront assurer la promotion de cet enseignement et adresser la maquette aux Sociétés Savantes, institutions et services concernés. La diffusion de la maquette pourra dépasser le cadre de la région AURA afin d'accueillir des étudiants d'autres régions.

Paragraphe 8 - Méthodes et outils pédagogiques

Décrire les méthodes et outils pédagogiques favorisant l'interactivité de la formation et l'acquisition d'une « expertise professionnelle ».

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Présence des étudiants à au moins 5 sessions sur 7 est requise.
- Cours interactifs entre les intervenants et les étudiants
- Travaux de groupe pour l'élaboration du carnet de route
- Jeux de rôle avec mise en situation

Un support est-il remis aux participants ? Oui Non

La nature du support :

Un support e-learning est mis à disposition à la fin de chaque session.

Un accompagnement en méthodologie, recherche bibliographique, rédaction de documents, études de cas est organisé tout au long de l'année.

Paragraphe 9 - Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Carnet de route concernant l'élaboration de parcours de santé dans son exercice professionnel et perceptives d'évolution, sur le modèle DPC.

Actions concrètes adaptées à la situation professionnelle, avec indicateurs de suivi.

Fiches d'évaluation remises à la fin de chaque session.

Annexe 8 : fiche d'évaluation de la formation fournie par l'UCBL1

Paragraphe 10 - Modalités du contrôle des connaissances

- Assiduité à l'enseignement : l'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens. La présence à au moins 5 sessions sur 7 est requise. En cas d'absence, un justificatif devra être transmis au comité pédagogique.
- Modalités de contrôles :
 - Cas concret /60**
 - Oral /20
 - Mémoire/60
 - Carnet de route/appréciation du comité pédagogique
- Conditions d'obtention du diplôme :
 - Validation des stages
 - Moyenne aux épreuves Mémoire + Oral /80
 - Moyenne à la présentation du cas concret /60
- Nombre de sessions :
 - Une première session est prévue au terme de l'enseignement en Juin/Juillet.
 - Une deuxième session pourra être organisée en Septembre pour les étudiants n'ayant pas validé la première session.
- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur la ou les années suivantes ?
 - Oui, pour l'année universitaire suivante
 - En cas d'absence aux cours de plus de deux sessions ou non validation de l'ensemble des épreuves

Organisation des examens avec les autres universités (centralisés ou organisés dans chaque université) :

Pour information : Composition du jury de l'examen

La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant

contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Le jury est composé des membres du comité pédagogique, selon les modalités notées ci-dessus.

Paragraphe 11 - Budget prévisionnel-tarifs (à harmoniser entre toutes les universités contractantes)

Formation Initiale (FI) : Le DIU CCPS ne concerne pas la formation initiale.

Formation Continue (FC) : 2300€ (droits universitaires inclus)

Annexe 9 : budget détaillé

Paragraphe 12 - Déclaration de conflits de liens d'intérêts

La fiche de déclaration de conflit de liens d'intérêt doit être remplie pour tous les responsables pédagogiques. Les responsables pédagogiques sont tenus de colliger les fiches de déclaration de liens conflit d'intérêt de chacun des enseignants et de faire connaître les liens d'intérêt aux stagiaires.

Annexe 10 : Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme

Paragraphe 13 - Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique

Toutes les formations diplômantes portées par l'UCBL doivent être financièrement indépendantes de l'industrie pharmaceutique. Tout lien doit être spécifié et sera discuté.

Annexe 11 : Déclaration d'indépendance du responsable du diplôme

Paragraphe 14 - Révision

Le diplôme fera l'objet d'une révision au maximum tous les 4 ans, à compter de sa date de création.

PARTIE B : CONDITIONS SPECIFIQUES DPC

Paragraphe 15 - Préciser à quelle(s) orientation(s) nationale(s) correspond le programme

Le programme du DIU CCPS – DPC s’appuie sur les orientations nationales mentionnées dans l’arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour les années 2016 à 2020.

Annexe 12 : texte de l’arrêté et priorisation de l’enseignement DPC

Paragraphe 16 - Programme d’EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles).

Pour pouvoir s’intégrer dans un programme de DPC, la formation doit faire le lien entre l’acquisition des connaissances et le changement des pratiques professionnelles.

Thématique abordée : Faciliter au quotidien les parcours de santé (JORF 8/12/2015, annexe 1- II)

Décrire la (les) méthode(s) d’analyse de la pratique intégrée(s) à la formation :

Préciser sur l’annexe 13

Cognitive	X oui	<input type="checkbox"/> non
Evaluative	X oui	<input type="checkbox"/> non

Décrire les modalités d’évaluation de l’acquisition des connaissances/compétences/modification de la pratique professionnelle (pré-tests, post-test...):

Un travail d’EPP est demandé tout au long de l’enseignement avec l’élaboration d’un carnet de route spécifique à chaque étudiant. Il est évalué en fin d’année sous la forme d’une appréciation permettant la délivrance du DIU-DPC

Paragraphe 17 - Décrire les étapes du programme de DPC (au minimum 3)

Chaque étape doit être rentrée de façon chronologique.

Pour information : Une étape est un temps dédié dans un programme de DPC. Présentielle ou non présentielle, elle peut être délimitée par des dates communiquées aux participants. Un programme de DPC est composé de plusieurs étapes marquant sa progression dans le temps.
Exemple : Une étape peut être :
- Une durée pendant laquelle un travail doit être réalisé (analyse des pratiques ou approfondissement des connaissances)
- Une date ponctuelle à laquelle se réalise une réunion, un séminaire ou encore un congrès.

Etape 1 : Format d’étape : X Présentiel Non présentiel Non présentiel avec réunion

Titre de l’étape : Dénomination de l’étape concernée (exemple : Evaluation des besoins)

Evaluation par chaque étudiant de ses attentes et besoins en appui à la coordination de parcours.

Description :

Temps d'échanges avec tour de table des participants.

Constat de l'exercice professionnel au début de la formation en matière de coordination de parcours.

Date de début : novembre

Date de fin : décembre

Etape 2 : Format d'étape : Présentiel Non présentiel Non présentiel avec réunion

Titre de l'étape : Dénomination de l'étape concernée (exemple : Les caractéristiques du diabète)

Présentation des actions de coordination attendues et les partenaires impliqués ainsi que leur mise en œuvre.

Description :

Etude de cas et analyse de pratique en groupe. Présentations orales.

Recherche bibliographique et partage de documents.

Date de début : janvier

Date de fin : avril

Etape 3 : Format d'étape : Présentiel Non présentiel Non présentiel avec réunion

Titre de l'étape : Dénomination de l'étape concernée (exemple : Evaluation)

Evolution de la démarche d'appui à la coordination au sein de l'équipe professionnelle

Description :

Temps d'échanges avec tour de table des participants.

Evaluation personnelle de l'évolution de la pratique professionnelle au regard de l'étape 1.

Date de début : mai

Date de fin : juin

Date :

Responsables d'enseignement Lyon UCBL1
Professeur Cyrille COLIN

Grenoble UJF
Professeur Philippe ZAOUJ

**CONVENTION RELATIVE AU DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE
Construction et Coordination des Parcours de Santé**

ENTRE

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)

Sise 43, Boulevard du 11 Novembre 1918, 69100 Villeurbanne

Représentée par le Professeur Cyrille COLIN

ET

L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sise 621, avenue centrale 38041 ST Martin d'Heyres

Représentée par le Professeur Philippe ZAOUI

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Elaboration d'un enseignement commun menant au diplôme interuniversitaire Construction et Coordination des Parcours de Santé organisé par les Universités de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne.

ARTICLE 2 : MAQUETTE DU DIPLÔME

Les établissements s'engagent à faire valider la maquette ci-jointe par leurs conseils statutaires.

Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 3 : MODALITES DE SORTIE D'UN ETABLISSEMENT

Chaque établissement s'engage à diffuser largement la maquette du DIU CCPS et à recevoir les candidatures en vue des inscriptions à cet enseignement.

Chaque établissement a un responsable d'enseignement participant au comité pédagogique et au jury d'examens.

Chaque établissement s'engage à organiser les sessions qui seront validées par le comité pédagogique.

Sur les 7 sessions de 2 ou 3 jours, réparties entre les facultés de Lyon et Grenoble .

La sortie d'un des deux établissements est soumise au non-respect des engagements mentionnés ci-dessous.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

Les inscriptions des étudiants se font dans les Universités de Lyon et Grenoble. Les frais du module de deux jours d'enseignement à l'Université de Saint Etienne sont supportés par les Universités de Lyon et Grenoble.

Il n'est pas prévu de reversement entre les établissements.

ARTICLE 5 : REVISION DU DIU

Le DIU fera l'objet d'une révision tous les quatre ans.

Le Président de l'UCBL

Le Président de l'UJF

Annexe 2 : Noms et qualité des intervenants

Les intervenants sont susceptibles d'intervenir indifféremment dans les Universités de Lyon, Grenoble, en fonction de la cohérence du programme d'enseignement et en favorisant lorsque cela est possible leur lieu de rattachement universitaire.

Il est envisageable d'externaliser certains cours dans des facultés ou régions partenaires, hors Auvergne-Rhône-Alpes.

La liste des intervenants ci-après pourra être réactualisée en fonction des disponibilités et des évolutions de missions pour chacun, afin de répondre aux objectifs mentionnés au paragraphe 4.

Site universitaire de Lyon :

Pr Cyrille COLIN (Responsable universitaire)

Christophe PASCAL (IFROSS)

Sophie FAVE (EA SIS 4128)

Gilles POUTOUT (Sciences Politiques)

Raymond MERLE (APEX 38) TOUJOURS DANS L'ORGANIGRAMME ?

Mario DEBELLIS (Réseau CAP2S)

Elisabeth EMIN RICHARD (DROMARDIAB) TOUJOURS DANS L'ORGANIGRAMME ?

Christine VALOT (HCL)

Philippe KILEDJIAN (Réseau VISAGE)

Pierre FOURNERET (Réseau DYS/10)

Gérard MICK (GCS MRSI)

Dr GARRIGOU-GRANDCHAMP (médecin généraliste)

M. Christine THIOLLIER (Réseau DYS)

Chantal CORU (ASIP)

Régine CAVELIER (REPPPOP)

Anne MONGE (ANAIIS)

Maitre CHOULET (Avocat)

Pascal DUREAU (URPS)

Michel VARROUD VIAL (DGOS)

Marie Aline BLOCH (EHESP)

Site universitaire de Grenoble :

Pr Philippe ZAOUI (Responsable universitaire)

Gérard MICK (GSC MRSI)

Philippe PICHON (AGESCA)

Loïc BIOT (Ville de Grenoble)

Annie GRATIER (ADPA)

Virginie VIDAL (AFM CISSRA)

Gersende JEROME (CISSRA Tandem)

Julie CACHARD (Diététicienne)

Véronique CHIRIE (TASDA/ directrice)

Pierre MICHELETTI (Sciences Politiques)

Agnès CHATENOUX (IDE)

Dr Jean-Pierre RAMPONNEAU (EMSP)

Eric RUMEAU (Conseil départemental de l'Isère)

Philippe MARISSAL (Médecin généraliste)

Caroline DOUCHANT (CPS)

Marc WEISSMANN (MRSI)

Virginie GIRAULT (MAIA)

Helena RIBEIRO (CD 38)

Lilian BROSSE (CH Bourg)

Marie Dominique LUSSIER (ANAP)

Intervenants ayant initialement dispensés des cours à Lyon ou Grenoble

Annexe 3 : Equipe pédagogique :

Responsables pédagogiques

Université Claude Bernard, Lyon Pr Cyrille COLIN

Université Grenoble Alpes, Grenoble Pr Philippe ZAOUI

Coordination pédagogique

Sophie FAVE, fil rouge et liaisons avec les Universités et les intervenants

Gérard MICK, liaisons avec les instances de l'UNR Santé et les intervenants

Comité pédagogique

Pr Cyrille COLIN, Enseignant chercheur, Laboratoire HESPER EA 7425 UCBL1

Pr Philippe ZAOUI, PU PH Service de néphrologie, CHU Grenoble, AGDUC

Dr Gérard MICK, Neurologue PH CH de Voiron,

Sophie FAVE, chercheure associée EA SIS 4128,

Marc WEISSMANN, Directeur MRSI,

Mario DEBELLIS, Directeur réseau CAP2S,

Claude DUSSARD, Pharmacien, Directeur Laboratoire P2S EA 4129 UCBL1

Rôle du conseil pédagogique

Le comité pédagogique se réunit au moins 2 fois par an. Il valide les candidatures des étudiants préalablement à l'inscription universitaire.

Il gère les grands axes de l'enseignement du DIU CCPS et l'organisation des sessions.

Il forme le jury aux examens et valide le diplôme.

Le comité pédagogique est garant de la qualité de l'enseignement et de l'organisation inter-universités.

Annexe 4 : Avis du collègue

Ce DIU n'est pas concerné par un Collège de Spécialité.

Il est cependant soutenu par la Fédération Nationale d'Appui à la Coordination des Réseaux de Santé (FACS)té.

Annexe 5 : Programme et planning détaillés prévisionnels

Liste des modules

1. Conceptualisation et définition des parcours de santé
 - Représentations de la santé
 - Historique et modélisation des parcours de santé
 - Organisation du système de santé
2. Notions de coopération entre acteurs de santé
 - Soins primaires et exercices regroupés
 - Scénarisation des parcours complexes
 - Plateformes d'appui à la coordination
3. Plans personnalisés de santé et représentation des usagers
 - Patients experts, patients traceurs
 - Plan personnalisé de santé et chemin clinique
 - Modélisation de plans personnalisés de santé aux maladies chroniques
4. Ethique et notion de complexité
 - Représentations de la maladie
 - Parcours de santé liés au handicap et la précarité
 - Missions des dispositifs d'appui à la coordination
5. Service à la personne, Module autonomie personnes âgées et santé mentale
 - Maintien et retour à domicile
 - Retours d'expérience en HAD et soins palliatifs
 - Cas concrets
6. Partage d'information, Module enfance
 - Systèmes d'information et partage d'information
 - Trajectoires et parcours de soins
 - Parcours de santé de l'enfant porteur de handicap
7. Adaptation et évolution des postures des acteurs de santé
 - Coopérations Ville-Hôpital-Solidarité
 - Notions du « prendre soin », posture du soignant
 - Construction d'un parcours de santé et collecte d'informations
8. Expériences de projets interdisciplinaires, Parcours de vie et santé
 - Etude de cas et rôle du référent de parcours
 - Travaux de groupe sur les missions du coordinateur de parcours
 - Politique de santé des URPS
9. Coordinations spécifiques des parcours de santé, éducation à la santé
 - Interdisciplinarité
 - Partenariats
 - Nouvelles missions de coordination et adaptation au changement

Méthodologie intégrée à chaque module sur le modèle DPC

- Recherche bibliographique
- Illustration par des cas concrets
- Retours d'expérience et perspectives d'évolution

Annexe 6 : Lieux de stage agréés

Les lieux de stage sont à rechercher par les étudiants et soumis à l'avis du comité pédagogique. Une aide pourra être proposée par les membres du comité de pilotage, en cas de difficulté à trouver un stage en cohérence avec l'enseignement du DIU.

Une convention de stage est rédigée entre l'étudiant, le stage d'accueil avec identification d'un tuteur de stage et l'université de rattachement de l'étudiant.

L'étudiant devra réaliser son stage en dehors de son lieu d'exercice professionnel habituel.

Annexe 7 : Catégories professionnelles

Cocher les catégories professionnelles auxquelles le programme de DPC est destiné

X Médecin (Hors Médecin Biologiste)	X Endocrinologie et métabolismes
X Anatomie-cytologie-pathologique	X Gastro-entérologie et hépatologie
X Anesthésiologie - Réanimation chirurgicale	X Génétique médicale
X Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies cardio-vasculaire	X Gériatrie / Gérontologie
X Chirurgie de la face et du cou	X Gynécologie médicale
X Chirurgie générale	X Gynécologie médicale et obstétrique
X Chirurgie infantile	X Gynécologie obstétrique / Obstétrique
X Chirurgie maxillo-faciale	X Hématologie
X Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	X Médecine du travail
X Chirurgie orthopédique et traumatologique	X Médecine générale
X Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	X Médecine interne
X Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	X Médecine nucléaire
X Chirurgie urologique	X Médecine physique et de réadaptation
X Chirurgie vasculaire	X Néphrologie
X Chirurgie viscérale et digestive	X Neurochirurgie
X Dermatologie et venerologie	X Neurologie
	X Neuropsychiatrie
	X Oncologie médicale

- X Oncologie radiothérapique
- X Ophtalmologie
- X Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
- X Pédiatrie
- X Pneumologie
- X Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- X Psychiatrie générale
- X Radiodiagnostic et imagerie médicale
- X Radiothérapie
- X Réanimation médicale
- X Rhumatologie
- X Sante publique et médecine sociale
- X Stomatologie

X Pharmacien (Hors Pharmacien Biologiste)

- X Pharmacien titulaire d'officine
- X Pharmacien adjoint d'officine
- X Pharmacien hospitalier
- X pharmacien industriel/répartiteur
- Préparateur en pharmacie

Biologiste

- Pharmacien biologiste

Biologie médicale / Médecin biologiste

X Chirurgien-dentiste

- X Chirurgie dentaire
- X Chirurgie dentaire (specialiste Orthopédie Dento-Faciale)

X Sage-Femme

X Paramédicaux

- Aide-soignant
- X Audioprothésiste
- Auxiliaire de puériculture
- X Diététicien

X Ergothérapeute

- Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)

X Masseur-kinésithérapeute

X Orthophoniste

X Orthoptiste

X Pédicure-podologue

- Préparateur en pharmacie

X Psychomotricien

- Technicien de laboratoire médical

X Puéricultrice Diplômée d'Etat

- Prothésiste

X Infirmiers

X Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

- Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)

- Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

Annexe 9: Budget prévisionnel DIU coordination parcours soins

Effectifs FI	0			
Effectifs FC	9			
Total effectifs				
droits de scolarité	189,10 €			
Droits spécifiques FI	- €			
Droits spécifiques FC	1 610,90 €			
CHARGES				
REMUNERATION				
	Nb d'heures	coût horaire	charges	total
Heures CM				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)	20	61,35 €	1	1 227,00 €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)	4,5			
Intervenant extérieur	39,5	61,35 €	1,423	3 448,39 €
Heures TD				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		40,91 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		40,91 €	1,42	- €
Heures TP				
Personnel Universitaire (déclaration GASEL)		27,26 €	1	- €
Personnel Hospitalo-Universitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		27,26 €	1,42	- €
Total Enseignement				
CONFERENCE EXCEPTIONNELLE	3	150,00 €	1,423	450,00 €
Coordination pédagogique	115	40,91 €	1,423	4 704,65 €
Salaire BIATSS affecté à la formation				
Total Rémunération				
				8 603,04 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
	unités	coût moyen		total
Fournitures				
Consommables (copies, fournitures etc)	1	50,00 €		50,00 €
Convention VAS		- €		
Frais de communication (emailing, plaquettes, impression, routage, mise sous pli etc.)		0,60 €		- €
Support pédagogiques stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)		- €		
Reprographie (recto n&b 0,024€/recto-verso 0,048€)		0,05 €		- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)				
Restauration intervenants	10	15,25 €		152,50 €
Transport intervenant	5,5	200,00 €		1 100,00 €
Hébergement -enseignements		120,00 €		- €
Frais de mission - déplacement pour le Jury du diplôme				
Restauration intervenants		15,25 €		- €
Transport intervenant		200,00 €		
Hébergement -enseignements		120,00 €		
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire				
Restauration intervenants		15,25 €		- €
Transport intervenant		200,00 €		
Hébergement -enseignements		120,00 €		
Logistique				
Location de salle				
Pause accueil jury		5,00 €		- €
Total frais de fonctionnement				
				1 302,50 €
PRELEVEMENTS				
	unités	coût		total
Administration UCBL/prelevements fc				
Logistique générale Université 45 € par stagiaire	9	45,00 €		405,00 €
reversement droits de scolarité fi		120,60 €		- €
Prélèvements UCBL 3,3 % des recettes formation continue				
				534,60 €
Gestion FOCAL sur recettes FC				
Prélèvements FOCAL: 19,4 % des recettes formation continue				
				3 142,80 €
Administration UCBL-Composante/prelevements droits de scolarité FI				
Administration UCBL-Composante/prelevements droits de scolarité FI	9	120,60 €		1 085,40 €
34€ bibliotheque, 16€ fond de solidarité, 5,10€ mp, 10% de prelevements une fois les montants precedemment retirés				
	9	68,50 €		616,50 €
Total prélèvements				
				5 784,30 €
TOTAL DEPENSES				15 689,84 €
Produits				
	Montant	effectifs	Montant	
Inscriptions				
Retour Droits d'inscription (Composante)	189,10 €	9	1 701,90 €	
Retour Droits spécifiques FI (Composante)	- €	0	- €	
Retour Droits spécifiques FC (FOCAL)	1 610,90 €	9	14 498,10 €	
TOTAL RECETTES				16 200,00 €
TOTAL RECETTES FOCAL				16 200,00 €
SOLDE				510,16 €

Annexe 10 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration sur l'honneur de
Intervenant au titre de : responsable pédagogique enseignant
au sein du DU/DIU

A :, le

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : Signature :

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4: Année concernée :
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Université Claude Bernard  Lyon 1

Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie du médicament

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Intitulé de la formation/ du programme de DPC :

.....

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'UCBL à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à :, le

Signature

(Nous retourner un exemplaire original)

Annexe 12 : Orientations nationales

JORF n°0292 du 17 décembre 2015

Texte n°41

ARRETE

Arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour les années 2016 à 2018

ANNEXE I

ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Renforcer la prévention et la promotion de la santé

Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la Santé (Les orientations faisant l'objet d'un enseignement dans le DIU CCPS sont surlignées dans le texte)

S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, sous la coordination du médecin traitant. Ces actions contribuent à renforcer la prévention, en accompagnant les programmes de dépistage des cancers, en soutenant la politique vaccinale, en renforçant l'accès à la contraception et en développant l'utilisation des tests rapides et auto-tests.

Orientation n° 1 : Programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).

Orientation n° 2 : Amélioration de la couverture vaccinale de la population.

Orientation n° 3 : Contraception et santé sexuelle.

Orientation n° 4 : Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins.

Informier et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

Soutenir les services de santé au travail

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victimes d'accident du travail ou atteints de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.

II. - Faciliter au quotidien les parcours de santé

Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé.

Orientation n° 7 : Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.

Orientation n° 8 : Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant.

Orientation n° 9 : Repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents en grande difficulté.

Orientation n° 10 : Repérage de l'obésité et prise en charge.

Orientation n° 11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.

Orientation n° 12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.

Orientation n° 13 : Prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Orientation n° 14 : Repérage des signes précoces ou atypiques d'une maladie neurodégénérative.

Orientation n° 15 : Evaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neurodégénérative.

Orientation n° 16 : « Annonce » du diagnostic d'une maladie grave (cancer, maladie neurodégénérative, SIDA...).

Orientation n° 17 : Prise en charge de la douleur.

Orientation n° 18 : Soins palliatifs et démarche palliative.

Orientation n° 19 : Repérage et prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

Orientation n° 20 : Organisation de la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie rare (comment éviter l'errance diagnostique et thérapeutique).

Orientation n° 21 : Elaboration et accompagnement d'un projet de santé territorial.

Annexe 13 : Méthodes HAS

(Source : HAS - 19 décembre 2012)

Pédagogique ou cognitive	Formation présentielle
	Revue bibliographique et analyse d'articles
	Formation à distance (supports écrits et numériques, e-learning)
	Formations diplômantes ou certifiantes (hors D.U. validés par CSI)
Analyse des pratiques	Revue de mortalité et de morbidité (RMM), Comité de retour d'expérience (CREX), Revue des erreurs médicamenteuses (REMEDI)
	Analyse a priori des risques (analyse de processus, Analyse des modes de défaillances et de leurs effets : AMDE...)
	Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles
	Réunions de concertation pluridisciplinaire
	Revue de pertinence
	Suivi d'indicateurs
	Registres, observatoire, base de données
	Audit clinique
	Chemin clinique
	Patients traceurs (en développement)
Bilan de compétences	
Approche intégrée à l'exercice professionnel	Gestion des risques en équipe
	Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)
Dispositifs spécifiques	Accréditation des médecins exerçant une spécialité ou une activité à risque (art. 16 de la Loi 2004-810 du 13 août 2004)
	Programme d'éducation thérapeutique (art. 84 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
	Protocole de coopération (art. 51 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
	Formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)
	Accréditation des laboratoires de biologie médicale
Enseignement et Recherche	Publication d'un article scientifique
	Recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité
	Maîtrise de stage (en développement)
	Formateurs pour des activités de DPC
Simulation	Session de simulation en santé
	Test de concordance de script (TCS)

Récapitulatif des pièces à fournir :

- Annexe 1 : convention interuniversitaire complétée et signée
- Annexe 2 : Nom et qualité des intervenants
- Annexe 3 : Composition de l'équipe pédagogique
- Annexe 4 : signée l'avis du collège de spécialité
- Annexe 5 : programme et calendrier détaillés
- Annexe 6 : Lieux des stages agréés
- Annexe 7 : Catégorie professionnelle
- Annexe 8 : Questionnaire d'évaluation de la formation
- Annexe 9 : Budget détaillé
- Annexe 10 : Déclaration de liens d'intérêts du responsable du diplôme
- Annexe 11 : Déclaration d'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique
- Annexe 12 : Les orientations nationales
- Annexe 13 : les méthodes HAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020**MODIFICATIONS DES TARIFS DU PSYCHOPHARMACOLOGIE****Exposé des motifs :**

Les tarifs du diplôme universitaire Psychopharmacologie sont modifiés à partir de la rentrée universitaire 2020/2021.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil du CCEM en date du 17 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 juillet 2020

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification des tarifs du diplôme universitaire Psychopharmacologie à partir de la rentrée universitaire 2020/2021.

Intitulé	Type	Nom du responsable	Tarif actuel	Modification demandée
Psychopharmacologie : prescrire le psychotrope adapté au diagnostic et au patient	DU	Mohammed SAOUD	FI 1600 euros FC 1900 euros	FI 900 euros FC 1 600 euros

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'administrateur provisoire,

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Frédéric FLEURY


Didier REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 juillet 2020**Demande de domiciliation****Exposé des motifs :**

L'association BDE Esquirol a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1.

Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du GTVE en date du 7 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 juillet 2020;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de domiciliation de l'association étudiante BDE Esquirol.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire

Frédéric FLEURY

Pour l'administrateur provisoire et par délégation

Le Vice Président du Conseil d'Administration


Didier REVEL

Pièces jointes : lettre de motivation et statuts de l'association

Matthieu BERTRAND

Président du BDE Esquirol

IFCS Esquirol, 3-5 avenue Esquirol, 69003, Lyon

president.bdesquirol@gmail.com

A l'attention du Président de l'Université Lyon 1,

Objet : Demande de domiciliation de l'association « BDE Esquirol »

Monsieur,

L'association « Association des anciens et amis de l'institut de formation aux carrières de santé secteur est » a été créée en 1987, et nommée en 2012 « BDE Esquirol ».

Notre association est aujourd'hui très active dans la vie étudiante de l'université par l'universitarisation de notre filière, et les liens très forts avec l'université, les associations et fédérations des étudiants.

Notre IFCS se situe au niveau de l'hôpital Edouard Herriot, nous sommes donc au plus proche du campus Rockefeller et depuis plusieurs années nous mettons en place des événements accessibles pour l'ensemble des étudiants de Lyon 1.

De plus nous sommes très impliqués dans la vie étudiante de Lyon 1 par la participation à de nombreux projets étudiants de Lyon 1 ainsi que l'implication au sein des fédérations territoriales étudiantes et fédérations de filières (GAELIS, FESIL). Nous travaillons aussi souvent avec d'autres associations étudiantes pour certains projets à destination des étudiants de Lyon 1.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir nous permettre de domicilier notre association au sein de l'université Lyon 1.

L'ensemble de l'équipe reste à votre entière disposition pour toutes informations supplémentaires.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu BERTRAND

Président du BDE Esquirol



Statuts BDE Esquirol

Titre I : Dispositions générales

• Article 1 - Constitution

Il est fondé, entre les adhérent.e.s aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom : Bureau Des Étudiants d'Esquirol. Le sigle associé étant BDE Esquirol.

• Article 2 - Buts de l'association

Cette association a notamment pour buts de :

- Représenter les étudiant.e.s et élèves pour la défense de leurs droits.
- Promouvoir la cohésion entre les différentes promotions et formations de l'Institut de Formation aux Carrières de Santé (IFCS), à travers les événements proposés.
- Favoriser le Bien-être étudiant et la solidarité.
- Accompagner les étudiants dans leurs parcours d'apprentissages.

• Article 3 - Siège social et durée

Le siège social du BDE Esquirol est fixé à l'adresse suivante :

BDE Esquirol
3-5 Avenue Esquirol
69003 Lyon

Sa durée est illimitée.

Titre II : Composition

• Article 4 – Adhérent.e.s

L'association est ouverte à tous les étudiant.e.s, élèves et formateur.rice.s de l'IFCS. Sont considérés comme adhérent.e.s toute personne à jour de sa cotisation, sans distinction.

Les formateur.rice.s adhérent.e.s à l'association bénéficient des avantages proposés par le BDE mais ne pourront siéger lors des assemblées générales (ordinaire ou extraordinaire) et/ou les conseils d'administration.

• Article 5 - Membres d'honneur

Sont considérés comme membres d'honneurs du BDE Esquirol, les personnes ayant travaillé au sein du bureau ou en collaboration avec l'association par le passé et ayant fourni un travail exemplaire ou ayant grandement contribué à son développement et de son image. Ces personnes sont élues lors d'une assemblée générale. Ils gardent ce statut à vie sauf en cas d'exclusion décidée par le conseil d'administration.

• Article 6 - Cotisation

Sont considérés comme adhérent.e.s, toute personne qui a versé une cotisation annuelle de cinq euros (5€) pour l'année scolaire en cours jusqu'à la date de rentrée suivante. Les membres d'honneurs sont exceptionnellement dispensés de leurs cotisations.

• Article 7 - Perte de qualité d'adhérent.e

La qualité d'adhérent.e se perd :

- À la fin de l'année d'étude, au moment de la rentrée scolaire succédant l'année d'adhésion.



Statuts BDE Esquirol

- En cas d'exclusion décidée par le conseil d'administration.
- En cas de dissolution de l'association.
- En cas de non-respect du règlement intérieur (si établi).

Titre III : Le BDE Esquirol

• Article 8 - Le bureau

Le bureau est chargé de l'administration courante du BDE. Le bureau est composé d'au minimum le/la président.e, le/la trésorier.ère et le/la secrétaire et d'autant de pôles ou vice-président.es nécessaire.

Il met en application les décisions prises lors des assemblées générales, des conseils d'administration et des réunions de bureau.

Il doit représenter l'association, ses valeurs et tend à la réalisation de ses buts.

Le bureau dispose de tous les pouvoirs pour assurer la gestion courante de l'association. Il se réunit sur convocation du président ou de la demande d'un tiers de ses membres à chaque fois que nécessaire, lors de réunions de bureau.

Le nouveau bureau, issu des membres adhérents de l'association, se présente et est élu en assemblée générale.

• Article 9 - Composition

Le bureau se compose d'au moins :

- Un.e président.e ou de co-présidents
- Un.e secrétaire
- Un.e trésorier.ère

Ils forment le bureau restreint.

Leurs fonctions principales (mais non exhaustives) sont les suivantes :

• Président.e ou co-présidents

- Le/la président.e du BDE représente l'association dans tous les actes de la vie civile et en justice.
- Il/elle préside les assemblées générales, les conseils d'administration et gère les réunions de bureau.
- Le/la président.e ordonne les dépenses. À ce titre, il/elle est le/la titulaire principal.e du ou des comptes bancaires de l'association et donne procuration au/à la trésorier.ère de l'association.
- Le/la président.e décide de l'action en justice, qu'il doit faire acter par l'assemblée générale suivant cette décision.
- S'il/si elle se considère victime d'un empêchement ponctuel, il/elle se fait remplacer par le/la vice-président.e général.e ou tout autre membre qu'il/elle mandate ponctuellement pour l'événement. Le/la président.e doit être majeur.e.
- Si le/la président.e est inactif.ive au sein de l'association durant un mois complet, sauf période de vacances estivales, son poste est considéré vacant.



Statuts BDE Esquirol

• Secrétaire

- Le/la secrétaire est chargé.e des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance.
- Il/elle s'assure de la bonne tenue des archives physiques et numériques. Une archive des comptes rendus et des procès-verbaux des séances de toutes les instances du bureau sera tenue par le/la secrétaire.
- Le/la secrétaire devra assurer la rédaction d'un relevé de décisions prises lors des assemblées générales et des conseils d'administration afin de pouvoir assurer une meilleure application de celles-ci.
- Le/la secrétaire doit faire connaître à la préfecture du Rhône, sous un mois, les déclarations concernant les changements intervenus dans la composition du Bureau, dans l'administration et la direction de l'association ; les modifications apportées aux statuts ; le transfert de son siège ; sa dissolution.

• Trésorier.ère

- La/le trésorier.ère est chargé.e de tout ce qui concerne la gestion financière du bureau.
- Il/elle reçoit une procuration de la part de la/du président.e, afin d'avoir les pleins pouvoirs sur le.s compte.s bancaire.s.
- Il/elle effectue tous les paiements, reçoit toutes sommes dues au bureau et en rend compte.
- Il/elle tient une comptabilité régulière de toutes les opérations effectuées sous son autorité.
- Il/elle rend compte en assemblée générale de passation du bilan financier de fin de mandat, qui l'approuve, s'il y a lieu.
- Il/elle informe lors de chaque réunion le bureau de la situation financière de l'association.
- La/le trésorier.ère engage sa responsabilité sur le plan légal de tout aspect financier au sein de l'association.
- La/le trésorier.ère doit être majeur.

À ces postes statutaires, pourront s'ajouter entre autres :

- Éventuellement un.e vice-président.e général.e, ou co-président.e
- Éventuellement un.e vice-secrétaire, ou co-secrétaire
- Éventuellement un.e vice-trésorier.ère, ou co-trésorier.ère
- Un ou plusieurs membre.s responsable.s de pôles particuliers.

• Vice-Président.e Général.e, vice-secrétaire, vice-trésorier.ère (s'il y a)

- La/le.s vice-président.e général.e, vice-secrétaire et vice-trésorier.ère secondent respectivement la/le président.e, la/le secrétaire et la/le trésorier.ère dans ses tâches et ses décisions.
- En cas de vacances définitives d'un.e ou des responsable.s susnommé.e.s, si le poste est inoccupé, la/le vice-président.e général.e, la/le vice-secrétaire ou la/le vice-trésorier.ère pourvoit au poste et en assume les fonctions jusqu'à la fin du mandat en cours.

• Article 10 - Membres cooptés

Dans le cas où un ou des membres souhaitent se présenter en cours de mandat pour un pôle particulier, ils devront motiver leur demande auprès du bureau lors d'une réunion de bureau à laquelle ils seront invités. Leur candidature sera alors soumise à un vote en assemblée générale.

Titre IV : Administration et gestion



Statuts BDE Esquirol

• Article 11 - Vie de bureau

Le bureau se réunit selon le rétro-planning établi, modifiable au cours du mandat, sur convocation de la/du président.e ou à la demande du tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas d'égalité des voix, le bureau restreint est décisionnaire. En cas d'une nouvelle égalité, le contre l'emporte.

Tout membre du bureau qui n'assiste pas à trois réunions consécutives sans justificatif, peut être considéré comme démissionnaire.

En cas de vacances du poste de président.e ou d'au moins deux (2) postes statutaires, le bureau est considéré comme démissionnaire. Les adhérent.e.s de l'association pourront, lors d'une assemblée générale, soit :

- Élire un bureau provisoire, qui sera en mandat jusqu'à la date habituelle du renouvellement de bureau. Les membres du bureau démissionnaire peuvent se présenter pour faire partis de ce bureau provisoire.
- Procéder directement à l'élection d'un nouveau bureau, qui complète la fin de mandat et continue sur le mandat suivant.

En attendant l'assemblée général, un membre du bureau restreint sera élu par les membres du bureau pour assurer les responsabilités du poste de président.

Le bureau peut proposer l'exclusion d'un de ses membres. Le bureau présente alors les motifs de l'exclusion, au conseil d'administration ou à l'assemblée générale qui vote à la majorité des voix. Cette demande d'exclusion doit être motivée par écrit et présentée aux adhérents ou à l'assemblée générale au moins sept (7) jours avant que le conseil d'administration, ou l'assemblée générale ne se réunisse.

• Article 12 - Assemblée générale ordinaire

Une assemblée générale ordinaire peut être convoquée par la/le président.e de l'association.

Une assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an.

La convocation à l'assemblée générale doit être envoyée une semaine avant la tenue de cette dernière. L'ordre du jour doit être envoyé 96 heures avant. Toute autres pièces pouvant être envoyé jusqu'à 48 heures avant, dernier délai.

Elle a pour fonction :

- D'assurer le bilan moral, financier et d'activités du bureau.
- Le renouvellement des membres du bureau.
- De fixer les lignes directrices de l'association.

Lors de l'assemblée générale de renouvellement de bureau ou assemblée générale de passation, l'élection du nouveau bureau est présidée par un.e président.e et un.e secrétaire de séance, élu.e.s temporairement par les adhérent.e.s de l'association.

À partir du moment ou une nouvelle liste est élue, la/le président.e et la./e secrétaire de séance sont démissionnaires.

Ne devront être traitées lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

• Article 13 - Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou à la demande de la majorité des adhérent.e.s, la.le président.e peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.



Statuts BDE Esquirol

En cas de vacances de la/du président.e et de la/du vice-président.e général.e, le bureau est habilité à convoquer une assemblée générale extraordinaire. La convocation doit être envoyée 2 semaines au préalable, l'ordre du jour doit être envoyé au plus tard 96 heures avant ladite assemblée.

• Article 14 - Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de la/du président.e ou des 2/3 des adhérent.e.s. **Il peut être réuni ponctuellement sur le mandat afin d'inclure les adhérents dans des votes au cours de l'année lorsque certains projets le nécessitent.**

Une convocation doit être envoyée au moins une semaine avant la date du conseil d'administration.

Il est constitué des adhérent.e.s de l'association selon les modalités (cf. Titre II, Article 4 - 5).

Il a pour fonction d'administrer l'activité de l'association tout au long de l'année

• Article 15 - Mécanismes des procédures de vote

Lors des assemblées générales, réunions de bureau et des conseils d'administrations, les votes s'effectuent à main levée sauf demande de vote par bulletin secret exprimée par au moins un votant.

Vote, en assemblée générale, tout.e étudiant.e ou élève adhérent.e à l'association et à jour de sa cotisation annuelle.

• Article 16 - Procurations de vote

Pour les assemblées générales et les conseils d'administration tout.e adhérent.e pourra donner procuration à un.e autre adhérent.e. avant l'ouverture de l'assemblée générale. Les procurations seront données en mains propres aux secrétaires avant l'ouverture de l'assemblée générale, suivant le modèle existant.

Les procurations de vote sont limitées au nombre de deux par porteur pour les assemblées générales et les conseils d'administrations.

• Article 17 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau qui le fait alors approuver par l'assemblée générale ou le conseil d'administration. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne et des locaux de l'association. Les modifications du règlement intérieur sont votées en assemblée générale ou en conseil d'administration et sont applicables à la clôture de l'instance qui les ont adoptées.

• Article 18 - Statuts

Les statuts peuvent être modifiés sur proposition du bureau. Les modifications des statuts sont votées en assemblée générale et sont applicables au moment de la réception en préfecture.

• Article 19 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée par la majorité stricte (50% + 1) au moins des adhérent.e.s ou représenté.e.s à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci. L'assemblée générale statue sur la dévolution du patrimoine de l'association, sans pouvoir attribuer aux membres de l'association autre chose que leurs propres apports, conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Elle désigne les établissements publics, ou éventuellement, les associations déclarées ayant un objet similaire à celui de l'association dissoute, qui recevront le reliquat de l'actif après paiement de toutes les charges de l'association et de tous les frais de liquidation. Elle nomme, pour assurer les opérations de liquidation, une ou plusieurs personnes qui seront investies à cet effet de tous pouvoirs nécessaires.



Statuts BDE Esquirol

Titre V : Ressources de l'association

• Article 20 - Origines

Les ressources du BDE Esquirol sont constituées principalement :

- Des cotisations des adhérent.e.s à l'association.
- Des subventions des institutions.
- Des contributions des partenaires.
- Des dons.
- De toutes autres ressources autorisées par la loi.
- Du produit du travail de ses membres.

• Article 21 - Dépenses

Les dépenses ordinaires concernent :

- Les frais nécessaires au bon fonctionnement du bureau et à la réalisation de ses buts.
- Les remboursements des frais avancés par les membres du bureau dans l'intérêt du BDE.

Fait à LYON

Le : 13 / 12 / 2018

Signature du président :

Noélie AZAM
~~✗~~ co-présidente
Paul GRADZI
✗ co-président

Signature du secrétaire :

Mélanie GRADZI
✗ vice-secrétaire
Blandine GAGET
✗ secrétaire

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 juillet 2020**Demande de domiciliation****Exposé des motifs :**

L'association MOS Junior Conseil Lyon 1 (Management des Organisations Sportives à l'UFR STAPS Lyon 1) a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1.

Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du GTVE en date du 7 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 juillet 2020;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de domiciliation de l'association étudiante MOS Junior Conseil Lyon 1.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Frédéric FLEURY


Didier REVEL

Pièces jointes : lettre de motivation et statuts de l'association



Membres du bureau
MOS Junior Conseil Lyon 1
juniorconseil.lyon1@gmail.com

À destination de,

Mr Frédéric Fleury
Directeur de l'Université
Maison de l'Université Domitien Debouzie
43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Fait à Lyon, le 06 Juin 2020

Objet : Demande de domiciliation de l'association étudiante « Mos Junior Conseil Lyon 1 »

Mr le Président,

Étudiants en Master 2 Management des Organisations Sportives à l'UFR STAPS Lyon 1, nous nous permettons de vous solliciter aujourd'hui pour nous accompagner dans la création de notre association étudiante, Mos Junior Conseil Lyon 1.

Forts de nos expériences au sein de l'Université Lyon 1 durant nos deux années de Master au sein du département Management du Sport de l'UFR STAPS, nous avons souhaité mettre à profit nos expertises pour faire rayonner notre Université Lyon 1 et plus largement le monde universitaire.

La création du Mos Junior Conseil Lyon 1 s'inscrit parfaitement dans la dynamique positive insufflée par le département MOS depuis maintenant 10 ans. Grâce à notre association, nous voulons offrir la possibilité aux étudiants actuels et futurs d'enrichir leurs connaissances, compétences et savoirs au travers de riches expériences dans un contexte professionnel. À l'instar d'un cabinet de conseil, les étudiants, le Département Management du Sport de l'UFR STAPS et l'Université Lyon 1 pourront ainsi bénéficier d'un nouveau réseau de professionnels issu de différents secteurs d'activités.

MOS Junior Conseil Lyon 1, c'est un projet de jeunes étudiants, entrepreneurs et motivés qui souhaitent vivre une aventure collective, enrichissante et constructive. À travers cette expérience, nous sommes désireux d'acquérir des nouvelles compétences professionnelles pour nous hisser progressivement vers le marché de l'emploi.

C'est pourquoi, nous nous permettons aujourd'hui de vous contacter afin d'obtenir la domiciliation de notre association au sein de l'Université Lyon 1 et nous permettre de nous lancer dans cette nouvelle aventure.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à notre projet et nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Sincères salutations,
Le Bureau Mos Junior Conseil Lyon 1

Statuts Types

Article 1 – PRÉAMBULE

Il est fondé, entre les adhérents aux présents Statuts, une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ci-après dénommée MOS Junior Conseil Lyon 1, et régie par les présents Statuts. Sa durée est illimitée.

Article 2 – OBJET ET MOYENS

MOS Junior Conseil Lyon 1 a pour objet de compléter et prolonger l'enseignement théorique de ses membres par une expérience pratique et permettant de mettre en application des enseignements dispensés à l'unité de formation et de recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UFR STAPS Lyon 1) . Il s'agit de participer à des travaux pour des organisations en liaison avec le type d'enseignement de l'établissement.

- Réalisation d'études pluridisciplinaires et accompagnement de projets pour répondre aux besoins des organisations sportives et aux sociétés de services ou produits sportifs.

Article 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social de MOS Junior Conseil Lyon 1 est fixé à : 27/29 boulevard du 11 Novembre 1918, 69100 Villeurbanne.

Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social de MOS junior consultant Lyon 1, commence le premier jour ouvré du mois d'Octobre, et se termine la veille du premier jour ouvré du mois d'Octobre de l'année suivante.

Article 5 – COMPOSITION

MOS Junior Conseil Lyon 1 se compose de 3 catégories de membres :

- Membres d'honneur, personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'Association, dispensés de cotisations.
- Membres du Conseil d'Administration ou administrateurs, personnes en charge de la gestion de l'association et pouvant réaliser des études ou en être les chefs de projet.
- Intervenants, personnes qui peuvent réaliser des études pour le compte de MOS Junior Conseil Lyon 1.

Article 6 - ADMISSION

Alinéa 1 – Membres d'honneur

Les membres d'honneur sont désignés par le Conseil d'Administration, au vote à la majorité simple, sur proposition d'un administrateur. Ils sont dispensés de cotisation et de Convention Etudiante.

Alinéa 2 – Administrateurs

L'admission normale de nouveaux administrateurs ne peut avoir lieu qu'au cours d'une période dite « de recrutement ».

L'entrée en période de recrutement peut être prononcée à tout moment par le Conseil d'Administration, au vote à la majorité renforcée des deux tiers.

Les nouveaux administrateurs sont désignés par le Conseil d'Administration, au vote à la majorité simple, parmi des candidats élèves de l'UFR STAPS Lyon1 en 3e, 4e, 5e année ou en doctorat.

L'admission sera effective après signature de la Convention Étudiante. Les administrateurs sont dispensés de cotisation.

Alinéa 3 – Intervenants

L'admission d'un intervenant , élèves de l'UFR STAPS Lyon1 en 3e, 4e, 5e année ou en doctorat se fait à tout moment, sur proposition d'un administrateur, et après accord du Président. Elle sera effective après paiement de la cotisation et signature de la Convention Étudiante.

Article 7– RADIATION - DÉMISSION

La qualité de membre d'honneur se perd par la démission ou le décès.

La qualité d'administrateur se perd par la démission, le décès ou le 1er Octobre, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

La qualité d'intervenant se perd par la démission, le décès ou la perte du statut d'étudiant de l'UFR STAPS Lyon1. Dans ce dernier cas, elle est automatique et non notifiée.

Tout membre peut être radié par vote à la majorité renforcée des deux tiers lors d'un Conseil d'Administration, à la condition que la décision de ce vote ait été votée à la majorité simple lors du Conseil d'Administration précédent.

Article 8 – RESSOURCES

Alinéa 1 – Cotisation

Les modalités sont fixées par le Conseil d'Administration et figurent dans le Règlement Intérieur de MOS junior consultant Lyon 1.

Alinéa 2 – Rémunération

MOS Junior Conseil Lyon 1 pourra percevoir, conformément aux conventions passées, une rémunération pour prestations fournies.

Alinéa 3 – Autres ressources

MOS Junior Conseil Lyon 1 pourra en outre percevoir des subventions ou des dons dans les conditions fixées par la loi et le code de déontologie de la CNJE.

Article 9 – BUREAU

Alinéa 1 – Composition

Le Bureau est composé des personnes suivantes : - un Président - un Trésorier - un Secrétaire Général.

Alinéa 2 – Attributions

Le Bureau établit la stratégie de l'année et applique la politique définie par le Conseil d'Administration.

Alinéa 3 – Responsabilité

Le Président est responsable de la gestion morale de MOS Junior Conseil Lyon 1. Il est seul habilité à signer les documents engageant l'Association. Il ordonne les dépenses avec l'accord nécessaire du Trésorier.

Le Président est habilité à effectuer les ordres de paiement.

Le Président peut donner délégation de ses pouvoirs à tout administrateur à l'exception du Trésorier.

Le Trésorier est responsable de la gestion comptable et financière de MOS Junior Conseil Lyon 1. Il assure le recouvrement des cotisations et des ressources de toute nature de MOS Junior Conseil Lyon 1.

Dans le cas où au moins un administrateur distinct du Trésorier est affecté à la saisie comptable, le Trésorier est également habilité à effectuer les ordres de paiement.

Le Trésorier peut donner délégation de ses pouvoirs à tout administrateur à l'exception du Président et de toute personne affectée à la saisie comptable.

Alinéa 4 – Réunions

Le Bureau se réunit sur convocation du Président, ou à la demande de deux de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité simple, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité.

Alinéa 5 – Élection

Le Bureau est élu chaque année, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, au cours d'un vote à bulletin secret à la majorité simple.

Tout membre de l'association a le droit de postuler aux postes vacants.

Les candidatures doivent être composées d'au moins trois personnes (un Président, un Trésorier et un Secrétaire Général), une personne se présentant pour un poste donné.

Les postulants doivent faire connaître leur candidature 3 semaines au moins avant l'élection, une même personne pouvant se présenter à différents postes.

Alinéa 6 – Vacance

En cas de vacance d'un poste du Bureau, le Conseil d'Administration procède au remplacement lors de sa réunion suivante.

Les seuls candidats possibles sont les membres du Conseil d'Administration.

Le vote se fait à bulletin secret et à la majorité simple.

Article 10 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alinéa 1 – Composition et structure

Le Conseil d'Administration est composé des administrateurs. Il est présidé par le Président, ou en cas d'absence par un administrateur, désigné par convention tacite en début de séance.

Lors de sa première réunion, le Conseil d'Administration va définir son organisation : son organigramme et son mode de fonctionnement.

Alinéa 2 – Attributions

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus, peut agir en toutes circonstances au nom de MOS Junior Conseil Lyon 1 et prendre toutes décisions relatives à tous actes d'administration, de disposition et de gestion.

Alinéa 3 – Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, ou à la demande du tiers de ses membres. Il est possible d'assister au Conseil d'Administration par visioconférence.

Hors période de congés, le Conseil d'Administration se tient au moins deux fois par mois.

Le quorum est fixé à deux tiers des membres. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, ce dernier est fixé à la moitié, puis au quart des membres pour les deux Conseils d'Administration suivants.

Les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents ou ayant donné procuration à un membre présent, sauf cas particuliers mentionnés dans l'alinéa 2 de l'article 6 et dans l'article 7.

La procuration doit faire l'objet d'un document écrit et signé ou de l'envoi d'un courrier électronique au Président de séance.

Lors des votes, la voix du Président est prépondérante en cas d'égalité. L'ordre du jour est réglé par le Président de séance, en concertation avec le Secrétaire Général.

Chaque membre du Conseil d'Administration a la possibilité de faire apparaître des points à l'ordre du jour. Lors de sa réunion, le Conseil d'Administration peut exiger de chaque membre du Conseil d'Administration un compte-rendu de l'état de son Pôle, ainsi que du Trésorier la communication de l'état de la trésorerie.

Un compte-rendu de réunion est rédigé par le Secrétaire Général et archivé dans le cahier d'Association. Il est signé et paraphé par le Président et le Secrétaire Général.

Alinéa 4 – Élection des Responsables de Pôle

L'élection du Président et du Trésorier se fait suivant les règles établies dans l'alinéa 5 de l'article 9.

Les autres Responsables de Pôle sont élus par le Conseil d'administration au vote à la majorité simple et à bulletin secret.

Les candidats à la responsabilité d'un pôle doivent de préférence faire partie de ce pôle. Ils doivent faire connaître leur candidature 1 semaine au moins avant l'élection.

Article 11 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Alinéa 1 – Composition

L'Assemblée Générale Ordinaire est composée de l'ensemble des membres de l'Association.

Alinéa 2 – Attributions

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment pour but de permettre le renouvellement du Bureau.

Le Président expose la situation de l'Association. Il rend compte des actions qu'il a menées pendant son mandat et fournit un bilan moral de ce dernier (pouvant prendre la forme d'un rapport d'activité écrit).

Le Trésorier rend compte de la gestion financière de l'association et présente ses comptes (bilan, compte de résultat et annexes).

Il est alors procédé au vote des quitus du Président et du Trésorier.

A l'issue du vote des quitus, l'élection du nouveau Bureau se déroule conformément à l'alinéa 5 de l'article 9.

Alinéa 3 - Réunions

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit annuellement, dans la semaine qui suit le début de l'exercice social, sur convocation du Président.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration dans les deux semaines qui la précède.

Seuls les membres présents ou ayant donné procuration à un administrateur présent ont le droit de vote. La procuration doit faire l'objet d'un document écrit et signé ou de l'envoi d'un courrier électronique au Président.

Le quorum est fixé à 2/3 des votants.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est nulle et sans effet. Le Président doit alors convoquer une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire dans un délai de deux semaines. Cette nouvelle Assemblée Générale Ordinaire pourra délibérer de façon valable quel que soit le nombre de présents.

Les votes se font à bulletin secret. Les décisions se prennent à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante et sera annoncée à haute voix.

Un procès-verbal d'assemblée générale est rédigé par le Secrétaire Général et archivé dans le cahier d'Association. Il est signé et paraphé par le Président et le Secrétaire Général.

Alinéa 4 - Procurations

Seuls les administrateurs présents ou ayant donné procuration à un administrateur présent ont le droit de vote. La procuration doit faire l'objet d'un document écrit et signé ou de l'envoi d'un courrier électronique au Président. Un administrateur présent ne peut pas cumuler plus de trois procurations.

Article 12 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Alinéa 1 – Composition

L'Assemblée Générale Extraordinaire est de composition identique à celle de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Alinéa 2 – Attributions

L'Assemblée Générale Extraordinaire permet de voter la modification des Statuts de l'Association, ainsi que la dissolution de l'Association.

Alinéa 3 – Réunions

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit sur convocation du Président ou de deux des membres du bureau ou de 50% du Conseil d'Administration.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration dans les 2 semaines qui la précède.

Seuls les administrateurs présents ou ayant donné procuration à un administrateur présent ont le droit de vote. La procuration doit faire l'objet d'un document écrit et signé ou de l'envoi d'un courrier électronique au Président.

Le quorum est fixé à 2/3 des votants.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire est nulle et sans effet.

Le Président doit alors convoquer une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire dans un délai de deux semaines. Cette nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire pourra délibérer de façon valable quel que soit le nombre de présents.

Les votes se font à bulletin secret. Les décisions se prennent à la majorité simple, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité et sera annoncée à haute voix.

Alinéa 4 - Procurations

Seuls les administrateurs présents ou ayant donné procuration à un administrateur ont le droit de vote. La procuration doit faire l'objet d'un document écrit et signé ou de l'envoi d'un courrier électronique au Président. Un administrateur présent ne peut pas cumuler plus de trois procurations.

Article 13 – MODIFICATIONS DES STATUTS

Elle est décidée par le Conseil d'Administration, puis soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou Ordinaire.

Article 14 – DISSOLUTION

La dissolution est décidée par le Conseil d'Administration, puis soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire doit alors désigner un liquidateur.

Article 15 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un Règlement Intérieur est établi par le Conseil d'Administration.

Ce Règlement Intérieur est destiné à compléter les présents Statuts, notamment en ce qui concerne l'administration interne de l'Association.

Fait à Lyon le 04/05/2020.

Léopold Payan

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Léopold Payan', written in a cursive style.

Daphné Perroud

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daphné Perroud', written in a cursive style.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 juillet 2020**Demande de domiciliation****Exposé des motifs :**

L'association Pharm'maraude a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1.

Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du GTVE en date du 7 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 juillet 2020;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de domiciliation de l'association étudiante Pharm'maraude.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Frédéric FLEURY

Didier REVEL

Pièces jointes : lettre de motivation et statuts de l'association

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER

CRÉER

PARTAGER

Pharm'maraude
HARKOUK Hugo

À l'attention de Monsieur le Président de
l'Université Claude Bernard Lyon1,
Frédéric Fleury

Objet : demande de domiciliation de l'association Pharm'maraude à l'université de Lyon 1

Monsieur le président de l'UCBL,

Je soussigné, Harkouk Hugo président de l'association pharm'maraude, me permet de vous demander de bien vouloir domicilier notre association à l'université Claude Bernard Lyon 1.

Le but de notre association est d'aller à la rencontre des sans-abris pour leur apporter des produits de type alimentaires, sanitaires et de partager un moment de dialogue avec eux.

Nous pensons que cette association peut être innovante pour la faculté Claude Bernard, elle permettrait aux étudiants ayant une vocation communautaire ou caritative, de devenir acteur d'une vie associative enrichissante. Elle permettrait de rassembler des étudiants autour d'un projet fédérateur et ainsi acquérir des compétences humaines, administratives, et améliorer leur capacité de communication.

Le fait d'appartenir à Lyon 1 permettrait de simplifier la participation des étudiants à notre projet, ce qui leur apportera en contrepartie la possibilité d'une prise de conscience sur le monde qui nous entoure. Ils pourront adapter de leur temps libre et de leur personnalité en fonction de leur rôle dans l'association.

De plus, le fait d'appartenir à Lyon 1, permettrait aux membres du bureau, de faire plus facilement connaître notre association et d'élargir notre champ d'action. Cela favoriserait de plus la passation du bureau et permettrait une continuité du projet dans le temps.

Je vous remercie, Monsieur, de l'intérêt que vous porterez à ma demande,

Cordialement

Hugo Harkouk

Pharm'maraude

Siège:

2 rue général Dayan;
69100 Villeurbanne;
FRANCE.

STATUTS CONSTITUTIFS

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Pharm'maraude.

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a un but caritatif. Elle propose un réconfort moral et physique aux personnes confrontées aux difficultés de la vie. Elle a pour objet une distribution gratuite de nourriture, de vêtements et de produits d'hygiène pour les personnes sans-abris. L'association a pour but de limiter le gaspillage.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 2 rue Général Dayan.

Il pourra être transféré par simple décision de l'assemblée générale.

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

Les membres sont exclusivement des personnes physiques.

L'association se compose de :

A) Membres du bureau

B) Membres actifs ou adhérents : collaborateurs occasionnels de l'association, en fonction de leur disponibilité.

ARTICLE 6 - ADMISSION

L'association est ouverte à toute personne majeure sans distinction.

Le règlement intérieur de l'association précise les modalités d'admission de l'association (comme indiqué à l'article 1 - agrément de nouveaux membres du règlement intérieur).

ARTICLE 7 - MEMBRES - COTISATIONS

Un droit d'entrée sera demandé à tous les nouveaux membres actifs ou adhérents de l'association. Le montant du droit d'entrée est fixé à 3€. Ce montant pourra être modifié par simple décision de l'assemblée générale. Les membres du bureau sont exemptés du droit d'entrée. Une cotisation annuelle de 3€ pour chaque année supplémentaire au sein de l'association est fixée par l'assemblée générale. Les membres du bureau sont exemptés du droit d'entrée.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission;
- b) Le décès;
- c) La radiation prononcée par le bureau pour non respect du règlement intérieur ou pour motif grave. L'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 9. - AFFILIATION

L'association peut par ailleurs adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du bureau prise à la majorité des suffrages exprimés

ARTICLE 10. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.
- L'association, les membres de son bureau ou ses membres actifs pourront exercer des activités économiques reconnues essentielles au fonctionnement de l'association.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend uniquement les membres du Bureau. Tous les autres membres de l'association à quelque titre qu'ils soient ne sont pas convoqués à l'assemblée générale ordinaire.

Elle se réunit chaque année au mois de mars

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres du Bureau sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations. La présente convocation pourra être transmise par n'importe quel moyen.

Le président du bureau, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, pourront être abordés l'ensemble des points visant à améliorer l'organisation de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Toutes les délibérations sont prises à main levée.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

L'assemblée générale est considérée comme disposant d'une compétence générale pour prendre les décisions qui ne relèvent pas de la gestion courante de l'association.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande du bureau, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 13 - LE BUREAU

Le bureau a pour fonction la gestion courante de l'association et sa représentation.

Son président est choisi pour un mandat d'un an renouvelable d'une année supplémentaire, par le président sortant.

Le président a pour fonction la formation du bureau pour l'année de son mandat.
L'ensemble des postes du bureau peuvent être renouvelés.
Le bureau est composé de :

- 1) Un-e- président-e-;
- 2) Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s ;
- 3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;
- 4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.

Seules les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire le président sortant officialise le nom du président entrant. Ce dernier choisit les nouveaux membres du bureau et prend ses fonctions au mois d'avril. Le bureau entrant doit être validé par un vote à la majorité du bureau sortant.

ARTICLE 14 - INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 15 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 16- DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Article - 17 LIBERALITES :

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 (y compris ceux des comités locaux) sont adressés chaque année au Préfet du département.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à Lyon, le 10/02/2020 »

Signatures et Noms:

Président :

HARKOVK Hugo



Secrétaire:

Rochesani Victor



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 juillet 2020**Demande de domiciliation****Exposé des motifs :**

L'association YRIN (Association des jeunes chercheurs de l'Institut NeuroMyogène) a présenté devant le GTVE, les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1.

Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du GTVE en date du 7 juillet 2020 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 juillet 2020;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de domiciliation de l'association étudiante YRIN.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur Provisoire,

Frédéric FLEURY

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration


Didier REVEL

Pièces jointes : lettre de motivation et statuts de l'association.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Association des jeunes chercheurs de l'Institut NeuroMyogène (YRIN)
8 avenue Rockefeller
69008 Lyon
YRIN@univ-lyon1.fr

Objet : Demande de domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1

À M. Frédéric Fleury

Peu après la création de l'institut NeuroMyogène (INMG) en 2016, l'association des jeunes chercheurs de l'Institut NeuroMyogène (YRIN) a été fondée afin de représenter les doctorants et post-doctorants de notre institut de recherche. L'INMG étant sous tutelle de l'Université Lyon 1, nous effectuons en ce jour les démarches afin que l'association YRIN puisse être domiciliée à l'Université Lyon 1.

Les objectifs de notre association sont de rassembler les jeunes chercheurs de l'INMG et de favoriser une ambiance dynamique et d'entraide au sein de notre institut de recherche. Notre association a mis en place plusieurs types d'activités pour atteindre ces objectifs. YRIN organise ponctuellement des réunions scientifiques entre stagiaires, doctorants et post-doctorants afin de permettre un partage d'expériences, une émulation et une prise de confiance scientifiques des jeunes chercheurs. Dans l'optique de représenter les jeunes chercheurs de l'INMG à l'extérieur de l'institut et de partager l'univers de la recherche, notamment auprès des étudiants, YRIN participe chaque année à des rencontres entre jeunes chercheurs et étudiants d'écoles d'ingénieurs, notamment lors des journées du Téléthon organisées par l'école Centrale de Lyon. De plus, nous participons activement à l'organisation de collectes de fond pour le Téléthon avec notre institut. Afin de dynamiser notre institut de recherche et de favoriser l'échange entre les jeunes chercheurs et les autres membres de l'INMG, nous organisons des événements conviviaux de rencontre tous les mois, qui visent à promouvoir l'intégration de tous au sein de cet environnement scientifique constitué de nombreuses équipes et de multiples types d'emplois. Enfin, nous participons à la visibilité de l'INMG à l'échelle régionale en organisant actuellement le congrès des jeunes de la région Auvergne Rhône-Alpes qui aura lieu en juillet 2020 où nous réunirons des jeunes chercheurs en biologie de toute la région rassemblant des étudiants stagiaires de licence aux post-doctorants, dans un contexte d'échange scientifique.

La dynamique de notre association ainsi que nos objectifs seront des atouts pour l'Université Claude Bernard Lyon 1. En effet, à travers les événements que nous proposons, nous offrons la possibilité aux étudiants stagiaires et jeunes chercheurs d'améliorer leurs connaissances scientifiques, en émulsion interne et dans l'échange avec des chercheurs expérimentés, dans un cadre bienveillant et fédérateur. De plus, nous souhaitons transférer cette dynamique à l'échelle régionale, ce qui traduira également le dynamisme de l'Université Lyon 1 auprès des autres universités. A plus long terme, nous espérons élargir cet échange de la communauté scientifique des jeunes chercheurs à l'échelle nationale, ce qui sera également un avantage pour l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Nous espérons vous avoir convaincu de la plus-value que pourrait apporter notre association YRIN à l'Université Claude Bernard Lyon 1 et espérons que vous accepterez cette demande de domiciliation.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Elodie Fels et Charline Roy
Présidente et vice-présidente de l'association

STATUTS

ARTICLE PREMIER – NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour titre « YRIN, Young Researchers – Institut NeuroMyoGène »

ARTICLE 2 – OBJET

Cette association a pour but de rassembler et représenter les jeunes chercheurs de l'Institut NeuroMyogène ; de renforcer le rôle des jeunes chercheurs dans la vie scientifique de l'Institut NeuroMyoGène ; de favoriser la diffusion des savoirs scientifiques auprès du grand public ; de valoriser et promouvoir la formation doctorale et post-doctorale.

ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à « Charlotte Scholtes, Université Claude Bernard Lyon 1, bâtiment Mendel 2^e étage, 16 rue Raphael Dubois, 69622 Villeurbanne Cedex, France ». Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

ARTICLE 4 – DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

- a) Membres actifs
- b) Membres associés
- c) Membres honoraires

ARTICLE 6 – ADMISSION

Peut être membre de l'association toute personne, majeure selon la loi française, réalisant un doctorat ou un post-doctorat à l'Institut NeuroMyoGène ou, étant ingénieur, technicien ou personnel administratif (ITA) à l'Institut NeuroMyoGène ou, réalisant actuellement un stage au sein de l'Institut NeuroMyoGène.

La qualité de « membre honoraire » peut-être conférée par le conseil d'administration à toute personne, majeure selon la loi française, pour services rendus à l'association.

ARTICLE 7 – MEMBRES - COTISATIONS

Sont « membres actifs », les membres ayant actuellement le statut de doctorant et de post-doctorant à l'Institut NeuroMyoGène et qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration.

Sont « membres associés », les membres ayant actuellement le statut de stagiaire ou d'ingénieur, technicien ou personnel administratif (ITA) à l'Institut NeuroMyoGène et qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par le conseil

d'administration. Les membres associés ne peuvent pas participer à l'élection du conseil d'administration.

La qualité de « membre honoraire » peut-être conférée par le conseil d'administration à toute personne pour services rendus à l'association. Les membres honoraires sont dispensés de cotisation à l'association par le conseil d'administration. Les membres honoraires ne peuvent pas participer à l'élection du conseil d'administration.

ARTICLE 8 - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission;
- b) le décès;
- c) la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications;
- d) le départ de l'Institut NeuroMyoGène pour la qualité de membre actif et de membre associé.
Ne peuvent donc être membre actif ou membre associé que des individus travaillant actuellement à l'Institut NeuroMyoGène.

ARTICLE 9 - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- a) le montant des droits d'entrée et les cotisations;
- b) les subventions de l'Institut NeuroMyoGène;
- c) les subventions de l'Etat, des régions, des départements et des communes;
- d) toute autre ressource autorisée par la législation.

ARTICLE 10 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de membres actifs élus pour 1 an par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Les membres actifs élisent parmi eux un conseil d'administration composé de :

- a) Un-e président-e- ;
- b) Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s ;
- c) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;
- d) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.
- e) Si besoin est, un-e- responsable communication, et son adjoint-e-

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des membres remplaçant prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 11 – REUNION DU BUREAU

Le bureau est composé du conseil d'administration ainsi que des membres désignés selon les modalités prévues par le règlement intérieur. Le bureau se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du bureau qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale et l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil d'administration sortant.

ARTICLE 13 – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de plus de la moitié des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 12.

ARTICLE 14 – REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi et modifié par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 15 – DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901.

Signatures
Nom - Prénom

Guédon Marie



Chefdeville Aude



Scholtes

Emilie SCHOLTES

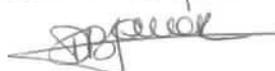
MARTIN Lauré



Desgeorges Thibaut



Bauer Delphine



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

Nouveaux tarifs 2020-2021 du DIU de Thérapies Comportementale et Cognitive

Exposé des motifs :

La Convention relative au DIU de Thérapies Comportementale et Cognitive (TCC) signée entre l'Université Lyon 1 et l'Université Savoie Mont Blanc a été actée par la CFVU le 12 février 2019.

Le tableau des tarifs proposés ci-dessous pour 2020-2021 propose un nouveau tarif, celui d'*une tarification spécifique pour les jeunes diplômés de moins d'un an.*

Statut	Droits d'inscription (niveau master)	Droits spécifiques	Total
FI	243.0 €	857.0 €	1 100 €
FC sans prise en charge financière	243.0 €	1 457.0 €	1 700 €
FC avec prise en charge financière	243.0 €	1 957.0 €	2 200 €
FI - FC : Jeune Diplômé de moins d'un an au moment de l'inscription en 1 ^{ère} année, sans prise en charge. Changement de statut de FI à FC après 1 ^{ère} emploi.	243,00 €	857 €	1 100,00 €
Redoublement - FI	243.0 €	154.3 €	400 €
Redoublement - FC sans prise en charge financière	243.0 €	428.5 €	670 €
Redoublement - FC avec prise en charge financière	243.0 €	724.8 €	970 €

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de Biologie Humaine en date du 19 mai 2020 ;

Vu l'avis favorable du CFVU en date du 16 juillet 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les modifications des tarifs du DIU de Thérapies Comportementale et Cognitive (TCC) pour les jeunes diplômés de moins d'un an.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY
Pour l'administrateur provisoire et par délégation

Le Vice Président du Conseil d'Administration


Didier REVEL





DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

**MISE EN PLACE D'UNE ATTESTATION D'ETUDES UNIVERSITAIRES
« STAGE COMPLEMENTAIRE DE FIN DE CURSUS »
A DESTINATION DES ETUDIANTS DE LICENCES PROFESSIONNELLES, DUT, DEUST,
MASTER 2 ET ECOLES D'INGENIEURS**

Exposé des motifs :

Les mesures nationales de confinement prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du virus covid-19 ont impacté le déroulement des stages prévus dans le cadre des formations universitaires.

Concernant les stages, le travail à distance s'est imposé comme règle pour toutes les situations le permettant. Pour les stages non éligibles au travail à distance, des travaux de substitution (étude bibliographique, étude de cas, etc.) ont pu être proposés afin que les étudiants puissent poursuivre leur formation par l'acquisition de connaissances et de compétences en lien avec le diplôme préparé.

Le document de cadrage des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences au titre de l'année 2019-2020 liées à la pandémie du coronavirus adopté le 22 avril 2020 par la CFVU dispose dans son article 3 que :

« Un étudiant engagé dans une licence professionnelle, en deuxième année de DEUST, en deuxième année de DUT ou en deuxième année de master (ou assimilé), dont le stage de fin d'étude ne pourrait pas être réalisé en télétravail, peut faire une demande de dérogation auprès de la direction de sa composante de rattachement, et avec l'accord du responsable de formation, afin de pouvoir décaler la réalisation de son stage dans la limite des bornes de l'année universitaire 2019-2020, à savoir le 31 octobre 2020. Cette disposition ne peut en aucun cas être imposée à l'étudiant et ne peut être accordée qu'à la condition que l'étudiant renonce à toute inscription à l'Université Claude Bernard Lyon 1 au titre de l'année universitaire l'année 2020-2021 ».

Pour les étudiants régulièrement inscrits en licence professionnelle, en deuxième année de DUT, en deuxième année de DEUST, en deuxième année de master (ou assimilée) ou en dernière année de diplôme d'ingénieur à l' Université Claude Bernard Lyon 1 et dont le stage de fin d'études n'a pu être réalisé ni en présentiel et ni en télétravail dans les limites des bornes de l'année universitaire 2019-2020, à savoir le 31 octobre 2020, la CFVU arrête la mise en place d'une Attestation d'Etudes Universitaires (AEU) appelée « Stage complémentaire de fin de cursus », selon les modalités suivantes.

Article 1

L'AEU « Stage complémentaire de fin de cursus » est accessible aux étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ayant obtenu leur diplôme de Licence professionnelle, de DUT, de DEUST, de Master (ou assimilé) ou d'Ingénieur au titre de l'année universitaire 2019-2020 et n'ayant pas pu réaliser leur stage de fin d'études ni en présentiel et ni en télétravail dans les limites des bornes de l'année

universitaire 2019-2020, à savoir le 31 octobre 2020, afin de leur permettre d'acquérir une expérience professionnalisante pouvant faciliter leur insertion professionnelle.

Article 2

L'étudiant souhaitant profiter de ce dispositif devra adresser une demande à la direction de la Composante à laquelle est rattachée le diplôme obtenu au titre de l'année universitaire 2019-2020 au plus tard un mois après l'obtention de son diplôme. La demande d'inscription sera accordée sous condition de la renonciation de l'étudiant à toute autre inscription à l'Université Claude Bernard Lyon 1 au titre de l'année 2020-2021.

Article 3

La durée du stage ne peut excéder celle du stage qui aurait dû être réalisé dans le cadre du diplôme obtenu au titre de l'année 2019-2020 et devra être achevé au plus tard le 31 mai 2021. Il devra faire l'objet d'une évaluation au même titre que le stage qui aurait dû être réalisé dans le cadre du diplôme préparé.

Article 4

L'AEU « Stage complémentaire de fin de cursus » n'ouvre droit à aucun ECTS mais une indication sera portée sur le supplément au diplôme (SAD).

Article 5

Ce dispositif sera exonéré des frais d'inscription et de la Contribution Vie des Campus (CEV).

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 613-1 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU du 16/07/2020.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la décision de la mise en place d'une Attestation d'Etudes Universitaires (AEU) appelée « Stage complémentaire de fin de cursus » pour les étudiants en fin de cycles ayant obtenu leur diplomation au titre de l'année 2019-2020.

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

L'Administrateur Provisoire



Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Frédéric VIGNERY, Président du Conseil d'Administration

Didier REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020**DU Culture et compétences numériques en santé****Exposé des motifs :**

Proposer une offre de formation aux outils numériques cohérente à destination du public visé (étudiants IFSI) qui s'inscrit dans le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN-PIX) en choisissant les compétences numériques qui sont le plus en corrélation avec les besoins professionnels des infirmiers et aides-soignants. Ce DU permettra aux étudiants d'acquérir des compétences numériques plus facilement transférables vers les usages présents dans leurs pratiques professionnelles (en cours et à venir) et ainsi de susciter l'intérêt et la motivation de suivre la formation proposée.

Programme de l'enseignement :

Pour ne pas alourdir la charge de travail déjà conséquente des étudiants IFSI qui s'inscriront à ce DU, le choix est fait de proposer une répartition de la formation sur 3 ans, en 3 BLOCS des compétences numériques. Chaque année, il sera proposé à l'étudiant de suivre 1 seul BLOC de compétences, pour une durée d'activité estimée à environ 35H.

Bloc 1 (1^{ère} année) : création de contenu

Bloc 2 (2^{ème} année) : information et données

Bloc 3 (3^{ème} année) : communication et collaboration

Chaque bloc s'organisera autour d'une thématique numérique cohérente avec la professionnalisation en santé de l'étudiant et reposera sur 4 compétences PIX.

La totalité des enseignements sera assurée en e-learning.

Validation du DU / Conditions d'obtention du diplôme

A chaque fin d'année, l'étudiant obtiendra un score PIX pour le bloc de compétences suivies pendant l'année.

Un PV de jury sera établi annuellement pour :

- arrêter le score de l'étudiant lié à son année de formation
- arrêter le score PIX cumulé de l'étudiant depuis son entrée dans le DU

Le score PIX cumulé sera donc obtenu à partir de la somme des scores obtenus dans chacun des 3 blocs de compétences proposés et travaillés dans le DU.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable du CFVU en date du 16 juillet 2020

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le DU culture et compétences numériques en santé.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Frédéric FLEURY


Didier REVEL

Pièces jointes : Demande de création d'un diplôme d'établissement

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT

- Diplôme d'Université (DU)
 Diplôme Inter-Universitaire (DIU)
 Attestation d'Etudes Universitaires (AEU)

Intitulé du Diplôme : Culture et compétences numériques en santé

Rattachement : DEVU

Justification de cette formation :

Délibération N° XXXX du CA du 17 juillet 2020

Objectifs pédagogiques de la formation :

Pour proposer une offre de formation aux outils numériques cohérente à destination du public visé (étudiants IFSI) et se limitant à une offre d'environ 100H de formation, le choix pédagogique est de sélectionner parmi les 16 compétences numériques du Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN-PIX) celles qui sont le plus en corrélation avec les besoins professionnels des infirmiers et aides-soignants. Cela permettra aux étudiants d'acquérir des compétences numériques plus facilement transférables vers les usages présents dans leurs pratiques professionnelles (en cours et à venir) et ainsi de susciter l'intérêt et la motivation de suivre la formation proposée.

La lecture croisée des 2 référentiels (métier-IFSI et CRCN-PIX) fait ressortir 12 compétences numériques pertinentes, référencées dans le tableau ci-dessous :

BLOC – 1 ^{ère} année du DU		BLOC – 2 ^{ème} année du DU		BLOC – 3 ^{ème} année du DU	
« CREATION DE CONTENU »		« INFORMATIONS ET DONNEES »		« COMMUNICATION ET COLLABORATION »	
PIX 3.1.	Développer des documents textuels	PIX 1.1.	Mener une recherche et une veille d'information	PIX 2.1.	Interagir
PIX 3.2.	Développer des documents multimédia	PIX 1.3.	Traiter des données	PIX 2.2.	Partager et publier
PIX 3.3.	Adapter les documents à leur finalité	PIX 1.2.	Gérer des données	PIX 2.3.	Collaborer
PIX 4.3.	Protéger la santé, le bien-être et l'environnement	PIX 4.1.	Sécuriser l'environnement numérique	PIX 4.2.	Protéger les données personnelles et la vie privée



Durée de la formation

- 1 semestre
- 1 année universitaire
- 2 années universitaires
- 3 années universitaires

Responsable du DU :

J.F. GUERIN

Public visé

Dans le cadre de la généralisation des outils numériques, ce DU a pour but de proposer aux étudiants en IFSI une formation s'appuyant sur le référentiel PIX.

Capacité d'accueil et seuil minimal d'ouverture

Effectif minimum : aucun
Effectif maximum : aucun

Formation 100% en e-learning.

Mode de sélection des candidats

- Dossier
- Commission
- Entretien avec le responsable de formation dont a été diplômé le candidat éligible à l'AEU.

Pas de sélection, inscription en ligne basée sur le volontariat.

Programme de l'enseignement

Pour ne pas alourdir la charge de travail déjà conséquente des étudiants IFSI qui s'inscriraient à ce DU, le choix est fait de proposer une répartition en 3 BLOCS des 12 compétences numériques sélectionnées précédemment. Chaque année, il sera proposé à l'étudiant de suivre 1 seul BLOC de compétences, pour une durée d'activité estimée à environ 35H.

Chaque bloc s'organisera autour d'une thématique numérique cohérente avec la professionnalisation en santé de l'étudiant et reposera sur 4 compétences PIX.

Il est précisé qu'à la rentrée 2020-21, tous les étudiants IFSI qui s'inscriront à ce DU (c'est-à-dire étudiants de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année) suivront le bloc intitulé « *Création de contenu* » qui correspond au 1^{er} bloc à acquérir dans la progression du DU.

Ainsi :

- les étudiants 2020-21 de 3^{ème} année IFSI ne feront que le bloc « *Création de contenu* » au cours du DU.
- les étudiants 2020-21 de 2^{ème} année IFSI ne feront que les blocs « *Création de contenu* » et « *Informations et données* » au cours du DU.

Temps de travail étudiant :



- La durée d'activité de l'étudiant sur une compétence sera d'environ 8H (donc pour un bloc complet : $4 \times 8H = 32H$)
- La consultation des éléments de présentation du dispositif (cf ci-dessus) + l'appropriation des espaces, outils et méthodes de travail proposés + la consultation des éléments du forum : environ 3H

Pour une année, le travail d'un étudiant est estimé à 35H environ

Lieu(x) d'enseignement :

N/A (e-learning)

Nom et qualité des intervenants

BORNE Christophe, PREC

DURAND Frédéric, Bibliothécaire

TRILLAUD Christian, PRAG

Quelques vacataires/tuteurs pour l'animation des forums (si possible étudiants)

Méthodes et outils pédagogiques

Un espace sur Claroline sera créé pour organiser le contenu de formation accessible à distance aux étudiants inscrits au DU. Cet espace proposera :

- la présentation du dispositif et des modalités attendus dans ce travail à distance
- l'accès aux 3 blocs d'apprentissage
- les contenus de travail proposés pour chaque bloc
- un forum structuré en plusieurs catégories pour, notamment :
 - apporter de l'aide technique aux étudiants
 - apporter de l'aide pédagogique liées aux activités proposées

A propos du forum, il sera suivi et modéré par :

- un ou plusieurs enseignants
- une équipe de un ou plusieurs vacataires/tuteurs étudiants

L'acquisition d'une compétence PIX sera travaillée à partir de 2 contenus de formation mis à disposition de l'étudiant :

- une page « ressources de la compétence » pour acquérir des éléments de connaissance liées à la compétence PIX visée
- un TP à réaliser individuellement (ou en équipe, selon la modalité pédagogique retenue)

Le parcours d'apprentissage proposé à l'étudiant sur un bloc sera le suivant :

- Pour chacune des 4 compétences PIX en jeu dans un bloc : autositionnement de l'étudiant sur PIX Orga (afin de permettre à l'étudiant d'observer son niveau de départ) => **environ 1H étudiant**
- En fonction du score obtenu, l'étudiant décide de consulter (ou non) la page « ressources » de la compétence (cf ci-dessus) => **de 1H à 2H étudiant**
- Réalisation du TP proposé et le dépôt dans un espace prévu => **entre 3H et 4H étudiant**
- La consultation du corrigé du TP, rendu visible après la date indiquée pour finir l'activité proposée => **1H étudiant**
- Le repositionnement de l'étudiant sur la compétence dans PIX orga, pour consolider et augmenter son score d'acquisition => **1H environ**

Modalités du contrôle des connaissances

- Assiduité
- Forme : écrit
 oral
 pratique
 mémoire

- Conditions d'obtention du diplôme :

Validation du DU / Conditions d'obtention du diplôme

A chaque fin d'année, l'étudiant obtiendra un score PIX pour le bloc de compétences suivies pendant l'année. Pour cela, une campagne annuelle dite « de collecte de profils » permettra de récupérer cet état depuis la plateforme de suivi PIX Orga.

Un PV de jury sera donc établi annuellement pour :

- arrêter le score de l'étudiant lié à son année de formation
- arrêter le score PIX cumulé de l'étudiant depuis son entrée dans le DU

Le score PIX cumulé sera donc obtenu à partir de la somme des scores obtenus dans chacun des 3 blocs de compétences proposés et travaillés dans le DU.

Pour valider le DU, l'étudiant devra capitaliser un score PIX cumulé qui soit supérieur ou égale à 384 (correspondant au niveau de maîtrise « 4 » dans PIX).

- totalisation des notes obtenues à toutes les épreuves ou
- moyenne à chaque épreuve (notes non compensables)

admissibilité après écrit

- Nombre de sessions annuelles : 1 2

- Des acquisitions partielles peuvent-elles être reportées sur l'année suivante ? N/A
 - lesquelles ?
 - pour quelle durée ?
 - dans quelles conditions ?



Précisions :

Compte tenu de la réglementation des examens, aucune dérogation à ces règles ne pourra être prise en compte dès la mise en place du diplôme, sauf pour les années suivantes et en cas de modifications approuvées par les instances universitaires (aucune modification n'est possible en cours d'année).

Composition du jury d'obtention du DU

JF GUERIN (président de jury)
C. BORNE
F. DURAND
C. TRILLAUD

Modalités d'évaluation de la formation par les participants

Test en ligne

Tarif

Formation initiale : -

Formation continue : -

Date de demande d'ouverture : 1^{er} septembre 2020

Pour une durée de (en années) : 3

Avis du CEVU :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date : 16 juillet 2020

Avis du C.A. :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date : 17 juillet 2020



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

TARIFS FORMATION CONTINUE 2020-2021 modifiés

Exposé des motifs : Modification de tarifs

Le Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 doit approuver une modification des tarifs Spécifiques pour l'apprentissage pour les collectivités territoriales ou entreprises publiques, pour les parcours du DEUST AGAPSC.

Les formations concernées par la présente délibération sont :

- Les DEUST AGAPSC parcours ADECS (1 et 2A) - tarif 7100 €/année DI inclus
- Les DEUST AGAPSC parcours Animation (1 et 2 A) - tarif 7100 €/année DI inclus
- Les DEUST AGAPSC parcours APN (1 et 2A) - tarif 7100 €/année DI inclus
- Les DEUST AGAPSC parcours Activités Aquatiques (1 et 2A) - tarif 7100 €/année DI inclus

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis de la CFVU du 16 juillet 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification des tarifs Formation Continue du DEUST AGAPSC 2020-2021 applicables aux collectivités ou entreprises publiques.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'administrateur provisoire

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Frédéric FLEURY
Le Vice Président du Conseil d'Administration


Didier REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

Inscription administrative des élèves ingénieurs de Polytech Lyon pour l'obtention tardive des quitus au diplôme des six spécialités d'ingénieur**Exposé des motifs :**

En plus de l'obtention des six semestres d'enseignement, l'obtention du diplôme d'ingénieur de Polytech Lyon est conditionnée à l'obtention de trois quitus :

- un niveau de 785 minimal au TOEIC, niveau de référence de la Commission des Titres d'Ingénieur
- une mobilité internationale obligatoire définie par le règlement des études
- un engagement citoyen sous la forme de Polypoints avec un barème défini en annexe du règlement des études.

Les élèves ingénieur qui n'obtiennent pas ces quitus lors de leur dernière année de cycle ingénieur ont deux ans pour présenter leur quitus. Afin de ne pas laisser les élèves concernés à la fois non diplômés et non étudiants, il est proposé que les élèves concernés de la promotion N-3/N aient une inscription administrative lors des année N/N+1, puis le cas échéant lors de l'année N+1/N+2. Les élèves concernés par cette inscription pourront obtenir des Polypoints au sein d'activités proposées par l'école, passer un test TOEIC – qu'ils auront à financer ayant déjà bénéficié d'un test TOEIC financé par l'établissement au cours de leur cycle ingénieur. L'école ne pourra pas établir de convention de stage pour ces élèves.

Pour la première année de mise en place, il est proposé d'appliquer une réduction à 100€ des droits d'inscription pour la promotion sortante 2020 et la promotion précédente 2019. De plus, dans le cadre des adaptations à la crise COVID, il est proposé que les élèves de la promotion 2018 disposent d'une année supplémentaire.

Au-delà, les élèves concernés devront présenter une procédure de VAE.

Vu de Référentiel de la Commission des Titres d'Ingénieur ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil gouvernance de Polytech Lyon en date du 6 juillet 2020 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 16 juillet 2020 ;

Après avoir délibéré, le **Conseil d'administration a approuvé** l'inscription au tarif de 100€ des élèves ingénieur de Polytech Lyon qui n'ont pas validé un quitus au diplôme :

Promotion 2017-2020 : une inscription en 2020/2021 et le cas échéant en 2021/2022

Promotion 2016-2019 : une inscription possible en 2020/2021

Promotion 2015-2018 : une inscription en 2020/2022

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire
Pour l'administrateur provisoire et par délégation

Le Vice Président du Conseil d'Administration

Frédéric FLEURY


Didier REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020**Charte de déontologie de l'achat public****Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique achat, l'Université Lyon 1 a mis à jour sa charte de déontologie de l'Achat public votée initialement le 7 Février 2017. Elle regroupe l'ensemble des règles d'actions et de comportements recommandés en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la commande publique et dans le respect de l'intérêt général.

Cette charte rappelle aux acheteurs et aux services prescripteurs quels sont les principes fondamentaux de la commande publique ; quels sont les grands principes de la déontologie des fonctionnaires et agents publics ; quels sont les risques juridiques en cas de non-respect de ces règles ; quelles sont les attitudes à adopter avec les fournisseurs (cadeaux et invitations) ; quelle est l'attitude à adopter en cas de connaissance de faits contraires aux principes de la charte.

Cette charte a ainsi pour objectifs :

- D'encadrer le dialogue entre les différents partenaires de l'achat, notamment avec les opérateurs économiques ;
- D'assurer l'indépendance du service de l'Achat et des acheteurs ;
- De sensibiliser tous les personnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Les mises à jour concernent :

- L'évolution de la part achat dans le budget ;
- L'évolution de la réglementation des marchés publics : nouveau code de la commande publique d'Avril 2019, la modification du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence relevé à 40 000 € ;
- Les modifications de coordonnées du service de l'Achat ;
- La possibilité de saisine du collège de déontologie de l'université Lyon 1.

Le service de l'Achat, suivant son exposé en séance, sollicite le vote de la charte de déontologie de l'achat.

Vu le Code de l'Education ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu les axes stratégiques de politique achat votés par le CA en date du 23 septembre 2015 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la charte de déontologie de l'achat public.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'administrateur provisoire
et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Frédéric FLEURY

Didier REVEL

Pièce jointe : Charte de déontologie de l'Achat public

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER

CRÉER

PARTAGER

CHARTRE DE DEONTOLOGIE DE L'ACHAT



Université Claude Bernard  Lyon 1

Mot du Président

La déontologie prévient là où le droit sanctionne.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 consacre plus de 70 millions de son budget annuel aux achats. Depuis 2015, l'Université a fait le choix de mettre en place une véritable politique Achat qui produit progressivement ses effets. Elle vient en appui de la politique globale que je souhaite mener au sein de notre établissement afin de sécuriser les dispositifs, tout en les modernisant, afin d'assurer une plus grande réactivité et de répondre aux attentes des acteurs de l'Université.

Cette nouvelle dimension, plus économique, qui est donnée à la commande publique doit s'accompagner d'une culture complémentaire. En effet, si les acheteurs publics et les services prescripteurs sont invités à prendre l'attache régulière des fournisseurs, ces démarches doivent être réalisées dans le respect des lois et des principes du service public.

C'est pourquoi, l'acheteur public et le service prescripteur se doivent d'agir de façon responsable et éthique.

Cette charte est ainsi un outil, permettant à tout agent de l'Université qui participe au processus achat, de sécuriser ses actions, notamment dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs.

Je vous remercie de l'attention que vous lui apporterez afin d'intégrer et de respecter ses préconisations.

Frédéric FLEURY

Administrateur Provisoire

Préambule : dans quel cadre s'inscrit cette charte ?

La présente charte de déontologie de l'achat public regroupe l'ensemble des règles d'actions et de comportements recommandés en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la **commande publique** et dans le **respect de l'intérêt général**.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 et ceux qui agissent en tant qu'acheteurs ou en tant que prescripteurs de l'achat, s'engagent à respecter les dispositions contenues dans cette charte, destinées à garantir la mise en œuvre des principes **d'indépendance, d'objectivité, de neutralité, d'impartialité et d'efficacité** dans l'organisation de la fonction Achat ainsi que dans leurs relations avec les opérateurs économiques (entrepreneurs, fournisseurs, prestataires).

L'application de ces principes doit être garantie aux partenaires de l'université et protéger l'ensemble des parties intervenant dans le processus décisionnel.

Cette charte a ainsi pour objectifs :

- D'encadrer le dialogue entre les différents partenaires de l'achat, notamment avec les opérateurs économiques ;
- D'assurer l'indépendance du service de l'Achat et des acheteurs ;
- De sensibiliser tous les personnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Elle s'adresse donc aux acheteurs du service de l'Achat mais également aux services prescripteurs, acteurs du processus d'achat.

Cette charte n'est pas exhaustive et fait appel à la responsabilité de chacun. Chaque agent de l'Université doit être en mesure à la lumière des principes énoncés ici, d'apprécier les circonstances et le cadre de son action.

Rappel des principes fondamentaux de la commande publique

L'achat public s'inscrit dans le cadre de la réglementation de la commande publique. L'achat public est l'acte par lequel les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics répondent à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures et de services. Tout achat répondant à cette définition est un marché public, **dès le premier euro dépensé**. Il nécessite donc la réalisation d'une mise en concurrence permettant de choisir le prestataire.

Ainsi, il est nécessaire de veiller à la bonne utilisation des deniers publics en veillant à respecter les principes fondamentaux de la commande publique, réaffirmés dans l'article L.3 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019.

- **L'égalité de traitement** : tous les candidats doivent disposer des mêmes informations et recevoir une appréciation impartiale de leurs offres ;
- **La transparence** : l'acheteur procède à une publicité facile d'accès et il établit un cahier des charges clairement défini, de manière à recevoir un maximum d'offres ;
- **La liberté d'accès à la commande publique** : il s'agit du droit de toute personne remplissant les conditions requises à candidater. Ainsi, les seuils de candidature et les critères de jugement des offres doivent être adaptés à l'objet du marché.

La commande publique s'inscrit également dans des **règles de procédures de passation des marchés publics et de seuils de publicité**. Les services prescripteurs sont invités à prendre contact avec le service de l'Achat pour prendre connaissance de l'état de la réglementation en la matière, et de vérifier le cadre auquel se rattache leur projet d'achat.

Déontologie des fonctionnaires et agents publics

La charte de déontologie de l'achat s'inscrit dans le respect de certains grands principes.

Bonne utilisation des deniers publics : ce principe trouve son fondement dans les articles 14 et 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Cette exigence est rappelée dans le domaine de la commande publique (article L.3 du Code de la Commande Publique). Il est donc nécessaire de bien définir les besoins et de respecter les principes de la commande publique.

Confidentialité des informations : les acheteurs et services prescripteurs sont soumis au **secret professionnel et à la discrétion professionnelle** vis-à-vis des tiers et notamment des fournisseurs pour toutes les informations dont ils disposent du fait de leurs activités professionnelles. (Article 26 de la loi n°83-634 du 13-07-1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)

Déclaration d'intérêts : toute personne exerçant une activité, y compris temporaire, au sein de l'Université et **ayant un intérêt direct ou indirect** dans le fonctionnement d'une entreprise de biens ou de services, à titre personnel ou par l'intermédiaire d'un proche, informe l'Administration de cette situation dès lors qu'elle participe au sein de l'institution à des activités susceptibles de la mettre en relation directe ou indirecte avec cette entreprise ou qu'elle est impliquée dans la mise en œuvre d'une procédure d'achat dans le secteur d'activité de cette entreprise.

Cette information est nécessaire à l'Administration pour gérer le **risque de conflit d'intérêts** au bénéfice de chacun et de l'Université. (Article 25 bis de la loi n°83-634 du 13-07-1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et les dispositions contenues dans l'article R 133-12 du code des relations entre le public et l'administration.)

Risques juridiques :

Le non-respect des règles de la commande publique peut entraîner différents types de risques : risques financiers pour l'Université, risques pénaux pour les personnes.

- **Risques financiers** : l'Université peut être confrontée à différents types de recours dont les conséquences représentent un coût financier.
 - ✓ *Recours précontentieux ou non juridictionnel entre cocontractants* : recours administratif susceptible de déboucher sur une conciliation, une transaction, ou recours devant un comité de règlement amiable
 - ✓ *Recours contentieux devant le juge administratif* : le référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat, le référé contractuel après la signature du contrat, le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, le recours pour excès de pouvoir
- **Risques pénaux** : la responsabilité pénale des agents peut être engagée s'il apparaît qu'une infraction a été commise à l'occasion de la procédure d'achat. Ce risque est le pendant de la **responsabilisation des acheteurs**.
 - ✓ *Prise illégale d'intérêt* : cette infraction est définie à l'article 432-12 du code pénal comme : « *Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement* ».
Par exemple, un agent suit l'exécution d'un marché dont le titulaire est l'entreprise de son conjoint.
 - ✓ *Atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité de traitement* : le délit de favoritisme ou d'octroi d'un avantage injustifié est le fait de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans les marchés et les délégations de service public (art. 432-14 du Code pénal)
Par exemple, un agent rédige un cahier des charges sur mesure pour une société.

- ✓ *Concussion* : une personne chargée d'une mission de service public reçoit ou ordonne de percevoir une somme indue ou accorde une franchise de droits, une exonération en violation avec des règles juridiques (art. 432-10 du code pénal)

Par exemple, un agent n'applique pas une pénalité alors qu'il n'a pas le pouvoir de prendre cette décision.

- ✓ *Corruption passive et trafic d'influence* : une personne chargée d'une mission de service public, sollicite ou accepte sans droit des promesses, des dons ou avantages, pour elle-même ou pour autrui, soit en contrepartie d'un acte de sa fonction ou de son abstention, soit en contrepartie d'un abus de son influence réelle (art.432-11 du code pénal).

Par exemple, un agent sollicite le versement d'une commission d'une entreprise en échange de son intervention dans la procédure.

- **Risque disciplinaire :**

Conflit d'intérêt : « constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions » (art.25 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires). Le fonctionnaire ou l'agent public veille à faire cesser immédiatement ou à prévenir les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles il se trouve ou pourrait se trouver.

Afin de limiter au maximum ces risques, il convient de se référer à la procédure achat en vigueur au sein de l'Université et de prendre l'attache du service de l'Achat. Il convient également d'utiliser les outils mis à disposition pour la réalisation des achats inférieurs au seuil de publicité de 90 000 euros HT (PUMA). Au-delà de ce seuil, les services prescripteurs doivent nécessairement contacter le service de l'Achat. Pour toutes les autres dépenses, le service de l'Achat apportera son aide et son expertise.

Quelle attitude adopter avec les fournisseurs : cadeaux et invitations

Les personnels de l'Université ne doivent ni susciter, ni accepter et encore moins solliciter de cadeaux, ristournes, faveurs, invitations ou tout autre avantage leur étant destinés, ou destinés à leur famille ou à leurs proches.

En période de consultation, et jusqu'à la notification du marché, quel que soit le type de procédure retenue, les agents impliqués directement ou indirectement dans le processus s'abstiendront d'accepter tout cadeau ou toute invitation de la part d'un quelconque soumissionnaire, et veilleront à maintenir une **discrétion totale** sur tout sujet relatif au projet en cours.

En dehors des périodes de consultations, il convient d'adopter l'attitude suivante :

✓ Les cadeaux acceptables et non acceptables

En se fondant sur le montant fixé à l'article 28-00 A de l'annexe 4 du Code général des impôts, le montant des cadeaux ne peut excéder **69 euros TTC (annuel par fournisseur)**. Dans tous les cas, la hiérarchie doit en être informée. De même, il convient également d'en faire profiter l'ensemble du service ou du laboratoire.

Ainsi, sont acceptables les cadeaux suivants (lorsqu'ils sont inférieurs à 69 euros TTC par an et par fournisseur) :

- Les cadeaux promotionnels : stylos, agendas, calendriers, tee-shirt, casquettes, écharpes, ...
- Les cadeaux partageables : chocolats et autres denrées alimentaires

En cas de doute sur l'importance du cadeau offert, il est nécessaire d'en référer à sa hiérarchie ou au service de l'Achat.

✓ Les invitations

Concernant les invitations, le seuil de 69 euros TTC est également applicable.

Peuvent être acceptées les invitations suivantes :

- *Les repas d'affaires à faible coût* : dans la limite d'un (1) par an et par fournisseur avec l'accord de la hiérarchie
- *Les invitations à des évènements commerciaux ouverts à l'ensemble de la clientèle* : salons, inaugurations, ...

En aucun cas, ne peuvent être acceptés les cadeaux ou invitation suivants :

- Les invitations à des évènements récréatifs (spectacles, évènement sportif, ...)
- Les voyages
- Les cadeaux supérieurs à 69 euros TTC

Bien évidemment, le refus devra toujours être **courtois** afin de conserver de bonnes relations avec les fournisseurs.

Il est impératif de rejeter tout acte ou toute tentative de corruption et d'en référer à sa hiérarchie et/ou au service de l'Achat.

Quelle attitude adopter avec les fournisseurs ?

Afin de garantir les principes énoncés dans cette charte, il convient, pour tous les personnels de l'Université, d'agir avec **discernement et prudence** dans les relations avec les fournisseurs.

Les acheteurs et les services prescripteurs ont la possibilité de réaliser des études préalables auprès de fournisseurs d'un secteur économique. Des rencontres peuvent être organisées. Celles-ci doivent faire l'objet d'un **ordre du jour et d'un compte-rendu**. Elles doivent également se tenir dans un lieu le plus neutre possible (par exemple une salle de réunion).

La rédaction du cahier des charges doit s'accompagner d'une **analyse préalable du besoin**. En cela, une analyse fonctionnelle du besoin peut être utile. Il est primordial de ne pas reprendre in extenso un cahier des charges établi par un fournisseur. Ainsi, il convient, lors de la préparation des achats, de faire en sorte que les cahiers des charges soient rédigés de façon à obtenir des réponses homogènes de la part des soumissionnaires. Les cahiers des charges doivent être rédigés de façon **claire**, permettant ainsi d'éviter les difficultés d'interprétation, que ce soit de la part des soumissionnaires ou lors de l'analyse des candidatures et offres. Le service de l'Achat accompagne les services prescripteurs dans cette démarche. Les acheteurs et les services prescripteurs veilleront à ne pas :

- Créer de faux besoins (sur ou sous-estimation des coûts, informations fausses, ...);
- Saucissonner le besoin (fractionnement artificiel afin de détourner les seuils réglementaires);
- Insérer des clauses favorables à certains fournisseurs.

Pendant la procédure, les personnels de l'Université s'abstiennent de tout rapport avec les fournisseurs susceptibles de soumissionner. Les éventuelles questions doivent être posées par l'intermédiaire du service de l'Achat. Les cadeaux et invitations ne peuvent être acceptés durant cette période de façon à ne pas mettre en péril la procédure en cours. Les acheteurs et les services prescripteurs devront s'abstenir de :

- Orienter le choix de la procédure afin de favoriser certains fournisseurs;
- Ouvrir les plis avant les dates et heures limites de réception des offres;
- Manipuler la liste des candidats;
- Manipuler le jugement des offres;
- Manipuler les critères de sélection des candidats.

Pendant l'exécution du marché, les personnels de l'Université devront veiller à ce qu'il n'y ait pas (sauf cas prévus par la réglementation) :

- Mauvaise exécution du contrat : modification abusive des quantités, modification abusive de la nature des prestations, contrôles défectueux ;
- Multiplication des avenants et ordres de services ;
- Paiement sans justification ;
- Attribution de marchés supplémentaires sans mise en concurrence ;
- Dépassement des délais de livraison sans justification ou modification des modalités de livraison ou de conditions de vente non prévues au contrat ;
- Sous-traitance intégrale des prestations ;
- Dérive des coûts d'exploitation.

Pour les achats d'un montant inférieur à **40 000 euros HT**, si la mise en concurrence n'est pas une obligation, ils n'en restent pas moins soumis aux principes généraux de commande publique (liberté d'accès, transparence et égalité de traitement des candidats). Si l'acheteur ou le service prescripteur possède une bonne connaissance du secteur économique concerné, il peut effectuer son achat sans démarches préalables. S'il ne possède pas cette connaissance, il doit adopter une attitude avisée et ne procéder à son achat qu'après comparaison par tous les moyens à sa disposition. Le choix du fournisseur devra s'appuyer sur une détermination précise des besoins de façon à éviter un achat inadapté. Par ailleurs, il est important de veiller à ne pas contracter systématiquement avec le même fournisseur. Pour cela, même s'il possède une bonne connaissance du secteur économique, il remet en concurrence régulièrement.

Quelle attitude adopter en cas de connaissance de faits contraires aux principes de la charte ?

L'agent doit agir avec discernement et peut – en toute confidentialité – saisir le collège de déontologie de l'université Lyon 1 afin d'obtenir un conseil utile ou tout autre recommandation de nature à le mettre en accord avec ses obligations déontologiques conformément à l'article 28 bis de la loi n° 83-634 sur les droits et obligations des fonctionnaires (notamment en cas de doute sur le caractère litigieux de ses liens d'intérêts et bien évidemment avant tout sur la difficulté à identifier l'existence potentielle de ces mêmes liens d'intérêts).

Il peut également signaler des faits susceptibles de poursuites disciplinaires et/ou pénales. ¹

De plus, si agent a connaissance de faits lui paraissant « **anormaux** », le principe est que, si des faits sont constitutifs d'un délit, l'article 40 al. 2 du code de procédure pénale s'applique :

« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

Pour toute question sur la charte de déontologie de l'Achat et les achats :

Direction des services financiers

Service de l'Achat

Achats@univ-lyon1.fr

¹ https://intranet.univ-lyon1.fr/medias/fichier/college-referent-deontologie-alerte-ri-docx-_1567001148421-pdf?ID_FICHE=326704

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020**TARIFS 2020 – 2021 ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS pour les PERSONNELS****Exposé des motifs :**

Le CLASUP gère les activités sportives et culturelles des Personnels de l'UCBL ;
Ci-joint la proposition des tarifs pour la saison 2020/2021

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 17 Juillet 2020,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

1. **Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs pour l'année 2020-2021, selon le tableau ci-après :**

Ateliers de pratique Culturelle et Sportive**TARIFS 2020- 2021**

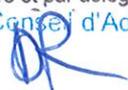
ATELIERS	INM	Cotisation par activité PERSONNELS : (UCBL/ENSSIB/ UDL)	Cotisation par activité RETRAITES (UCBL/ENSSIB/UDL) :	Cotisation par activité EXTERIEURS (dont CNRS)
ATELIERS SPORTIFS ET ARTISTIQUES	< ou = 360	45 €	77 €	180 €
	de 361 à 480	55 €	90 €	
	de 481 à 656	65 €	101 €	
	> ou égal à 657	75 €	125 €	
ESCALADE	TARIF UNIQUE	60 €	85 €	90 €

Aucun remboursement ne sera accepté, quel que soit le motif invoqué

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2020.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 14
Nombre de voix favorables : 14
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0


Didier REVEL

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur Provisoire


Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

Vote du tarif des pratiques sportives onéreuses du SUAPS

Exposé des motifs : Mesdames, Messieurs, dans le cadre de sa politique de service et dans l'objectif de proposer l'accès au plus grand nombre à des activités variées, le SUAPS de l'Université a développé depuis déjà plusieurs années un programme autour de pratiques dites pratiques onéreuses que sont l'équitation, la plongée et le ski et qui nécessitent une participation financière des étudiants en complément de la prise en charge financière du service. Afin de favoriser et pérenniser l'accès à ces pratiques, le SUAPS souhaiterait faire voter les tarifs suivants pour l'année universitaire 2020/2021. La demande de vote de ces tarifs fait également suite au récent travail opéré avec la Direction des Services Financiers afin de régulariser la gestion financière de notre service. Nous vous remercions pour l'étude de notre demande. Cordialement, François Corbi, Directeur du SUAPS.

Projet de tarifs pour les pratique onéreuses du SUAPS1. Activité Equitation

Fonctionnement : Une séance par semaine pendant 12 semaines, ou 3 journées au semestre ou stage de 3 jours.

Tarif une séance par semaine ou 3 journées au semestre

Tarif Etudiant Boursier : 50€

Tarif Etudiant Non-Boursier : 100€

Tarif Extérieur : 144€

Tarifs Stage de 3 jours en pension complète:

Tarif Etudiants Boursier : 124€

Tarif Etudiants Non Boursiers : 174€

Tarif Extérieur : 218€

2. Activité Plongée

Fonctionnement : Une séance par semaine pendant 6 semaines complété par un stage de 3 jours

Tarif Etudiant Boursier : 50€

Tarif Etudiant Non-Boursier : 100€



3. Activité Ski

Fonctionnement : Sortie à la journée ou sur un week-end durant le premier semestre.

Un étudiant « Optionnaire » s'engage à venir à un nombre minimal de 5 journées encadrées par semestre.

Un étudiant « Non Optionnaire » peut venir de manière ponctuelle au nombre de sorties de son choix.

Le tarif « Extérieur » s'applique aux personnels Lyon 1 ou aux étudiants non-inscrits à Lyon 1 qui complètent les places vacantes au prix coûtant.

Tarif à la journée

Tarif Etudiant Optionnaire : 30€

Tarif Etudiant Non-Optionnaire : 35€

Tarif Boursier : 16€

Tarif Extérieur : 45€

Tarif Week-end

Tarif Etudiant Optionnaire : 95€

Tarif Etudiant Non-Optionnaire : 110€

Tarif Boursier : 60€

Tarif Extérieur : 160€

Facilité de paiement et modalité d'acompte

Il est possible de verser un acompte de 50€ au moment de l'inscription. Le montant total devra être réglé à minima 15 jours avant la date effective de début de pratique (sauf pour la pratique au semestre de l'équitation pour laquelle le règlement total devra être définitivement réglé au plus tard à la 6^e semaine du semestre)

Modalité de remboursement

Un remboursement ne pourra avoir lieu que si la demande de remboursement intervient à minima 15 jours avant la date effective du début de l'activité et si cette demande est dûment justifiée (document justificatif officiel nécessaire).

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs des pratiques sportives onéreuses du SUAPS.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire et par délégation

Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Frédéric FLEURY


Didier REVEL

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER

CRÉER

PARTAGER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent aux frais relatif à un jour de carence du 18/12/2019 pour l'agent Monsieur T.L. d'un montant de 54.64€

Compte tenu du faible montant de la dette le recours à l'huissier n'est pas envisagé.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur Général des Services en date du 04.03.2020. ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire l'admission en non-valeur pour un montant de 54.64 €.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire

Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020**PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE****Exposé des motifs :**

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Monsieur D.A. motive sa demande de remise gracieuse par le fait qu'il n'a pu suivre la formation suite à un refus de visa.

La dette correspond aux frais dus pour la formation :

" DIPLOME UNIVERSITAIRE EUROPEEN DE PREPARATEUR PHYSIQUE " du 03/09/2018 au 28/06/2019.

Montant total de la formation : 2 600.00€

La remise gracieuse s'élève à 2 600.00 € et correspond au paiement de la totalité de la formation.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 25/09/2019 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 18/06/2020, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire la demande de remise gracieuse pour un montant total de 2 600.00 €.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire
Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Frédéric FLEURY



Didier REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Monsieur E.M. A. motive sa demande de remise gracieuse par le fait qu'il rencontre des difficultés financières.

La dette correspond aux frais dus pour la formation :

" DIPLOME UNIVERSITAIRE 4 ACTUAIRE " du 03/09/2018 au 30/09/2019.

Montant total de la formation : 2 000.00€

Montant réglé par le stagiaire : 950.00€

La remise gracieuse s'élève à 1 050.00 € et correspond au paiement de la fin de la formation.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 06/05/2020 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 15/06/2020, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose à l'administrateur provisoire la demande de remise gracieuse pour un montant total de 1050.00 €.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire et par délégation
Pour l'administrateur provisoire et par délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration


Didier REVEL

Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020

LEGS BARBE : VENTE

Exposé des motifs :

Par l'arrêté n° 147 du 26 juin 2012 porté à l'information du conseil d'administration de l'UCBL qui s'est tenu le 10 juillet 2012, le président de l'université a accepté le legs sans condition ni charge ni affectation immobilière que Mlle Dominique BARBE, décédée le 24 octobre 2011, a effectué à titre universel au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1, par un testament olographe daté du 28 avril 2011.

L'acte de notoriété successorale reconnaissant la qualité de légataire universel à l'Université Claude Bernard Lyon 1 a été établi le 30 janvier 2013.

La poursuite du règlement de la succession de Mlle Dominique BARBE implique de régler les successions réunies et confondues de ses propres parents, M. Pierre et Mme Jeanine Colette BARBE, respectivement décédés les 27 novembre 1993 et 13 décembre 2008.

En effet, parmi ces biens, reste encore une case de garage située dans un ensemble immobilier soumis au statut de la copropriété, 10 rue de Verdun à CALUIRE (69300). Ce garage n° 16 (lot 88) est actuellement détenu co-indivisairement par l'université et les deux frères de la défunte, MM. Alain et Guy BARBE.

Il avait été évalué en 2008 à la somme de 10 000 euros.

Après avoir réceptionné une sérieuse offre d'achat de la part d'un acquéreur potentiel pour cette case de garage au prix de 12 000 euros, le notaire en charge de la succession a adressé à l'UCBL une procuration pour vendre ledit bien.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil d'administration de l'UCBL d'approuver la conclusion de cette cession immobilière et, par voie de conséquence, la signature par l'administrateur provisoire de l'université de la procuration ci-annexée, aux fins de vendre, selon les conditions qu'elles prévoient, la case de garage mentionnée ci-dessus au prix de 12 000 euros.

Pour information, la somme qui, après déduction des parts revenant à MM. Alain et Guy BARBE, sera versée à l'UCBL à l'issue de ladite cession s'élèvera à 4 000 euros.



Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'arrêté n° 147 du 26 juin 2012 par lequel le président de l'université a accepté le legs sans condition ni charge ni affectation immobilière effectué à titre universel par Mlle Dominique BARBE au profit de l'université ;

Après avoir délibéré, **le conseil d'administration de l'UCBL a approuvé** la signature par le président de l'UCBL de la procuration ci-annexée, aux fins de vendre, selon les conditions qu'elles prévoient, la case de garage mentionnée ci-dessus pour une valeur de 12 000 euros.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'administrateur provisoire,



Frédéric FLEURY

Pièce jointe :

Procuration pour vendre la case de garage au prix de 12 000 euros.

100798301
MC/DF/

PROCURATION POUR VENDRE

LA SOUSSIGNEE :

La Société dénommée **UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**, Etablissement public administratif local dont le siège est à VILLEURBANNE (69100), 43 boulevard du 11 Novembre 1918, identifiée au SIREN sous le numéro 196917744 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON.

Figurant ci-après sous la dénomination « le constituant » ou « le mandant ».

Le constituant a, par ces présentes, désigné pour mandataire spécial :
Tout collaborateur de la SCP LAFAY-CAPITAN notaires à RUFFIEUX (73)
Avec la faculté d'agir ensemble ou séparément

A l'effet de **VENDRE** tous ses droits indivis portant sur le bien ci-après désigné moyennant le prix global ci-après indiqué et aux charges et conditions que le mandataire jugera convenables:

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

Un ensemble immobilier en copropriété situé à **CALUIRE-ET-CUIRE (RHÔNE) 69300 19B rue de l'Orangerie** :

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
BD	208	19B rue de l'Orangerie	00ha 34a 41ca	Sol

Précision étant ici faite que :

*L'assiette de la copropriété cadastrée **BD 208**, provient des anciens n° BD2 et BD3 suivant procès-verbal du Cadastre n° 884.*

Publié au 1^{er} Bureau des Hypothèques de LYON, le 15 septembre 1994 Volume 1994P n° 7042.

Désignation des BIENS :

Lot numéro QUATRE-VINGT HUIT :

Un garage
Et les QUINZE/DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT DIXIÈMES (15/2190 ÈMES) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tels que les **BIENS** ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division ci-après énoncé, avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division-règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître VOUILLON, Notaire à LYON, le 29 novembre 1961 dont une copie authentique a été publiée au 1^{er} bureau des hypothèques de LYON, le 8 décembre 1961, volume 2936, numéro 11.

Ledit état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître VOUILLON, Notaire à LYON, le 30 janvier 1962, dont une copie authentique a été publiée au 1er bureau des hypothèques de LYON, le 9 février 1962, volume 2966, numéro 3.

USAGE DU BIEN

Le constituant déclare que le **BIEN** est actuellement à usage de garage.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'acquéreur sera propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature de l'acte authentique.

Il en aura la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

PRIX

La vente est conclue moyennant le prix de **DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 EUR) pour la totalité en pleine-propriété.**

Le paiement de ce prix aura lieu de la manière indiquée ci-après.

PAIEMENT DU PRIX

Le prix sera payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

CONDITIONS GENERALES

Le mandataire a les missions suivantes :

Etablir la désignation et l'origine de propriété de l'immeuble, fixer l'époque d'entrée en jouissance à la date de signature de la vente.

Recevoir le prix ainsi qu'il est dit ci-dessus et en donner quittance.

Constituer le cas échéant tout séquestre nécessaire à l'accomplissement des conditions de la vente.

Consentir toutes délégations aux créanciers inscrits s'ils existent.

Vendre le bien dans l'état où il se trouve, avec toutes ses aisances et dépendances.

Exiger de l'acquéreur le remboursement du prorata de l'impôt foncier.

Déclarer pour le compte du mandant être à jour des taxes et impôts locaux mis en recouvrement se rapportant au bien et à son usage.

Présenter et justifier tous les diagnostics, rapports immobiliers, certificats et autre pour parvenir à la vente conformément à la législation en vigueur.

Faire toutes déclarations notamment comme le constituant le fait ici sans en justifier et sans que ces déclarations puissent dispenser les tiers d'exiger les justifications nécessaires :

- Qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition du bien ainsi qu'à sa capacité civile de contracter.

- Qu'il n'est pas, lui-même, ni en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire à quelque titre que ce soit, civil ou commercial, ni soumis à de telles procédures.

- Qu'il n'est pas un associé tenu indéfiniment et solidairement du passif social dans une société soumise actuellement à une procédure de redressement ou de liquidation.

- Que son identité complète est celle indiquée aux présentes.

Obliger le constituant à toutes garanties et au rapport de toutes justifications et mainlevées, et de tous certificats de radiation des inscriptions pouvant être révélées par l'état hypothécaire qui sera délivré lors de la publication de la vente.

De toutes sommes reçues, donner quittance, consentir toutes mentions ou subrogations.

Faire toutes déclarations relatives :

- aux servitudes pouvant grever ou profiter à l'immeuble vendu.
- à la situation de l'immeuble au regard de l'assainissement.
- à la situation locative de l'immeuble vendu.
- aux divers diagnostics obligatoires établis par un professionnel

PLURI REPRESENTATION

Le mandant autorise dès à présent le mandataire à déroger au principe édicté par l'alinéa premier de l'article 1161 du Code civil qui dispose qu'un représentant ne peut agir pour le compte des personnes physiques au contrat en opposition d'intérêt ni contracter pour son propre compte avec le représenté. Dans cette hypothèse, le mandataire ne devra pas faire prédominer les intérêts de l'une des parties au préjudice de l'autre.

Le mandant autorise expressément l'office notarial de RUFFIEUX à représenter le vendeur ainsi que l'acquéreur et le prêteur le cas échéant.

FRAIS

Les frais de la présente procuration s'élèvent à la somme de SOIXANTE EUROS (60,00 EUR).

Le mandant autorise d'ores et déjà le notaire soussigné à prélever ladite somme sur la quote-part du prix de vente lui revenant.

DECHARGE DE MANDAT

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial, et cela vaudra pour le mandant ratification de l'acte.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Fait à VILLEURBANNE
Le 26-06-2020

Signature(s)

Administrateur Provisoire

Frédéric FLEURY

Certification de la (ou des) signature(s)

Le soussigné certifie véritable(s) la(es) signature(s) ci-dessus apposée(s)
Identité et signature du certifiant :



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 Juillet 2020

ATTRIBUTION CONCESSIONS DE LOGEMENT

Exposé des motifs :

Les concessions de logement par NAS et COP/A sont accordées par le Président de l'UCBL après avis conforme du conseil d'administration.

Vu le Code de l'Education et notamment son article L 762-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2015 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;

Vu la charte des logements adoptée par le conseil d'administration en date du 21 octobre 2014 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'attribution par l'Université Lyon 1 des logements de fonction conformément au *tableau ci-dessous* :

Site	Surface	Type	Agent logé	Type de concession
Villeurbanne	41.75m ²	F2	Jean François KAPPS	COP

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

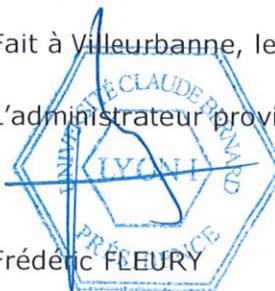
Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY



PROJET DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**DU 17 JUILLET 2020****SUBVENTION 2020-2021 DE RESTAURATION DES PERSONNELS****Exposé des motifs :**

Le contrat de DSP en vigueur entre l'Université et la Société SOGERES prévoit une révision annuelle des tarifs au 1^{er} Août.

L'augmentation est calculée sur une moyenne des indices INSEE

Au 1^{er} Août 2020 cette variation sera de 3 % ; celle-ci ne sera pas répercutée sur la part Agent mais prise en charge par l'Université.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les montants subventionnés par le CLASUP pour l'année 2020-2021 selon le tableau ci-dessous :

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 14
Nombre de voix favorables : 14
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes :**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

1. Restaurants DOMUS et MAISON D'HOTES

L'augmentation du tarif, à hauteur de 3 % sera prise en charge par l'Université :

CAT	CATEGORIES de PERSONNELS	F3*		F4**		F5***	
		Subv. 2019-2020 (€ TTC)	Subv. 2020-2021 (€ TTC)	Subv. 2019-2020 (€ TTC)	Subv. 2020-2021 (€ TTC)	Subv. 2019-2020 (€ TTC)	Subv. 2020-2021 (€ TTC)
2	UCBL P 380	3,98	4,10	4,15	4,27	4,32	4,45
3	UCBL 361-480	3,03	3,12	3,17	3,27	3,29	3,39
4	UCBL 481-655	1,84	1,90	1,93	1,99	1,99	2,05
5	UCBL P 657	0,33	0,34	0,36	0,37	0,36	0,37
6	UCBL DOCTORANTS	2,38	2,45	2,49	2,56	2,59	2,67
60	STAGIAIRES	0,33	0,34	0,36	0,37	0,36	0,37

* F3 = 1 plat (viande ou poisson + légumes) + 1 périphérique au choix (entrées, fromages, desserts)

** F4 = 1 plat (viande ou poisson + légumes) + 2 périphériques au choix (entrées, fromages, desserts)

*** F5 = 1 plat (viande ou poisson + légumes) + 3 périphériques au choix (entrées, fromages, desserts)

Ces dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 2020**TARIF DE RESTAURATION DES PERSONNELS – IUT BOURG EN BRESSE****Exposé des motifs :**

Les personnels de l'IUT en poste à Bourg en Bresse ont la possibilité de déjeuner au restaurant inter administratif, géré par la Mairie.

Le principe d'accorder aux personnels de l'IUT une subvention par repas a été validé par décision du CA du 15 Décembre 2015

Le tarif communiqué par la mairie de Bourg en Bresse pour l'année 2020-2021 est de : **7.17 €**

Le CLASUP propose de supporter le différentiel du coût du repas en augmentant sa subvention à **2,86 €/repas** afin de ne pas impacter le coût des repas des personnels (le ticket repas restant à **4,31 €**).

Le surcout annuel induit sera de l'ordre de **70 €**

Le montant annuel du subventionnement des repas des agents de Bourg en Bresse est de **2 860 €**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, Le conseil d'administration a approuvé le tarif appliqué aux personnels de l'université déjeunant au restaurant inter administratif de l'IUT de Bourg en Bresse sera de **4,31 €** à compter du 1^{er} Septembre 2020.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 juillet 2020

L'Administrateur provisoire

Frédéric FLEURY

